# LE DEVOIR

*fais ce que dois*



Calvin Bullock
CONSEILLERS en PLACEMENTS
depuis 1894
tél: 866-5421



Vol. LXIX - No 19 | Nuageux. Maximum -8. | Montréal, mercredi 26 janvier 1977 | Saint-Timothée et Saint-Tite | 25 CENTS




Derrière la table d'honneur, deux immenses drapeaux, celui des États-Unis et celui du Québec. Durant le dîner à l'Economic Club, M. Lévesque s'est longuement entretenu avec le gouverneur de l'État de New York, M. Hugh Carey, qui était aussi l'invité d'honneur à cette réunion. (Photo AP)

*Lévesque devant l'Economic Club*

# L'indépendance du Québec est "normale et inévitable"

## • *Mais les règles du jeu resteront les mêmes*

L'accession du Québec à l'indépendance constituera une seconde "révolution tranquille", et le gage le plus rassurant de sa stabilité économique et sociale est sa capacité, déjà démontrée, d'aménager dans la continuité les changements les plus fondamentaux.

C'est en ces termes, sur un ton empreint à la fois de fermeté et de sérénité, que le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, a entrepris hier soir devant les quelque 1,600 invités de l'Economic Club de New York de rassurer les milieux financiers américains à propos des intentions du gouvernement qu'il préside depuis le 15 novembre dernier, et surtout à l'égard du processus d'accession à l'indépendance. Il s'agit non pas de se demander si le Québec deviendra indépendant, mais comment il le deviendra, a-t-il dit.

La prestigieuse tribune qu'avait mise à sa disposition ce très sélect club newyorkais devait permettre à M. Lévesque d'offrir à ses hôtes une synthèse des visées du nouveau gouvernement péquiste, que ce soit en matière constitutionnelle ou sur le plan économique. Comme il l'avait laissé lui-même entendre avant son départ pour New York lundi, le premier ministre a repris les propos qu'il avait maintes fois tenus au Québec, tout en apportant certaines précisions importantes:

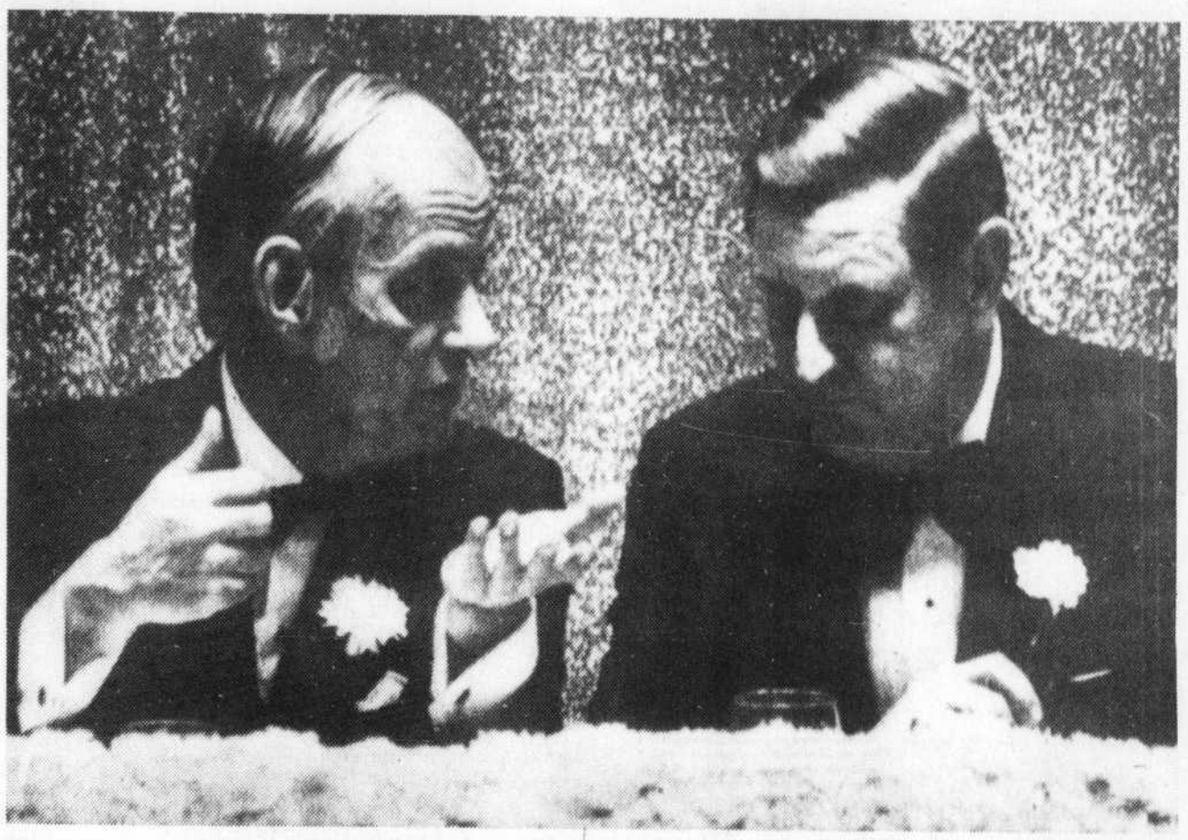
● Réitérant l'engagement pris durant la campagne électorale, M. Lévesque a insisté sur le référendum qui permettra à tous les Québécois de se prononcer sur l'avenir du Québec. Il a cependant mis de côté le délai de deux ans qu'avait fixé le PQ pour tenir ce référendum, indiquant qu'il aura lieu "au cours de notre mandat actuel qui est de cinq ans".

● Le projet de souveraineté politique du Québec s'accompagne toujours d'une proposition d'association économique avec le Canada. Cette proposition prendra la forme d'un marché commun, d'une union douanière, ou encore d'une union monétaire, si le désir est réciproque. Cette dernière hypothèse permettrait aux deux communautés, de dire M. Lévesque, "de procéder au changement de statut constitutionnel avec le minimum d'incertitude pour les agents économiques".

● Sur le plan économique, le premier ministre croit "essentiel pour l'économie québécoise de pratiquer l'auto-régulation des dépenses publiques en évitant de considérer les marchés financiers étrangers comme des sources inépuisables". Le taux de croissance des emprunts sera surveillé de très près et les dépenses somptuaires seront évitées.

● En matière de développement économique les Québécois joueront un rôle actif, sans pour autant écarter les entreprises étrangères qui devront cependant respecter les particularités culturelles et linguistiques du Québec. Certains secteurs


Voir page 6: René Lévesque

Avant de prononcer son allocution devant 1,500 financiers de l'Economic Club, à New York, le premier ministre du Québec, M. René Lévesque, s'est entretenu avec le président de l'importante compagnie Exxon, M. Clifton C. Garvin. (Téléphoto, CP)

# Rassurant pour les Américains, troublant pour les Canadiens

"D'un point de vue américain, le discours de M. Lévesque est rassurant", a déclaré hier soir M. Alex Tomlinson, président du conseil de la First Boston Corporation, l'une des plus grandes sociétés financières des États-Unis.

Participant à une table ronde, télévisée au canal 12 à la suite de l'allocution prononcée par le premier ministre du Québec à l'Economic Club de New York devant quelque 1,700 personnes, M. Tomlinson s'est dit impressionné par l'exposé de M. Lévesque. Au chapitre des investissements, a-t-il dit, il a donné des assurances; son discours ne contient pas de "projets radicaux", et il entend contrôler les dépenses.

Pour M. Hubert Marleau, vice-président de Nesbitt Thompson, ce discours est plutôt une "cause d'anxiété" pour ceux qui redoutent et combattent l'indépendance. M. Tomlinson en convient: s'il est plutôt rassurant pour la communauté financière américaine, ce discours est plus préoccupant, en tout cas sur un plan émotif, pour les Canadiens qui ne partagent pas l'option de M. Lévesque.

"M. Lévesque, a encore dit le président du conseil de la First Boston, ne parlait pas d'indépendance économique, mais plutôt d'indépendance politique et culturelle."

Cette réaction émotive, c'est surtout M. Peter Newman, directeur du Maclean's, qui l'a exprimée. Il constate que M. Lévesque a parlé d'indépendance du Québec comme d'une idée simple et acquise, "comme si cela allait de soi". Le prestigieux journaliste du Canada anglais s'inscrit en faux contre l'analogie que M. Lévesque a faite entre la conquête de l'indépendance des États-Unis et l'accession du Québec à la souveraineté. L'analyse du premier ministre lui paraît fausse car on ne peut comparer les deux contextes historiques.

A son avis, ce discours marque pour M. Lévesque "le début de la fin". Il se dit convaincu que le Canada n'admet pas et n'admettra pas que le Québec puisse se détacher aussi facilement de la fédération canadienne.

Le chef du gouvernement péquiste a mis un peu plus de 30 minutes à prononcer son discours devant un auditoire qui ne l'a pas interrompu une seule fois et dont les applaudissements, comme c'est la coutume dans cet auguste Club, ont été brefs et sobres.,

Il partageait hier soir la tribune avec le


Voir page 6 : Rassurant


*Le dossier de la prostitution*

# La pègre a vainement tenté de corrompre des policiers

**par François Barbeau**

La prostitution, sous le couvert de salons de massage et de photographie, était florissante à Montréal, du moins jusqu'à ce que le service des drogues et de la moralité y mette des entraves ces mois derniers.

Les membres de la commission d'enquête sur le crime organisé ont appris hier que cette industrie, plus précisément une partie de cette industrie, celle contrôlée par Richard Ziggy Wiseman, pouvait rapporter jusqu'à $8 millions par année à tous ceux qui y étaient impliqués: tenanciers, masseuses, téléphonistes et grands chefs.

C'est le sergent Michel Lépine de la police de la CUM qui est venu expliquer aux commissaires les rouages de cette industrie, qui a été en partie démantelée suite à une enquête dont les premiers pas ont été effectués à partir des petites annonces publiées dans le Montréal-Matin et dans le Montreal Star.

D'abord, le procureur de la commission, Me Olivier Prat, avait expliqué que la pègre, pour arriver à ses fins, dans tous les domaines, y compris celui de la prostitution, était prête à tout, même à corrompre des policiers.

Les grandes règles qui régissent les activités de la pègre, a précisé Me Prat, sont simples. Il y a d'abord la loi du silence. Vient ensuite le vieux principe du monopole du marché, quel qu'il soit, monopole qu'il est possible d'obtenir en s'assurant une collaboration de la police, pour la protection d'abord, et pour ensuite plus facilement nuire à la concurrence.

C'est cette collaboration que la pègre a cherché à obtenir du sergent Michel Lépine, en lui offrant $2,000 par semaine pendant trois mois, puis $5,000 par semaine pour obtenir de lui qu'il fasse effectuer des descentes dans les salons de massage qu'on lui indiquait, et qu'il protège les autres, ceux de ses patrons.

Cette offre alléchante qu'il a évidemment refusée lui avait été faite par M. Lucien Proulx, chauffeur de Me Maurice Hébert, avocat bien connu de Montréal. Le sergent Lépine en a immédiatement informé ses supérieurs, et après avoir fait mine de se faire prier un peu, a accepté finalement un des nombreux rendez-vous que lui fixait M. Proulx, qui ne cessait de lui parler de l'argent qu'il pourrait faire.

C'était la première fois en 11 ans de service à la police, dont plusieurs aux moeurs et drogues, qu'une offre aussi importante et aussi directe était faite au sergent Lépine, de son propre aveu.

Lucien Proulx lui avait laissé entendre que cette offre lui était faite par un monsieur dont les initiales étaient RZW (Richard Ziggy Wiseman). Le premier rendez-vous se fait donc dans un restaurant de la rue Crescent, où Proulx fait part encore une fois au sergent Lépine des grands avantages pécuniaires qu'il pourrait retirer de cette association. Quelques jours plus tard, au cours d'une autre rencontre, Proulx remet au sergent Lépine une liste de neuf salons concurrents qui pourraient faire l'objet de descentes policières.


Voir page 6: La prostitution


# Bud Cullen refuse d'engager une polémique autour des COFI

**par Lise Bissonnette**

OTTAWA — Le ministre fédéral de la Main-d'oeuvre et de l'immigration, M. Bud Cullen, refuse pour l'instant d'entrer dans l'arène où a voulu l'entraîner son homologue québécois, M. Jacques Couture, qui avait la veille convoqué une conférence de presse pour publiciser sa décision de mettre fin aux cours d'anglais dans les Centres d'orientation et de formation des immigrants (COFI) du Québec.

M. Cullen se propose d'abord de répondre à la lettre de M. Couture, fraîche du 21 janvier, et de le rencontrer pour discuter des sujets qu'ils ont en commun. "Il faut travailler ensemble et éviter la provocation, de dire le ministre. C'est mon obligation et c'est aussi celle de M. Couture".

Il ne cache cependant pas son inquiétude devant la décision inattendue de M. Couture dans laquelle il voit au moins une "petite erreur". Ces cours d'anglais, explique-t-il, ne représentent qu'une très faible partie du budget des COFI et surtout on n'y permet l'inscription que dans des circonstances très particulières. N'y sont admissibles que les immigrants déjà francophones où les allophones qui maîtrisent le français. Il faut de plus que l'étudiant démontre que la connaissance de l'anglais lui est nécessaire pour obtenir un emploi, ce qui est encore très souvent le cas au Québec.

Il ne veut pas non plus discuter du retrait éventuel des subventions fédérales pour ces cours d'anglais. Il ne s'agit que de $350,000 sur un budget de 10 millions, dit-il. (Le Québec évaluait plutôt la veille le budget total des COFI à 5.8 millions).

Les COFI tiennent leur financement entièrement de sources fédérales, selon un processus fort complexe qui a surtout comme résultat que le gouvernement central paie sans avoir beaucoup à dire sur l'utilisation des sommes. Celles-ci proviennent du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, qui les remet au ministère québécois du Travail via le programme canadien de Formation de la main-d'oeuvre. De là elles passent au


Voir page 6: Les COFI


*Débrayages massifs après les violences en Espagne*

# La police traque les pistoleros de droite

MADRID (d'après AP, Reuter et AFP) — Dans une tentative de freiner l'escalade de la violence en Espagne, qui a fait sept morts en deux jours, la police a effectué plus de 60 arrestations, hier, pendant que les directions des partis de gauche recommandaient à leurs membres de garder leur calme, adjoignant leurs exhortations à celles du gouvernement de M. Adolfo Suarez.

Cependant, des dizaines de milliers d'ouvriers ont débrayé hier, paralysant les usines d'automobiles SEAT, près de Barcelone, ainsi que de nombreuses entreprises dans la zone industrielle de Madrid.

La tâche des autorités s'annonce très difficile. Le premier ministre, M. Suarez, doit mener de front deux tâches urgentes: apaiser les milieux de gauche qui voient dans le meurtre, lundi soir, de quatre avocats et d'un militant communiste une provocation de la droite, et poursuivre avec diligence l'enquête sur le rapt du général Villaescusa, qui aurait été enlevé, comme M. de Oriol, président du Conseil d'État, par des militants du GRAPO.

Il n'est pas exclu que les deux affaires soient liées, car certains journaux sont convaincus que le GRAPO n'est pas une organisation maoiste ou paracommuniste, mais un groupe d'extrémistes de droite qui aurait monté des provocations afin de susciter une violente réaction des milieux de la droite franquiste.

Une chose paraissait certaine hier: de nouveaux désordres sont à craindre. Des militants de gauche sont descendus une nouvelle fois dans la rue hier pour dénoncer les exactions commises par la droite.

L'opération effectuée lundi soir par un commando dans un cabinet d'avocats spécialisé dans les affaires syndicales a suscité en effet une émotion considérable dans le pays, d'autant plus qu'elle survenait après la mort de deux militants de gauche dans des manifestations.

Dans les heures qui ont suivi l'attentat, la police a arrêté 24 personnes, dont 19 étrangers (trois Cubains, sept Argentins, cinq Colombiens et deux Australiens et un Libanais), connus pour leurs opinions d'extrême-droite mais apparemment sans résultat.

Des centaines de personnes ont manifesté hier dans les rues d'Oviedo, capitale des Asturies, affrontant la police qui a tiré des balles en caoutchouc pour les disperser. Des centaines d'étudiants ayant pris part à la manifestation se sont enfermés dans la faculté de droit de l'université, mais l'ont évacuée par la suite.

Les avocats des Asturies ont décidé de boycotter aujourd'hui les audiences, pour protester contre l'attentat de Madrid, et l'on peut s'attendre que les mines de charbon de la région seront paralysées par les arrêts de travail aujourd'hui.

Les syndicats ont publié un communiqué demandant l'observation d'arrêts de travail pour toute la journée dans tout le pays en signe de deuil.

Les syndicats demandent au gouvernement de prendre d'urgence des mesures pour enrayer ce qu'ils estiment être un complot fasciste visant à empêcher la transition vers la démocratie.

De source informée, on indique que quatre compagnies de réserve de la police anti-émeutes ont été amenées à Madrid et que 500 autres policiers ont été appelés en renfort de la province.

Néanmoins, l'opinion publique semblait déjà profondément rassurée par les prises de positions modérées des partis de gauche. Ceux-ci se sont en effet déclarés prêts à apporter leur concours au gouvernement contre ceux qui en 48 heures sont devenus l'ennemi commun de l'Espagne, pour la première fois réunie: les "pistoleros" de l'extrême-droite.

Dimanche, ils ont assassiné un jeune étudiant, et lundi soir ils ont commis un des plus atroces massacres de l'histoire du terrorisme, criblant de balles de mitraillettes, huit avocats communistes et un jeune ouvrier. Cinq ont été tués, quatre sont grièvement blessés.

Le gouvernement, fort du soutien tacite


Voir page 6: Les pistoleros


## *au sommaire*


■ Le texte intégral de l'allocution de René Lévesque à New York — *page 2*

■ Lise Payette songe à créer une société de développement coopératif — *page 3*

■ L'ACDI en question: un éditorial de Georges Vigny

■ Les vrais motifs de M. Morin: un commentaire de Michel Roy

■ Un mini-référendum ? un commentaire de J.-C. Leclerc — *page 4*

■ L'OCQ réclame la promulgation du règlement sur le placement

■ Patronat et syndicats sont d'accord sur une régie de la santé au travail — *page 7*

■ Le bilinguisme représente un surcroît de travail pour les contrôleurs

■ L'IPIC contre-attaque: les Cooprix sont des magasins "ordinaires" — *page 9*

■ Québec investira $5 millions pour chercher quoi faire avec Bellevue — *page 19*

# Après la "quiet revolution", la "quiet independance"

■ Texte intégral de l'allocution prononcée hier soir par le premier ministre du Québec, M. René Lévesque devant l'Economic Club de New York.

Il y a deux mois, jour pour jour, un nouveau gouvernement était assermenté à Québec.

Issu d'un jeune parti politique en ascension depuis trois élections, ce gouvernement a comme objectif fondamental l'accession de la collectivité québécoise à la souveraineté politique. Un tel événement, prévisible chez nous depuis plusieurs années, devait tout naturellement éveiller, hors de nos frontières, un intérêt et une curiosité non dépourvus, chez certains, d'inquiétude et de méfiance.

Car qu'est-il ce Québec, si proche par la géographie et si loin parfois par la connaissance qu'on en a?

Le Québec est né en même temps que les premières colonies américaines. Son histoire est intimement liée à l'histoire de ces treize communautés qui, après cent cinquante ans de régime colonial, se sont unies pour former les États-Unis d'Amérique.

Nos ancêtres, véritables découvreurs et commerçants, ont, les premiers, exploré l'Amérique du Nord jusqu'aux Rocheuses et la Louisiane. Détroit, la Nouvelle-Orléans et Milwaukee ont été fondés par des Québécois. Vers 1830, le Missouri vivait encore à la française. Un fils de Montréalais, John-Charles Prémont, a commandé les troupes qui, en 1846, ont conquis la Californie, dont il est devenu gouverneur. Plus tard, plusieurs milliers de Québécois, à cause de conditions économiques difficiles au nord, se sont établis dans votre grand pays, principalement en Nouvelle-Angleterre. Faut-il souligner que depuis toujours, avec vous, nous partageons le goût des nouvelles frontières, la soif des grands espaces, le besoin de surmonter des obstacles, de relever des défis parfois surhumains, de créer de nouveaux modes de vie.

***"La question qui importe... ce n'est pas de savoir si le Québec deviendra ou non indépendant, ni même de savoir quand il deviendra indépendant, mais de connaître comment les Québecois assumeront la pleine maîtrise de leur vie politique."***

Or, en fait, le Québec aurait très bien pu, l'an dernier, participer avec vous, en tant qu'État fondateur, à la célébration du bicentenaire américain s'il avait choisi, comme il avait été invité à le faire, de se joindre à l'Union américaine. Peut-être cet anniversaire a-t-il même suscité de la nostalgie dans le coeur des Québécois. Car, comme vous, nous avons le sentiment de former une nation. Nous en avons toutes les caractéristiques: territoire bien défini, histoire, langue et culture communes, vouloir-vivre collectif, identité nationale.

Et voilà que, deux cents ans presque exactement après son voisin du sud, le Québec a, lui aussi, décidé d'amorcer le processus de son accession à l'indépendance.

À ce propos, je dois vous confier à quel point j'ai été frappé par la similitude que j'ai retrouvée entre le climat psychologique que l'on sent aujourd'hui au Québec et celui qu'ont décrit les nombreuses publications qui ont rappelé l'état d'esprit qui régnait ici, il y a deux siècles. A cette époque, un grand nombre parmi les habitants des treize colonies était loin d'être convaincu du bien-fondé du projet d'indépendance. Les délégués au Congrès de Philadelphie, en 1775, hésitaient à rompre avec la Grande-Bretagne. D'aucuns prophétisaient la catastrophe économique, le tarissement des investissements, l'effondrement de la monnaie.

Pourtant, cette indépendance était si naturelle, si évidemment inscrite dans la géographie, l'histoire et la dynamique des peuples qu'elle se fit. Et elle s'est exprimée dans des termes si simples et si profonds à la fois que ce n'est pas sans émotion qu'un Québécois peut les lire:

"When in the Course of human events, it becomes necessary for one people to dissolve the political bands which have connected them with another, and to assume among the powers of the earth, the separate and equal station to which the Laws of Nature and of Nature's God entitle them, a decent respect to the opinions of mankind requires that they should declare the causes which impel them to separation."

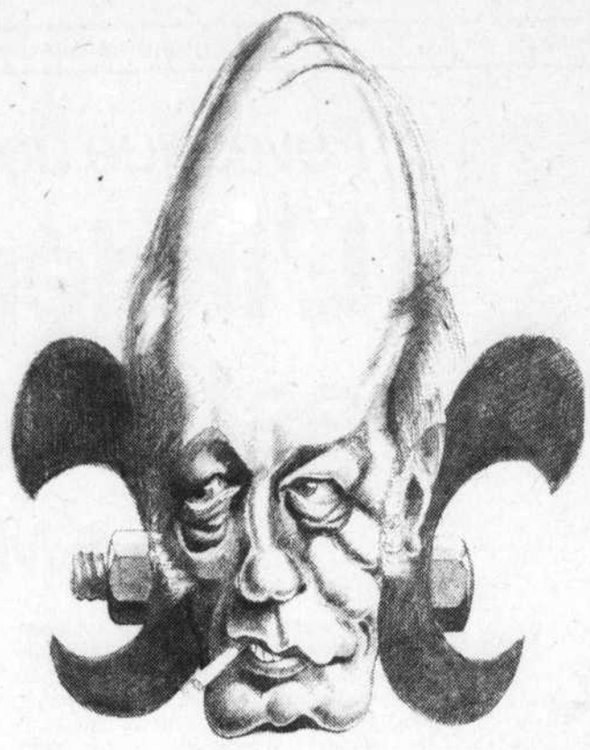
Cette première phrase de la Déclaration d'indépendance, j'en aurais volontiers fait la première phrase de mon discours, tant elle exprime bien les sentiments que je ressens quand, comme aujourd'hui, je viens expliquer le Québec dans la capitale du monde.

Quelque quinze années avant l'indépendance américaine, le Québec jusque-là colonie française, a été conquis par les armes britanniques. Cette conquête priva notre société d'une grande partie de son élite, repartie vers la France, et remit la gouverne de notre vie politique et économique en des mains étrangères. Du coup, la collectivité québécoise devint une plante fragile, dans un environnement inhospitalier. Il fallait donc tout mettre en oeuvre pour la protéger et assurer sur sol. Il aura fallu les efforts d'une douzaines de générations pour nous mener au seuil de notre maturité. C'est ainsi que de tous les peuplements européens qui se sont implantés en Amérique au dix-septième siècle, l'espagnol, le portugais ou l'anglo-saxon, seul le français n'a pas encore atteint sa pleine autonomie politique.

Aujourd'hui, le Québec est une société développée. Sa population dépasse six millions d'habitants, dont près de 82% sont d'ascendance, de culture et de langue françaises. Sa métropole, Montréal, est la deuxième ville française en importance dans le monde. Son produit national brut le place au vingt-troisième rang des nations du monde et son revenu national per capita, au onzième rang. Quant à son territoire, il constitue une assise solide tant par l'étendue que par l'importance des ressources.

L'indépendance du Québec est donc devenue aussi naturelle, aussi normale, je dirais presque aussi inévitable que ne l'était l'indépendance américaine il y a deux cents ans. Notre indépendance politique est déjà inscrite dans l'histoire et la sociologie, puisque notre jeunesse y est déjà massivement acquise. Il serait insensé de tout faire pour retarder l'aboutissement d'un processus aussi naturel qu'irréversible. Tous les efforts, au contraire, doivent tendre à l'aménagement rationnel des rapports futurs du Québec avec ses voisins.

Pour moi, la question qui importe — celle qui doit préoccuper tous ceux qui portent intérêt au Québec et au Canada — ce n'est pas de savoir si le Québec deviendra ou non indépendant, ni même de savoir **quand** il deviendra indépendant, mais de connaître **comment** les Québécois assumeront la pleine maîtrise de leur vie politique.



***"Notre gouvernement n'est pas hostile aux capitaux étrangers et n'a pas l'intention de lutter contre l'entreprise privée. Le Parti québécois a adopté une approche pragmatique."***

A ce propos, je crois que le passé augure bien de l'avenir. D'une part, les Québécois sont déterminés à procéder aux changements qui s'imposent en recourant uniquement et strictement aux voies démocratiques. Dans ce sens, l'élection d'il y a deux mois se préparait depuis longtemps. Toute notre histoire est là pour démontrer que les Québécois n'aiment pas bousculer les choses, pas plus qu'ils n'aiment être bousculés. Nous sommes un peuple tenace, fidèle à lui-même, aimant la continuité. Nous avons appris à naître, à survivre et à progresser malgré les obstacles, parce que nous sommes constants, prudents et aussi déterminés. Nous ne procédons pas par bonds, mais par transition. Nous pouvons être pour le changement, pas pour le désordre. Tous les extrémismes nous répugnent naturellement.

D'ailleurs, depuis 1960, le Québec a connu une époque de changements accélérés qui ont complètement modifié ses structures sociales sans pour autant créer les désordres et les traumatismes qui ont affligé plusieurs autres pays. A tel point que l'on a qualifié cette période de "quiet revolution". Or, depuis sept ou huit ans, le Québec est engagé dans un processus similaire sur le plan constitutionnel. Une fois de plus, cette évolution se fait essentiellement dans le calme, les quelques heurts des débuts ayant complètement cédé le pas au patient travail démocratique. De sorte qu'après la "quiet revolution", nous aurons bientôt la "quiet independence".

Un des éléments clés de cette "quiet independence", c'est notre engagement clair et ferme de ne jamais bousculer les Québécois dans des changements constitutionnels fondamentaux qu'ils n'auraient pas clairement acceptés au préalable. Et comme base de cet engagement, nous avons donné à nos concitoyens l'assurance de tenir, sur la question de l'indépendance, un référendum qui permettra à tous les Québécois en âge de voter, sans distinction d'origine, de se prononcer sur l'avenir du Québec. Ce référendum se tiendra au cours de notre mandat actuel, qui est de cinq ans, et la date en sera annoncée suffisamment à l'avance pour qu'un véritable débat public puisse avoir lieu. Cette façon graduelle et démocratique de procéder fait que le Québec a toujours été et continue d'être une des sociétés les plus stables au monde, en plus d'être l'une des plus riches et des plus productives. En effet, dans nos sociétés d'aujourd'hui, la stabilité se définit bien davantage comme la capacité de s'adapter au changement que celle d'y résister. Car aucune de nos sociétés modernes n'est à l'abri du changement: si on y résiste, on ne fait que préparer pour l'avenir des changements plus violents et plus radicaux. Or, c'est précisément cette capacité qu'a toujours manifestée le Québec d'aménager dans la continuité les changements les plus fondamentaux qui constitue le gage le plus rassurant de sa stabilité économique et sociale.

C'est dans ce même esprit que notre projet de souveraineté politique s'accompagne d'une proposition d'association économique avec le Canada.

Car l'économie québécoise est fortement intégrée à celle du Canada. Jamais les Québécois n'ont voulu ou cru pouvoir vivre seuls, isolés, dans une sorte d'autarcie stérilisante. Autant que tout autre peuple, nous sommes conscients des exigences de l'interdépendance des nations et des entités économiques. C'est pourquoi nous proposons au reste du Canada un nouveau type d'association, qui permettra aux Anglophones et au Francophones de vivre en harmonie, côte à côte, sans se nuire mutuellement. Nous sommes ouverts au dialogue et notre objectif est d'associer et de mettre en commun sur le plan économique, ce qui doit l'être pour l'avantage du Québec et du Canada.

Ce nouveau "partnership" pourra prendre la forme d'un marché commun, d'une union douanière, permettant la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, à la manière des pays de l'Europe occidentale. Si le désir est réciproque, nous sommes même prêts à aller au-delà, vers une union monétaire qui permettrait aux deux communautés de procéder au changement de statut constitutionnel avec le minimum d'incertitude pour les agents économiques.

Nous retrouvons le même esprit d'innovation et de continuité dans l'ensemble du programme du Parti québécois. Notre programme économique et social est le fruit de huit ans de mûre réflexion et de libre discussion entre nos milliers de membres représentatifs de l'ensemble de la population. Mis en oeuvre dans le cadre provincial, avant le référendum, ou dans celui d'un État souverain si les Québécois en décident ainsi, ce programme, même imparfait et incomplet, renferme des politiques modérées, sensées, qui s'inscrivent bien dans le sens du changement dans la continuité. Ce programme, d'ailleurs, a évolué dans le passé et continuera d'évoluer dans l'avenir pour s'ajuster à la réalité.

C'est ainsi, par exemple, que les orientations générales qu'il contient quant aux futures relations internationales d'un Québec indépendant, en particulier en ce qui concerne la défense, devront être adaptées aux réalités internationales telles qu'elles se trouveront au moment de l'indépendance.

Si l'on veut absolument accoler une étiquette à notre programme, on pourrait le qualifier de "social-démocrate". Des partis sociaux-démocrates ont été ou sont au pouvoir dans plusieurs démocraties occidentales, et non les moindres: par exemple, en Suède, en Grande-Bretagne, en Allemagne occidentale et dans certaines provinces canadiennes.

Il n'y a cependant pas de modèle unique de social-démocratie. Chaque programme de gouvernement doit correspondre aux besoins et aspirations, mais aussi aux moyens et possibilités de chaque peuple. Il doit tenir compte des forces économiques réelles, du contexte et de la conjoncture internes et internationaux.

Notre modèle de développement socio-économique repose sur le respect de la personne, sur la participation et l'information des individus et des groupes, sur leur implication quant aux décisions qui les concernent. Nous voulons des citoyens responsables. C'est pourquoi, lors de la formation du Cabinet, j'ai créé un poste nouveau de ministre d'État à la réforme parlementaire, dont la tâche sera d'améliorer le fonctionnement de nos institutions démocratiques.

Nous préconisons une diminution des disparités entre régions et groupes sociaux, une certaine décentralisation administrative, un appareil gouvernemental plus efficace et plus humain. Nous avons également mis l'accent sur l'intégrité de l'administration publique. A ce sujet, j'ai déjà émis, à l'adresse des membres du Conseil des ministres, des directives sur les conflits d'intérêt qui sont les plus sévères que je connaisse, puisqu'elles forcent chacun d'entre eux à vendre toutes les actions de compagnies publiques dont ils pourraient être détenteurs.

Nous entendons surtout instaurer un climat social plus sain, notamment en ce qui concerne les relations de travail. Les principaux agents économiques, tant patronaux que syndicaux, nous ont déjà exprimé leur confiance et offert leur collaboration. Deux mois seulement après notre accession au pouvoir, une nouvelle paix sociale commence à régner au Québec. Par des mécanismes de concertation entre le gouvernement et ses partenaires, nous tenterons au cours des prochains mois d'assurer et de consolider cette paix en élaborant ensemble les objectifs de notre développement, le rythme de notre croissance et la répartition de nos richesses. Déjà le gouvernement a accepté le principe d'un sommet économique devant se tenir au cours du printemps prochain.

Notre programme comprend la mise en place de plusieurs mesures nouvelles. Nous en avons soigneusement choisi quelques-unes au cours de la dernière campagne électorale pour en faire des engagements formels. Ces engagements nécessitent peu de déboursés supplémentaires et s'appliqueront graduellement. C'est d'ailleurs la façon dont nous entendons agir dans tous les domaines. La situation économique et financière du Québec et de la plupart des pays occidentaux est particulièrement difficile. Comme je l'ai dit il y a une dizaine de jours aux étudiants de l'Université de Montréal, le Québec doit apprendre à vivre selon ses moyens.

Au chapitre du budget, c'est par un réaménagement des priorités et des réformes administratives que nous réaliserons nos projets et non par de vastes et coûteux programmes, source d'une croissance démesurée de la bureaucratie gouvernementale. C'est pour atteindre cet objectif que, dès la formation du Cabinet, j'ai choisi d'innover en créant, au sein même du gouvernement, un Comité des priorités, qui favorisera une prise des décisions plus rationnelle.

Il nous semble essentiel pour l'économie québécoise de pratiquer l'autorégulation des dépenses publiques en évitant de considérer les marchés financiers étrangers comme des sources inépuisables. Les entreprises et les contribuables québécois sont suffisamment taxés. Nous ne songeons pas à leur imposer de nouvelles charges fiscales, ni à mettre en danger la capacité concurrentielle de nos entreprises. C'est pourquoi la croissance de nos dépenses doit être ajustée à l'augmentation normale de nos revenus fiscaux.

Bien sur, nous aurons à retourner sur les marchés financiers québécois, canadiens et étrangers pour contracter des emprunts. Nous voulons cependant surveiller de très près le taux de croissance de nos emprunts. Nous éviterons les dépenses somptuaires, genre Jeux olympiques, et mettrons l'accent sur des projets productifs, essentiels et autant que possible créateurs d'emplois.

A cet égard, vous savez que l'Hydro-Québec poursuit actuellement de vastes projets de développement de nos ressources hydro-électriques encore inexploitées. En cette ère

Suite à la page 6

***"Votre grand pays est issu d'un mouvement d'affirmation collective semblable à celui qui anime présentement le Québec. Il nous paraît normal d'attendre de vous compréhension et sympathie."***


Postes Canada
Canada Post

**La correspondance-réponse d'affaires. Un des 10 services spéciaux offerts par votre bureau de poste.**

**1. Correspondance-réponse d'affaires.** Les cartes ou les enveloppes-réponse d'affaires pré-adressées sont traitées par le bureau de poste moyennant une légère surtaxe ajoutée au coût de l'affranchissement. La correspondance-réponse d'affaires facilite les réponses, augmente la clientèle et constitue le moyen de réponse préféré pour les campagnes de publicité directe et pour les annonces dans les journaux et les revues. Pour une réponse rapide et économique, employez la correspondance-réponse d'affaires!

**2. Livraison par exprès.** Ce service spécial accorde la priorité à votre courrier. Les enveloppes portant un affranchissement de la première classe, plus 60¢ et une étiquette par exprès sont livrées, dans les centres urbains, par porteur ou messager dans les plus brefs délais.

**3. Envois C.R.** S'applique au courrier de toutes classes mis à la poste et destiné au Canada. Lorsqu'un destinataire reçoit un envoi contre remboursement, il paie au bureau de poste le montant indiqué par l'expéditeur. On peut aussi assurer les envois contre remboursement.

**4. Assurance.** L'assurance postale protège le courrier contre la perte, le vol et les dommages en cours de transport. L'expéditeur paie des frais de service selon la valeur du contenu de l'envoi. On peut aussi assurer les envois postpak.

**5. Postpak.** Les petits colis vous causent des ennuis? Postpak peut les résoudre! Nous livrons dans un sac postal que nous vous fournissons, les petits colis pesant jusqu'à 66 lb. et ce, à plus de 2,500 destinations. Ou encore, un colis pesant jusqu'à 50 lb s'il est prêt à expédier. Plus vous expédiez de colis, moins il vous en coûte l'unité.

**6. Courrier recommandé.** *Preuve d'expédition* qu'on obtient en payant l'affranchissement de la première classe, plus les frais de service. Un reçu est émis, la date d'expédition et le bordereau de livraison signé sont enregistrés. C'est votre garantie.

**7. Poste certifiée.** Preuve de livraison peu coûteuse. On peut se procurer des ensembles pratiques pour poster lettres ou colis contre le paiement des frais de service et de l'affranchissement. N'oubliez pas: la poste certifiée vous assure une *preuve de livraison*.

**8. Télépost.** Le réseau télex CN/CP transmet tout message au centre postal de réception le plus près du destinataire. Le message est ensuite livré par courrier de première classe. Et le coût de ce service est plus bas que vous ne le pensez.

**9. Mandats-poste.** La façon rapide et facile d'envoyer de l'argent par la poste. La plupart des bureaux de poste dans le monde et au Canada émettent des mandats-poste échangeables contre de l'argent comptant. Les frais de service peuvent varier d'un pays à l'autre. Les mandats-poste... un précieux service du bureau de poste.

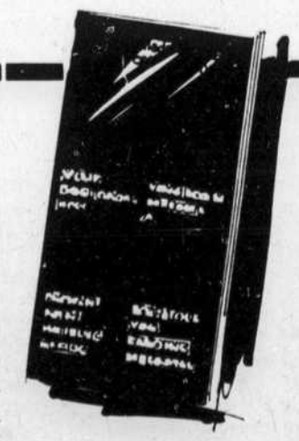
**10. Cases postales et service "sacs".** Deux façons pratiques de recevoir le courrier d'affaires en grande quantité. Ces deux services vous permettent de recevoir votre courrier tôt le matin, avant les heures d'affaires normales.

COMMERCIALISATION
MINISTÈRE DES POSTES
CONFEDERATION HEIGHTS
OTTAWA (ONTARIO)
K1A 0Y2

Veuillez m'envoyer des brochures sur les sujets suivants:

☐ Envois C.R. ☐ Postpak ☐ Correspondance-réponse d'affaires
☐ Mandats-poste ☐ Courrier recommandé ☐ Cases postales et service "sacs"
☐ Livraison par exprès ☐ Poste certifiée ☐ Assurance ☐ Télépost

Nom _____
Titre _____
Entreprise _____
Adresse _____
Ville _____ Prov. _____ Code postal _____





**L'INSTITUT THOMAS MORE POUR L'EDUCATION DES ADULTES**

**3421, rue Drummond, Montréal**

**annonce**

ses nouveaux cours de discussion en groupe qui donnent crédit pour le baccalauréat

| | Commençant |
|---|---|
| **When Forms Flower in Word, in Color** — relation of poetry to art | **Mardi, le 1er fév. 18-20 h.** |
| **Ethics Today: horizons of loving** — an ethical system based on goodwill | **Mercredi, le 2 fév. 12-14 h.; 18-20 h.** |
| **Fathering** — to launch another person beyond your time. | **Mercredi, le 2 fév. 20-22h.** |
| **Singers and Tellers of Tales** — historical/political writers of Greece | **Mardi, le 8 fév. 20-22h.** |
| **Health As the Equilibrium of Systems** — prevention of diseases, ageing effects | **Lundi, le 21 mars 14-16h.** |

les groupes se rencontrent une fois par semaine pour 12 semaines; prix: $40.00

Aussi: two **tutorial classes** involving a **Conversational German** program and a **Classic Theatre** program of the Univ. of Vermont, over TV channel 33. **le 8 fév. le 17 fév.**

pour détails complets et pour une brochure, veuillez téléphoner à l'Institut:

**842-5076**

**L'Institut Thomas More est affilié à l'Université Bishop's**



**LARC**

Ateliers de ressources et de croissance personnelle. Selon les techniques psychologiques de la

- **Gestalt**
- **Bio-énergétique**
- **Analyse transactionnelle**

*Dirigés par Suzanne Gosselin-Pinet*

Renseignements: tél.: **389-6381**

LE DEVOIR





Me Maurice Hébert et son chauffeur, Lucien Proulx, témoignaient hier devant la Commission d'enquête sur le crime organisé. Le premier devra revenir devant la CECO au mois de février tandis que l'autre a été condamné à trois mois de prison pour outrage au tribunal, ayant refusé de répondre à une question.
(Photos Alain Renaud)

# Québec créerait une Société de développement coopératif

**par Jean-Claude Picard**

CHICOUTIMI — Réaffirmant, en toute fidélité avec le programme de son parti, l'importance que le gouvernement accorde au secteur coopératif dans le développement d'une économie québécoise autochtone et voulant donner l'exemple de l'entraide aux grands de la coopération à qui elle reproche de ne pas avoir fait tout l'effort souhaitable, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, Mme Lise Payette, a annoncé hier son intention de créer une Société de développement coopératif qui, sans se substituer aux initiatives locales, deviendra le fer de lance de l'expansion du mouvement coopératif québécois.

Cette société, promise à maintes reprises par le gouvernement précédent au cours des dernières années, s'attaquera principalement au développement des secteurs non organisés et sera, selon le ministre, un outil privilégié permettant une percée dans les grands secteurs économiques que le gouvernement juge prioritaires. Par ses fonctions d'assistance technique et d'aide financière aux coopératives, elle sera à ces dernières ce que la Société de développement industriel est depuis quelques années aux petites et moyennes entreprises de philosophie capitaliste.

Mme Payette a fait cette annonce hier soir à Chicoutimi, dans un discours prononcé à l'occasion de l'assemblée annuelle des sociétaires de la caisse populaire de cette localité et à la suite d'une journée occupée à visiter diverses entreprises coopératives de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et à rencontrer les leaders régionaux du secteur de la coopération. Il s'agissait de la première sortie publique de Mme Payette depuis sa nomination ministérielle, et elle s'était fait accompagner pour l'occasion d'une imposante suite de conseillers politiques et de hauts fonctionnaires, dont son tout nouveau sous-ministre, M. Gérard Barbin. Même si elle ne semble pas avoir encore trouvé le moyen de dissiper l'embarras, tout empreint de gêne et de curiosité, qui a envahi ses hôtes tout au long de la journée, le ministre n'a pas manqué de souligner, au grand plaisir de son auditoire, qu'elle avait délibérément choisi de faire porter son premier discours sur le coopératisme afin de marquer "le changement fondamental d'attitude que nous adopterons désormais face à ce secteur".

A mes yeux, ce changement se traduit par une volonté bien arrêtée de considérer le secteur coopératif comme "un partenaire privilégié" et de faire de ce partenaire "le gage même de cette nouvelle société que nous voulons construire et l'exemple vivant du désir des Québécois de reprendre leur économie en main".

Dans cette perspective, Mme Payette fait de "l'intercoopération" l'un des grands objectifs de son ministère, soulignant que dans le passé les efforts d'entraide entre les diverses composantes du monde coopératif n'ont pas été assez loin. Elle se permet même de souffleter au passage les coopérateurs qui n'ont pas encore fait "tout l'effort souhaitable" pour développer et élargir les assises du mouvement. Le Mouvement Desjardins, à titre d'exemple, est intervenu très souvent pour fournir des fonds aux autres coopératives, mais les efforts dans ce sens ne vont pas très loin, pas tellement plus loin que la coopérative locale, et, au mieux, la fédération, affirme-t-elle.

Elle ajoute cependant que les gouvernements passés ont également beaucoup à se reprocher quant à leur attitude envers le mouvement coopératif, notamment, souligne-t-elle, leur attitude à considérer les coopératives au même titre que les autres entreprises et à les juger sur les mêmes critères.

Mais tout cela est maintenant chose du passé et Mme Payette veut donner une manifestation tangible de sa bonne volonté annonçant la création d'un organisme gouvernemental appelé à supporter et à encadrer le développement du mouvement coopératif, en collaboration avec les institutions actuelles de ce mouvement.

Le ministre qui ne cache pas son net penchant pour la partie Consommateurs et Coopératives de son ministère au détriment évidemment de sa partie Institutions, prévient cependant que cette Société de développement coopératif, qui sera composée de représentants de coopératives et de hauts fonctionnaires, ne sera pas une panacée pour les coopératives mal gérées ou aux prises avec des difficultés financières insolubles. Soulignant que le "cimetière coopératif" est déjà saturé, Mme Payette se dit consciente du danger que constituerait une intervention mal orientée qui pourrait provoquer une croissance numérique et artificielle des coopératives.

En revanche, cette société, dont le budget de fonctionnement n'a pas encore été déterminé puisque, de toutes façons, sa création n'a pas encore été officiellement approuvée par le conseil des ministres, pourrait participer au capital des coopératives naissantes afin de faciliter leur financement auprès des institutions financières. Elle pourrait de plus assumer la gestion partielle de coopératives en difficulté.

Mais c'est surtout au niveau de l'assistance technique et de l'encadrement général que cette société serait appelée à jouer un rôle. Ainsi, en s'occupant particulièrement des secteurs que le ministre estime non organisés, cet organisme travaillerait à la structuration de coopératives nouvelles, à leur intégration dans une fédération et à la formation de leurs cadres et de leurs administrateurs.

Voulant sans doute calmer les appréhensions de ceux qui seraient tentés de croire que le gouvernement veut maintenant avoir la main haute sur tout ce secteur important de notre économie — où l'économie locale de chaque institution a toujours été une des règles de base —, Mme Payette affirme que le gouvernement veut surtout éviter un développement coopératif par le haut et que la nouvelle société gouvernementale sera avant tout à l'écoute des initiatives de la base.

Ceci dit, elle souhaite cependant que ces initiatives proviennent de trois secteurs bien déterminés:

Les coopératives de consommation, qui sont bien implantées dans les milieux ruraux mais qui sont quasi absentes des milieux urbains. Affirmant que le gouvernement participe déjà à la planification du développement de ce secteur, Mme Payette estime que les Québécois doivent prendre une plus grande part du marché de production et de distribution des biens de consommation.

Les coopératives forestières qui, selon elle, doivent occuper une place primordiale dans l'exploitation de cette richesse naturelle. Elle invite les travailleurs forestiers à profiter de l'actuel programme de rétrocession des concessions forestières, qui doit se poursuivre jusqu'en 1982, pour prendre le contrôle, à l'intérieur de coopératives, de tout un secteur contrôlé quasi exclusivement jusqu'à maintenant par les multinationales.

Les coopératives d'habitation où, en dépit d'expériences malheureuses vécues au cours des dernières années, Mme Payette estime que les besoins sont trop grands pour que "la peur continue de freiner ce secteur". Mme Payette croit ici que les besoins d'assistance technique et d'en-

Voir page 6: Payette

# Le 144 défie la tutelle de couper les cotisations

**par Louis-Gilles Francoeur**

La direction du local 144 des plombiers de la FTQ-Construction, a fait voter lundi soir à l'occasion d'une assemblée générale à huis clos, un "renforcement" de la résolution de l'automne dernier en vue de couper toute cotisation syndicale à la FTQ-Construction.

Mettant au défi la tutelle gouvernementale en charge de ce syndicat de se conformer à la décision des membres, le gérant d'affaires, M. Normand Lacasse, a reproché au directeur de la FTQ-Construction, M. Guy Dumoulin, d'être allé "se mettre à genoux" devant une tutelle gouvernementale pour obtenir les cotisations qu'on lui refusait depuis plusieurs mois.

Les tuteurs gouvernementaux ont fait parvenir la semaine dernière un chèque de plus de $10,000 à la FTQ-Construction pour des arrérages de cotisation de plus de six mois.

Contestant cette décision de la tutelle, la direction du 144 n'a toutefois pas signalé aux syndiqués de ce local que la décision de suspendre les cotisations les plaçait sur la voie de la désaffiliation pure et simple, ce qui aurait pour effet notamment de placer les 7,000 plombiers de la province dans l'illégalité. Les lois de la construction font en effet une obligation aux syndiqués d'appartenir à l'une ou l'autre des trois centrales.

En coupant les fonds à la FTQ-Construction, le clan d'André Desjardins, l'ex-roi de la construction, se place dans une position stratégique avantageuse parce qu'il laisse à la FTQ-Construction l'odieux de la décision d'expulsion.

La querelle autour des cotisations constitue une autre attaque du clan Desjardins contre le directeur de la FTQ-Construction, M. Guy Dumoulin, Desjardins a tenté mais en vain au printemps dernier d'avoir la tête de son successeur. Les représentants des plombiers devaient toutefois se retrouver seuls avec leur motion de non-confiance dirigée contre Dumoulin.

La résolution de mettre la tutelle au défi de couper les cotisations a été prise par une assemblée de 350 plombiers. Elle engage par contre les 7,000 membres du local 144 à cause des structures particulières de ce syndicat, dominé par le clan métropolitain en vertu de sa charte que les tuteurs n'ont jamais modifiée même s'ils en ont le pouvoir.

"Ce n'est pas Ryan, D'Arcy Saint-Pierre (les tuteurs gouvernementaux) ou le ministre Couture qui vont me forcer à signer un chèque aussi longtemps que le tata de niaiseux à Dumoulin sera là", a déclaré dans un style apprécié par son audtiroire, le gérant d'affaires Normand Lacasse.

Pour sa part, André Desjardins a accusé les tuteurs de faire peu de cas de la démocratie syndicale en payant les cotisations à la FTQ-Construction, en dépit des décisions prise en novembre dernier par une autre assemblée du même genre. "Mais ça va finir dans 16 mois", a-t-il dit en évoquant la fin éventuelle de la tutelle devant ses fidèles impatients de retrouver la bonne atmosphère d'antan.

Les récentes visites des inspecteurs de l'impôt, qui ont décidé de passer au peigne fin les revenus de "Dédé", ne semble pas impressionner l'ancien roir de la construction. Desjardins a en effet affirmé qu'il résistera "debout" à toutes les attaques même s'il devait se retrouver seulement avec "un lit et une chaise", a-t-il dit.

Les dirigeants du local 144 ont d'autre part attaqué très durement le syndiqué Achille Paulin, qui, comme le révélait LE DEVOIR le 25 novembre dernier, a été l'objet de menaces parce qu'il poursuit en justice certains dirigeants de son syndicat qui lui ont fait perdre son travail.

Faisant allusion au fait que le syndiqué Paulin était allé récemment s'inscrire sur la liste de placement et qu'il pourrait obtenir prochainement un emploi, le gérant d'affaires Normand Lacasse a indiqué: "Je n'ai rien contre Paulin mais il va s'arranger avec les membres à son ouvrage". En somme, Paulin obtiendra peut-être un emploi mais le secteur risque d'être assez peu amical. Cette remarque a déchelché, il va sans dire, plusieurs rires entendus parmi les pro-Desjardins.

Certains plombiers présents ont fait courir certaines rumeurs sur le syndiqué Paulin et son épouse que la décence interdit de répéter.

Les Paulin ont rencontré hier l'adjoint parlementaire du ministre du Travail, M. Guy Cheverette. Celui-ci a promis d'étudier leur cas grâce notamment au dossier qui lui a été remis par le couple.

André Desjardins a finalement terminé ses remarques aux plombiers en leur annonçant une nouvelle qui réjouira sans doute plusieurs personnes: il publiera ses mémoires. Celui qui avait dit que ses aveux inciteraient des ministres de l'ancien gouvernement à changer de pays, a réitéré que ses écrits vont "casser du monde".

Les mémoires de l'ancien roi de la construction contiendront notamment des conseils aux dirigeants de cette industrie sur l'art d'y maintenir un certain ordre.

Desjardins n'a pas précisé quand ses mémoires seront prêts pas plus que le nom de la maison d'éditions qui lui servira en l'occurrence de tremplin pour surmonter du purgatoire syndical où l'a confiné la commission Cliche depuis ses célèbres audiences.

# Le mercure serait d'origine naturelle au lac Mistassini

**par Gilles Provost**

Les fortes concentrations de mercure découvertes au nord de Chibougamau, dans l'environnement du lac Mistassini (où vivent des Indiens intoxiqués par le mercure), sont probablement d'origine naturelle. Pourtant, on constate aussi un accroissement très important de la quantité totale de mercure en circulation depuis le début de l'ère industrielle, de même que de la pollution localisée attribuable à d'anciennes mines désaffectées.

Tel est le tableau relativement compliqué qui se dégage d'une étude de l'INRS — eau publiée hier par le Service de protection de l'Environnement du Québec.

Si ce document incrimine directement la mine désaffectée Icon-Sullivan en relation avec la pollution mercurielle constatée au village de Baie-du-Poste, il conclut aussi qu'il a été impossible, à partir des échantillons de neige recueillis, de déceler une pollution mercurielle qui serait directement attribuable aux activités industrielles de Chibougamau. On aurait tiré la conclusion contraire, par exemple, si on avait découvert que la teneur en mercure de la neige recueillie est plus grande à proximité de la ville.

Les carottes de sédiments recueillies révèlent aussi que le niveau du "bruit de fonds" actuel se situe aux environs de 100 à 150 parties par milliard alors qu'il n'était que de 50 à 60 parties par milliard il y a environ un siècle. Pendant les quelques millénaires précédents, ce niveau croissait extrêmement lentement.

Par contre, cette augmentation de la pollution de base, liée à l'industrialisation croissante de tout l'Occident, ne peut expliquer les concentrations "astronomiques" découvertes à certains endroits sans contamination industrielle importante.

Par exemple, on a trouvé un endroit où la teneur en mercure de l'eau atteignait une partie par million. Jusqu'à maintenant, on avait trouvé de tels chiffres seulement dans des poissons puisque ces derniers ont couramment une contamination 100,000 fois plus élevée que celle de l'eau où ils vivent. Les chercheurs ont cru d'abord à une erreur dans leur procédure d'échantillonnage mais ils ont constaté peu après que la neige la plus contaminée provenait justement du même endroit. De même, la végétation de ce secteur contenait dix fois plus de mercure qu'ailleurs.

On a aussi trouvé dans la zone nord-est du lac Mistassini, des endroits où la teneur en mercure de l'eau était extrêmement faible mais où la couche superficielle des sédiments contenait environ 200 parties par milliard de mercure, ce qui est cinq fois plus élevé que la moyenne.

Les chercheurs de l'INRS-eau estiment que seules des causes naturelles d'origine locale peuvent expliquer de tels "points chauds" et ils prévoient que des situtions anormales de ce genre doivent être relativement fréquentes.

Déjà, par exemple, ils ont découvert que les lacs situés sur une faille géologique particulière avaient tous une teneur en mercure supérieure à la normale, ce qui tendait à accréditer la thèse d'une origine naturelle du mercure.

Leur étude insiste beaucoup sur le rôle capital de la végétation dans la circulation du mercure: ils ont noté par exemple que lorsque la teneur en matières organiques augmente dans les sédiments, on constate que la teneur en mercure y augmente aussi tandis qu'elle diminue dans l'eau elle-même.

Le mercure, en effet, se fixe très facilement sur la matière vivante et ces processus biologiques seraient le principal phénomène susceptible d'expliquer la mobilisation du mercure présent dans le sol. Plus l'activité biologique serait intense et plus on serait susceptible de trouver un problème lié au mercure.

De même, un des chercheurs de ce groupe a expliqué au DEVOIR que les sédiments superficiels, au fond des lacs, peuvent être remis en circulation au printemps et à l'automne, lorsque le passage de l'eau à la température de quatre degrés C. crée l'apparition de turbulences importantes.

Or, selon des chercheurs suédois, le mucus qui recouvre certains poissons comme le brochet au printemps est habité par une multitude de microbes capables de transformer le mercure en méthyl-mercure. (C'est surtout sous cette forme que le mercure est dangereux). On serait donc en présence de phénomènes extrêmement complexes, si cette thèse se vérifie.

Dans la même veine, on souligne que les feux de forêt peuvent aussi mettre en circulation des quantités importantes de mercure parce que les arbres en contiennent. Ce phénomène, semble-t-il, a souvent été négligé dans le passé.

En somme, il appert que le débat sur l'origine du mercure dans l'environnement québécois se complique chaque jour davantage et qu'il est très difficile de mettre le doigt sur une cause exclusive, sauf dans quelques cas très précis.

*À Archambault*

# Découverte d'un tunnel creusé par les détenus

SAINTE-ANNE-DES-PLAINES (d'après CP) — Les autorités de l'institut Archambault ont dévoilé hier la découverte d'un tunnel de 50 pieds, creusé par des détenus qui projetaient de s'évader.

M. Louis Lemay, directeur adjoint et responsable de la sécurité à l'institut, un pénitencier à sécurité maximale situé à une vingtaine de milles au nord de Montréal, a précisé que personne n'avait réussi à s'evader, l'excavation du tunnel n'ayant pas encore tout à fait atteint la muraille extérieure.

Découvert lundi midi par des gardiens, le tunnel d'un diamètre de deux pieds a été creusé à une profondeur d'environ cinq pieds. M. Lemay a expliqué que les prisonniers avaient camouflé la terre extraite du trou sous des amoncellements de neige dans la grande cour de récréation.

"Aucun des responsables n'a encore été identifié, et aucune mesure disciplinaire n'a été prise contre la population pénitenciaire, a-t-il dit. Il s'agit là d'un travail collectif impliquant plusieurs détenus."

Il a ajouté que les auteurs du tunnel disposaient d'un arsenal élaboré d'outils, y compris des pelles.

L'enquête dans cette tentative d'évasion se poursuit.

## *aujourd'hui*

A 12 h à la Maison du Commerce, 1080, Côte du Beaver Hall, M. Jean-Paul Gignac, président de Sidbec-Dosco, est conférencier au déjeuner du Club d'électricité de Montréal. Il a intitulé sa causerie "Pourquoi une sidérurgie au Québec?"

●

A 12 h à l'hôtel Reine Elizabeth, son excellence Curt Heidenreich, chef de la délégation de la Commission des Communautés européennes à Ottawa, prononcera un discours devant les membres des six Chambres de commerce des pays du Marché commun.

●

A 19 h 30 au 1212, rue Panet, l'Institut de promotion des intérêts des consommateurs (IPIC) organise une soirée de discussions et d'informations sur la publicité.

A 20 h au centre Saint-Pierre, 1215, rue de la Visitation, le Mouvement des femmes chrétiennes organise une rencontre sur les "Mass média: un enrichissement ou un esclavage?".

●

A 21 h au restaurant La Braise, 11,859 est, rue Notre-Dame, à Pointe-aux-Trembles, M. Marcel Léger, ministre délégué à l'Environnement, est le conférencier à la réunion mensuelle de l'Association des hommes d'affaires de Pointe-aux-Trembles et de Montréal-Est.

●

La Croix-Rouge tient des cliniques de sang à l'hôpital Saint-Luc, 1112, rue Sanguinet, de 10 h à 16 h; et à l'hôpital Maisonneuve, pavillon Rosemont, 5689, boul. Rosemont, de 9 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h 30.

"Le Saint Suaire"

Apprenez à connaître le Christ dans sa passion et sa mort au moyen des merveilleuses photos de son linceul.

Les nombreux détails sont d'une aide précieuse durant le Carême, pour le Vendredi-Saint, la Méditation du Mystère Douloureux, vos Homélies, les Retraites, la Catéchèse, l'étude scientifique, etc.

Montage audio-visuel comprenant 36 diapositives colorées ou un film fixe, une cassette et un guide de projection en français ou en anglais - $19.50.

Un livret contenant plus de détails et des photos par un éminent sindologiste: "It is the Lord" - $1.50.

**"Le Saint Suaire"**
**Séminaire Salésien,**
**Rue Don Bosco,**
**Sherbrooke, Qué.**
**J1L 1E5**

*Fine Cuisine*
COURS
Printemps 77
par
**henri bernard**

CUISINE FAMILIALE DE BASE
débutant Fin Février

CUISINE DE RECEPTION
FRUITS DE MER
FONDUES ET FLAMBES
REPAS FINS ET BUFFETS
REPAS DE PAQUES
CUISINE DE PLEIN AIR
BAR B.Q
débutant Mi-Février

RENSEIGNEMENTS
DEPLIANT
843-6481

Institut Culinaire Henri Bernard

PERMIS D'ENSEIGNEMENT DE CULTURE PERSONNELLE
2015 de la Montagne ✱ 610 Mtl.
MÉTRO PEEL

dans 60 salles
LE NOUVEAU RÉSEAU DE DIFFUSION

## éditorial

# L'ACDI en question

Rien n'est plus pénible que les fausses querelles autour d'un vrai problème. Et c'est d'autant plus regrettable dans le cas de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) que l'actuelle campagne de rumeurs et demi-vérités tend à faire croire que la nomination d'un ministre titulaire de l'Agence constitue une solution alors qu'en réalité elle ne fera que compliquer une situation passablement ambiguë.

Tirer à boulets rouges sur l'ACDI est un exercice qui passionne, et de longue date, toute une légion de Canadiens, sans qu'on sache toujours si la cause de ces salves est la personnalité du président de l'ACDI, une mauvaise gestion éventuelle de l'Agence, ou, globalement, la cause même du développement international à laquelle est consacré le tape-à-l'oeil d'un milliard de dollars! Poser cette question risque de donner l'impression de prendre la défense de l'ACDI — ce qui en soi n'a rien de répréhensible! — mais au moment où des changements fondamentaux semblent en cours, il devenait impérieux de rappeler certaines évidences.

Les vrais problèmes, contrairement à ce qu'on tend à faire croire, sont d'ordre structurel et ce n'est que dans un ordre corollaire que s'inscrivent les critiques aussi bien autour de la stratégie du développement que de la ou des personnes en place. En d'autres mots, il y a le congénital et il y a le circonstanciel. Avant de se prêter à toute performance d'illusionniste — qui passe par des nominations ou des permutations — il est de l'élémentaire honnêteté d'admettre que quiconque voudra **présider** l'ACDI, c'est-à-dire, quiconque voudra se faire le promoteur de la cause du développement international, devra s'attendre à de rebutantes, sinon insurmontables, difficultés.

•

Empruntons un instant la démarche mathématique et supposons le problème résolu: M. MacEachen, par hypothèse, cumule le Conseil privé et la responsabilité de l'ACDI. Qu'aurons-nous réglé?

D'un: le secrétaire aux Affaires extérieures sera amputé de la partie la plus concrète de ses charges, condamné dorénavant à vouloir faire de la haute diplomatie... Un peu comme si on demandait à un généraliste débutant de faire de la recherche fondamentale. Notre stratégie du développement qui, à plus d'un titre, faisait — ou pouvait faire — l'originalité de notre approche des problèmes aigus des pays en voie de développement, se trouverait à relever d'un autre titulaire et, possiblement, d'un autre ordre de préoccupations.

De deux: le titulaire du Conseil privé, qui n'a pas particulièrement contribué à l'avancement du dialogue Nord-Sud qu'il préside toujours, recevrait une surcharge de responsabilités dont, dans la situation politique actuelle au Canada, le pilier du gouvernement Trudeau aurait dû normalement se passer.

De trois: nommer un ministre proprement responsable de l'ACDI c'est automatiquement ravaler au rang de sous-ministre le président de l'ACDI, ce qu'il est en théorie mais ce qu'il transcende en réalité de par sa représentativité sur le plan extérieur. C'est là que nous touchons du doigt un des aspects dramatiques du problème. De par l'arrêté en conseil du 12 septembre 1968, le "Bureau de l'aide extérieure" est devenu l'Agence canadienne de développement international et le "directeur général" est devenu "président".

À l'époque se posait déjà le problème de faire du Bureau de l'aide extérieure une Société de la Couronne ou un Ministère distinct. On peut se demander pourquoi les raisons valables d'alors ne tiendraient plus aujourd'hui. D'autant plus qu'héritière du Bureau, l'ACDI, au cours des années, a été amenée à occuper une place de plus en plus grande, et à mesure que grossissait son budget, le président de l'Agence était nommé, en vertu d'arrêtés en conseil: gouverneur suppléant à la Banque mondiale, à la Banque asiatique de développement, à la Banque interaméricaine des Caraïbes, à la Banque interaméricaine de développement, au Fonds africain de développement, ainsi que membre du conseil des gouverneurs du Centre de recherches pour le développement international et membre du conseil d'administration de la Société pour l'expansion des exportations. Ce qui contribue à établir que si, hiérarchiquement, le président est un sous-ministre, il est surtout le personnage-clé de toute politique et de tout programme canadiens d'aide au développement et de coopération internationale.

En d'autres mots, nommant un ministre qui, à ce titre, sera appelé à assumer toute la partie dite de "haute visibilité" du rôle du président, ramènera-t-on celui-ci au rang de simple fonctionnaire? En plus clair encore, et toujours dans notre hypothèse mathématique, verra-t-on M. MacEachen dirigeant une ACDI que présidera M. Paul Gérin-Lajoie? Étant entendu que l'actuel président a été nommé par le premier ministre lui-même, et précisément pour jouer ce rôle représentatif à l'extérieur aussi bien que pour assurer la communication avec le public canadien, imagine-t-on M. Trudeau "remerciant" M. Gérin-Lajoie?

Dans l'hypothèse étudiée, l'autre possibilité serait que l'actuel président reste en place, ce qui est un défi au rabais, le côté le plus flamboyant — ce qui est précisément dans le tempérament d'un Paul Gérin-Lajoie et non d'un Allen MacEachen — se trouvant retiré de la charge présidentielle...

À moins que — hypothèse que l'intéressé lui-même n'a jamais réellement écartée, — M. Gérin-Lajoie ne retourne en politique, en manière de détour pour revenir monter en grade.

Pour clore cet aspect, on dira donc que tout changement n'est pas nécessairement préférable au statu quo, d'autant plus que la motivation du changement prévisible n'est pas claire...

•

Reste posée l'autre question: que visent les critiques les plus couramment entendues?

La manie du secret que certains attribuent à l'ACDI ne pèse pas lourd quand on connaît les normes en vigueur sur la confidentialité des sources — à ne pas confondre avec celle du contenu — et pour peu qu'on ait pris la peine de demander telle information! Plutôt que de manie du secret, on aurait pu retenir la non-institutionnalisation de la communication entre l'ACDI et ceux qui sont censés transmettre informations et commentaires au public, mais, curieusement, ce n'est pas là-dessus que se fondent les critiques.

En gros, donc, la précédente campagne semblait viser la personne du président, égratigné pour n'être pas terne, jouant trop ostensiblement, au goût de certains, un rôle de président et non de sous-ministre! L'actuelle campagne, elle, semble viser plutôt une politique en vertu de laquelle notre "piastre" n'est plus contrôlée dès lors qu'elle est octroyée. La critique est rigoureusement fondée, même si la corruption de certains bénéficiaires ne s'en mêlait pas à l'autre bout des canaux d'aide au développement. Mais c'est vrai parce que c'est un choix politique canadien de ne pas chercher à contrôler la manière de dépenser les dons accordés. Le gouvernement bénéficiaire s'engage à consacrer le montant obtenu à des projets de développement et en informe seulement l'ACDI. Ce qui est une manière de respecter l'autonomie administrative du receveur. En d'autres termes, ce n'est pas la gestion de l'ACDI qui se trouve en cause, mais ce choix qui, soit dit en passant, est au moins aussi valable que l'autre, dont précisément nos voisins américains donnent un brillant exemple!

De toute manière, cette critique, formulée globalement, constitue une dangereuse généralisation. Elle ne vaut que pour les dons, alors que l'ACDI se manifeste de plusieurs autres façons et qu'elle se trouve engagée aujourd'hui dans le secteur de pointe que constitue la coopération industrielle.

Une fois faite la part des choses, on se sent soudain gagné par une appréhension: critique-t-on et veut-on procéder à des changements en vue d'une amélioration? Ou cherche-t-on plutôt, par ce biais, à justifier des coupures substantielles par anticipation?

La réponse à cette question précise est aussi la réponse générale du Canada à l'immense attente que constitue la cause du développement international.

**Georges VIGNY**

*L'incendie du Patro LePrévost*

# Une oeuvre qui doit vivre

par CLAUDE MASSON

L'incendie du Patro LePrévost, survenu la semaine dernière dans le quartier Mile-End, dépasse le simple fait divers.

C'est l'effritement de 60 années d'effort pour constituer une oeuvre qui n'avait pas son pareil à Montréal. C'est l'écroulement des dix dernières années qui ont été consacrées à faire de ce centre non seulement un rendez-vous pour les jeunes mais une véritable polyvalente familiale.

Les chiffres parlent par eux-mêmes. En 1976, plus de 7,000 participants ont pris part à plus de 17,000 activités au patro et la "clientèle" provenait de 55 paroisses de la métropole.

Le Patro LePrévost, c'était l'endroit par excellence de la revalorisation de l'individu par l'individu, le lieu de l'épanouissement de la famille par la famille, le rendez-vous des gens du quartier Mile-End qui s'aidaient entre eux, souriaient entre eux, se parlaient entre eux, s'enthousiasmaient entre eux, grandissaient entre eux.

Le patro respectait et favorisait constamment et depuis des années un thème qui commence à être à la mode: les droits de l'individu. Toutes les facettes de la personne humaine y étaient développées: physique, intellectuelle, spirituelle et morale.

Le Patro LePrévost, c'était beaucoup plus qu'une bâtisse constamment rapiécée et rénovée. C'était un esprit, une âme, un coeur. Sa disparition n'est que matérielle. Le déchirement de cette grande et belle famille du patro a aussitôt été transformé en une merveilleuse solidarité de tous les participants à cette maison de chaleur, de vie, d'harmonie, de fraternité.

Les gens de toutes les races, de toutes les langues, de toutes les religions qui fréquentaient l'édifice modeste de la rue St-Dominique, à l'arrière du boulevard Saint-Laurent, se redonnent la main pour l'avenir. Ce monument au bénévolat, s'il a perdu son corps, a conservé son esprit et son coeur.

À titre d'ancien président et de membre actuel, j'offre toute ma sympathie, toute mon affection, toute mon amitié au directeur général Yvon Laroche, au président du conseil d'administration Robert Comeau, aux vaillantes équipes de direction, d'animation, d'administration, aux dévoués permanents, aux centaines d'admirables bénévoles et à tous les participants de cette oeuvre unique à Montréal.

Espérons, tous ensemble, que le Fonds de secours créé à la suite de cet incendie majeur recevra l'appui qu'une telle oeuvre mérite et que tous les Montréalais, sinon tous les Québécois, feront leur modeste mais essentielle part dans ce grand mouvement de solidarité.

■ **Claude Masson est journaliste et directeur de l'information au Soleil.**

## lettres au DEVOIR

### Un électeur de Dorion qui a hâte de revoir Lise Payette

Profitant des vacances bien méritées de René Lévesque au Mexique, le ministre Lise Payette vient de déclencher une nouvelle crise d'hystérie au sujet de Tricofil. C'est à se demander si à ses yeux, sauver ce symbole d'une certaine forme de socialisation de l'entreprise (l'auto-gestion) est primordial et prioritaire pour la sauvegarde financière et culturelle du Québec. Le jeu politique de Lise Payette est subtil: tentant d'embarquer le plus de ministres possible (Tremblay-Marois-Landry-Parizeau) dans la galère de Tricofil, elle diminue les chances de voir le premier ministre, en homme sensé, la laisser sombrer.

Que ce soit autogéré ou non à l'heure actuelle, il est indiscutable que les anciens propriétaires de Tricofil (Regent Knitting) avaient jugé qu'il était temps de fermer la boutique non pas par plaisir ou caprice mais par pure rationalité économique. Or, si une bande de "méchants capitalistes" n'ont pu rentabiliser l'affaire malgré toute leur science du profit, comment peut-on concevoir qu'un groupe d'ouvriers et une vedette de TV, bien intentionnés mais inexpérimentés dans ce domaine d'investissement difficile, puissent réussir?

Avant qu'il ne soit trop tard et que la faillite Payette-Tricofil amorce celle du gouvernement péquiste, René Lévesque devra bientôt prendre une décision énergique: celle de cesser d'engouffrer des fonds publics de plusieurs centaines de milliers de dollars dans une autre baignoire sans bouchon! Certes Mme Lise Ouimet-Payette et M. Jean-Guy Cardinal devront consentir à y laisser quelques plumes et plusieurs travailleurs d'élections, mais le Parti Québécois aura peut-être enfin prouvé à la population qu'il sait la définition du mot priorité.

Une fois le cas Regent Knitting-Tricofil réglé, Mme Payette pourrait alors songer, je l'espère, à ouvrir un bureau dans son comté de Dorion: des vieillards et des défavorisés attendent depuis le 15 novembre 1976. Autant Mme Payette disait à l'époque chercher un homme (le député libéral sortant), autant les gens de Dorion cherchent maintenant une femme...

Louis BOUCHART d'ORVAL,
électeur de Dorion.
Montréal, le 18 janvier 1977

### Un texte trompeur sur la grève de l'UQAM

LE DEVOIR publiait le 22 janvier dernier un texte de M. Michel van Schendel contestant les déclarations de M. Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Éducation du Québec, sur l'UQAM.

L'impression favorable donnée par ce texte de M. van Schendel peut être due au fait qu'il est parsemé de vérités premières. Mais ceci est aussi sa faiblesse car par contraste les affirmations fortes de militantisme y apparaissent d'autant plus personnelles et biaisées. Ainsi on y trouve des procès d'intentions, des bonshommes de paille construits sur mesure pour être aisément détruits et, lézardant jusqu'à l'idéologie sous-jacente, deux failles fondamentales.

La première se révèle dans la distance qui sépare le quotidien des négociations d'une convention collective éminemment légitime, de la stratégie, peut-être mal inspirée, d'une grève totale et illimitée. En effet, un accord de principe a été obtenu depuis bientôt six semaines sur les articles 4, 7, et 25, personnifiant par leurs omissions la réforme Desprès, et qui ont engendré la grève. Il y a donc longtemps qu'un règlement sur les conditions de travail et particulièrement les clauses à incidences monétaires, est passé au premier plan de la démarche des parties.

Déclenché sur le plan idéologique, l'arrêt de travail se poursuit pour des gains économiques. Il devient pénible pour un professeur d'université d'entendre, aux portes de l'UQAM, le piétinement des 500 professeurs, 600 employés, 500 charges de cours et 14,000 étudiants. Et ce d'autant plus qu'il cadence les palabres interminables sur, par exemple, les congés parentaux. C'est pourquoi l'article de M. van Schendel martèle à travers les paragraphes qu'il s'agit d'une lutte sur la mission, les structures, la participation, et affirme que les conditions de travail y sont subordonnées. Le conflit idéologique qui a prévalu auprès de 62% des professeurs présents à l'assemblée syndicale pour voter une stratégie de grève, doit demeurer le flambeau justificateur en dépit de la réalité vécue des négociateurs. En colmatant ainsi la brèche, on peut rabrouer les récalcitrants qui questionnent la sagesse du choix de la stratégie, initiale et non graduelisée, d'une grève sans trêve. On peut les assimiler sans remords à des traîtres à la cause, à des divisionnistes, à des poignardeurs dans le dos, en somme mettre, d'une manière traditionnelle, les pacifistes aux rancarts.

La deuxième faille est significative car elle reflète une conception particulière du professeur d'université. Tout au long de l'article, M. van Schendel identifie la mission, les structures et la participation universitaire aux soucis syndicalistes. Les conditions de travail sont jugées indissociables des questions proprement académiques; donc, le syndicat s'arroge l'enceinte où se discuteront et seront décidées toutes les questions universitaires. Ce que l'article reproche à M. Jacques-Yvan Morin, c'est de ne pas se prononcer pour le syndicat et donc d'être pour le patronat. Nombre de professeurs sont soumis et intimidés par cette dialectique, démagogiquement efficace, du "si tu n'es pas pour nous, tu es contre nous!"

On conseille au ministre de se réfugier au sein du syndicat pour y juger objectivement "le modèle technocratique, anti-démocratique et anti-syndical de gestion patronale privée." Par peur des griffes de l'un, on s'engouffre dans les mâchoires de l'autre.

À l'encontre de M. van Schendel, imaginons que le ministre de l'Éducation s'adresse non pas aux deux protagonistes du syndicat et de l'administration, mais au tiers parti oublié, aux professeurs d'université: être autonomes, libres, aux personnalités entières, penseurs dépassant le socio-politique paroissial.

Le choix entre M. Jacques-Yvan Morin et M. Michel van Schendel est encore là. Pour vous professeurs d'université, réduits au mutisme par la collectivisation des volontés qui sape la force morale et sociale qu'il vous a pris 1,200 ans d'authenticité individuelle à acquérir.

Jean-Claude BRIEF, Ph.D.,
Responsable de la section
Epistémologie,
Apprentissage et Éducation,
Université du Québec à Montréal.
St-Lambert, le 24 janvier 1977.

### L'épilepsie dédramatisée

Il me semble enfin, que Radio-Canada se soit décidé à porter sur ses écrans des problèmes vrais, avec du vrai monde, en nous montrant des vraies situations. Bravo, j'ai été retenue sinon captive, récemment par un documentaire magnifique sur l'épilepsie. Sept heures, c'est l'heure du brouhaha dans la maison. C'est l'heure du repas du soir, de la vaisselle, etc. Pour que vous laissiez tout tomber pour vous asseoir, c'est parce que cela en vaut la peine. Je suis encore surprise et bouleversée de ce que j'ai vu et entendu.

Je n'avais jamais vu de crises d'épilepsie et je souhaitais ne jamais en voir de ma vie. Grâce à Dieu, j'ai des enfants qui ne sont victimes d'aucun handicap. Je me suis demandé avec angoisse ce que je ferais, ce que je deviendrais s'il fallait que quelque chose de semblable m'arrive. J'ai regardé la crise à la tv et je ne suis pas morte de peur. Au contraire, je pensais que c'était pire que cela. Quel mystère autour du problème? Je me suis rendu compte que j'amplifiais tout cela et mes enfants aussi. Aujourd'hui, si je rencontrais un épileptique, je ne m'enfuirais pas.

Quant au témoignage de la maman, j'ai trouvé qu'il y avait là une vérité et des vérités qui sont bien rares sur nos écrans. Cette mère a exprimé dans des termes si précis et si accessibles ce que bien des mères n'arrivent pas à dire. J'ai eu l'occasion dans le passé de côtoyer des parents d'enfants handicapés. J'ai reconnu dans le témoignage de cette mère ce que tant de parents voulaient exprimer, mais qui n'arrivaient pas à le faire avec autant de clarté. Le retrait de la fillette du pensionnat, le silence dans la famille, le mauvais fonctionnement à l'école, le dilemme épouvantable entre la soi-disant manipulation et la surprotection des parents, etc. Tous ces thèmes, j'ai l'impression, par ma petite expérience, qu'ils sont communs à tous ceux qui ont des enfants inadaptés.

Après avoir vu cette émission, j'ai décidé de téléphoner à Radio-Canada pour les remercier de nous avoir permis de vivre, toute la famille, un peu de la vie de cette mère. Je ne sais pas si d'autres l'ont fait (je suppose que oui, si j'en juge par la difficulté à avoir une ligne). C'est peu de chose, téléphoner, mais je crois que pour moi, c'est la preuve tangible que ce document sur "les Exclus" a commencé à faire son oeuvre; c'est notre petite contribution en tant que public.

Le Devoir, que je lis chaque jour, pourrait m'aider à faire la suggestion à d'autres, pour que Radio-Canada sache bien que des documentaires comme ceux-là, ça donne à réfléchir et on en a besoin.

Je ne peux passer sous silence l'article paru dans votre journal le lendemain, qui était très sévère à l'endroit d'Éducfilm.

Quant à moi, je leur dis encore une fois "Bravo".

Et continuez votre beau travail d'information auprès du public.

Mme Marthe PERREAULT

Montréal, 15 janvier 1977

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

## bloc-notes

# Les vrais motifs de M. Morin

Au Conseil canado-italien de l'éducation, il ne restait plus hier qu'à s'incliner devant le sort qui est fait aux victimes de la Loi 22. M. Angelo Montini, principal porte-parole des groupes ethniques dont les enfants sont visés par les décisions de M. Jacques-Yvan Morin, déclarait hier que les parents, contraints par jugement rendu lundi en Cour supérieure, n'ont plus guère le choix: ils obéiront à la Loi. Il en sera de même à la Commission scolaire Jérôme LeRoyer si les tribunaux, là aussi, lancent des injonctions. Et les élèves qui relèvent de la CECM ne feront pas exception si les autorités de l'organisme jugent nécessaire de s'adresser à la Cour pour chasser les "illégaux" des écoles.

Au gouvernement du Parti québécois, il était demandé de résoudre provisoirement, et le plus humainement possible, le problème créé pour environ 1,100 enfants allophones par l'application difficile d'une loi et de ses règlements dont les élus du 15 novembre avaient eux-mêmes reconnu les insuffisances, les injustices et, dans le cas des tests linguistiques, le caractère odieux. On avait promis à ce groupe au cours de la campagne d'apporter des solutions, tout au moins temporaires, à des problèmes concrets.

Mais, après le 15 novembre, les bonnes dispositions qu'avaient manifestées M. Jacques-Yvan Morin et ses collègues à l'égard de cette minorité scolaire se sont envolées. Avant de rendre ces décisions, le ministre n'a pas voulu recevoir les représentants du Consiglio canado-italien, se bornant à voir brièvement et officieusement M. Montini. Puis le ministre a adopté une attitude résolument légaliste, à ce point rigide qu'il a même rejeté la formule de compromis que la CECM avait mise au point. Mme Thérèse Lavoie-Roux a raison de déplorer "la décision autoritaire et irréfléchie" du ministre. Pire encore, le ministre n'a pas tenu compte de certains faits. Pour autoriser l'intégration de 95 enfants (qui ne sont pas du niveau de la maternelle) aux écoles Saint-Philippe Bénézi et Notre-Dame de la Défense, il impose la francisation immédiate de tous les niveaux de ces institutions. Or ces écoles sont déjà en voie de francisation et leur caractère bilingue est progressivement abandonné suivant un calendrier soigneusement mis au point et qui tient compte, comme le rappelle Mme Lavoie-Roux, d'un esprit d'ouverture et d'adaptation au besoin d'un groupe ethnique. Le processus est donc en marche, mais le brusquer, comme l'exige le ministre, risque d'en compromettre les résultats.

Ces deux écoles relèvent du secteur français de la CECM et, à la rentrée scolaire, les enfants y auraient été admissibles sans tests. M. Morin a-t-il sérieusement tenu compte de tous ces facteurs avant de rendre sa décision?

On comprend mal qu'il n'ait pas fait le moindre effort pour régulariser durant quelques mois le cas d'une poignée d'enfants puisque, de toutes façons, le gouvernement s'apprête à refaire complètement la Loi 22. Tout le poussait à régler cette question: il avait personnellement exprimé sa sympathie envers le groupe minoritaire dont il comprenait la situation; il savait que le chapitre V et les règlements touchant les tests ne pouvaient être maintenus; le Protecteur du citoyen, Mme Patenaude, avait clairement montré le caractère discriminatoire d'un article de la loi; un engagement moral avait été pris par M. Lévesque envers cette minorité au Canadian Club le 25 octobre; enfin, le gouvernement a proclamé à quelques reprises son souci de comprendre et d'aider les minorités.

C'est plutôt que M. Morin a décidé d'obéir à d'autres motifs, plus politiques: accélérer dès maintenant, avant même que la nouvelle loi soit adoptée, le processus de la francisation, et ainsi éviter les critiques qu'auraient fait naître dans son Parti des solutions plus justes mais moins radicales. Le sort d'un millier d'enfants, dont la majorité sont au niveau de la maternelle, et les frustrations d'une minorité allophone ne pèsent pas lourd dans les calculs politiques. Pourquoi, n'est-ce pas, se donner la peine d'écouter et de comprendre les justes revendications d'une fraction de non-francophones, pourquoi rechercher des solutions pratiques de compromis, quand on peut imposer des décisions qui plaisent davantage à la majorité?

**Michel ROY**

### Un mini-référendum?

Dans quatre des cinq circonscriptions électorales actuellement ouvertes au Québec, les libéraux détenaient une avance quasi insurmontable pour n'importe lequel des trois partis d'opposition. Si la percée conservatrice enregistrée par Gallup dans cette province était le phénomène exceptionnel et temporaire qu'ils feignent d'y voir du haut de leur hégémonie héréditaire, les libéraux fédéraux n'en seraient point aujourd'hui aux sondages, caucus et calculs angoissants qui ont suivi leur surprise du 15 novembre.

En vérité, les libéraux s'attendent dans plusieurs de ces circonscriptions, qui devraient aller aux urnes début mai, à des défaites risquant de friser le désastre; ils sont donc désespérément en quête d'une stratégie de sauvetage, en attendant de savoir quoi sauver au juste à part le parti ministériel. Or, non seulement n'ont-ils manifestement pas trouvé pareil passage vers la Chine, mais la piste qu'ils croient tenir les mène en droite ligne vers un échec plus lourd de conséquences encore.

Car le mini-référendum conçu par certains de leurs penseurs à la veille des partielles québécoises, et prétendant sauver en même temps et l'un par l'autre le Canada et le gouvernement libéral, confirme plutôt qu'il ne dissipe l'image de déroute intellectuelle et politique que leur parti affiche désormais au Québec comme au Canada. Les libéraux se comportent comme s'ils n'avaient rien compris ni de leur défaite dans Hochelaga ni de la victoire du Parti québécois sur leurs alliés à Québec.

Avant de faire un référendum, l'aile québécoise du Parti libéral du Canada devrait apprendre à faire des élections. Rien n'annonçait qu'après le départ de M. Gérard Pelletier pour Paris la forteresse libérale de Hochelaga tomberait aux mains des conservateurs. Rien, sauf l'érosion démographique du comté charchuté par les libéraux, la montée du mécontentement populaire contre les gouvernements, la hausse du chômage, la témérité du parachutage ministériel, l'élitiste du parti, les racines de "l'homme du comté" qui allait l'emporter au troisième essai, et enfin l'intervention officieuse mais non moins décisive du Parti québécois, dont la machine racheva de culbuter l'organisation libérale.

Or, les comtés actuellement ouverts, s'ils ne sauraient être carrément assimilés à celui de Hochelaga, ne sont pas sans réserver des périls analogues pour les ministériels. Avant de songer à y donner des leçons au PQ ou aux journalistes québécois, les penseurs libéraux seraient mieux avisés de s'enquérir des raisons exactes de leurs reculs dans la faveur populaire. Car s'ils procèdent le moindrement à leur examen d'inconscience, ils devraient découvrir normalement que le thème des partielles, s'il doit en être un, doit plutôt porter sur les comptes que leur gouvernement doit rendre de sa gestion.

À voir la défaite magistrale qu'ont essuyée justement dans Terrebonne et Louis-Hébert les deux gros canons qu'ils avaient envoyés contre le PQ en la personne de MM. Roland Comtois et Jean Marchand, les libéraux fédéraux devraient plutôt craindre un mini-référendum, leur détestable assurance étant un motif supplémentaire d'entretenir autant de griefs contre le gouvernement qu'ils dirigent encore.

Aussi faut-il souhaiter que ces fervents partisans de la démocratie canadienne ne se rangent pas à la pensée de leurs penseurs du dernier conciliabule à Montréal. Passe encore qu'on se moque du simple droit des électeurs à être représentés le plus tôt possible aux Communes; passe aussi qu'on mijote de manipuler les média québécois comme on accuse le PQ et les entreprises de presse de l'avoir fait. Les libéraux devraient au moins respecter le droit des conservateurs, des créditistes et des néo-démocrates de solliciter et de partager avec eux les suffrages de ceux qui adhèrent encore, sous une forme ou une autre, à la partie canadienne.

Bien sûr, les prochaines partielles québécoises ne passeront pas inaperçues. Et tout comme les élections générales, elles ne sauraient arbitrairement être transformées au gré d'un parti en un référendum sur la séparation, la peine de mort ou la pêche au saumon. Ce scrutin va plutôt être le premier terrain de manoeuvre des grandes machines politiques québécoises depuis le 15 novembre. Rien de constitutionnel ni de définitif ne s'y jouera. Mais les résultats dans cette guerre de positions permettront à tous les partis de se rajuster en vue de l'appel général au peuple.

Pour des motifs comparables, le Parti québécois et son chef, sans hâter ce référendum qui vient d'être repoussé dans cinq ans, ne sauraient rester indifférents. La nomination de M. André Ouellet comme organisateur libéral n'aura rien non plus pour les intimider, puisqu'ils n'en ont fait qu'une bouchée à la dernière campagne. Entre la stérile directive d'abstention aux élections passées et la dangereuse aventure d'une "aile fédérale" du PQ, ils voudront plutôt reprendre sans plus de tapage le sentier de Hochelaga...

**Jean-Claude LECLERC**

### la parole du jour

"Puisque vous écrasez les faibles et que vous leur imposez une taxe même sur le nécessaire, ces maisons en pierres de taille que vous avez bâties, vous n'y habiterez pas... oppresseurs des justes et extorqueurs de paiements!" — Amos 5,11-12.

"Un ami fidèle est un puissant soutien: qui l'a trouvé, a trouvé un trésor. Un ami fidèle n'a pas de prix: il n'y a pas de poids pour peser sa valeur. Un ami fidèle, c'est un remède capable de rendre la vie." — Ecclésiastique 6,14-16 (deuxième siècle avant JC)

"Tu n'opprimeras pas l'étranger." — Exode 23,9 (Législation mise par écrit au dixième siècle avant JC)

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910
Directeur: Claude Ryan
Rédacteur en chef: Michel Roy
Rédacteur en chef adjoint: Georges Vigny
Directeurs de l'information: Jean Francoeur, Pierre Laignon
Trésorier: Bernard Lorocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année, six mois $30. À l'étranger: $60 par année; six mois $33; trois mois $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne: livrée à domicile par porteur $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

**des idées** **des événements** **des hommes**

*La genèse d'une crise sans précédent*

# Comment New York, sous des dirigeants irréprochablement libéraux, est devenue une ville que fuient individus et entreprises

par DANIEL P. MOYNIHAN

■ *Copyright The New Republic et LE DEVOIR*



■ À l'occasion de l'investiture du président Jimmy Carter, The New Republic a consacré un numéro spécial à divers thèmes politiques et sociaux. Parmi les collaborateurs du numéro, il y avait l'une des grandes vedettes de la dernière campagne électorale américaine, le nouveau sénateur démocrate Daniel Moynihan, de l'État de New York, qui a résumé le discours qu'il a tenu à ses électeurs de l'État de New York pendant sa campagne. Voici une version française, établie par Le Devoir, de l'article de Moynihan. Plus d'un Montréalais sera sans doute intéressé par cette description impitoyable des causes qui ont conduit New York à son marasme actuel.

Transporté peut-être par un excès d'enthousiasme à l'occasion du bicentenaire, j'ai été candidat dans cinq élections différentes en 1976. Chacune fut contestée; dans chacune, le résultat fut serré. Je dus d'abord me faire élire comme délégué du Bronx à la convention nationale du Parti démocrate. En second lieu, je dus me battre pour obtenir une place au sein du comité du programme du Parti démocrate. Je postulai ensuite un poste au sein du Comité de rédaction du programme. De là, j'allai m'engager dans les élections primaires pour le choix d'un candidat au Sénat dans l'État de New York. Et enfin, je fus candidat au poste de sénateur à l'élection proprement dite.

A la fin, je fus élu sénateur par une majorité de 585,961 voix. Si l'on fait exception de la victoire de Robert Kennedy en 1964, j'ai été le premier démocrate à décrocher un poste de sénateur pour l'État de New York depuis 1950. Kennedy obtint un million de votes de moins que Lyndon Johnson dans l'État de New York en 1964. J'ai obtenu en contrepartie, 300,000 voix de plus que Jimmy Carter dans l'État de New York: cela a fait dire au columnist John Roche, au magazine The New Republic et à d'autres voix disparates que ma victoire avait peut-être une signification qui déborde les frontières de l'État de New York.

S'il est vrai que mon succès peut avoir une signification plus large, il ne sera pas sans intérêt d'examiner les propos que je tins aux électeurs de l'État de New York pendant ma campagne. On a pu dire beaucoup de choses sur ce que j'ai écrit pendant cette période. Mais pour le candidat, de même que pour les électeurs, la vraie campagne, l'expérience authentique, s'incarne presque totalement dans le discours-thème qu'il a préparé à l'intention de ses électeurs. Ce discours sera repris sous mille et une formes le matin et le soir, jour après jour, dans les contextes et les milieux les plus variés. Mais il demeure essentiellement le même. Je l'ai repris dans les locaux syndicaux de Tonawanda, dans les centres pour citoyens âgés des Flatlands, dans les piscines de East Hampton, dans les salles de dessin que l'on trouve au sommet des gratte-ciel de Fifth Avenue, dans les sous-bassements du South Bronx, dans les cafés du Southern Tier, dans les tavernes du North Country, et jusque dans le ralliement de clôture de ma campagne à Pindars Corners. Ce discours a eu beaucoup de succès auprès des électeurs. Voici, en substance, ce qu'il leur proposait.

Le dilemme des libéraux dans l'État de New-York, c'est que nous faisons face aujourd'hui à des problèmes sans précédent au niveau du gouvernemant et que ces problèmes ont pris naissance sous les auspices de gouvernements irréprochablement libéraux qui siégeaient à New York même et dans l'État du même nom. Ces gouvernements n'étaient pas seulement imbus d'esprit libéral; ils étaient dirigés par des libéraux patriciens. Élus avec l'appui d'une puissante coalition des forces progressistes, ces gouvernements avaient vraiment la main libre pour faire tout ce qu'ils pouvaient. Malgré ces conditions favorables, ils ont échoué. La ville de New-York a été mise en défaut. Ses pouvoirs et son autonomie, qui étaient demeurés intacts depuis 1626, sauf pour une brève période sous le général Howe, lui avaient été enlevés pour être remis à des personnes que nous ne connaissons pas et que nous n'aurions certes pas choisies.

Certains, refusant de se rendre à l'évidence, ont imputé ces développements à Washington, comme si un thermidor ou quelque chose de pire s'était implanté dans la capitale fédérale. Mais ces explications évasives ne résistent pas à un examen sérieux du budget fédéral, lequel a connu une croissance énorme, souvent causée par les mesures prises en vue de résoudre des problèmes que New York trouvait insolubles.

Aucune de ces explications ne sert la cause du libéralisme. Pendant les primaires présidentielles, Mo Udall était tellement conscient de cette situation que lorsqu'il vint à New York, il refusa de se définir comme libéral. Ce qui induisit Scoop Jackson à observer que même s'il n'est pas personnellement un libéral, il était néanmoins le seul candidat qui acceptait de se définir comme tel. Jimmy Carter avait remporté les primaires en dénonçant continuellement la "bureaucratie horrible, arrogante et confuse" de Washington. Aussi, n'était-il pas trop indiqué pour nous de jeter le blâme sur ceux qui refusaient de nous ouvrir les cordons de la bourse à Washington. Il n'était pas davantage indiqué de passer notre temps à nous culpabiliser. J'insistai pour souligner qu'il nous incombait de faire la lumière sur notre situation et d'être aussi honnête que possible.

L'année 1976 marquait le bicentenaire non seulement de la révolution américaine, mais aussi de l'ouvrage classique de Gibbon, "Decline and Fall of the Roman Empire." J'aimais rappeler à mes auditeurs un thème familier des derniers chapitres de l'oeuvre de Gibbon: "La fuite de la réalité". J'avais l'impression que quelque chose de semblable s'était produit dans notre discours public à New-York et que nous devions résister à ce mal, non pas au point d'en être imprudents, mais parce qu'il nous empêchait de faire face à certaines réalités qui sont tout simplement trop pénibles à affronter.

## Une triple crise

Je décrivis ensuite notre situation en fonction de trois crises qui m'apparaissent interreliées et qui me semblent se renforcer l'une l'autre: une crise du gouvernement, une crise de l'économie, et une crise de l'organisation sociale.

L'essentiel de la crise gouvernementale, c'était que la ville de New York ne pouvait plus maintenir son niveau actuel de fonctionnement. La situation présente était une menace pour l'État, et aussi pour les autres ordres de gouvernement. À vouloir augmenter les taxes en vue de faire face à l'augmentation des coûts, comme nous l'avions fait dans le passé, nous risquerions de perdre des contribuables de plus en plus nombreux et ainsi, de voir nos revenus diminuer au lieu d'augmenter. J'évoquais aussi le syndrome du métro: des tarifs plus élevés mais un nombre moins élevé de passagers, et en conséquence des revenus diminués et un déficit accru. Cette crise découlait en partie d'une tradition honorable qui a toujours porté les Newyorkais à se soutenir les uns les autres. Mais elle découlait aussi en partie de la folie. Nous sommes devenus un peuple capable de tout apprécier, mais qui n'est plus capable de mesurer le prix de rien. Cette attitude a l'air hautement morale; mais s'il vivait encore, Reinhold Niebuhr ne tarderait pas à dénoncer le réflexe de coercition qui se cache derrière tout ce prêchi-prêcha. À tout événement, la crise est en grande partie le produit de notre propre conduite. Si nous décidons de payer deux fois le prix que les citoyens du Texas paient pour les mêmes services, nous devons nous attendre à payer des taxes deux fois plus élevées.

Le déclin du gouvernement est inexorablement lié à la crise de l'économie. L'économie du Nord-Est est stagnante. A New York même, on est témoin d'un délabrement écrasant. Depuis 1969, 640,000 emplois y sont disparus dans le secteur privé. Il y aurait là de quoi soutenir une zone métropolitaine de 2 millions de personnes. La vallée de l'Hudson somnole, la vallée de la Mohawk se meurt. Buffalo, au cours des vingt dernières années, a perdu plus du cinquième de sa population. Dans l'État de New York, la population diminue. Nous n'avons obtenu l'an dernier que 2% des nouvelles mises en chantier résidentielles. Un homme d'affaires qui travaille dans le Manhattan peut accroître son revenu réel d'environ 25% en déménageant à Austin; la différence viendra en grande partie de taxes moins élevées. Mais ce n'est pas tout. La firme ou l'entreprise de cet homme d'affaires pourrait être elle-même tentée de déménager, car le déclin de la qualité des services gouvernementaux dans la ville de New York fait de notre région un lieu de moins en moins attrayant. On pourrait même dire que l'accentuation de la désorganisation sociale fait de New York un lieu carrément dangereux. Même un vieux loyaliste newyorkais comme George Kennan déclare que la ville "n'est plus un lieu approprié pour une existence civilisée.

## La montée du parasitisme et de la dépendance

La crise de l'organisation sociale est facile à décrire mais difficile à analyser. Et même s'il est facile de la décrire, peu d'hommes publics se préoccupent de le faire. Car elle est maintenant si avancée que le simple fait de soulever le problème fait voir combien il est peu probable qu'il donne lieu à des politiques appropriées. J'appelle ceci le paradoxe de Weaver, en m'inspirant d'un mémoire que Paul Weaver écrivit en 1968 sur la ville de New York. Le tissu social de New York, écrivait Weaver, est en train de se déchirer. "Une partie importante de la population est en voie de devenir incompétente et destructrice. Il en résulte un parasitisme croissant, sous des formes légales et illégales, et aussi une recrudescence de la violence."

Ce parasitisme se retrouve à tous les niveaux de la société, jusque dans ce noyau de Newyorkais qui vivent bien en se donnant l'air de s'occuper des pauvres. Ils font penser à ces gens qui nourrissent les écureuils en nourrissant les chevaux. Mais le thème central de Weaver, et le mien, c'est que personne ne se rend compte de la menace pour la liberté que crée cette dépendance croissante."

"Sommes-nous en train d'assister à l'épuisement ultime et destructeur de la pensée libérale? La viabilité de la pensée libérale devait reposer sur la capacité du pays qui l'a épousée de fonctionner en s'appuyant sur des principes d'autorégulation, d'autosuffisance et d'autoamélioration. Aussi longtemps que l'individu type était formé et orienté dans des voies socialement utiles par le fonctionnement plus ou moins autonome de sous-systèmes privés d'autorité, il était possible de concevoir un gouvernement qui favorisait une grande mesure de liberté et se confinait largement au rôle négatif et périphérique d'arbitre.

Il était aussi possible pour le citoyen et l'homme d'État de se nourrir d'une rhétorique qui niait l'existence, les fonctions et le fondement de ces sous-systèmes privés. La société authentiquement libérale, en bref, doit ignorer ce qui la fait fonctionner. Mais maintenant, dans des parties entières de la ville de New York, ces sous-systèmes sont en voie de rupture. En même temps, la rhétorique continue de plus belle et exerce un effet aveuglant sur l'opinion soi-disant informée autant que sur l'opinion des milieux politiquement engagés. Elle conduit à des politiques qui, en fait, précipitent la dissolution des sous-systèmes. J'aime citer Pigou: "Les environnements, tout comme les personnes, font des petits". — Nous devons par conséquent nous attendre à ce que notre situation présente persiste au moins jusqu'au vingt-unième siècle.

Mais abstraction faite de cette dernière considération, le déclin de l'économie engendrera lui-même une dépendance accrue. La dépendance des enfants et des femmes augmentera probablement, ne serait-ce qu'à cause des changements qui sont en train de se produire dans le marché du travail. Sur 11.2 millions de nouveaux emplois créés aux États-Unis pendant les huit dernières années, 8 millions étaient des emplois de cols blancs, 2.5 millions se situaient dans le secteur des services, et 1.5 million seulement étaient des emplois destinés à des cols bleus. On a observé une diminution du nombre des emplois dans le secteur agricole. Sur les 8 millions d'emplois destinés à des cols blancs, 72% sont allés à des femmes. Les femmes ont également obtenu 59% des nouveaux emplois d'ordre professionnel et technique, et 50% des nouveaux emplois au niveau de l'administration et de la gérance. Seulement dans le secteur des occupations destinées à des cols bleus, lequel représente à peine un tiers des nouveaux emplois, les hommes ont-ils obtenu la plupart des nouveaux emplois créés.

La croissance continue du gouvernement commence à diviser la population. Cela est particulièrement observable dans le comté rural situé au nord de l'État de New York, où j'ai choisi de vivre depuis le début des années Kennedy, alors que commença la transformation. A cette époque, les fermiers étaient déjà aux prises avec des problèmes graves; ces problèmes sont toujours là. Mais une nouvelle catégorie d'employés du secteur public a désormais envahi cette région et nous sommes en voie de devenir une société qui brillera par le confort de son secteur public et la misère de son secteur privé, jusqu'à ce qu'éclate une crise du gouvernement qui remettra tout l'avenir en question.

## Les fausses peurs des libéraux ramollis

Voilà le langage type que j'ai tenu à mes électeurs pendant ma campagne. Ce langage a-t-il l'air bourru, désespéré, peu empreint de libéralisme? Tel ne fut pas en tout cas la réaction de mes auditoires. Ils l'ont trouvé vrai. Ils me l'ont dit. Je me suis présenté à eux comme un libéral qui n'a point peur de critiquer ce que les libéraux ont fait. Je les ai prévenus que notre libéralisme se ramollira, comme Lionel Trilling nous en a avertis il y a une génération. Je n'ai jamais fait beaucoup de concessions sur ce point. Je suis même venu près de me choquer lorsque, pendant les débats qui marquèrent les élections primaires, quelqu'un suggéra que l'on pouvait résoudre la crise en réduisant de quelque $30 milliards le budget de la défense nationale; cette personne supposait présumément que les épargnes ainsi réalisées pourraient être transférées à la ville de New York. Ce serait consommer la corruption de notre tradition, répétai-je à mes auditeurs, que de consentir à ce que la balance du pouvoir mondial soit renversée en faveur des puissances totalitaires, dans le seul but de nous aider à maintenir les subventions que nous nous sommes octroyées les uns aux autres. Dans certains cercles du West Side, ce genre de propos fit bondir des gens. Mais il n'y avait rien d'anti-libéral là-dedans, sauf, si l'on se place dans la prespective d'un certain libéralisme qui s'est réellement ramolli. Heureusement, les perspectives furent quelque peu redressées vers la fin de la campagne électorale proprement dite, lorsque mon adversaire demanda que je sois défait de manière que le libéralisme ne puisse jamais plus montrer son "laid visage" dans l'État de New York. Les Conservateurs avaient compris le message.

J'étais vraiment résolu à dénoncer le moralisme excessif de notre politique et à m'y opposer. Partout, je citai Adler: "Opter pour une attitude saine, c'est faire l'option morale la plus profonde de notre époque". Je m'évertuai aussi à plaider contre les voix apocalyptiques qui ont commencé à se faire entendre dans des milieux qui péchaient naguère par excès de confiance. La loi de Murphey ne vaut qu'à court terme, soulignai-je. J'invitai mes auditeurs à jeter un coup d'oeil du côté de ces vastes ensembles d'édifices vides que l'on trouve sur Wards Island dans le East River. Ces immeubles furent construits dans les années 50, afin de recevoir des malades mentaux du Manhattan. A cette époque, le taux d'inscription de malades admis en résidence dans les institutions de santé mentale de l'État de New York augmentait sans cesse. Il avait doublé pendant le quart de siècle précédent et semblait devoir quadrupler au cours du quart de siècle à venir. Là résidait à l'époque notre problème social le plus urgent. Mais on n'y voyait pas d'autre solution que dans la multiplication des services hospitaliers.

A ce rythme, on allait tout droit vers une situation où la moitié de la population de l'État serait pensionnaire de ces institutions, et où l'autre moitié y gagnerait son pain. Mais en 1955, le gouverneur Harriman autorisa le recours sur une large échelle aux nouveaux médicaments mis au point sous le gouverneur Dewey. A compter de cette année-là, on assista à une diminution des inscriptions dans les hôpitaux mentaux. Les nouveaux édifices ne furent jamais utilisés. On a pratiquement oublié, de nos jours, ce qui semblait, au début des années 1950, devoir être la crise la plus urgente de l'époque.

## La place unique de New York en Occident

Lorsque j'en avais le temps, je m'étendais un peu sur les enjeux de la situation actuelle et sur la nécessité d'une attitude ferme à ce sujet. D'abord, notre réputation est en jeu, répétai-je à mes électeurs. Je voulais parler de la réputation de New York, de la réputation d'un libéralisme intelligent, républicain autant que démocrate. Si jamais l'on en venait à conclure à l'échelle du pays que des politiques libérales conduisent à la ruine, comment serons-nous jugés? Tout jugement de valeur mis à part, il est temps de reconnaître ce que signifie New York dans la vie du peuple américain. Tentant d'évoquer ce que Venise signifia pour le monde méditéranéen du quinzième ou du seizième siècle, l'historien français Fernand Braudel écrit: "Venise dominait la mer intérieure comme New York domine aujourd'hui le monde occidental". Et si New York devait s'écrouler... qu'arriverait-il de l'Occident? Qu'arriverait-il de la constitution de notre pays?

De tous les traits du système fédéral américain, l'un des plus importants ne figure même pas dans la constitution, mais fut le fruit direct des préoccupations constitutionnelles autour de la séparation des pouvoirs. Ce trait, c'est la séparation entre New-York et Washington. Hamilton et Jefferson en vinrent à une entente à ce sujet autour d'un verre de madeira dans une taverne de Broad Street. Il fut entendu que la capitale politique serait établie à Washington. Mais à toutes autres fins, il fut également entendu que la première cité de la nation serait New York. New York a fidèlement servi ces autres fins. Sa plus grande utilité aura peut-être consisté à empêcher cet amalgame "behemothian" du gouvernement, de la finance, des affaires, de l'industrie et de la culture que les Pères de la République redoutaient par-dessus tout. Il ne faudrait pas grand-chose pour que Wall Street déménage sur Connecticut Avenue, pour que NBC et Time suivent, pour que le Broadway cède le pas au Kennedy Centre, pour que le Washington Post devienne le journal national. A la génération présente de Newyorkais, il incombe l'honneur de défendre la Cité contre un écroulement qui entraînerait beaucoup d'autres ruines avec lui.

## New York la défavorisée

Avais-je un programme en vue? Pas dans mon discours-thème de campagne. J'avais contribué à la rédaction de chapitres du programme démocrate traitant de questions urbaines et je demandai à mes électeurs de me croire sur parole quand je leur disais que tout était là-dedans. A cela, une seule exception. Les gens devaient absolument entendre parler de la réforme des programmes de bien-être social. Le programme démocrate préconisait un plancher de revenus pour les pauvres qui travaillent et pour ceux qui ne sont pas sur le marché du travail. Il soulignait que l'on doit traiter sur un pied d'égalité les familles stables et les familles désunies. Il stipulait aussi que l'on doit intégrer un programme de revenu garanti des méthodes visant à encourager les gens au travail. Jimmy Carter endossa ce programme pendant sa campagne. Dans ma propre campagne, je soulignai l'urgence de normes nationales uniques en matière de bien-être. Je soulignai que l'existence de niveaux différents de soutien dans notre état et dans les états de la "Sunbert" devenait fatale pour nous.

J'ajoutai que le temps était passé où nous pouvions légitimement demander au reste de la nation notre part des dépenses fédérales. Neal Pierce a établi à $10 milliards de dollars le déficit de la "balance des paiements et services" entre les États de la région de l'Atlantique et ceux de la "Sunbelt". Si nous nous occupons si peu de nos propres intérêts, comment nous plaindre de ce que d'autres paient moins que nous? N'y a-t-il pas un siècle que l'on n'a vu un démocrate de New York siéger au comité des finances du Sénat, et plus d'un demi-siècle que l'on n'a vu aucun Newyorkais siéger au sein de cet organisme? Dans chacun des cas les plus récents, notre représentant ne fut d'ailleurs là que pour un seul mandat.

En plus du montant total de l'aide fédérale, il faut aussi considérer la nature de l'aide reçue. New York obtient de l'argent sous forme indirecte, "eux" obtiennent des dollars. Nous obtenons deux fois notre part au chapitre des programmes de bien-être, mais seulement un quart de notre part dans les budgets de construction

Voir page 6: New York

**VACANCES**

Montréal - Paris
départs
tous les jours
NOLIPRIX
de $309.00 à $419.00

Hâtez-vous
Consultez

**SETA VOYAGES**
**Tél. 861-3906-0200**
Permis 50291

**Colloques Saint-Albert**

Un lieu public où les chrétiens prennent la parole

**1er colloque**

AVONS-NOUS BESOIN D'UNE ÉGLISE ?

**le mercredi, 2 février 1977, à 20 heures**

Panellistes: **Claude Jasmin**
**Normand Wener**
**Jacques Grand'Maison**
**Jocelyne Gauvin**

Un échange avec les panellistes suivra.
Invitation au grand public — Entrée libre

**À l'auditorium de la Communauté chrétienne St-Albert-le-Grand, 2715 chemin de la Côte Ste-Catherine, Montréal.**

**PLUS RIEN de MINI à la MINI!**

Mini loto

NOUVELLE STRUCTURE DE PRIX
4 FOIS PLUS DE GAGNANTS

4 grands prix $50,000 chacun

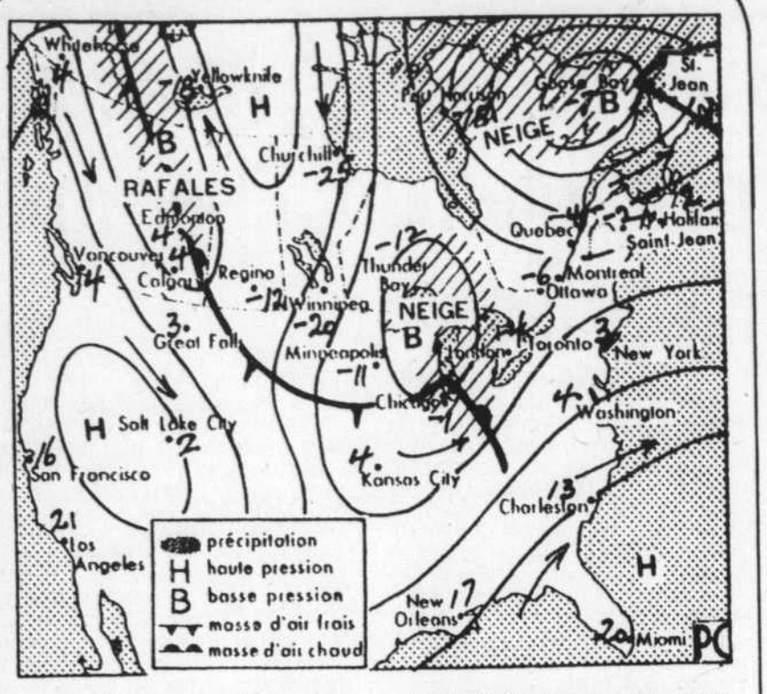
SÉRIE ET NUMÉRO COMPLET, EN ORDRE

UN DES 4 NUMÉROS COMPLETS, SANS LA SÉRIE, EN ORDRE $1,000

3 DERNIERS CHIFFRES DES 4 GRANDS PRIX, EN ORDRE $25

TOUJOURS 50¢

## la météo




Un régime dépressionnaire recouvre le Québec et procure un peu de neige sur les différents secteurs. Une dépression côtière qui devrait apporter d'abondantes chutes de neige sur le Bas-Saint-Laurent met du temps à s'organiser. Elle sera toutefois dans l'estuaire du Saint-Laurent vers midi aujourd'hui. Des quantités de l'ordre de 15 à 20 cm de neige ainsi que des vents de 40 à 70 km/h provoquant de la poudrerie. Un dégagement partiel en fin de journée mais dès jeudi une nouvelle perturbation apportera de la neige intermittente et de l'air un peu plus froid.

●

Outaouais, Montréal, Laurentides, Cantons de l'Est: nuageux avec des éclaircies et chutes de neige sur les terrains élevés, vents modérés. Maximum de —8. Aperçu pour jeudi: neige intermittente.

Pontiac-Témiscamingue, Abitibi, Haute-Mauricie, Chibougamau: couvert et neige. Accumulation négligeable. Maximum près de —10. Aperçu pour jeudi: couvert et neige intermittente.

●

Québec, Trois-Rivières, Lac Saint-Jean: neige intermittente et poudrerie. Maximum près de —8. Aperçu pour jeudi: couvert suivi de neige intermittente.

●

Baie-Comeau, Rimouski: neige et poudrerie. Accumulation totale de 15 à 20 cm. Maximum près de —4. Aperçu pour jeudi: nuageux avec éclaircies et plus froid.

●

Sept-Iles, Gaspésie: neige intermittente, accumulation totale de 15 à 20 cm. Maximum près de 0. Aperçu pour jeudi: nuageux avec éclaircies et plus froid.

suites de la première page

## RENÉ LÉVESQUE

névralgiques seront par contre fermés aux investissements étrangers.

● Le nouveau gouvernement met de côté le recours à des nationalisations, à une exception près, celle de l'exploitation et de la transformation de l'amiante. On n'aura recours à cette "ultime solution" que pour tirer pleinement profit de notre situation privilégiée à l'égard de la concurrence internationale.

● Enfin M. Lévesque assure ses auditeurs que le "recours à l'entreprise publique n'est pas pour nous un principe général d'ordre idéologique, il est un moyen à utiliser avec précaution quand les circonstances concrètes démontrent clairement que ce recours est indiqué".

L'intérêt de plusieurs milieux américains, et surtout des milieux financiers, à l'endroit du Québec depuis l'élection du 15 novembre ne s'est pas démenti. L'accueuil que lui a réservé l'Economic Club le démontre bien. Depuis la visite qu'effectuait au début des années 60 le secrétaire du Parti communiste de l'URSS, M. Nikita Kroukchev, jamais on ne s'était autant pressé aux rencontres de cet organisme. Comme il l'a souligné lui-même dans sa conférence, il est allé "expliquer le Québec dans la capitale du monde". Toutefois, les milieux financiers désiraient plus que cela, voulant connaître ces nouveaux dirigeants du Québec et leurs intentions, voulant aussi être rassurés à propos de leurs intérêts économiques.

A cet égard, il faut voir le discours de M. Lévesque devant l'Economic Club comme étant un peu la confimation officielle des discussions qu'il a eues lundi et hier tout au cours de la journée avec différents groupes de financiers, qu'ils soient des bailleurs de fonds des institutions publiques québécoises, banquiers ou investisseurs.

Si l'on s'en tient aux propos qu'il a tenus devant l'Economic Club, on constate que le premier ministre a voulu se faire à la fois charmeur, résolu et rassurant.

C'est ainsi qu'il n'a pas manqué d'associer l'histoire du Québec à celle des États-Unis, faisant un parallèle entre l'accession de ce pays à l'indépendance il y a 200 ans et la démarche entreprise par le Québec. Il n'a pas non plus manqué de rappeler la présence de nos ancêtre sur le territoire américain que ce soit à titre de découvreur ou de commerçant, ou d'immigrant plus tard.

C'est aussi en faisant un parallèle entre l'état d'esprit qui régnait il y a deux siècles parmi les 13 colonies qui formèrent les États-Unis, que M. Lévesque a tenté d'expliquer le climat psychologique qui prévaut actuellement au Québec.

"L'indépendance du Québec est donc devenue aussi naturelle, aussi normale, je dirais presque aussi inévitable que ne l'était l'indépendance américaine il y a deux cents ans", devait affirmer le premier ministre. L'indépendance politique est déjà inscrite dans l'histoire et la sociologie du Québec, et "il serait insensé de tout faire pour retarder l'aboutissement d'un processus aussi naturel qu'irréversible", a-t-il ajouté, en précisant que tous les efforts doivent tendre à l'aménagement rationel des rapports futurs du Québec avec ses voisins.

La question qui doit préoccuper tout ceux qui portent intérêt au Québec et au Canada, n'est pas de savoir si le Québec deviendra ou non indépendant, mais comment les Québécois assumeront la pleine maitrise de leur vie politique, puisqu'ils sont déterminés à procéder aux changements qui s'imposent, déclare le premier ministre.

C'est en répondant à cette question que M. Lévesque se fait rassurant. Les changements ne seront faits en recourant aux seules voies démocratiques. "Les Québécois n'aiment pas bousculer les choses, pas plus qu'ils n'aiment être bousculés", affirme celui-ci qui rappelle l'histoire récente de la "révolution tranquille". Depuis 1960, le Québec a connu une époque de changements accélérés qui ont complètement modifié ses structures sociales sans pour autant créer les désordres et les traumatismes qui ont affligé plusieurs autres pays. Sur le plan constitutionnel, il en sera de même, dit-il tout en insistant sur la tenue d'un référendum. À ses yeux, cette façon graduelle et démocratique de procéder permet au Québec d'être une des sociétés les plus stables au monde, la stabilité étant la capacité de s'adapter au changement plutôt que d'y résister.

Sur le plan économique et social, M. Lévesque fait aussi appel à cette notion du "changement dans la continuité", pour expliquer les intentions de son gouvernement. Le programme du PQ renferme des politiques modérées et sensées, dira-t-il.

Tout en acceptant de qualifier ce programme de "social-démocrate", le premier ministre insistera cependant sur la nécessité d'adapter la social-démocratie au Québec pour qu'elle corresponde aux besoins et aux aspirations, ainsi qu'aux moyens et aux possibilités des Québécois, tout en tenant compte des forces économiques réelles, du contexte et de la conjoncture internes et internationaux.

Passant rapidement sur les objectifs sociaux du programme, M. Lévesque a cependant insisté longuement sur l'intégrité du nouveau gouvernement québécois, sur le climat social, notamment dans le domaine des relations de travail. À cet égard, il dit croire que déjà après deux mois de gouvernement une nouvelle paix sociale commence à régner au Québec.

Le premier ministre a abordé aussi les mesures nouvelles que son gouvernement veut instaurer, mais ce fut surtout pour dire aux milieux financiers que le Québec doit vivre selon ses moyens. Ces projets seront réalisés par un réaménagement des priorités et des réformes administratives plutôt que par la mise en place de vastes et coûteux programmes. Il indique cependant que le gouvernement, s'il n'a pas l'intention de puiser indéfiniment aux sources du financement international, demandera cependant à la communauté financière américaine de supporter les projets de développement des ressources hydro-électriques.

M. Lévesque conclura son allocution en soulignant que le Québec tient absolument aux liens de coopération et d'amitié avec ses voisins que sont le Canada et les États-Unis.

## RASSURANT

gouverneur de l'État de New York, M. Hugh L. Carey, dont le discours avait aussi attiré un grand nombre de personnes, en raison des difficultés financières qui ont éprouvé l'État et la ville de New York. Il y avait plus de 350 Canadiens et Québécois dans la salle, hommes d'affaires, invités spéciaux et journalistes.

A l'issue de son discours, M. Lévesque a répondu à deux questions du professeur L. Hawkins qui a d'abord félicité le premier ministre de son "discours rassurant" et lui a ensuite demandé des explications sur le taux élevé de chômage au Québec.

M. Lévesque a d'abord relevé le mot "rassurant" qui pouvait avoir à ses yeux des connotations péjoratives. "Tout ce que j'ai dit ici, monsieur le professeur, est tiré de notre programme (celui du PQ) et a déjà été dit au Québec."

Quant au chômage, il en a reconnu l'ampleur et l'importance dans l'est du Canada et indiqué que son objectif serait, sinon l'éliminer complètement, du moins de le ramener à un taux comparable à celui de la moyenne canadienne. Pour le combattre, il a évoqué les mesures déjà annoncées, notamment la politique d'achat "chez nous" de son gouvernement et une plus grande rationalisation de la politique budgétaire.

A Toronto, où il prononçait un discours hier soir devant un groupe d'hommes d'affaires, M. Rodrigue Biron a fait connaître ses réactions au discours de M. Lévesque. Le premier ministre du Québec, a-t-il dit, a réussi à rassurer les vendeurs d'obligations et à sécurisés les prêteurs; mais il ne s'est pas attaqué au point important de la relance économique. Le chef de l'Union nationale regrette aussi que M. Lévesque ait négligé de s'adresser aux milieux canadiens.

A Ottawa, M. Trudeau a fait savoir qu'il ferait connaître son point de vue sur le discours de M. Lévesque au cours de sa conférence de presse hebdomadaire, cet après-midi. Les autres ministres et députés libéraux se sont abstenus de tout commentaire.

Pour sa part, Mlle Flora MacDonald, porte-parole du Parti conservateur en matière constitutionnelle, a constaté que M. Lévesque s'est efforcé de gagner la sympathie des milieux financiers américains, mais ceux-ci n'accepteront pas son affirmation suivant laquelle un Québec indépendant serait un pays stable. Il est difficile de croire que l'accession du Québec à la souveraineté n'entrainerait pas de changement pour la communauté des affaires. "Je ne pense pas que les hommes d'affaires américains croiront cela."

Il a vraiment essayé de jouer sur tous les tableaux", a-t-elle dit. Il se peut que ce discours, à court terme, appaise les craintes des financiers américains au sujet de la situation au Québec, mais leur attitude ne sera pas modifiée à long terme envers la province.

En soirée, tandis que siégeaient les Communes, les députés se sont réunis dans les salons des parlementaires pour entendre le discours de M. Lévesque à la télévision. Il n'y avait plus que 40 députés en Chambre durant son allocution.

## LA PROSTITUTION

Un peu plus tard, le sergent Lépine reçoit des mains de Proulx une enveloppe contenant $1,000, première d'une série. Il rencontre par la même occasion Richard Ziggy Wiseman. Trois jours après, dans un autre restaurant, le sergent Lépine reçoit un autre $1,000 des mains de Proulx, qui lui reproche d'avoir laissé effectuer des descentes dans trois salons de massage appartenant à Wiseman.

Le sergent Lépine a relaté en long et en large devant la commission une autre rencontre avec Ziggy Wiseman, rencontre qui s'est effectuée dans le plus pur style roman policier.

Le rendez-vous avait été fixé à minuit le long du boulevard Taschereau, à la sortie du pont Jacques-Cartier. Les deux hommes se rendent dans un motel, choisi par le sergent Lépine, mais où Wiseman avait choisi la chambre. Avant d'y entrer, il avait montré une arme au sergent Lépine, le menaçant de l'abattre s'il y avait filature ou surveillance de la police.

Une fois entré, Wiseman s'est dévêtu, invitant son compagnon à faire de même, pour prouver qu'il ne portait pas sur sa personne un micro caché servant à capter les conversations. Une fois ce rituel exécuté, Wiseman et le sergent Lépine, assis près de la télévision qui avait été ouverte par ultime mesure de précaution pour brouiller les appareils d'écoute, avaient conversé pendant une heure.

C'est durant cette conversation que Wiseman s'est vanté d'avoir dans son entourage un contact très près de la famille Simard et du premier ministre d'alors, M. Robert Bourassa.

Il s'agissait, de préciser le sergent Lépine, d'une personne qui travaillait de très près avec M. Léon Simard.

Le sergent Lépine a fait état d'autres rendez-vous avec R.Z. Wiseman, d'autres enveloppes, d'autres listes de salons de massage, dont l'une était en fait une page des annonces du Montréal-Matin où des marques au crayon avaient été faites.

Le lendemain, la police devait effectuer des descentes dans chacun de ces établissements...

La journée s'est terminée péniblement pour un témoin dont le nom avait été mentionné à plusieurs reprises dans le témoignage du sergent Lépine: Lucien Proulx, chauffeur de Me Maurice Hébert.

Me Prat voulait savoir de lui quand il avait rencontré Richard Ziggy Wiseman pour la première fois. Proulx ayant refusé de répondre à cette question, invoquant qu'il était prêt à le faire, mais non publiquement, la commission, après toutes les admonitions et les mises en garde, l'a condamné à trois mois de prison pour mépris de cour.

Le dernier témoin appelé à la barre, Me Maurice Hébert, a apporté peu de précisions à ce qui avait été dit dans la journée, si ce n'est pour dire que lui-même avait toujours systématiquement refusé de parler à Richard Ziggy Wiseman.

Quant à son chauffeur, il a eu ces mots à son égard: "Il était à mon emploi jusqu'à sa sentence, il y a queqlues instants".

Aujourd'hui, la commission fera le lien entre la prostitution et le crime organisé, lien qui a commencé à s'établir hier, assez clairement.

## LES COFI

ministère québécois de l'Immigration, dont elles fondent presque l'existence puisqu'elles font la moitié de son modeste budget.

M. Cullen n'a pas rendu publique la lettre de M. Couture, qui semble avoir tenu lieu de réponse à une première missive du ministre fédéral, souhaitant une rencontre. M. Couture affirme qu'il acceptera l'invitation. Selon son homologue, il annoncerait même d'ores et déjà une demande de doubler les sommes consacrées à l'enseignement du français dans les COFI.

M. Cullen ne s'est pas expliqué longuement sur ses réticences devant la décision québécoise, mais il signale qu'à son avis les "immigrants francophones doivent avoir les mêmes droits que les immigrants anglophones" s'ils ont besoin de cours de langue pour s'intégrer au marché du travail.

Les cours de langue anglaise ne représentent plus que 10% des activités des COFI après avoir compté à certains moments pour la moitié. C'est la marginalité de cette activité et la publicité qui lui était soudain donnée qui semblaient hier étonner le ministre fédéral, plus que la décision elle-même, qu'il veut se donner le temps de réexaminer avec ses collègues comme avec M. Couture.

Porte-parole du Parti conservateur, M. Roch LaSalle a plutôt pris le parti du Québec dans cette affaire, même s'il reconnaît que la décision québécoise pourra "paraître sévère à la majorité du pays", dans son parti comme dans le Parti libéral.

"Il y aura d'autres décisions sévères et il va falloir s'y habituer, dit-il. Les Canadiens anglais devront comprendre que le Québec est comme il est et cesser de penser qu'il devrait être comme ils voudraient qu'il soit".

## LES PISTOLEROS

de l'armée qui lui donne carte blanche, a étudié hier les premières mesures à prendre pour faire oublier le plus tôt possible ce que le quotidien El Pais a appelé "les faiblesses d'un gouvernement fort". En attendant ces mesures, l'Espagne va vivre comme elle le fait depuis lundi: sur le fil du rasoir.

Les "faiblesses de ce gouvernement fort" sont apparues pour la première fois lorsqu'au lendemain de la conférence de presse publique de M. Santiago Carrillo, (secrétaire-général du Parti communiste espagnol) alors interdit, un commando des GRAPO enlevait le 11 décembre, en pleine ville, M. Antonio Maria de Oriol, président du Conseil d'État. Les choses se sont précipitées dimanche et lundi au point de conduire l'Espagne à la crise la plus grave depuis la mort de Franco, en novembre 1975.

Dès lundi soir, avant même l'attentat contre le bureau d'avocats de la rue Atocha, le gouvernement s'était assuré pour la première fois depuis la guerre civile la collaboration de la gauche, pour appeler la population au calme. Cette promesse d'action commune s'est renforcée depuis la tuerie de la nuit dernière. Les syndicats clandestins communistes et socialistes se sont, les premiers, associés à l'appel au calme.

Ils ont même assuré le gouvernement du soutien de la classe ouvrière, s'il "punit les coupables des assassinats de dimanche et lundi, démantèle les bandes armées de l'extrême-droite et reconnaît les libertés politiques et syndicales". Ce dernier point est virtuellement acquis depuis la première réunion entre M. Adolfo Suarez et les représentants de l'opposition de gauche.

Il reste au gouvernement à faire le reste. Des dizaines d'activistes fascistes étrangers ont été arrêtés la nuit dernière. Il reste encore à découvrir les complicités au sein des polices, reconnues par le gouvernement lui-même.

Les syndicats ont lancé des appels à la grève générale dans les usines en signe de deuil et de protestation, mais ont invité les militants à ne pas "descendre dans la rue".

Tous les milieux politiques, même parmi les plus modérés issus du franquisme, ont reconnu que la gauche avait fait preuve d'une grande maturité au cours de ces journées de crise. Il est probable que ce sentiment est partagé aussi par la hiérarchie militaire.

La conséquence la plus paradoxale de l'opération des commandos de la droite aura peut-être été d'assurer à la gauche, communistes inclus, la place qui lui revient dans le processus de démocratisation en cours.

Mais, en attendant, ni le gouvernement ni la gauche n'excluent de nouvelles provocations ou coups de main de l'arrière-garde des ultras.

Partout les mesures de sécurité ont été considérablement renforcées.

## PAYETTE

Suite de la page 3

cadrement sont plus urgents que les besoins financiers puisque le financement hypothécaire est déjà disponible.

Mme Payette a enfin profité de son passage dans la région pour souligner l'intérêt qu'elle porte à un projet régional d'intercoopération entre la coopérative de consommation et les caisses d'épargne et de crédit — en vue de la formation de Cooprix, soulignant que le développement assez exceptionnel qu'a connu le coopératisme au Saguenay-Lac St-Jean faisait de ce territoire une région-pilote et un exemple à imiter dans le reste de la province.

## NEW YORK

Suite de la page 5

du corps of Engineers. A nous les services sociaux, "à eux" les infrastructures. Moskogee dans l'Oklahoma est maintenant un port de mer. Mais le canal Érié a toujours les dimensions qu'il avait lorsqu'il fut creusé par les Irlandais et des mules il y a un siècle et demi. Il en va de même de la population de certains comtés qui longent le canal.

Nous n'avons pas besoin d'un accroissement de l'intervention gouvernementale en Amérique. Nous avons besoin d'une mesure plus étendue de normes nationales. Voilà une chose que le fédéralisme peut produire et qui diffère sensiblement d'un accroissement du rôle des gouvernements. Le rôle des gouvernements est déjà très étendu; la tâche véritable consiste à faire fonctionner tout cela. Nous n'avons pas de système de mesures incitatives, nous n'avons même pas de programme sérieux visant à accroitre l'efficacité des services de gouvernement. Franklin D. Roosevelt, au temps où il était gouverneur de l'État de New York, avait inventé le concept de "norme publique" pour justifier la création d'une autorité publique en matière d'énergie, qui aiderait à garder sous surveillance les entreprises privées engagées dans ce secteur. Ce concept fut plus tard mis en oeuvre dans la création de la Tennessee Valley Authority. Il est temps que nous mettions au jour des "normes privées" qui permettront de préserver tout aussi bien l'intégrité des services publics.

Quant au reste, je n'ai cessé de dire qu'il y avait un problème majeur. Ce problème c'est de trouver des emplois. Non pas des emplois gouvernementaux, non pas des emplois qui contribueront à grossir davantage le gouvernement, mais plutôt des emplois qui rendront le gouvernement plus solvable et le remettront ainsi entre nos mains.

# Vers l'indépendance "tranquille"

Suite de la page 2

de rareté de l'énergie, il est naturel que le Québec fasse un effort particulier pour développer au maximum ses propres ressources énergétiques. Étant donné qu'à titre de ministre des Richesses naturelles, j'ai été personnellement mêlé de près à la naissance de l'Hydro-Québec telle que nous la connaissons aujourd'hui, je suis heureux de constater que la communauté financière américaine a reconnu la compétence de sa gestion et a toujours accepté de supporter financièrement ses projets. Je suis certain que cet appui va se continuer dans l'avenir.

En ce qui concerne notre développement économique, il y a eu trop longtemps chez nous un curieux sentiment selon lequel notre économie ne pouvait être développée que par les autres. Cette attitude néfaste laisse croire que le Québec n'est qu'une réserve commode de matières premières pour les entreprises étrangères; elle entraine la passivité et la dépendance. Nous voulons au contraire jouer un rôle actif et orienter davantage notre développement. À trop compter sur les autres, on en vient à ne plus compter sur soi-même.

Or, nous croyons profondément au potentiel et aux capacités de développement de notre peuple, de nos travailleurs, de nos entrepreneurs et de nos épargnants.

Cela ne signifie pas que nous fermons la porte aux investissements étrangers. Bien au contraire, il est évident que le Québec a besoin d'investissements, de capitaux et de technologie, tout autant domestiques qu'extérieurs. Le gouvernement du Parti québécois reste ouvert aux entreprises étrangères pourvu qu'elles respectent nos particularités culturelles et linguistiques, ce qui est l'exigence normale de toute société qui se respecte. Quant aux limitations des investissements étrangers, nous nous sommes efforcés de définir, sous la forme d'un code d'investissements, les principes de base d'une politique par secteur. A cet égard, nous n'avons guère confiance au système de tamisage mis en place par le gouvernement canadien et connu sous le nom de FIRA. À un tel système de "cas par cas", ouvert au marchandage et imprévisible quant à ses résultats, nous préférons une approche sectorielle où les investisseurs étrangers connaitraient à l'avance les secteurs qui leur sont ouverts et ceux qui leur sont entièrement ou partiellement fermés.

Parmi ces derniers, nous avons déjà mentionné quelques cas qui nous apparaissaient "aller de soi" dans des secteurs aussi névralgiques que la gestion bancaire et les entreprises, media d'information, éditions etc., qui ont un impact direct sur notre développement culturel. Inutile de dire qu'il s'agit là surtout d'une politique qui trouvera son application lorsque l'indépendance nous en aura donné les instruments nécessaires.

Comme perspective d'ensemble, nous croyons que c'est plein de bon sens, et que sa mise en oeuvre dotera le Québec d'un guide réaliste dans ce domaine crucial.

Quant à la prise en charge d'entreprises directement par l'État au moyen de nationalisation, il n'en est nullement question dans notre programme. À une exception près, celle de l'exploitation et de la transformation de l'amiante, dans la mesure où nous devrions avoir recours à cette ultime solution pour tirer pleinement profit de notre situation privilégiée à l'égard de la concurrence internationale. Il n'est pas question de nationalisation dans d'autres domaines miniers, tel le fer ou le cuivre, ni dans le secteur de l'aluminium, pas plus que dans celui de la transformation du bois. Ce que nous voulons cependant récupérer, c'est le contrôle et la gestion de nos ressources forestières, pour assurer une plus grande rationalité des approvisionnements. Nos membres, réunis en congrès, ont même, dans un secteur aussi vital et public que celui du téléphone, rejeté en grande majorité une résolution proposant de nationaliser les compagnies privées existantes.

Notre gouvernement n'est donc pas hostile aux capitaux étrangers et n'a pas l'intention de lutter contre l'entreprise privée. Le Parti québécois a adopté une approche pragmatique. Le recours à l'entreprise publique n'est pas pour nous un principe général d'ordre idéologique, il est un moyen à utiliser avec précaution quand les circonstances concrètes démontrent clairement que ce recours est indiqué.

Ces interventions suivront le modèle déjà bien établi par notre Société générale de financement, et nos autres sociétés d'État. Elles permettront d'associer le gouvernement québécois et les capitaux privés, aussi bien autochtones qu'étrangers, à de grands projets d'investissement. C'est ainsi que récemment, notre sidérurgie SIDBEC s'est associée à U.S. Steel et à British Steel pour lancer le projet de Fire Lake, qui nécessitera des investissements de $545 millions. Ou encore que notre Société générale de financement s'est associée à une société canadienne, B.C. Forest, et à une société française pour construire à Saint-Félicien, une usine de pâtes et papiers de quelque $300 millions. Et je ne parle pas de SOQUEM, que j'ai créée en 1965, pour développer notre secteur minier et qui s'est associée à des dizaines d'entreprises, avec disons-le fièrement, de plus en plus de succès.

Bref, nous voulons construire au Québec une société et un milieu qui conviennent à notre originalité et à notre goût. Cela ne signifie pas que nous rejetions les valeurs sociales, les structures économiques ou les institutions politiques propres au milieu nord-américain. Quel que soit le statut du Québec, celui-ci sera toujours le voisin du Canada et des États-Unis. Nous tenons absolument aux liens de coopération et d'amitié avec ces voisins. Ils nous sont imposés tant par l'histoire et la géographie que par des intérêts complémentaires et des échanges nombreux et variés. Votre grand pays est issu d'un mouvement d'affirmation collective semblable à celui qui anime présentement le Québec. Il nous paraît normal d'attendre de vous compréhension et sympathie.

Enfin, je voudrais souligner le fait que notre nouveau gouvernement comprend plusieurs personnes qui ont une solide expérience administrative et parlementaire.

L'équipe qui vient d'être portée au pouvoir au Québec est pleinement consciente de toutes les exigences auxquelles elle fait face. Ces exigences sont souvent contradictoires, ce qui ne facilite pas les choses. Les citoyens réclament des services dont on ne peut pas nier qu'ils soient nécessaires. En même temps, il faut faire correspondre le volume des dépenses publiques aux moyens de notre économie; et, en outre, prendre soin que, ce faisant, l'on combatte quand même le chômage et les inégalités personnelles et régionales. Dans tout cela, il y a une sorte de quadrature du cercle. Je me console un peu en pensant que tous les gouvernements sont dans le même cas, mais c'est là une bien piètre consolation.

Si on tient compte de notre détermination et du sens des réalités dont nous voulons faire preuve, si on tient compte également du caractère éminemment démocratique de notre parti politique, de la qualité des hommes en place, de l'esprit positif et raisonnable avec lequel nous abordons l'exercice de nos responsabilités, des potentialités économiques québécoises que vous connaissez bien, en somme si on observe et mesure tous ces facteurs, je me permettrais de dire que nous n'avons pas le droit de ne pas réussir.

## 26 janvier

**par la PC et l'AP**

Le gouvernement d'Ottawa publiait il y a 66 ans aujourd'hui, le 26 janvier 1911, le texte du traité de réciprocité conclu avec les États-Unis après de longues années de négociations. La réciprocité avait été en vigueur de 1854 à 1866, alors que le Canada prospérait, mais les État—Unis dénoncèrent le traité pour protester contre le soutien accordé par les Britanniques aux forces sudistes pendant la guerre de Sécession. Le traité resta lettre morte.

1971 — L'URSS annonce qu'une sonde automatique Venera s'est posée sur Vénus.

1969 — Quinze personnes sont condamnées à mort en Irak pour espionnage ou sabotage au profit d'Israël.

1957 — Le gouverneur général Vincent Massey pose la pierre angulaire du théâtre du Festival de Stratford.

1947 — L'Égypte rompt ses relations diplomatiques avec la Grande-Bretagne.

1943 — Les Soviétiques battent les Allemands à Voronej.

1942 — Le Canada annonce un don à la Grande-Bretagne de $1 milliard en approvisionnements militaires.

1939 — Barcelone tombe aux mains des franquistes.

1934 — L'Allemagne signe un pacte de non-agression avec la Pologne.

1911 — L'Américain Glenn Curtiss réussit le premier vol à bord d'un avion ayant décollé et atterri sur l'eau.

Ils sont nés un 26 janvier: Ugo Foscolo, écrivain italien (1778-1827); Douglas MacArthur, général américain (1880-1964).

**SUCO**

*au service direct du tiers-Monde*

**NÉCROLOGIE**



**Monsieur Émile Corbeil**

Au Pavillon LeRoyer de l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 24 janvier 1977, est décédé Monsieur Émile Corbeil, époux en premières noces de Gertrude Nelligan et en secondes noces de Jacqueline Horner. Outre son épouse, il laisse son fils bien-aimé Paul-Émile, ainsi que Maurice, Guy, Juliette (décédée), le Révérend Père Jean Corbeil c.s.c. (décédé), le Révérend Père Lionel Corbeil c.s.c. en poste au Brésil, Gilles et Marielle; également ses frères Rodolphe et Lucien Corbeil et les membres de leurs familles.

Né à Montréal le 30 janvier 1883, de Joseph Avila Corbeil et de Rose de Lima Laurendeau, il fit ses études au Collège Saint-Laurent et à l'Université d'Ottawa.

Au début du siècle, il s'associa à son père, fondateur de la maison Corbeil Limitée. Grâce à son esprit d'initiative, sa constance et ses connaissances du monde des affaires, il sut surmonter les nombreux obstacles suscités par l'époque difficile d'alors, et donner un essor nouveau à l'entreprise familiale. Il devenait ainsi, l'un des premiers Canadiens français à promouvoir l'industrie de la chaussure au Canada. De 1920 à 1966, il fut président de Corbeil Limitée, Tétreault Shoes Limitée et Arrow Shoes Limitée.

Homme d'affaires et industriel émérite, il fut directeur du Trust Général du Canada.

Actif dans tous les secteurs de sa vie, il fut échevin à Laval-sur-le-Lac, membre du Club de golf de Laval-sur-le-Lac et du Club Saint-Denis.

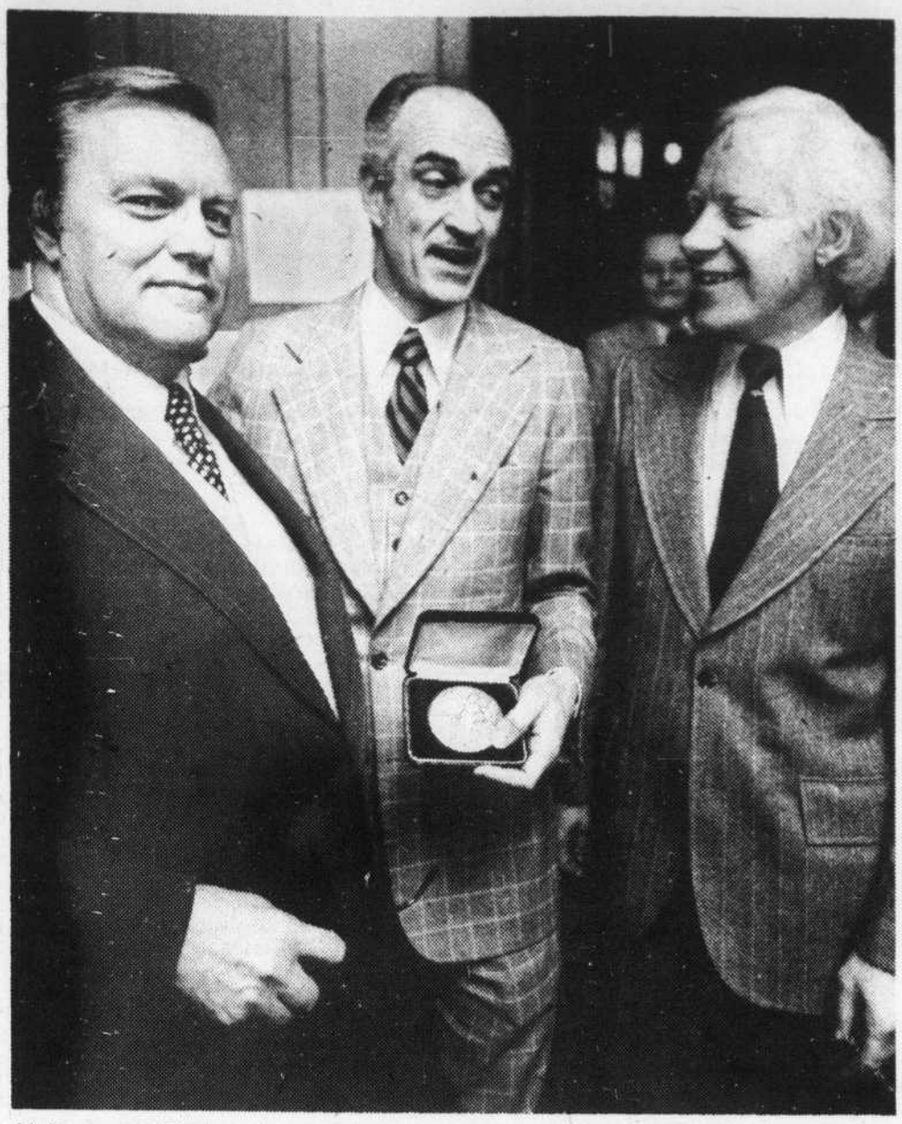
Soucieux du bien-être des siens, il s'est toujours préoccupé des déshérités. C'est ainsi qu'il apporta son aide à la Société d'adoption, la Société Saint-Vincent-de-Paul, la Fédération des Oeuvres de charité. Il était gouverneur à vie de l'Hôpital Notre-Dame de Montréal.

Les funérailles auront lieu jeudi le 27 courant à 11 heures, en l'église Saint-Viateur-d'Outremont.

Pour ses parents et amis intimes, il sera exposé à sa résidence, mercredi soir de 19:00 à 22:00 heures.

Strictement pas de fleurs. S.V.P. faire parvenir dons à la Fondation de l'Hôtel-Dieu-de-Montréal 3840, rue Saint-Urbain et aux Missions des Pères de Sainte-Croix, 4961, rue Coronet, Montréal.

Direction funéraire: Boudrias & Cormier Ltée



M. Raymond Barbeau (au centre) a reçu hier la médaille Bene Merenti de Patria, de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. À ses côtés, MM. Marcel Chaput (à g.) et Pierre Bourgault, deux autres indépendantistes de la première heure. (Photo Alain Renaud)

*Régie de la santé au travail*

# Patronat et syndicat sont d'accord

**par Gilles Provost**

"La santé au travail, toutes les entreprises sont pour ça. On est toujours pour la vertu, à condition que ça ne coûte pas trop cher. (...) Il ne faudrait pas que les chômeurs instruits d'aujourd'hui soient un jour remplacés par des chômeurs en bonne santé."

Ces propos du représentant de l'Association des manufacturiers, canadiens, M. Jean-Marie Ethier, décrivent parfaitement l'atmosphère ambiguë qui régnait hier au colloorganisé par le Conseil du patronat du Québec sur le récent rapport du Comité Beaudry.

Ce comité qui devait se préoccuper surtout des dangers dans l'industrie de l'amiante, a accouché pendant la dernière campagne électorale d'un rapport volumineux qui propose en réalité une philosophie nouvelle de la santé au travail et une réforme de toutes les structures québécoises nécessaires à l'atteinte de cet idéal.

Évidemment, les représentants de la CSD et de la FTQ qui participaient à ces assises en compagnie de 300 représentants de l'industrie ont appuyé sans réserve les grandes lignes de ce rapport. Du côté patronal, l'accueil a été manifestement plus réservé mais personne n'a osé remettre ouvertement en question les grands principes qui en sont à la base et qui orienteront probablement toute la législation et la réglementation des prochaines années dans ce domaine.

Officiellement, tout le monde ne pouvait qu'applaudir à l'idée de centraliser dans une "Régie de la santé au travail" toutes les juridictions dispersées et inapplicables actuelles. Officiellement, tout le monde a reconnu qu'il est nécessaire d'intensifier l'effort de prévention des maladies et des accidents du travail. Officiellement, tout le monde doit reconnaître que les travailleurs sont directement intéressés à la protection de leur santé et qu'ils doivent être associés à la surveillance du milieu de travail.

En même temps, toutefois, toute l'assistance pressentait clairement les implications de ces grands principes et c'est ce qui explique qu'un tel rapport portant théoriquement sur l'industrie de l'amiante, a attiré autant de participants de tous les secteurs de l'industrie manufacturière québécoise.

**Le président du comité d'étude sur les dangers dans l'industrie de l'Amiante, le juge René Beaudry, a d'ailleurs signalé lui-même que son rapport soulève déjà des éléments de contestations puissants qui, contrairement à la tradition, ne proviennent pas de "la gauche". Il a aussi cité l'existence d'un "cénacle que le monde mystérieux des entreprises minières ont réussi à créer et fortifier au sein d'une certaine administration gouvernementale."**

Dans ce contexte, les critiques du rapport Beaudry ont surtout axé leurs reproches sur des aspects particuliers: on a critiqué par exemple l'idée de faire dépendre l'éventuelle Régie de la santé au travail du ministère des affaires sociales alors que les accidents et la sécurité au travail relèvent traditionnellement du ministère du Travail, de l'Environnement ou des Richesses naturelles.

On a exprimé la crainte que les comités paritaires proposés dans le rapport Beaudry ne créent un nouveau champ de bataille pour les employeurs et les syndicats et que le mouvement syndical puisse utiliser le prétexte de la santé pour faire de nouvelles pressions sur les employeurs, dans le contexte de confrontation actuel.

On a mis en doute l'opportunité de déléguer des pouvoirs de règlementation très étendus à une simple régie plutôt que de laisser au législateur le soin de définir lui-même les normes en la matière.

On s'est inquiété du principe nouveau selon lequel tous les travailleurs devenus incapables de travailler en raison d'une maladie industrielle pourraient avoir droit à une compensation monétaire et même conserver leur plein salaire.

On a reproché au comité Beaudry de faire peser sur l'entreprise une "présomption de culpabilité" et de ne pas imposer suffisamment de responsabilités aux travailleurs eux-mêmes.

Même la profession médicale semble extrêmement réticente à entériner les structures proposées dans ce rapport, comme si elle craignait de se voir assujettie à une nouvelle structure administrative qui aurait une influence profonde sur l'exercice de la profession et qui pourrait éventuellement accélérer la transition vers un régime de salariés.

Sans être aussi explicite, le président de la Corporation des médecins du Québec, M. Augustin Roy, s'est porté à la défense des médecins de compagnie et il a contesté vigoureusement l'idée de confier aux départements de santé communautaire la responsabilité de coordonner les activités de médecine industrielle sur son territoire.

"Cette structure n'a pas fait ses preuves, a-t-il dit, et elle a déjà plusieurs chats à fouetter. Attendons donc avant de lui imposer de nouvelles responsabilités."

Par contre, le directeur du département de santé communautaire de l'hôpital Maisonneuve, le docteur Paul Landry, a mentionné son impuissance actuelle à l'égard de la médecine du travail en citant l'exemple des intoxications à l'arsine à la Canadien Copper, il y a deux ans. A ses yeux, le rapport Beaudry est "une véritable bouée de sauvetage" et il l'a ouvertement endossé.

Enfin, le président de la CSD, M. Paul-Emile Dalpé, a reconnu que plusieurs éléments de ce rapport devront être précisés et affinés. Par contre, il a prévenu les industriels que les syndicats n'accepteraient pas que l'on coupe des cheveux en quatre simplement pour retarder la mise en application de ce rapport.

"Par exemple, nous avons déjà dit que la sécurité et la santé au travail devraient relever du ministère du Travail. Par contre, il nous semble bien plus important d'avoir le plus rapidement possible une autorité unique dans ce domaine. Si nous obtenons cette autorité unique en la faisant dépendre du ministère des Affaires sociales, nous allons rajuster notre tir très rapidement."

# L'OCQ exige la promulgation du règlement sur le placement

Le président de l'Office de la construction, M. Réal Mireault, a demandé hier au gouvernement provincial de promulguer rapidement dans l'intérêt de cette industrie le fameux règlement sur le placement, remis en juin dernier au cabinet libéral mais abandonné sur les tablettes depuis.

M. Mireault qui a laissé entendre qu'il ne bénéficiait peut-être pas du "minimum d'acceptation, de confiance et d'approbation de la part du gouvernement", a accusé le gouvernement précédent d'avoir "hésité" alors que le système de placement et de contingentement de la main-d'oeuvre serait déjà en place et que des correctifs seraient peut-être en train d'être élaborés pour le perfectionner si les décisions pertinentes avaient été prises au bon moment.

"Le gouvernement actuel, a-t-il dit, est à la tâche depuis deux mois: il a sans doute droit à sa période d'essai", a ajouté le président de l'OCQ.

M. Mireault a fait ces déclarations au cours d'un colloque intitulé: "La commission Cliche, 500 jours après". Ce colloque, aux présentations bien huilées et agrémentées de diapositives, tenait cependant davantage de l'opération d'information et de relations publiques. Il était patronné d'autre part par la Chambre de commerce de Montréal.

Les représentants de la CSN ont été particulièrement critiques à l'endroit de la politique de l'OCQ en matière de sécurité. Ils ont été appuyés dans ce domaine par des agents d'affaires de la Fraternité interprovinciale des ouvriers en électricité (FTQ).

Les deux groupes ont reproché à l'Office de baser sa politique en matière de sécurité sur le principe que ce domaine constitue un fief patronal, consacré par les droits de gérance. Ils ont souligné que les syndiqués ne pourraient jamais défendre leur droit à la vie sur les chantiers tant et aussi longtemps que leurs critiques ne leur attireront pas un renvoi pur et simple. Les deux groupes de syndicalistes ont en somme été d'accord pour lier la sécurité physique à la question de la sécurité d'emploi.

Les représentants de la FIPOE ont ajouté pour leur part que les syndicats ne pourront faire réellement face à l'arbitraire patronal dans ce domaine tant que les entrepreneurs auront le loisir de s'approvisionner n'importe où en main-d'oeuvre pour remplacer les syndiqués récalcitrants mis à pied.

Les échanges acerbes entre les représentants de l'OCQ se sont poursuivis sur des cas précis où l'absence des inspecteurs de l'Office aurait pu éviter des incidents désastreux. Michel Chartrand a cité le cas des bouteurs de feu de la Baie James qui opéraient sans permis et le cas du chantier olympique où l'on posait les produits chimiques pour souder les poutres radiales sans se préoccuper des températures critiques. Il y avait pourtant cinq inspecteurs en permanence sur ce dernier chantier.

Les représentants de l'OCQ ont été d'accord pour dire que la procédure de griefs en vigueur était trop lente mais ils ont demandé aux syndicalistes de ne pas leur reprocher d'être absents dans un domaine qui n'est pas de leur juridiction alors qu'on leur reproche trop souvent de s'accaparer toutes les responsabilités dans la construction.

Dans le domaine de la sécurité, l'un des trois commissaires de l'OCQ, M. Jacques Brûlé, a recommandé pour sa part au gouvernement, qui contrôle 40% des travaux de construction, d'exiger de ses entrepreneurs un programme sérieux de sécurité. Il a même souhaité que la législation oblige les employeurs à inclure un tel programme dans leurs devis. Il a par contre proposé à la Régie des entrepreneurs en construction d'imposer des sanctions aux entrepreneurs négligeants dans ce domaine, et même à la limite d'en faire un critère d'octroi ou de renouvellement du permis d'opération.

Pour sa part, le président de la Régie des entrepreneurs en construction, M. Claude-Ulysse Lefebvre, qui sera remplacé à ce poste sous peu par l'actuel sous-ministre des Institutions financières, M. Albert Jessop, a tenu à démystifier certaines approches de la commission Cliche.

# Le Consiglio obéira aux injonctions

**par André Tardif**

Le président du Consiglio Italiano Educativo, M. Angelo Montini, nie avoir fait la déclaration que lui prêtaient hier le quotidien The Gazette ainsi que l'agence Canadian Press, selon laquelle son organisme ne tiendrait pas compte des injonctions interlocutoires ayant été ou devant être accordées à des commissions scolaires, interdisant l'occupation d'écoles anglaises par des enfants ayant échoué aux tests d'aptitude linguistique prescrits par la loi 22 sur la langue officielle.

Quelque 1,100 enfants, en majorité d'origine italienne et d'âge préscolaire, occupent illégalement plusieurs écoles anglaises de la région métropolitaine depuis septembre dernier, dont 837 à la seule Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM). Ils y reçoivent, dans des gymnases ou des salles désaffectées, un enseignement parallèle de la part de certains parents et d'enseignants à leur retraite.

La Commission scolaire des Manoirs obtenait, lundi en Cour supérieure de Saint-Jérôme, une injonction interlocutoire de la part du juge Guy Mathieu interdisant à six enfants, dont cinq d'âge de la maternelle, de fréquenter l'école Holy Rosary, à Terrebonne.

Lundi soir, lors d'une rencontre avec les parents de 115 enfants occupant des écoles anglaises de Saint-Léonard, M. Rafaël Iadeluca, président de la Commission scolaire Jérôme-LeRoyer, leur signifiait qu'ils devaient évacuer ces écoles immédiatement, les commissaires ayant décidé de demander aux procureurs d'étudier le dossier dans le but de faire appliquer intégralement la loi 22.

M. Iadeluca a dit aux parents qu'il préférait éviter la confrontation légale que provoquerait sans doute une injonction, qu'il n'était pas d'accord avec les règlements de la loi mais qu'il était quand même obligé de la faire respecter.

C'est au lendemain de cette rencontre qu'on faisait dire à M. Montini, qui y assistait, que les parents avaient prévu les injonctions mais qu'ils n'avaient pas l'intention de retirer leurs enfants des écoles pour autant.

M. Montini a déclaré au DEVOIR hier qu'il n'avait pas fait de déclaration du genre, et que le Consiglio obéirait à la loi 22 même s'il n'en approuvait pas l'application quant à la langue d'enseignement.

"Nous déplorons d'autre part la manière trop rigide du ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, d'appliquer la loi et son refus d'accepter un compromis honorable et démocratique."

Jeudi dernier, M. Morin refusait d'accorder une subvention de $1 million à la CECM qui voulait établir, d'ici la fin de l'année scolaire, un programme spécial d'enseignement bilingue pour "ses 837 occupants.

M. Donat T. Taddeo, commissaire à la CECM et que l'on qualifie parfois de porte-parole du Consiglio, déclarait hier que la Commission ne prendrait probablement pas de décision avant le 3 février quant au refus de M. Morin d'entériner le programme spécial qu'on proposait à son ministère.

"Je ne parle pas au nom du Consiglio, dont je suis membre, mais bien comme commissaire", a dit M. Taddeo, adjoint au doyen de la Faculté des arts et des sciences à l'université Concordia. "À mon avis, le champ de décision de la CECM est plutôt limité."

Selon lui, les commissaires pourraient s'en prendre aux principaux d'écoles "occupées" et les obliger à faire respecter la loi, ou aux parents qui y ont amené leurs enfants, ou encore décider de maintenir le statu quo en attendant que la Loi 22 soit modifiée ou abrogée, tel que promis par M. Morin.


PRÉSIDENT DE LA CAMPAGNE DE LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU COEUR



M. le bâtonnier Jacques Viau, c.r.

M. le bâtonnier Jacques Viau, c.r., est le président de la campagne de souscription que tiendra en février la Fondation du Québec des maladies du coeur. Les fonds recueillis serviront à financer les chercheurs dans les établissements de santé et d'enseignement supérieur du Québec. Me Viau, qui a dirigé le Barreau du Québec en 1973-74, est présentement vice-président national du Barreau canadien.

Publi-Reportage

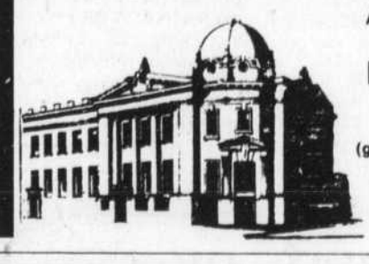


BOUTIQUE LÉOPOLDINE

*(anciennement "tissus nordic" au viaduc de la place bonaventure)*

VENEZ VOIR ET TOUCHER L'ART ET LA COULEUR DE NOTRE COLLECTION DE TISSUS ET VINYLES **MARIMEKKO**

VENTE ANNUELLE DE **20%** À **50%**



**L'Ancienne Poste**

(greene et maisonneuve)

WESTMOUNT

**931-2869**


# RCM: une partie du caucus accueille les deux exclus

**par Clément Trudel**

Dix jours après le congrès qui refusa la réintégration des conseillers Auf der Maur et Keaton dans le RCM (Rassemblement des Citoyens de Montréal), une partie de l'aile parlementaire a accueilli officiellement dans ses rangs, hier, les deux conseillers de Côte-des-Neiges.

La déclaration signée par sept membres du caucus et les deux intéressés reflète le pragmatisme de ces artisans politiques aux prises avec un congrès qu'ils répudient comme sectaire. On y note surtout la nostalgie du consensus atteint en 1974 par le RCM et l'affirmation d'une décentralisation de facto du parti qui devra laisser aux districts — c'est le voeu de ces neuf conseillers municipaux de l'opposition — le soin de démêler les cartes entre militants de tendances et d'idéologies diverses.

Le parti RCM mise toujours sur le désir commun des Montréalais de se défaire d'une "administration autocratique et irresponsable".

Les neuf conseillers qui ont signé la déclaration sont: Nick Auf der Maur; Raymond Bourget; Paul Cliche; Michael Fainstat; Bob Keaton, Ginette Kérouack; Marius Minier, Yves Normandin et Jean Roy.

Les huit non signataires sont tout de même invités ce soir aux travaux du caucus préparatoire à la séance du conseil. Mmes Mariette Lapierre et Thérèse Daviau-Bergeron; MM. John Gardiner, Arnold Bennett, André Berthelet et Gaétan Lebeau se rendront-ils à l'invitation de conseillers qui veulent pousser le RCM dans son ensemble à se redéfinir, à faire machine arrière pour mieux réaliser le bond en avant que pourrait représenter une victoire aux municipales de 1978? Quelle sera l'attitude de MM. Phydime Tremblay et Marcel Morin?

Tous doivent théoriquement faire front commun au conseil, face aux conseillers du Parti civique mais le conseiller Jean Roy avoue que le RCM est "en transition" et qu'il n'en est pas à une contradiction près. M. Bennett aurait signé le texte d'hier, n'eût été le blâme au congrès.

Ironiquement, l'un des signataires de la déclaration d'hier, Paul Cliche, était président du comité chargé de préparer le congrès contre lequel il se rebiffe maintenant.

Michael Fainstat explique ce revirement "parce qu'un groupe avait pris le contrôle du congrès" et qu'il devait dès lors impossible de reconnaître le RCM imbu de tolérance et de pluralisme, qui tenait à coeur aux modérés.

Voici donc une division sur laquelle aura sous peu à se prononcer l'exécutif du parti qui, tout en oeuvrant à contrer les forces centrifuges, pourrait se retrouver déchiré face à une aile parlementaire fractionnée.

M. Kenneth George, président du RCM, ne s'est pas fait mystère de favoriser la réintégration, au sein du caucus des conseillers Keaton et Auf der Maur; M. George parlait sans doute alors en son nom personnel mais en principe il peut s'exposer au désavoeu de la majorité de l'exécutif sur ce point précis.

Le pragmatisme d'un Michael Fainstat a encore raison de ces questions hypothétiques: "Nous réagirons aux réactions lorsqu'elles se produiront".

Le communiqué des neuf conseillers tient en 44 lignes. La convocation fut par erreur envoyée aux journalistes au nom du "caucus" du RCM, le conseiller Roy ayant l'habiture de régler l'ensemble des relations du caucus.

En bref, ce communiqué accuse le congrès de s'être éloigné du programme de 1974 ("Une ville pour nous") qui a rallié 44% des suffrages. Forts de cette légitimité non démentie, les neuf se portent à l'attaque de "l'extrémisme et de l'intolérance qui se sont manifestés" au dernier congrès du parti, redonnent leur place à deux conseillers officiellement exclus et ce, au nom de l'autonomie des districts. "Ces deux conseillers ont toujours propagé et défendu le programme" sous lequel ils furent élus, ils ont donc droit à réintégrer le caucus et "nous encourageons les membres du RCM", chacun dans son district, à rétablir l'esprit et les principes qui firent le vrai RCM, dit la déclaration.


COURS DE LECTURE RAPIDE

Hiver. 1 soir/sem.
8 semaines. Près Uni.
Montréal

**PRIX ÉTUDIANT**

Efficacité-Garantie-Certificat
Renseignements, inscriptions:
**Centre de lecture rapide**
Permis cult. pers. MEQ 389 525

**Tél.: 681-4545**



VENTE ANNUELLE

DE **20%** À **50%**

- FAIT SUR MESURE
- PRÊT À PORTER
- EXCLUSIVITÉS



*La Boutique*

*Milano Originals Ltee*

**7364 St Denis** **271-6376**

(une rue au nord du métro jean-talon)



MONTROSE

VENTE PRÉ-INVENTAIRE

SUR TOUS LES DISQUES CLASSIQUES

VALABLE DU 26 AU 29 JANVIER

- DEUTSCHE GRAMMOPHON
- ERRATO
- ANGEL

IMPORTÉS LE DISQUE **6.99**

PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER $8.98

DISQUES
- TURNABOUT
- VOX
- NONESUCH
- EVEREST

**2.99**

PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER $3.98

- SERAPHIM
- ODYSSEY
- LONDON BUDGET

**3.99**

PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER $4.98 LE DISQUE

- COLUMBIA
- LONDON

CLASSIQUES **5.99** LE DISQUE

PRIX SUGGÉRÉ DU MANUFACTURIER $7.98

VOX BOX

ALBUM DE 3 DISQUES

PRIX SUGGÉRÉ $13.98 — SPÉCIAL **8.88** L'ALBUM

*Classique - Populaire - Français.*

CENTRE DU DISQUE

MONTROSE

ESCOMPTES EN VIGUEUR 12 MOIS PAR ANNEE

3162 EST, rue BÉLANGER, MONTRÉAL H1Y 1B5

TÉL.: 729-2831

# Carrières et Professions

*La Commission Scolaire Chomedey de Laval*

requiert les services d'un

## AGENT D'INFORMATION

**Fonctions:** Sous l'autorité du secrétaire général, l'agent d'information choisit, recueille et, à l'occasion, synthétise ou adapte des informations pour fins de présentation à une population visée, selon diverses techniques.

Il établit des canaux de communication avec les services de la commission de manière à se tenir au courant de leurs activités. Il rédige et revise les prospectus, les communiqués et les documents d'information ou de publicité entourant ces activités et destinés au personnel, aux élèves, aux parents, à la presse ou aux groupes socio-économiques.

Il peut également être responsable de l'organisation et de la gestion d'un centre de documentation constitué d'articles de journaux et de revues d'intérêt pour la commission.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

**Qualifications:** — Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié.

— Toute expérience pertinente sera évaluée et pourra être reconnue en équivalence aux qualifications requises.

**Traitement:** Selon les normes établies à la convention collective du personnel professionnel non-enseignant.

*Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir une offre de service par écrit, accompagnée d'un curriculum vitae avant le 4 février 1977, à l'attention de:*

**Guy Lussier,**
**Directeur du Personnel,**
**125, boul. des Prairies,**
**Laval-des-Rapides,**
**Ville de Laval, Qué.**
**H7N 2T6**

*Prière d'indiquer "Personnel et confidentiel" sur votre enveloppe.*

**Voir autres Carrières et Professions en page 9**

## Conseiller juridique

**en relations de travail**

Une importante association industrielle québécoise offre à un avocat bilingue, possédant un intérêt marqué pour les relations de travail, l'occasion d'oeuvrer pour le compte des entreprises membres réparties à travers la Province.

Ce poste, situé à Montréal, saura intéresser un membre du Barreau ayant acquis une expérience de 3 à 5 ans en relations de travail auprès d'une entreprise manufacturière, d'une association professionnelle ou d'une agence gouvernementale et qui aspire à de plus grandes responsabilités associées à un milieu industriel compétitif

Toute demande sera traitée confidentiellement. Elle devra référer au dossier P214MD et être soumise à 630 ouest, boulevard Dorchester, suite 2685, Montréal H3B 1W5.

Ce poste est offert également aux hommes et aux femmes.

Currie, Coopers & Lybrand Ltée

Membre de l'Association canadienne des conseillers en administration.

## Directeur

**des charges fiscales**

Voici une occasion unique pour le spécialiste en fiscalité de se joindre à l'équipe de gestion financière de Steinberg, à son siège social de Montréal. Étant l'une des plus grandes et des plus prospères sociétés canadiennes, Steinberg peut offrir d'emblée au titulaire du poste la responsabilité d'un cadre supérieur combinée à de réelles possibilités de progression de carrière dans l'avenir.

Relevant du Vice-président, Trésorier et contrôleur, le titulaire aura l'entière responsabilité de la planification et de la mise en oeuvre de la politique fiscale globale de l'ensemble des compagnies de la maison. Ses fonctions comprendront également la gestion de tous les programmes fiscaux, soit: la fiscalité du siège social, les taxes de vente et des denrées, les tarifs douaniers ainsi que les autres domaines connexes.

Les candidats devront posséder une formation universitaire en comptabilité ou en droit. Le candidat idéal aura fait partie d'une équipe de direction, au sein d'une étude comptable ou légale ou dans une grande société traitant de fiscalité provinciale ou fédérale et s'occupant de négociations avec les autorités concernées.

Le salaire de départ reflétera l'importance de ce poste et le titulaire bénéficiera de notre gamme complète d'avantages sociaux.

Veuillez faire parvenir un curriculum vitae détaillé à l'adresse ci-dessous, en mentionnant le numéro de référence 7D1337.

Discrétion assurée.

**Barbara Steinberg**
**Service d'embauche**
**STEINBERG LIMITÉE**
**1500 Avenue Atwater**
**Bureau 1105**
**Montréal, Québec H3Z 1Y3**
**(514) 931-3538**

**LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS**
demande

## UN ANIMATEUR DE PASTORALE

**AFFECTATION PRÉVUE:** Polyvalente Sieur de Coulonge.

**NATURE DU TRAVAIL:** Sous l'autorité du directeur de l'école ou de son adjoint et en relation avec le conseiller en éducation chrétienne, l'animateur de pastorale effectue des tâches relatives à l'élaboration et à la réalisation du programme d'action répondant aux objectifs et aux politiques de la pastorale d'ensemble de l'école.

**ATTRIBUTIONS CARACTÉRISTIQUES:**
Il suscite dans la communauté scolaire les conditions favorables à des expériences de vie chrétienne au sein des activités d'apprentissage et de formation proposées par l'école.

Il sensibilise le personnel de l'école aux finalités de l'éducation chrétienne.

Il collabore de façon particulière avec le personnel chargé de l'enseignement religieux et moral.

Il réalise, avec les élèves et le personnel de l'école des expériences variées de vie chrétienne et fournit notamment des occasions de participation liturgique et apostolique.

Il répond aux besoins de counselling spirituel ou moral.

Il contribue à l'information des parents sur la vie chrétienne de l'école et favorise la participation des communautés chrétiennes à l'éducation de la foi des élèves.

Il peut se voir confier toutes autres responsabilités inhérentes à sa fonction.

**QUALIFICATIONS REQUISES:**
Posséder un diplôme universitaire terminal de premier cycle en théologie, en pastorale ou en sciences religieuses.

**SALAIRE:** $11,880.00 à $24,850.00
Toute demande d'emploi et curriculum vitae doivent être reçus le ou avant le 10 février 1977.

**CONCOURS:** P-127

**Directeur des Services**
**du Personnel**
**225, rue St-Rédempteur**
**Hull, Québec.**

## Champlain Regional College

**St-Lambert/Longueuil Campus**

est en quête de demandes d'emploi et/ou de nominations pour un poste de:

## DIRECTEUR DU CAMPUS

**FONCTIONS:**
Assumer la responsabilité de l'administration du Campus St-Lambert/Longueuil sous tous ses aspects selon les politiques du Collège et ce, sous la juridiction du Directeur Général. Être responsable des relations du campus avec les autres campus ainsi qu'avec l'Administration du Collège et être prêt à assumer les tâches spéciales qui pourraient être assignées par le Directeur Général.

**QUALIFICATIONS:**
Les candidats devraient posséder au moins un diplôme de Maîtrise ou l'équivalent ainsi qu'un minimum de 3 ans d'expérience en gestion ou l'équivalent, de préférence dans le secteur de l'éducation. Ils devraient également être familiers avec le système d'éducation du Québec et bien comprendre le milieu des CEGEP. Une expérience de l'enseignement serait un atout important. Nous exigeons le bilinguisme ou du moins la disponibilité du candidat à apprendre une deuxième langue.

Le poste sera ouvert à partir du 1er juillet, 1977 ou avant, si possible.

Le salaire offert sera proportionnel aux qualifications et à l'expérience et basé sur les normes établies par le Ministère de l'Éducation du Québec. Les demandes d'emploi et/ou les nominations seront considérées avec la plus grande discrétion et devraient comprendre les détails de la formation académique, de l'entraînement, de l'expérience ainsi que les références. Veuillez faire parvenir ce document avant le 21 février, 1977, au:

**Président,**
**Comité de Sélection du Directeur du Campus**
**CHAMPLAIN REGIONAL COLLEGE**
**St-Lambert/Longueuil Campus**
**900 Riverside Drive,**
**St-Lambert, Québec J4P 3P2**

Champlain Regional College
OF GENERAL AND VOCATIONAL EDUCATION

## Conseiller juridique de corporation

Nous sommes à la recherche d'un avocat bilingue et dynamique, membre de l'association canadienne du Barreau et possédant plusieurs années d'expérience en droit commercial au service d'une entreprise ou en pratique privée.

ATTRIBUTIONS:

- La préparation, la révision et la négociation d'achats internationaux.
- Les contrats et sous-contrats de vente impliquant la capitalisation de machinerie et d'outillage.
- La coordination avec les conseillers légaux de l'extérieur impliqués dans les litiges et réclamations.
- Il agira en qualité de conseiller juridique auprès des dirigeants des différents départements de l'entreprise.

Ce poste représente un défi intéressant pour un avocat ambitieux et compétent. En plus d'un salaire équivalent à l'expérience, des avantages sociaux substantiels sont offerts.

*S'il vous plaît faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée d'un curriculum vitae détaillé à:*

**L. Grenier**

**CANADAIR**

**C.P. 6087**
**Montréal, Québec H3C 3G9**

## UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

## (5) postes de directeur de bibliothèques

1. Bibliothèque des Sciences humaines et sociales
2 Bibliothèque de droit
2. Bibliothèque de droit
3. Bibliothèque E.P.C. (éducation, psychologie, communication)
4. Bibliothèque de la santé
5. Bibliothèques scientifiques

**Fonctions:**

Sous l'autorité du directeur du Service des bibliothèques, le directeur de bibliothèque administre, planifie et développe tous les services de la bibliothèque conformément aux objectifs, politiques et règlements définis par l'Université et par la direction du Service des bibliothèques.

*Le directeur de bibliothèque:*

— planifie, organise et administre la bibliothèque qui lui est confiée;
— organise, dirige et évalue le travail des employés; voit à l'application de la convention collective de travail dans sa bibliothèque;
— prépare les prévisions budgétaires et les transmet au directeur du Service des bibliothèques;
— dirige et conseille les chefs de service qui relèvent de sa juridiction;
— produit divers rapports sur les activités et le fonctionnement de sa bibliothèque.

**Qualifications:**

Diplôme universitaire en bibliothéconomie et plusieurs années d'expérience pertinente dans l'administration d'une bibliothèque ou toute combinaison de scolarité et d'expérience.

*N.B. Veuillez préciser pour quel(s) poste(s) vous désirez poser votre candidature.*

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 4 février 1977.

**Service du Personnel**
**Université de Montréal**
**C.P. 6128**
**Montréal, Québec.**

**Projet Baie James**
**Poste au chantier**
## Ingénieur résident
Construction de Digues et Barrages

**FONCTIONS:**
- Coordonne les activités des directions Ingénierie et Construction au chantier;
- S'assure que les travaux sont exécutés conformément aux plans et devis;
- Fournit les informations techniques requises au cours de la construction.

**EXIGENCES:**
- Diplôme d'ingénieur - génie civil;
- Membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec;
- Dix (10) ans d'expérience dans les grands travaux de génie civil;
- Expérience en mécanique des sols serait un atout;
- Très bonne connaissance de la langue française;
- Facilité de communication à tous les niveaux.

Les candidats intéressés doivent faire parvenir leur curriculum vitae à M. John Penny (tél. 288-1740, poste 236) en référant au dossier No 9-08-2900.

LALONDE, VALOIS LAMARRE, VALOIS & ASSOCIÉS, INC.
EXPERTS-CONSEILS CONSULTANTS
GROUPE LAVALIN

1130 OUEST, RUE SHERBROOKE, MONTREAL, QUEBEC.
CANADA H3A 2R5 TÉL. (514) 288-1740

## DIRECTEUR GÉNÉRAL

Un centre de distribution du livre, situé à Montréal, qui fait partie d'un important groupe composé de maisons d'éditions et de librairies recherche un cadre d'expérience pour assumer sa direction générale.

Les tâches principales comprennent la gestion générale du personnel, des installations et des opérations. À ce titre, il est nécessaire d'administrer le budget annuel, de maintenir des communications suivies avec les délégués des actionnaires, d'étudier les projets d'investissement et de développement, de décider de l'organisation du centre, d'en assurer le bon fonctionnement et de voir à ce que les normes de qualité respectent les engagements contractuels.

La personne choisie sera bilingue, âgée de 30 à 40 ans, de nationalité canadienne et détiendra, de préférence, un diplôme universitaire en administration ou en sciences comptables.

En plus d'une dizaine d'années d'expérience dans un domaine industriel ou de distribution dont au moins trois ans de direction de service, il serait souhaitable de posséder une bonne connaissance de la gestion physique d'entrepôt et une certaine maîtrise des systèmes informatiques.

Le poste est susceptible d'intéresser ceux qui ont le goût du défi, le sens méticuleux du détail en plus de posséder la facilité du contact humain, le don de communiquer et la clarté d'expression.

La rémunération sera sans doute fonction de l'expérience et de la compétence mais elle devrait se situer au delà de $25,000 par année, en plus des bénéfices marginaux.

Toute personne qui répond aux exigences qui précèdent et qui souhaite se joindre à un groupe dont l'expansion se poursuivra rapidement dans l'avenir est priée de faire parvenir son curriculum vitae en toute confiance à:

**Bélanger, Chabot et Associés**

**C.P. 30**
**1825, Tour de la Bourse**
**Montréal, Qué.**
**H4Z 1A2**

Membre de l'Association canadienne des Conseillers en administration

*Le contre-interrogatoire CALPA-CATCA*

# Le bilinguisme, un surcroît de travail pour le contrôleur

**par Guy Deshaies**

Dans un environnement aérien bilingue, un pilote unilingue peut en tout temps demander au contrôleur de répéter les instructions qu'il vient de donner à un autre pilote dans l'autre langue et cela constitue un surcroit de travail pour le contrôleur aérien.

Telle est l'une des difficultés, du moins théoriques, que les avocats de la Canadian Air Line Pilots Association (CALPA) et de la Canadian Air Traffic Control Association (CATCA) ont réussi à faire énumérer, hier, devant la Commission d'enquête sur le bilinguisme aérien par M. Archie Novokowski, directeur des services de contrôle de la circulation aérienne au Canada.

Mes John Lehanan (CALPA) et Colin Gravenor (CATCA) ont soulevé les objections de la part des procureurs de la Commission en posant plusieurs questions hypothétiques que le témoin a maintes fois qualifiées de mal à propos (irrelevant).

M. Novokowski a dit ignorer quels avaient été les critères d'approbation pour l'implantation du bilinguisme en 1974 dans cinq aéroports du Québec pour le vol à vue et plus précisément il a dit ignorer quelle situation dangereuse hypothétique avait été envisagée, comme le prévoient les normes, pour l'implantation du bilinguisme.

M. Novokowski a reconnu que dans des espaces aériens non contrôlés par le radar une erreur du contrôleur était toujours possible quant à l'altitude donnée aux pilotes. Ainsi il a dit qu'il était arrivé que deux avions obtiennent la même altitude dans un espace aérien non contrôlé et soient ainsi mis dans une situation dite "de conflit". A ce sujet il a confessé qu'un pilote pouvait corriger la situation à la condition qu'il ait compris l'instruction fautive donnée à l'autre avion. Mais dans les espaces contrôlés au radar M. Novokowski a révélé qu'il était normal que plusieurs avions circulent à la même altitude du moment que la séparation horizontale est maintenue entre eux.

Pour le reste les questions sont demeurées générales et elles ont amené aux conclusions générales que pour des raisons de sécurité aérienne on tendait partout dans le monde à uniformiser les sytèmes et les procédures: l'usage de l'heure de Greenwich partout au monde dans les avions et les tours de contrôle, la vitesse des vents donnée en noeuds, la séparation verticale de 2,000 pieds au-dessus de 29,000 pieds et 1,000 pieds au-dessous, l'emploi d'une même fréquence dans les espaces non contrôlés, etc.

Me Gravenor a qualifié d'invraisemblable la réponse de M. Novokowski relative à son ignorance des critères examinés avant l'implantation du bilinguisme partiel au Québec.

Me Yves Fortier, procureur de la Commission, a répété au moins quatre fois que ce serait M. Walter McLeish, directeur du programme de bilinguisme au ministère des Transports, qui serait le plus apte à répondre aux questions de Me Gravenor.

Ce dernier a d'autre part fait connaitre à la Commission qu'il se proposait de faire entendre 13 témoins ce à quoi Me Fortier a rappelé que tous les témoins devaient être ceux de la Commission et que la liste de Me Gravenor devrait faire l'objet de négociations avec les procureurs de la Commission.

Les procureurs devaient se réunir hier soir à ce sujet.

Me Fortier a fait valoir que la Commission siégeait présentement au sujet du bilinguisme pour le vol à vue aux aéroports de Dorval, Mirabel et Saint-Hubert et qu'en conséquence les témoins devraient avoir quelque chose de pertinent à dire sur cette question exclusivement.

Dans la liste des témoins proposés par la CATCA il y a notamment un pilote de la Lufthansa, le capitaine Hans Kroese, membre d'un comité international sur l'études des tragédies aériennes. Il y a des pilotes commerciaux dont un de CP Air, le capitaine Dall, ainsi que divers contrôleurs membres de la CATCA et autres experts.

Me Gravenor consacrera une partie de la journée d'aujourd'hui à contre-interroger M. Novokowski après quoi M. Jean-Luc Patenaude, directeur québécois des contrôleurs de la CATCA aura le droit d'interroger le témoin.

*L'IPIC contre-attaque*

# Les Cooprix sont des magasins "ordinaires"

**par Renée Rowan**

La querelle entre le conseil d'administration de la Coop des consommateurs de Montréal et celui de l'Institut de promotion des intérêts du consommateur se poursuit toujours. C'était au tour de l'IPIC, hier, de riposter à la mise en demeure que lui servait jeudi dernier la CCM.

Loin de se rétracter, l'IPIC revient à charge et accuse de nouveau la CCM, affirmant, dossier à l'appui, que "la Coopérative des consommateurs de Montréal est une entreprise commerciale ordinaire qui cherche prioritairement à réaliser son développement, sans tenir compte de l'intérêt de ses membres et en utilisant tous les moyens ordinairement employés par les entreprises à vocation dite capitaliste".

"Nous n'avions nullement l'intention de revenir sur la place publique, a affirmé au cours d'une conférence de presse le directeur général de l'IPIC, M. Gilles Robert. On nous a forcé à le faire."

Dans un document de 17 pages remis à la presse, l'IPIC à l'aide de plusieurs exemples, tend à mettre en évidence la contradiction qui semble exister entre les principes idéologiques de la coopérative et ce qui se passe dans les faits: "Dans la démarche pour assurer la rentabilité de la Coop, les cadres donnent à la coopérative une forme d'organisation et un fonctionnement qui en font une entreprise commerciale comme n'importe quelle autre."

Pourquoi, par exemple, les magasins Cooprix vendent-ils du genseng et de la gelée royale alors "qu'il est connu et établi que la consommation de ces produits n'est d'aucune utilité ou efficacité mesurable sur l'organisme". Comment, se demande l'IPIC, une coopérative qui existe en fonction du meilleur intérêt de ses membres peut-elle leur proposer des produits d'une aussi flagrante inutilité, leur soutirer d'importantes sommes d'argent, sachant très bien qu'il s'agit d'une grave exploitation.

Comment la CCM accepte-t-elle de vendre dans les Cooprix, sous l'affiche "en réduction pour écoulement", des contenants de métal abimés qui devraient être éliminés du magasin parce que les boites rouillées ou déformées peuvent entrainer des risques sérieux de contamination. "La Coop ne veut pas subir la perte de ces produits pourlesquels il n'y a pas de retour ou de remboursement de manufacturier. La solution adoptée consiste donc à proposer ces "aubaines" aux membres consommateurs".

Pendant un an, des employés du secteur des viandes au Cooprix Legendre auraient reçu instruction de défaire des paquets de bacon emballés dans des enveloppes cello et de placer ce bacon sur des plateaux. Ce bacon était par la suite vendu comme un produit de qualité supérieure à 30 cents la livre plus cher que dans son emballage d'origine.

Outre ces trois exemples, le document en cite plusieurs autres où les agents de l'IPIC dans les Cooprix ont dû, affirme M. Robert, faire des représentations auprès des responsables pour empêcher l'utilisation de pratiques contradictoires avec les meilleurs intérêts des membres.

Tous ces faits qui traduisent "une absence de rigueur et un manque d'éthique dans les relations commerciales de la coopérative avec ses membres" ont été consignés par l'IPIC — noms, dates, lieux, marques et autres informations utiles. "Des copies de ces pièces, a signalé le directeur de l'IPIC, pourraient être déposées devant tout comité formé hors de l'administration des Cooprix, qui pourrait être mandaté pour faire enquête sur ces pratiques inacceptables et de faire rapport aux membres".

L'objectif poursuivi par la Coop, note encore le document, est la rentabilité au risque d'entrer en contradiction avec le meilleur intérêt des membres. "Les Cooprix sont des magasins semblables à d'autres magasins, ni meilleurs ni pires. Nous avions cru qu'ils devaient être différents parce qu'ils doivent témoigner d'une forme quelconque d'engagement coopératif".

Le directeur et son conseil d'administration sont d'avis que c'est parce que l'IPIC pose ce problème de contradiction idéologique de la coopérative que les dirigeants de la CCM veulent aujourd'hui la supprimer. "Pour eux, l'IPIC est devenu une conscience gênante, une sorte de témoin embarrassant qu'on veut faire taire en le supprimant".

M. Robert croit également que la guerre que la CCM livre pour éliminer l'IPIC vise à récupérer le montant versé par les membres de la Coop à l'Institut, soit $80,000 par année: "Les dirigeants de la Coop ont déjà commencé à dévoiler des projets de remplacer l'IPIC et utiliseront probablement cet argent pour mettre en place un "IPIC" parallèle, sous son contrôle absolu... et qui lui servira de caution pour instaurer une image de confiance dans le dévouement de la coopérative à la protection du consommateur. Cette "protection du consommateur" nouveau style camouflera une exploitation plus subtile et plus insidieuse des membres de la CCM".

Mais M. Robert fait confiance au "bons sens, à la notion de l'équité, au sens de la justice et à la conception de la probité" des membres de la Coop; depuis cinq ans, dit-il, ils ont pu apprécier notre travail, c'est maintenant à eux de juger si l'IPIC doit disparaître.


**DISTRICT ÉLECTORAL DE:**

**NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

**Rapport sommaire des dépenses électorales de**

M. Keaton Robert dit Bob

**CANDIDAT: ALLIANCE DÉMOCRATIQUE**

**aux élections générales du 15 novembre 1976.**

| | |
|---|---|
| 1. Dépenses personnelles du candidat | $ 100.00 |
| 2. Location de locaux | $ 450.00 |
| 3. Services | $ 804.60 |
| 4. Frais de voyage et louage de voitures | $ 26.00 |
| 5. Articles fournis | $1868.34 |
| 6. Publicité | $7554.09 |
| 7. Créances contestées | $ |
| TOTAL: | $10,803.03 |

signé: Peter Berlow
Agent officiel

*PUBLIÉ PAR*

Le président d'élection
dudit district électoral.
Gérard J. Michaud


*Carrières et Professions*

**Voir autres Carrières et Professions, en page 8**


**L'ASSOCIATION DES CENTRES D'ACCUEIL DU QUÉBEC**

est à la recherche

**D'UN CONSEILLER AUX AFFAIRES PROFESSIONNELLES**

**SECTEUR:** Adulte

**LE POSTE:**

Sous l'autorité du directeur des Affaires professionnelles, le conseiller a pour responsabilités principales, l'identification des besoins des centres d'accueil du secteur adulte et la collaboration avec les équipes multidisciplinaires du milieu pour la conception et la réalisation de programmes au service des centres d'accueil pour adultes.

**EXIGENCES:**

— Diplôme universitaire pertinent (1er ou 2e cycle ou l'équivalent).
— Au moins trois années d'expérience à un poste de responsabilité dans un centre d'accueil pour adultes.
— Aptitudes à la recherche, à la conceptualisation à l'animation et au travail d'équipe.
— Capacité de se déplacer dans la province de Québec.

**TRAITEMENT:**

Selon la compétence et l'expérience du candidat.

**LIEU DE TRAVAIL:**

Montréal.

**FIN DU CONCOURS: 10 FÉVRIER 1977.**

*Les personnes intéressées à ce poste sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae complet à:*

**MADAME MICHELLE BOUCHARD**
**Directrice des Affaires Professionnelles**
**Association des Centres d'Accueil du Québec.**
**65 Est, rue Sherbrooke Suite 110, Montréal**



PROFESSEURS

**Physique:**
— Secteur des sciences et techniques générales
≠ du concours: C-77-1-440
(1) Poste à temps partiel/session hiver-77
10h./sem.
— Diplôme universitaire et expérience pertinente.

**Arts plastiques:**
— Secteur des arts
≠ du concours: C-77-1-441
(1) Poste à temps complet/session hiver-77
— D.E.C./programme du secteur des arts et expérience pertinente (bois & plastique).

**Techniques infirmières:**
— Secteur des sciences et techniques générales.
≠ du concours: C-77-1-442
(1) Poste à la leçon/session hiver-77
45h. enseignement
75h. administration du projet Actualisation
— Diplôme universitaire et expérience pertinente.

*Faire parvenir votre demande et curriculum vitae avant le 3 février 1977 au:*

**Directeur du personnel**
**Collège du Vieux-Montréal**
**255 est, rue Ontario**
**Montréal, Qué.**


*Le conflit à l'UQAM*

# Le cegep ne veut pas servir d'otage

Si les 6,000 professeurs regroupés dans les syndicats affiliés à la Fédération nationale des enseignants du Québec votaient en faveur de la journée de grève du 8 février, il s'ensuivrait que les 100,000 étudiants des cégeps serviraient d'otages dans un conflit de travail qui, cette fois, ne les concerne pas.

Tel est le commentaire émis hier par la Fédération des cégeps, qui regroupe les 41 institutions du niveau collégial, en marge de la recommandation fait par la FNEQ à ses membres de débrayer en signe d'appui aux grévistes de l'UQAM.

La Fédération des cégeps trouve inconcevable et insupportable que la FNEQ implique le réseau collégial dans un conflit qui se situe à un niveau d'enseignement extérieur.

"Le réseau collégial sort à peine d'une année de négociation tumultueuse pendant laquelle les arrêts de travail ont remis en cause la valeur de l'année scolaire elle-même. Et voilà que la FNEQ veut entrainer les professeurs dans une grève illégale qui risquerait d'envenimer de nouveau le climat, souligne-t-on dans un communuqué".

"Les professeurs du collégial ont le droit de manifester leur appui à leurs confrères de l'UQAM. Mais la Fédération des cégeps est persuadée qu'une journée de grève dans les cégeps est un moyen illégal qui ne pourrait faire évoluer la situation vers une solution à l'Université du Québec à Montréal.

"La Fédération des cégeps fait appel aux deux parties présentes dans le conflit à l'UQAM afin qu'elles le règlent le plus rapidement possible pour éviter que les finissants des cégeps aient de la difficulté à s'inscrire à l'université après leurs études collégiales. Il existe sûrement une solution permettant de satisfaire les exigences minimales des deux parties en présence. Le réseau collégial a su trouver de telles solutions lors des dernières négociations dans le secteur public et parapublic.

"En conclusion, la Fédération des cégeps considère que ce geste illégal de la FNEQ, qui prive les étudiants du réseau collégial des cours auxquels ils ont droit, est inutile et ne procure aucun élément pouvant aider les parties en présence dans le présent conflit à l'UQAM.


**DISTRICT ÉLECTORAL DE:**

**NOTRE-DAME-DE-GRÂCE**

**Rapport sommaire des dépenses électorales de**

M. RAUDSEPP J.J.

**CANDIDAT: INDÉPENDANT**

**aux élections générales du 15 novembre 1976.**

| | |
|---|---|
| 1. Dépenses personnelles du candidat | $ 20.00 |
| 2. Location de locaux | $ NIL |
| 3. Services | $496.35 |
| 4. Frais de voyage et louage de voitures | $ 13.10 |
| 5. Articles fournis | $108.56 |
| 6. Publicité | $412.05 |
| 7. Créances contestées | $ |
| TOTAL: | $1050.06 |

A. Jurgenfeldt
Agent officiel

**PUBLIÉ PAR**

Le président d'élection
dudit district électoral.
Gérard J. Michaud.



La vérification financière...

une carrière qui promet.

Steinberg Limitée est à la recherche d'un candidat jeune, dynamique et désireux de faire carrière, pour un nouveau poste dans son groupe de vérification financière. Ce poste, qui comporte les fonctions d'examen des systèmes financier et d'exploitation en usage chez Steinberg, intervient pour une large part dans le processus de prise de décision de la Compagnie. Il implique, par ailleurs, un contact avec tous nos Services, ce qui ouvre la voie à d'excellentes perspectives de promotion.

Les tâches comprennent l'examen des systèmes d'information et de gestion de toutes les Divisions et filiales de la Compagnie, les relations avec les responsables des Divisions, l'analyse des contrôles financiers et informatiques, et l'utilisation des systèmes informatisés de recherche documentaire.

Ce poste est ouvert aux comptables bilingues (C.A., R.I.A. C.G.A.) ayant une expérience pertinente, dans le secteur industriel ou l'équivalent.

Veuillez envoyer votre demande en mentionnant le No de référence, 7D1367 à l'adresse ci-après.

*Service d'embauche*

**Steinberg Limitée**
**1500, avenue Atwater**
**Bureau 1105**
**Montréal, H3Z 1Y3**
**931-3538**



**Contrôle des systèmes**

Nous avons des postes à pourvoir immédiatement dans notre Service de contrôle des systèmes, à notre siège social de Montréal.

**Le poste**

Le titulaire sera chargé de planifier, de diriger et d'exécuter en collaboration la vérification de systèmes automatiques, afin d'évaluer le fonctionnement de leurs commandes et leur conformité aux normes de conception des systèmes.

**Les candidats**

Les candidats devront avoir une connaissance courante de la technique informatique, associée à une compréhension de la conception et des techniques de vérification des systèmes, ou l'équivalent. Un diplôme universitaire ou une compétence professionnelle reconnue seraient un atout. Nous offrons un traitement de base intéressant selon la compétence et l'expérience, ainsi qu'une gamme complète d'avantages sociaux.

*Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae, sous référence 7D1368 à:*

*Le Service d'embauche*

**Steinberg Limitée**
**1500, avenue Atwater**
**Suite 1105**
**Montréal (Québec)**
**H3Z 1Y3**
**931-3538**



**INVITATION**

**de Ginette Labelle et Madeleine Tremblay**

À notre seule GRANDE VENTE annuelle avec des réductions de 40 — 50% et 75% sur nos chandails — jupes — robes — imperméables — manteaux de cuir.

Pour les croisières nous offrons des ensembles deux-pièces ou trois-pièces avec blazer en fin tricot printemps-été. Prix réguliers $60.00 et $80.00 pour seulement $25.00.

Nous avons un bon choix de petites robes d'automne et d'été d'une valeur de $50.00 à $60.00 pour $10.00.

Tous nos vêtements et accessaoires sont importés d'Italie: nos sacs à main et sacs de voyage en cuir véritable sont réduits de 20%.

métro sortie sud Jean-Talon 270-1182

| | |
|---|---|
| Heures d'ouvertures: lun., mar., merc. | 10 h à 6 h |
| jeu., vend. | 10 h à 9 h |
| samedi | 10 h à 5 h |

**Haute Couture Carla MC**
**521, rue Bélanger**

(coin Chateaubriand)

**Tél.: 270-1182**



**DISTRICT ÉLECTORAL DE:**

**LAPORTE**

**Rapport sommaire des dépenses électorales de**

M. MARCEL LECUYER

**CANDIDAT: UNION NATIONALE**

**aux élections générales du 15 novembre 1976.**

| | |
|---|---|
| 1. Dépenses personnelles du candidat | $ |
| 2. Location de locaux | $ 633.00 |
| 3. Services | $5175.86 |
| 4. Frais de voyage et louage de voitures | $1732.70 |
| 5. Articles fournis | $ |
| 6. Publicité | $1190.00 |
| 7. Créances contestées | $ |
| TOTAL: | $8731.56 |

C.E. Massicott
Agent officiel

**PUBLIÉ PAR:**

Le président d'élection
dudit district électoral.

## ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

**844-3361**

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée: 11:30 A.M. pour le lendemain

# ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

**Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.**

## ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

**844-3361**

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:30 A.M. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

### AMEUBLEMENTS A VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèque, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

### ANTIQUITES DEMANDEES

ACHETONS ANTIQUITES de toutes sortes. Appelez: Claude Morrier 667-0774 J.N.O.

ABSOLUMENT BESOIN salle à manger, chambre, lustres, bijoux, porcelaine, petit piano, etc. Tél: 374-1224. 7-2-77

### ANTIQUITES A VENDRE

TABLE REFECTOIRE, 6 chaises d'inspiration Capucine, vaisselier-2 corps; 2 bans de travailleuse, buffet bas à un vantail pointe de diamant; buffet bas 2 vantaux pointe de diamant, banc de cordonnier, sofa 3 places, causeuse, fauteuil, tabouret, tous en orme massif. Tél: 464-1058 après 6 P.M. 2-2-77

### APPARTEMENTS A LOUER

OUTREMONT: 1 ½ à sous-louer immédiatement. $210. Tél: 273-5253. 28-1-77

N.D.G. Sherbrooke - Cavendish, grand 3½, complètement meublé, immédiatement jusqu'en mai. Couple $350. par mois. Dwelling Location, courtier. 844-3941. 28-1-77

### APPARTEMENTS A VENDRE

AVENUE RIDGEWOOD: 3 pièces, 3e étage, grand salon, bien éclairé, secteur boisé, très calme, ascenseur. Prix modéré. Tél: 739-5964. 29-1-77

### ARTICLES A VENDRE

SKI, SKI, SKI: bas prix. 1000 Gouin ouest, Tél: 336-4797. 12-3-77

VENTE PRIVÉE: quelques jolis articles de ménage. 4925 B (sous-sol) Draper, N.D.G. 27-1-77

MEUBLE de machine à coudre, neuf, 3 tiroirs, fini noyer. Prix très raisonnable. Tél: 656-3757 31-1-77

### ASSOCIÉS DEMANDÉS

RECHERCHONS ASSOCIÉ fiable avec expérience en traitement des données. Maison déjà établie. Appelez au 324-7243 ou 271-3920 27-1-77

### AUTOS A VENDRE

CITROEN Dyane 6, 1969, 50,000 milles, moteur impeccable mais carosserie rouillée. Prix demandé: $300. Tél.: 527-5708 27-1-77

GRAND-FURY (Chryslers 76, livrée en juin 76. 4 portes, moteur 360, servo-direction, dégivreur électrique arrière, pneus radiaux, etc. 7,000 milles. Raison: achat familiale 77. Prix: $4,200. Tél: 288-4372. Particulier. 31-1-77

### BUREAUX A LOUER

VIEUX-MONTRÉAL: Location temporaire, 3 mois, bureau prestigieux dans complexe entièrement rénové. Draperies, tapis, foyer naturel 1830. Ambiance Nouvelle-Orléans. Voisin Place d'Armes. Aubaine: Tél: 844-4427 29-1-77

### CHALETS A LOUER

STE-AGATHE: luxueux Bavarois, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault, saison semaines-ski, vacances-repos. Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 1-2-77

VAL-DAVID: Domaine Chanteclerc, chalet suisse, neuf, luxueux meublé, laveuse-sécheuse, foyer, 3 chambres à coucher, garage, double-portes électriques. Quelques minutes des pentes de ski. Libre 1er février. Tél: 669-6112 ou 273-2835. 28-1-77

### CHALETS A VENDRE

**LA SUISSE AU CHANTECLAIR**

Exclusif au Canada, déjà **200 chalets Suisses et Bavarois,** de conception architecturale authentique, construits et en construction.

**Centre d'été et d'hiver:** plage sablonneuse privée - court de tennis - adjacent à des pentes de ski.

**Pour choisir votre plan exclusif ou recevoir des photos de chalets, appeler**

**844-8342 ou 430-0430**

27-1-77

### COMMERCES A VENDRE

**VILLE DE LAVAL**

**Motel 25 unités,** plus 11 chambres, 2 salles de réception, très bon chiffre d'affaires. **Marcel Bastien: 430-3983 ou 621-0710.**

**LES FIDUCIAIRES**

*courtier*

27-1-77

### BUREAUX À LOUER

**Faites vite... C'est déjà presque complet.**

La Tour d'Affaires est reliée, entre autres, à un complexe de 1,350 appartements, une promenade de 85 magasins, un hôtel de 500 chambres, un stationnement de 1,000 places, des cinémas et un club de récréation.

La Tour d'Affaires, c'est aussi un centre médical. La Tour d'Affaires est gérée par les propriétaires et les taux de location sont raisonnables.

Pour plus de renseignements, communiquez avec: Devencore ou notre directeur du marketing, au 845-6231.

La Tour LaCité

Tous les courtiers sont entièrement protégés. 27-1-77

## le bridge

### Il n'était pas fantaisiste

**par Charles-A. Durand**

♠ ♥ ♦ ♣

Donneur: Nord
Vulnérables: Tous

NORD
♠ A D 5 3
♥ A R D 10
♦ R D
♣ 9 8 2

OUEST
♠ 9 7
♥ V 8 2
♦ V 7 5 2
♣ R D 10 4

EST
♠ R
♥ 9 7 5 3
♦ A 10 9 6 3
♣ V 7 6

SUD
♠ V 10 8 6 4 2
♥ 6 4
♦ 8 4
♣ A 5 3

Les enchères:

| Nord | Est | Sud | Ouest |
|---|---|---|---|
| 1 ♣ | passe | 1 ♠ | passe |
| 3 ♥ | passe | 3 ♠ | passe |
| 4 ♠ | passe | passe | passe |

Entame: Roi de trèfle par Ouest

L'ouverture normale est bien de 1 trèfle par l'équipe Nord-Sud qui n'ouvre pas ses majeures à 4 cartes en première ou en deuxième position. Et l'entame du Roi de trèfle fut capturée par l'As du déclarant. Comptant ses perdantes, celui-ci se vit bien exposé à perdre son contrat si l'impasse au Roi d'atout ne réussissait pas.

Réfléchissant bien, il jugea mieux de ne pas tenter cette impasse quoiqu'il joua le Valet de pique comme perche tendue dans le but de voir apparaître le Roi. Ouest ne plaça pas le Roi et le mort joua l'As sur lequel le Roi tomba.

Des spectateurs trouvèrent le joueur Sud fantaisiste et d'autres indécis. La Dame de pique fut jouée qui enleva le dernier atout des adversaires. Alors l'As, le Roi et la Dame de coeur furent joués dans le but d'écarter un trèfle perdant et comme sur la Dame de coeur le Valet d'Ouest fut fourni, le déclarant défaussa sa deuxième perdante de trèfle. Ainsi il prit 12 levées de jeu avec cette main qui malgré son grand nombre de points pouvait faillir à donner le contrat de 4 piques.

En effet Sud avait toutes les raisons de ne pas vouloir passer par l'impasse pour capturer le Roi de pique. Si celle-ci n'avait pas réussi le déclarant aurait perdu 1 pique, 2 trèfles et l'As de carreau.

En réalité, en jouant de la sorte, même si les deux adversaires avaient fourni un atout, le Roi serait resté seul en dehors comme carte maitresse. Le joueur en agissant ainsi diminuait les chances d'une coupe d'un troisième coeur sur lequel il était nécessaire d'écarter un trèfle.

Dame chance récompensa Sud d'avoir bien jouée, c'était la seule manière rationnelle de triompher... Trop souvent dans le jeu des cartes les impasses sont exploitées pour la pure perte des déclarants: la main d'aujourd'hui est d'une évidence à toute épreuve, où l'As devait être joué à la première carte d'atout. Le raisonnement était d'une mathématique des plus simples, la difficulté était pour le déclarant de bien s'astreindre à faire un plan de jeu dès la première carte.

### COURS PRIVÉS

ALLEZ EN CHINE: Apprenez la langue avec un professeur natif, expérimenté et ayant formation linguistique. Tél: 527-5769. M. Yu. 29-1-77

### DEMANDES D'EMPLOI

RÉDACTEUR-RÉVISEUR (correction d'épreuves) à la pige. Tout genre de textes. Expérience professionnelle. Tél: 471-9949 28-1-77

### FERMES À VENDRE

ST-DOMINIQUE: Ferme 120 arpents, maternité, engraissement, cochons, 3 porcheries, 51' x 185', remise, cottage neuf, 7½ pièces. Chauffage central. MLS. T. Trudeau-Larivière: 467-6115 ou 467-2156. Immeubles Select, courtier 27-1-77

ST-GERMAIN: Ferme 45 arpents, 2 poulaillers, garage. Cottage 7½ pièces. Chauffage central. Très bonne terre culture. Prix discutable. MLS. T. Trudeau-Larivière: 467-6115 ou 467-2156. Immeubles Select, courtier 27-1-77

### FOURRURES

MANTEAU RAT MUSQUÉ, avec col de renard blanc, long à la mi-jambe. 11-12 ans, comme un neuf. Prix à discuter. Tél: soir: 463-0263. 31-1-77

### LOCAUX À LOUER

**LES ATELIERS D'ART DU VIEUX ST-DENIS**

**(près Carré St-Louis)**

regroupent céramistes, sculpteurs, peintres, architectes, danse, artisanat, galeries, etc.

disposants de locaux

*Contacter:*

**678-1209 de 9 à 5 P.M.**

27-1-77

### MAISONS A LOUER

CENTRE-VILLE: 4 chambrres à coucher, tout rénové, grande cuisine moderne. $500. par mois, plus taxe. Bail net. Tél: 937-3355 2-2-77

BOUCHERVILLE: 7 pièces, style canadien, 2 salles de bains, garage, foyer, chauffage électrique, quartier résidentiel, neuf. Tél: 334-8561 André Pharand. 31-1-77

### OFFRES D'EMPLOIS

PROJECTIONNISTE de préférence bilingue, pour un nouveau cinéma à Hull, P.Q. Tél: 482-6900 2-2-77

SECRÉTAIRE LÉGALE, bilingue, sténo-dactylo, expérience limitée. Tél: 288-5171 29-1-77

SECRÉTAIRE MÉDICALE, bilingue, pour une clinique de radiologie, centre-ville. Tél: 849-4153 29-1-77

STANDARDISTE expérimentée, bilingue, pour standard téléphonique très occupé. 5 jours par semaine. Tél: 871-3998 28-1-77

STENO-DACTYLO BILONGUE, de 19 à 23 ans, ayant 1 an d'expérience et initiative, avec bonne orthographe dans les deux langues pour bureau dans centre-ville. Pour conditions et entrevue, appelez Mlle Dubé: 871-8084. 28-1-77

### OFFRES D'EMPLOIS

**PUBLICITAIRE**

**demandé (e)**

Une publication québécoise recherche une personne dynamique, aimant les défis, faisant preuve d'initiative et de détermination pour occuper un poste dans le domaine de la représentation publicitaire.

Salaire de base et commission.

Contacter: **Mme Vézina 282-9600, poste 220**

entre 9 et 5h p.m.

27-1-77

### SERVICES DIVERS

FINANCEMENT: Petites et moyennes entreprises ou particuliers — taux régulier — études gestion — honoraire raisonnable. Tél: 729-3226. 12-2-77

TENUE DE LIVRES — déclaration d'impôt, sommaire T4, états financiers par spécialiste. Conseil d'impôt pour épargner. Prix très raisonnable. Tél: 489-1068 en tout temps. 11-3-77

IMPRESSION de T-Shirts de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphie. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu, à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

**NOUVEAU-ROSEMONT:** triplex luxueux, semi-détaché 44' x 36', 9 ans, 1 x 8 salle de jeux, foyer, garage; 1 x 3, 2 x 4½, tout électrique. Peinture extérieure minime. Patios, arbres. A voir pour apprécier. Prix demandé : $115,000. Particulier: **256-3154.**

27-1-77

**LONGUEUIL**

**Bungalow pierre et brique,** Hypothèque à taux fixe de 7%. Prix demandé: $35,000. Pour informations: **Lucille Gagnon: 651-5300 ou 468-3710.**

**MONTRÉAL TRUST,** courtier

27-1-77

**OUTREMONT**

**Cottage détaché,** 4 chambres à coucher, cuisine moderne, grande salle à dîner, salle de jeux, foyer naturel dans salon, fenêtres françaises, boiseries en chêne, garage double. **Jean Maisonneuve: 739-3265.**

**TRUST GÉNÉRAL,** courtier

27-1-77

**BOUCHERVILLE**

**Bungalow split-level pour professionnel,** grand terrain, piscine. Près du fleuve. Doit vendre, transfert. Prix demande: $62,500. **Michel Mailloux: 672-6450 ou 672-8777.**

**Superbe propriétés** en face du golf, Boucherville. 30,000 pi. ca. Endroit paisible. **Michel Mailloux: 672-6450 ou 672-8777.**

**MONTREAL TRUST,**

*courtier*

27-1-77

### PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél: 524-3852. Hull: 777-2865. J.N.O.

**ÊTRE DEUX ...**

**Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.**

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.

Dépliant gratuit sur demande

Tél: **282-0058**

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

**RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE**

**1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal** 1-2-77

### TABLEAUX-PEINTURES

LITHOGRAPHIES numérotées et signées de "La Petite Poule d'Eau" de Jean-Paul Lemieux. Aussi lithos de Antoine Prévost. Tél.: après 5 h 621-3117 31-1-77

### TAILLEURS

DROLET: Vous avez maigri ou engraissé? Faites réajuster vos vêtements, habits, paletots, vestons sport. Rabais: $40.00 habits, paletots, sur mesure $129. Tél: 388-2532, 315 Guizot est. 27-1-77

### TRANSPORT

A BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

### TRAVAIL DEMANDÉ

PRENDRAIS TRAVAIL de dactylo à la maison, expérience en droit et thèses universitaires. Tél.: 527-5675. 31-1-77

### TERRAINS À VENDRE

**ST-BRUNO**

**Terrain 22,000 pi.ca.** Sommet Trinité, St-Bruno. Place de la Corniche. **J. Jacques Robitaille: 671-0978 ou 672-6450.**

**MONTREAL TRUST**

*courtier en immeuble*

27-1-77

### TERRAINS COMMERCIAUX À VENDRE

**Montréal Trust**

**ST-BASILE**

Terrain commercial - services rendus, coin rue. Très bien situé, sur route 116. **Lucie Beaupré: 653-2496 ou 653-3884.**

*courtier en immeuble*

27-1-77

### OFFRES D'EMPLOIS

**$50,000 par année**

**Personnel de vente demandé. Possibilité de gagner jusqu'à $50,000 et plus par année.**

**739-4711**

**ALPINE FOREST PARK**

29-1-77

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

**Trust Royal** Courtier

**CÔTE ST-LUC: bungalow détaché.** 4 chambres à coucher, 3 salles de bains, salle de jeux, garage double. **Paula Mark: 737-8894 ou 487-9560.**

**HAMPSTEAD:** chemin Harrow, **duplex, 7-7 pièces,** sous-sol fini, Haut: $700. par mois non chauffé. **Dorothy MacNeil: 933-2341 ou 487-9560.**

**N.D.G.** Avenue Hampton - **4 spacieuses chambres à coucher,** salon et salle à manger, foyer, planchers en chêne. **Dorothy MacNeil: 933-2341 ou 487-9560.**

**CÔTE ST-LUC: Cottage détaché,** air climatisé, den au rez-de-chaussée, 2½ salles de bains, 4 chambres à coucher, salle de jeux. **Barbara Besner-Kitman: 482-0743 ou 487-9560.**

**CÔTE ST-LUC:** Retiré dans cul-de-sac. **Bungalow semi-détaché,** marbre et pierre blanche, 5 chambres à coucher, 3 salles de bains, salle de jeux, garage. **Barbara Besner-Kitman. 482-0743 ou 487-9560.**

**LONGUEUIL: Bungalow pierre-brique,** 3 chambres coucher, salle de jeux. Sous-sol, beau terrain, près centre d'achats Beaucour, autres extras. MLS. **Léonette Poulin: 651-4583 ou 524-3044.**

**BROSSARD:** Luxueux cottage, 6 chambres, 3 salles de bains, foyer naturel, comptant 10%. Exclusif. **Lina Aubry: 672-6020 ou 656-6173.**

**CENTRE-NORD: 4 logements,** 2 x 5 pièces et 2 x 3 pièces. **J. Taillefer: 353-9960.**

27-1-77

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

**REPENTIGNY**

**Vous cherchez un cottage exclusif ?** J'ai ce qu'il vous faut. Construction A-1, nombreux extras, terrain plus de 14,000 pi.ca. Prix demandé: $185,000. Exclusif. **Louis Boudreau: 655-1375 ou 581-7243 ou 871-9206.**

**LE PERMANENT,** *courtier*

27-1-77

**CÔTES-DES-NEIGES**

Près du Collège Notre-Dame et Marie-de-France. **duplex semi-détaché** en brique, 6½ - 7½, boiseries en chêne, sous-sol fini, garage. Prix demandé: $72,000. **Yvonne Leblanc: 733-8713 ou 739-3265.**

**TRUST GÉNÉRAL,** courtier

27-1-77

**OUTREMONT**

Sur chemin Ste-Catherine, près Fernhill, **grand cottage de luxe de 12 pièces** dont 7 chambres à coucher, salle à manger unique, boiseries acajou, salon double 16' x 32', garage double au niveau de la rue, multiples avantages. B/S possible.

**Jacques Normandin 866-9641(b), 768-2404(r) TRUST GÉNÉRAL,** courtier

27-1-77

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-LÉONARD: duplex, chauffage électrique, 3 revenus, salle de jeux, foyer, bar. Tél: 322-4330 31-1-77

CANDIAC: Cottage magnifique, 4 chambres au même niveau, salle de famille avec foyer, attenante à la cuisine, grand terrain. MLS. Jocelyne Larose: 656-0660. DesRosiers, courtier 27-1-77

BOUCHERVILLE: vente privée, split-level, 10 pièces, brique et pierre, 2 foyers, garage, piscine hors-terre 27 pieds, 5 chambres, 2 salles de bains, terrain de 13,000 pi.ca. Prix demandé: $69,000. Appelez 655-5799. 27-1-77

ST-HILAIRE: bungalow pierre, aluminium, 8½ pièces. Sous-sol fini, buanderie, 3 chambres. Terrain clôturé, arbres matures. Occupation immédiate. MLS. T. Trudeau-Larivière: 467-6115 ou 467-2156. Immeubles Select, courtier 27-1-77

VERCHÈRES: Espace commercial pour tous genres de commerce, deux garages, sous-sol en pierre-des-champs, avec duplex attenant tapis mur à mur, beau terrain en bordure d'un ruisseau. Pour informations: Claudette Trudeau: 655-9400 ou 652-2307. Immeubles Triton (1976) Inc., courtier 27-1-77

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

**CANDIAC**

**Parc Laurier**

**Si vous aimez un secteur privé,** 8 pièces avec une grande chambre principale. J'ai ce qu'il vous faut. M.L.S. **Micheline Parent: 465-2510 ou 672-4955.**

**IMMEUBLES A.E. LePAGE & WESTMOUNT INC.**

*courtier*

27-1-77

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

**Montréal Trust**

**BOUCHERVILLE**

**Magnifique cottage style Normand.** Construit spécification 1974. 4 chambres, salle à dîner, salle de séjour au rez-de-chaussée, 2 foyers. Terrain sur golf avec piscine. Plusieurs extras. Transfert. **Fernande Signori: 651-1000 ou 655-1994.**

*courtier en immeuble*

28-1-77

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

MARIEVILLE: Maison, 7 pièces, 4 chambres, chauffage central, 1 arpent carré, 20 milles Pont Champlain, $17,000. Tél: 1-346-4715 29-1-77

N.D.G. Cottage semi-détaché, 3 chambres, salle à dîner et garage. Transfert. Faites vite. Louis Bertrand: 651-5710 ou 656-6704. Immeubles Beaudry, courtier 27-1-77

CANDIAC: "Parc Laurier", beau split-level, luxueux avec garage, foyer très propre. Lucille Duquette: 671-2950 ou 656-0660. DesRosiers, courtier 27-1-77

LONGUEUIL: bungalow 1972, 3 chambres, sous-sol fini, foyer, piscine, terrain clôturé, haie, abri auto. Pas d'agent. $38,500. MmeRubin: jour 284-1104, soir: 651-7585 27-1-77

BROSSARD: triplex tout brique, garage, salle de jeux, près des centres commerciaux, écoles, hôpital, lignes d'autobus. Grands logements 5½, 5½, 3½ (meublé). On demande: $59,000. Particulier: 678-4561 27-1-77

BOUCHERVILLE: Nouveau sur le marché, magnifique bungalow entrée split, salle à manger, immense chambre avec boudoir adjacent, salle familiale avec foyer, garage double. Une visite vous ravira. MLS. Jocelyne Laurier: 655-9100 ou 656-0660. DesRosiers, courtier 27-1-77

**AVIS**

**À TOUS NOS ANNONCEURS**

Veuillez prendre note que l'heure de tombée pour les ANNONCES CLASSÉES est fixée à 11:30 A.M. pour la publication du lendemain

31-1-77

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

**Montréal Trust**

**ST-BRUNO**

Secteur établi, construction 1962. **Bungalow,** 3 chambres, salle familiale sous-sol, terrain paysagé, taxes basses, hypothèque 6½% fixe. **Camille Lacoursière: 653-2496 ou 653-9970.**

**Sommet Trinité.** Vue panoramique formidable, tranquillité absolue, **construction unique,** 8 pièces, 2 foyers, décoration professionnelle, grands balcons. $90,000. C'est à voir. **Nicole Tanguay: 653-2496 ou 653-2568.**

**Cherchez-vous belle maison familiale ?** Cottage, 4 chambres, luxueux, fonctionnel. Salle familiale au niveau avec foyer pierre. Grand terrain, secteur établi. $84,900. **Nicole Tanguay: 653-2496 ou 653-2568.**

**Split-level,** 4 chambres, salle familiale, sous-sol avec foyer, bar. Abri d'auto, cabanon, beau terrain. Nombreux extras. Une aubaine - $41,800. **Nicole Tanguay: 653-2496 ou 653-2568.**

**Split-level** situé dans un des plus beau secteurs. Magnifique terrain, près de tout. Salon toit cathédrale, boudoir ou salle de musique, 3 chambres, salle de jeux, 1½ salle de bain. Hypothèque 6%, $54,900. Appelez **Rose St-Cyr Slough: 653-2496 ou 653-6807.**

Bonne construction 1960. Terrain 12,000 pieds, arbres. Près gare. Fraîchement décoré. **Joli intérieur,** six pièces. Balance hypothèque 7%. $47,000. **Lucie Beaupré: 653-2496 ou 653-3884.**

**BELOEIL ET ST-BASILE**

Aucun comptant requis. **Achetez maintenant,** possibilité de la responsabilité de votre bail par le vendeur. Bas prix à $32,500. Occupation 1er mars. **Denis Lussier: 653-2496 ou 653-0319.**

**Choix de maisons neuves,** $32,000. 5% comptant. Occupation immédiate ou printemps, 1977. **Daniel Vêtu: 653-2496 ou 653-1766.**

**STE-JULIE**

Trans-canadienne ½ mille. **Bungalow,** 3 chambres, foyer Franklin dans salon. Prix très raisonnable. **Daniel Vêtu: 653-2496 ou 653-1766.**

**HAUT-BOIS: bungalow moderne** 45' x 33'. Terrain 10,000 pieds. Intérieur des plus charmants. Vue magnifique. Garage. Paysagé professionnellement. Beaucoup d'extras. $57,900. **Lucie Beaupré: 653-2496 ou 653-3884.**

*courtier en immeuble*

27-1-77

ANNONCES CLASSÉES

régulières ou encadrées

*

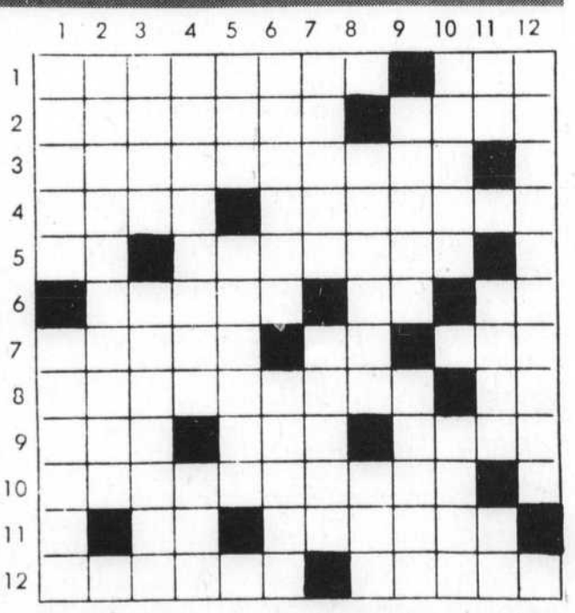
Vous serez toujours satisfait du service et du résultat

**844-3361**

**Compétence: Mme Micheline Turgeon**

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

### les MOTS CROISÉS du Devoir



**Horizontalement**

1—Petite nappe. — Terre entourée d'eau.
2—Imposer comme devoir. — Point de la sphère céleste situé dans la Constellation d'Hercule.
3—De Yougoslavie.
4—Petite baie. — Au-dessus de l'oeil.
5—Seul. — Plante.
6—Lassitude morale. — Aluminium. — Chrome.
7—Côté d'où vient le courant dans un cours d'eau. — Manganèse. — De bonne humeur.
8—Objet solide se mouvant dans l'espace interplanétaire et qui a atteint la surface de la Terre sans être complètement vaporisé. — Note de la gamme.
9—Recueil de bons mots. — Atome électrisé. — Très petit.
10—Se dit de ce qui provoque un stress.
11—Lui. — Chaîne de montagnes dans les pays de langue espagnole.
12—Soulèvement populaire. — Loyale, fidèle.

**Verticalement**

1—Dans la pêche. — Accumule.
2—Convention ou marché pour un temps limité.
3—Davantage. — Passé devant notaire.
4—Femelle du pigeon. — Bienheureux.
5—Moi (latin). — Mouffette.
6—Lieu où le gibier se retire pour se sécher. — Cheval sans force.
7—Fibre textile synthétique. — Posai des mines.
8—Marque l'égalité. — Partie d'une église.
9—Mois de l'année. — Pénètre.
10—Ipécacuana. — Changea l'air.
11—Chemin de halage. — Juge musulman. — Aluminium.
12—Expulserions quelqu'un hors de sa patrie.

**Solution d'hier**

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | P | O | I | L | U | ■ | M | E | F | A | I | T |
| 2 | R | U | S | E | ■ | J | E | T | F | U | S | E |
| 3 | O | T | O | R | R | A | G | I | E | ■ | A | S |
| 4 | M | I | T | O | N | N | E | R | ■ | A | R | T |
| 5 | I | L | O | T | ■ | V | R | A | I | ■ | D | A |
| 6 | S | ■ | N | ■ | H | I | E | B | L | E | ■ | C |
| 7 | C | O | I | F | F | E | ■ | L | I | T | R | E |
| 8 | U | R | E | E | ■ | R | U | E | E | ■ | I | L |
| 9 | I | F | ■ | S | M | ■ | N | ■ | N | O | E | L |
| 10 | T | R | I | T | U | R | E | R | ■ | V | U | E |
| 11 | E | O | S | I | N | E | ■ | A | N | I | S | ■ |
| 12 | ■ | I | O | N | ■ | A | L | I | E | N | E | R |

LE DEVOIR

Cahier 2 Montréal, mercredi 26 janvier 1977

# Vance au M-O en février

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche a annoncé hier que le président Jimmy Carter avait demandé au secrétaire d'État, M. Cyrus Vance, d'effectuer une mission d'information au Proche-Orient du 14 au 21 février.

M. Vance visitera six pays: Israël, Égypte, Liban, Jordanie, Syrie, et l'Arabie séoudite.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Jody Powell, a souligné que le voyage de M. Vance n'était pas une "mission de négociation" ni "une reprise de la navette diplomatique" de M. Henry Kissinger.

M. Carter a demandé à M. Vance de prendre contact avec les leaders du Proche-Orient afin de connaître leurs points de vue sur la situation politique actuelle dans la région, et de les inviter à venir à Washington, a expliqué le porte-parole de la Maison-Blanche.

Le président a en particulier chargé M. Vance, a dit encore M. Powell, de faire part aux leaders politiques de l'importance qu'il (M. Carter) attache à la nécessité de faire de nouveaux progrès cette année vers une paix juste et durable au Proche-Orient.

Dans ce but, M. Carter estime qu'il est essentiel que le gouvernement américain prenne connaissance directement des points de vue des chefs d'État ou de gouvernement du Proche-Orient afin de pouvoir examiner le plus rapidement possible comment il pourrait contribuer à la recherche de la paix, a ajouté M. Powell.



Le nouveau secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance, à droite, a été piloté à l'intérieur de ses nouveaux bureaux par le sous-secrétaire d'État Philip Habib un spécialiste des questions du Moyen-Orient. M. Vance prenait hier ses fonctions du patron du département d'État. (Téléphoto AP)

# Liban-sud: Israël s'inquiète de la poussée syrienne à Nabatiyeh

TEL AVIV (d'après Reuter et AFP) — Le gouvernement israélien "examine attentivement" la situation née de l'entrée d'un bataillon syrien d'infanterie renforcé de blindés à Nabatiyeh, au Sud-Liban.

Après une réunion de la commission des affaires étrangères et de la défense, le ministre de la Défense, M. Shimon Pères a verti que l'État d'Israël "ne peut tolérer une menace à sa frontière". Mais il a ajouté que l'examen de la situation se poursuivait et que le gouvernement ne tirera pas de conclusions avant d'avoir tous les éléments en main.

La force de dissuasion arabe, composée essentiellement de soldats syriens, a pénétré pour la première fois au Sud-Liban pour ramener l'ordre à Tyr et Nabatiyeh où des combats avaient éclaté entre d'importants groupes de palestiniens et de chrétiens libanais, a annoncé hier le bureau de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) à Nicosie.

L'O.L.P. indique que ces combats ont cessé hier à l'aube à la suite de l'intervention de la force de dissuasion. Celle-ci ne s'était pas déployée jusqu'à présent au sud du Litani que l'on croit être la ligne rouge au-delà de laquelle Israël n'est plus disposé à ce qu'elle intervienne.

Selon l'OLP les éléments armés chrétiens disposaient de véhicules blindés et d'un appui d'artillerie israélien. Nabatiyeh n'est distant d'Israël que de onze kilomètres.

En Israël, ou les responsables militaires suivent la situation de près, on déclare de source informée que Nabatiyeh a été occupée par un bataillon d'infanterie syrien de la force de dissuasion.

La télévision israélienne avait fait état lundi soir de tirs de mortiers et de mitrailleuses dans la région frontalière du Sud-Liban. Selon le commentateur de la télévision, ces combats auraient opposé des chrétiens du village d'Adesh, à huit cent mètres de la ligne de fils barbelés marquant la frontière, à des Palestiniens du village de Taïbeh.

À Beyrouth, on avait indiqué lundi de source autorisée qu'une force de sécurité intérieure exclusivement libanaise avait pénétré à Tyr pour y maintenir l'ordre et la sécurité. On indiquait de même source que la force de dissuasion avait pénétré de son côté à Nabatiyeh où, ajoutait-on, elle avait été acclamée par la population. On précisait enfin que la force de la ligue arabe avait renforcé ses positions dans plusieurs quartiers de Beyrouth, dont le secteur chrétien d'Achrafieh.

Selon le bureau de l'OLP à Nicosie, une grève générale a éclaté lundi dans les quartiers est de Beyrouth pour protester contre le renforcement des positions des casques blancs dans cette partie de la ville.

Par ailleurs, les modalités d'application de la censure aux correspondants étrangers résidant au Liban ont été assouplies hier.

Le décret-loi instituant la censure, entrée en application le 1er janvier dernier, reste cependant en vigueur et son application aux moyens d'information libanais toujours ausi stricte.

Au cours d'une conférence de presse, le commissaire Zahi Boustany, au nom du colonel Antoine Dahdah, chef de la sûreté générale empêché, a annoncé aux correspondants étrangers qu'ils ne seraient plus obligés de soumettre leurs articles avant de les transmettre à l'étranger.

Ils devront cependant en communiquer une copie — le jour même ou le lendemain — au bureau de la censure. "Cela nous laissera la possibilité de vous faire éventuellement des remarques dont vous serez libre de tenir compte ou non", a souligné le commissaire Boustany.

Des facilités équivalentes ont été également accordées aux correspondants de télévision et aux photographes.

Le décret-loi instituant la censure reste cependant en application dans son intégralité et les treize principes qui y sont énumérés sont toujours en vigueur, a précisé le commissaire Boustany.

Parmi ces principes énumérant "les matières d'information interdites à la publication", figurent notamment: tout ce qui "incite à la dissension entre les citoyens et sème la confusion et la panique", ce qui porte atteinte au prestige de l'État et de ses institutions, l'exploitation d'un incident déterminé "pour en faire un événement à caractère exceptionnel ou confessionnel" et les informations concernant les forces armées et qui ne sont pas "diffusées par les autorités officielles compétentes".

Les journaux et les publications libanaises — de même que les stations de radio et de télévision locales — restent soumises au même régime — très strict — qu'auparavant.

Plusieurs correspondants au Liban de la presse étrangère ont constaté ces trois dernières semaines que la presse libanaise souffrait considérablement moins que celle-ci des mesures de censure. Tel était notamment le cas de la radio phalangiste, qui a seule été autorisée à faire état des émeutes du Caire et d'Alexandrie.

Il n'est pas exclu, que la levée de la censure préalable pour la presse étrangère réponde à un souci du gouvernement d'attirer au Liban les investisseurs étrangers jusque-là peu enclins à risquer leur argent dans un pays dont ils ne pouvaient évaluer exactement la situation.

# Une guérilla intensifiée répondra au refus de Smith

LUSAKA, Zambie (d'après Reuter et AFP) — La Zambie a lancé un appel, hier, à une intensification de la guérilla en Rhodésie et s'est engagée à soutenir militairement les nationalistes, plus fermement décidés que jamais à mettre fin au régime de M. Ian Smith.

"Il est clair qu'il n'y a pas d'autre moyen que la guerre. L'Afrique peut remporter le combat pour le Zimbabwe", a déclaré M. Reuben Kamanga, responsable des Affaires étrangères au sein du Comité central du Parti zambien au pouvoir.

Il a affirmé que M. Smith avait déclaré la guerre à l'Afrique en rejetant le plan britannique de règlement en Rhodésie. "Ian Smith est un raciste convaincu qui a menti en septembre dernier, quand il a paru accepter la règle de la majorité. Il doit être chassé", a ajouté M. Kamanga.

Il a pressé la Commission de libération de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), qui doit se réunir à la fin de la semaine à Lusaka, de prendre "une action très décisive pour intensifier la guerre".

Cette réaction belliqueuse de la Zambie à l'intransigeance du régime minoritaire blanc rhodésien a été partagée par le secrétaire-général de l'OUA, M. William Eteki-Mboumoua.

"L'Afrique est maintenant obligée d'envisager sérieusement le renforcement de la lutte de libération", a-t-il déclaré.

Le Conseil de défense de l'OUA doit également se réunir à Lusaka, dans le courant de la semaine prochaine, et il est probable qu'il étudiera en priorité les moyens d'intensifier les combats en Rhodésie et d'aider les maquisards nationalistes.

D'autre part, la décision de M. Smith de rejeter les propositions britanniques pour une solution du conflit rhodésien, a été critiquée à Salisbury par un large secteur de l'opinion publique.

Le leader de l'UANC (Conseil national africain uni), l'évêque Abel Muzorewa, a qualifié de "malheureuse, inhumaine et tragique" cette décision. Pour sa part, un porte-parole de l'ANC (Conseil national africain) de M. Joshua Nkomo a estimé que M. Smith "choisissait la guerre".

De son côté, le mouvement nationaliste noir Mouvement du peuple, dirigé par le révérend Canaan Banana, affirme dans un communiqué que le premier ministre rhodésien "sera tenu responsable des graves conséquences" de son rejet. Le communiqué ajoute que tout espoir d'accord entre le gouvernement, l'UANC et la ZUPO (Organisation des peuples unis du Zimbabwe-modérée) est désormais "illusoire".

La ZUPO a toutefois précisé qu'elle était toujours prête à entamer des négociations avec M. Smith.

Au lendemain du rejet catégorique du premier ministre rhodésien on se prépare à changer complètement de tactique, aussi bien à Londres que dans les pays de la "ligne de front" où sont basés les dirigeants nationalistes rhodésiens.

"Il faut maintenant obtenir en priorité la défaite militaire du régime raciste de Rhodésie. Tout, ensuite, découlera de cela." Telle a été la première réaction à Lusaka de l'Union populaire africaine du Zimbabwe (ZAPU) dirigée par M. Joshua Nkomo et alliée au mouvement de M. Robert Mugabe au sein du Front patriotique.

Les nationalistes du Front, qui bénéficie du soutien exclusif des pays bordant la Rhodésie, ont fait savoir que la guérilla pourrait être intensifiée s'ils obtiennent des armes plus modernes, peut-être de l'Union soviétique dont le président du présidium, M. Nikolai Podgorny, doit effectuer une tournée en Afrique australe au mois de mars.

Selon des sources diplomatiques, cette visite pourrait fournir une occasion bien calculée pour le Kremlin d'étendre son influence sur les insurgés nationalites, dont certains sont déjà entraînés par des instructeurs soviétiques.

C'est d'ailleurs la perspective d'un engagement plus direct de l'URSS en Afrique australe — après la guerre civile angolaise — qui avait incité M. Henry Kissinger à s'engager à l'automne dernier dans une mission qui promettait l'application dans un avenir raisonnable la règle de la majorité en Rhodésie.

Mais M. Smith a mis fin à ces espoirs lundi en affirmant que le nouveau plan britannique, soumis par M. Ivor Richard, président de la conférence de Genève, équivaudrait à la prise immédiate du pouvoir par une "minorité marxiste endoctrinée".

Les États-Unis ont apporté hier leur appui à la Grande Bretagne. "Nous estimons que les propositions britanniques constituent une base acceptable de négociation" a déclaré le porte-parole du département d'État, M. Fred Brown.

"Nous demeurons en contact étroit avec la Grande-Bretagne. Nous continuerons à jouer un rôle utile en vue d'une solution, et sommes prêts à coopérer avec toutes les parties" a-t-il ajouté.

Cette déclaration est apparue aux observateurs comme une position d'attente avant le voyage en Afrique australe que M. Andrew Young, le futur ambassadeur des États-Unis à l'ONU, doit entreprendre le 5 février.

On s'attend que ce voyage accélérera la formulation de la politique de l'administration démocrate vis-à-vis de l'Afrique australe et que les États-Unis s'apprêtent à remplacer la Grande-Bretagne comme principal intermédiaire dans la région.

S'adressant hier soir à la Chambre des communes, M. Anthony Crosland, secrétaire au Foreign Office, a déclaré que M. Ian Smith, premier ministre rhodésien, "a montré une fois de plus son incapacité à faire face à la réalité".

"M. Smith a affirmé que nos propositions auraient conduit au chaos et à l'avènement d'un pouvoir marxiste, mais si un tel risque existe, il sera plus probablement dû à son rejet des propositions," a déclaré le ministre.

# Torture psychologique perfectionnée au Chili

WASHINGTON (AFP) — Au Chili, le régime du général Pinochet perfectionne des formes de torture psychologique qui détruisent la volonté de la victime sans laisser de traces, affirment trois médecins chiliens exilés.

"Il existe la tendance (au Chili) à remplacer la torture physique, qui laisse des traces visibles, par une combinaison de manipulation psychologique raffinée et d'épuisement physique de l'individu", déclarent les docteurs A.L. Vasquez, K. Reszczynski et P. Barcelo dans un article publié par le bulletin d'information du Comité Chili pour les droits de l'homme.

Les trois médecins, spécialistes en neurologie, psychiatrie et psychologie, précisent que leurs conclusions se basent sur le traitement de patients qui ont passé par des centres de détention au Chili, et qui sont actuellementexilés en Allemagne occidentale.

Le nouveau système permet d'élaborer des formes de torture "faites sur mesure" pour chaque personne. Elles comprennent l'usage de drogues, l'altération du cycle du sommeil, l'hypnose, la psychanalyse, techniques utilisées en alternance avec des procédés plus classiques comme la menace, l'isolement et l'humiliation.

D'après les auteurs de l'article, ce "perfectionnement" de la torture co-existe, au Chili, avec trois autres formes qui sont:

- La torture sauvage appliquée sans discrimination, laisse des traces et provoque souvent la mort.
- La torture "sélective et progressive", qui requiert une étude psychologique préalable de la victime, ne laisse généralement pas de trace et où le taux de mortalité est réduit.
- La torture psychologique "traditionnelle".

Le comité Chili pour les droits de l'homme est présidé par la veuve de l'exministre du régime Allende Orlando Letelier. Parmi ses membres figurent des parlementaires libéraux et des personnalités intellectuelles américaines comme l'économiste John Kenneth Galbraith, le compositeur Leonard Berstein et la femme de lettres Lillian Hellman.

# Pots-de-vin de Hughes Aircraft en Indonésie ?

NEW YORK (AFP) — La controverse sur les pots de vin versés par des compagnies américaines à des hauts fonctionnaires étrangers connait un nouveau rebondissement avec des révélations concernant, cette fois, la Hughes Aircraft Company, l'une des plus grandes corporations d'électronique aux États-Unis.

D'après une enquête du New York Times, un haut fonctionnaire indonésien aurait été approché à la fin de 1973 par des représentants de General Telephone and Electronics Corporation, l'un des principaux rivaux de Hughes Aircraft, afin de négocier un contrat de 330 millions de dollars d'équipement téléphonique et électronique.

Ce haut fonctionnaire aurait réclamé un dessous de table de 40 millions de dollars en échange de ses bons offices. General Telephone aurait refusé et Hughes Aircraft devait remporter le contrat.

L'affaire s'amplifia lorsque le gouvernement indonésien décida de construire un système de communication par satellite dont le coût devait vite s'élever à 160 millions de dollars.

Une violente dispute s'éleva entre les deux compagnies, General Telephone accusant Hughes Aircraft d'avoir versé 20 pour cent ou plus du prix d'achat de ce système à des hauts fonctionnaires indonésiens. La banque Export-Import de Washington avait accordé un prêt de plus de 50 millions de dollars garanti par les États-Unis pour le financement de ce projet.

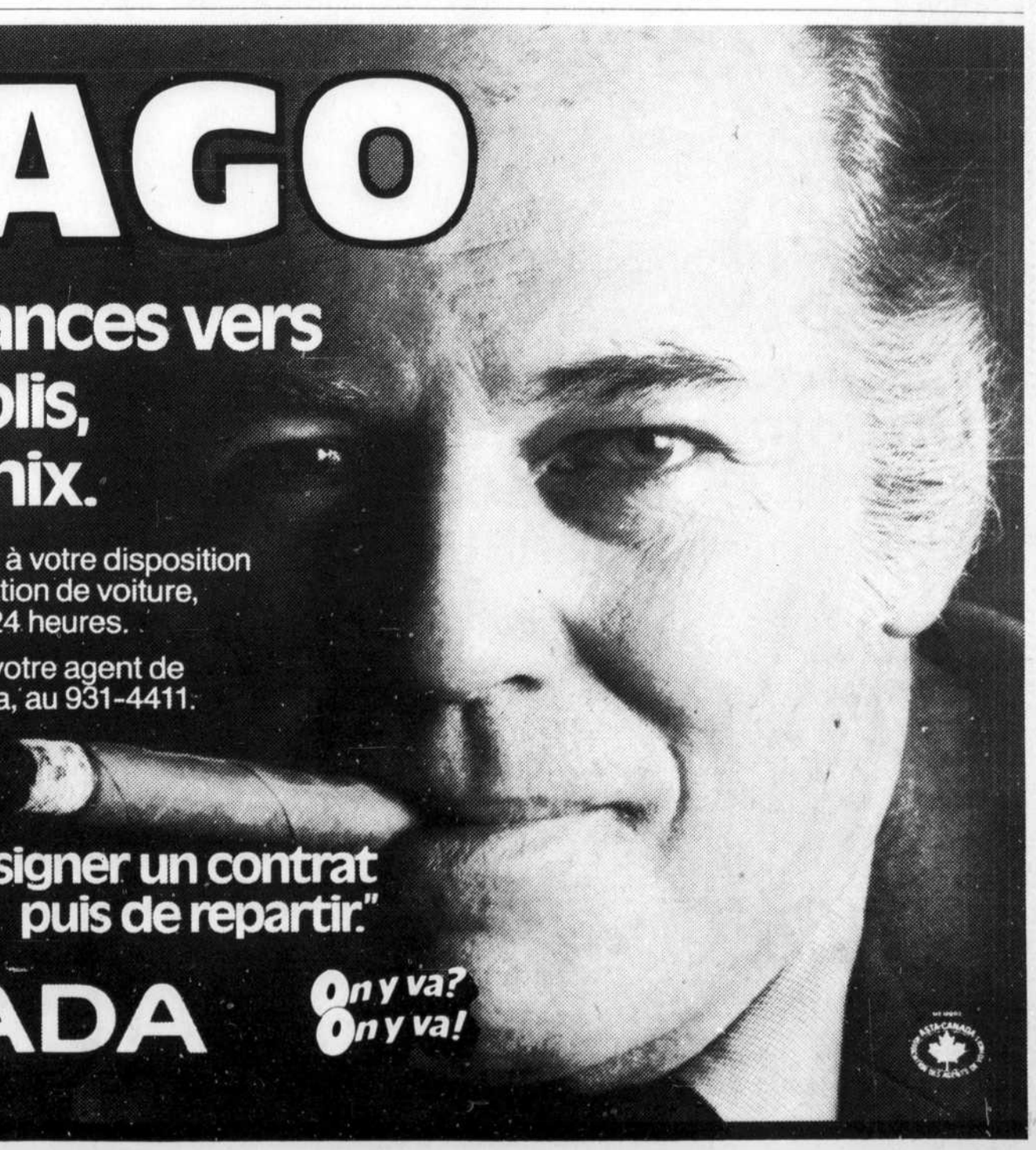
CHICAGO

Les meilleures correspondances vers Denver, Saint Louis, Minneapolis, Kansas City et Phoenix.

Air Canada assure trois liaisons quotidiennes vers Chicago, tous des vols sans escale, et vous ouvre toutes grandes les portes du mid-west américain en vous offrant les meilleures correspondances de Chicago. De plus, n'oublions pas les vols directs vers Los Angeles, Dallas/Fort Worth et Houston.

Air Canada fait honneur à sa réputation de compagnie aérienne de première classe par l'excellence du service, et en mettant à votre disposition un service de réservation de voiture, d'hôtel et d'avion de 24 heures.

Communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada, au 931-4411.



"Le temps de signer un contrat puis de repartir."

AIR CANADA

On y va? On y va!

*À la Bibliothèque nationale*

# Une fête à la mémoire de Gauvreau

**par Angèle Dagenais**

La Bibliothèque nationale donnait le coup d'envoi lundi soir dernier à un mois de festivités pour honorer la mémoire de Claude Gauvreau, poète, essayiste, dramaturge, critique d'art, écrivain polyvalent et avant-gardiste.

Selon l'expression du conservateur de la Bibliothèque, M. Jean-Rémi Brault, la BNQ célébrait donc la fête du souvenir et de la re-connaissance car pour certains Gauvrau demeure un inconnu original ou alors un écrivain tristement célèbre.

Pour réhabiliter la mémoire et l'oeuvre de Claude Gauvreau, la Bibliothèque propose une série d'activités dont la première consiste en une exposition grandiose montrant les différentes facettes de la vie et de la démarche de l'écrivain.

Les esprits curieux qui ont une heure ou deux à perdre, auront beaucoup de plaisir à déambuler dans la grande salle de lecture de la bibliothèque, d'un exhibit à l'autre découvrant à chaque arrêt un visage nouveau de Gauvreau, une aquarelle, un manuscrit, une lettre, le tout soigneusement présenté avec toutes les références utiles. L'exposition ressemble donc, outre des photographies, livres et dessins orginiaux du poète, toutes les créations explosives du critique d'art, disciple de Borduas et apologue véhément du mouvement Automatiste.

Comme le rappelait l'organisatrice de cet événement culturel d'importance, Mme Colette Fortier, certains n'ont peut-être pas oublié un certains dimanche de 1948 à l'Université de Montréal où Gauvreau avait été la voix du Refus Global avec le peintre Paul-Emile Borduas et les membres du "cénacle". C'est lui qui annonçait la possible libération, qui expliquait et soutenait les options du groupe. "Il a eu l'énorme courage à l'époque des docilités, de hurler ses opinions, de proclamer des idées audacieuses."

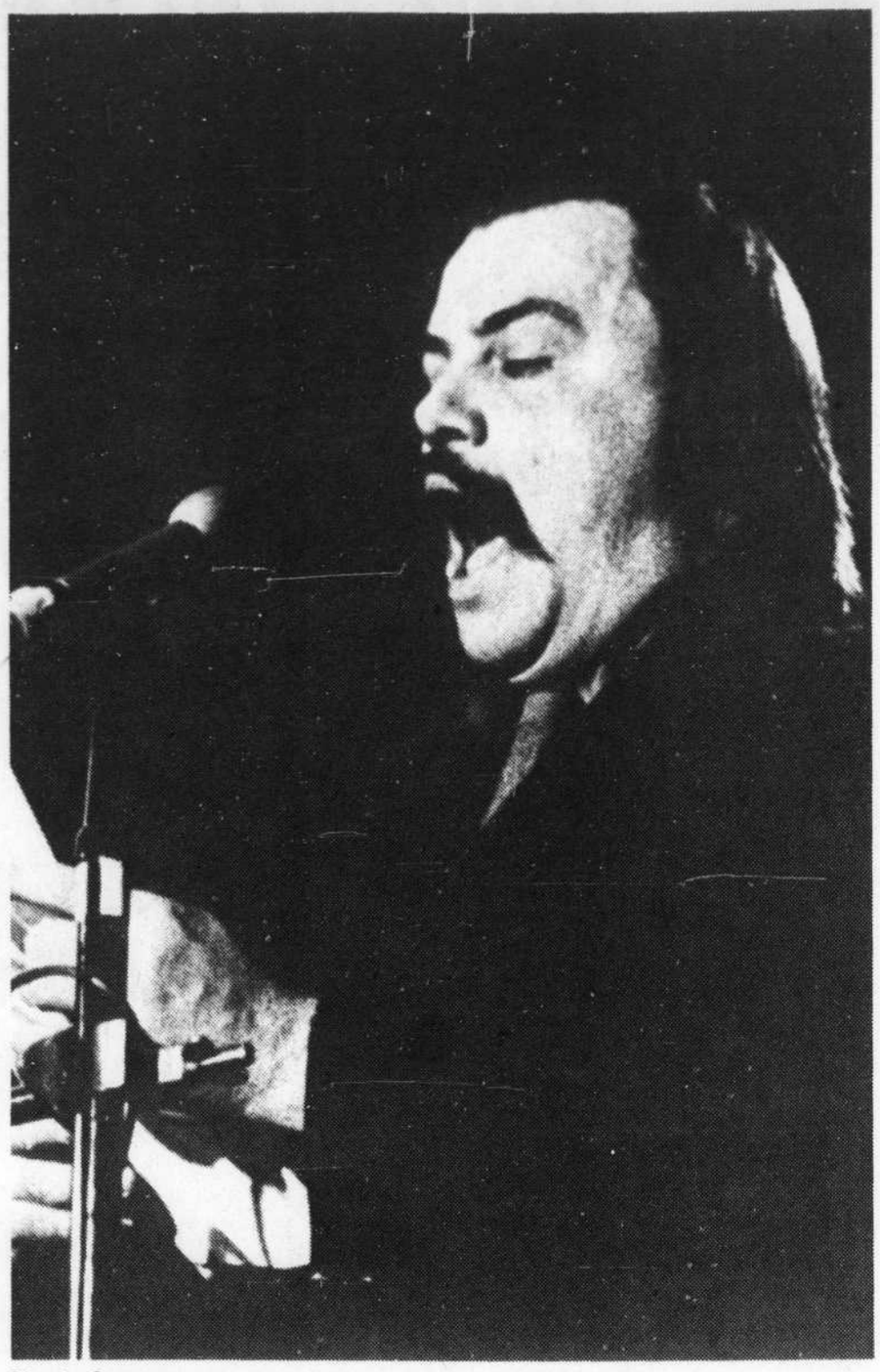
Le deuxième volet de cet **Hommage à Gauvreau** était la présentation lundi soir de la courte pièce **La jeune fille et la lune** qu'interprétait la comédienne Anne Létourneau, dans une mise en scène de Monique Lepage et Pierre Beaudry. Déjà produite en 1958 par Janou Saint-Denis, **La jeune fille et la lune** est extraite d'un recueil inédit de Gauvreau intitulé **Les entrailles.** Long poème incantatoire qu'interprète avec beaucoup de sensibilité Anne Létourneau. La pièce illustre l'antithèse entre la ville hostile et inhumaine qui conduit la jeune fille au suicide et le milieu enveloppant et paisible de l'eau qui l'emporte. La sobrité de la mise en scène, la musique douce et cristalline du compositeur Jean Marchand, l'éclairage jaune-verdâtre dans lequel baigne la comédienne, la projection de diapositives représentant des récifs coralliens, tout concorde à recréer un environnement aquatique et serein.

*La jeune fille et la lune* sera reprise dans le cadre de six représentations de *Métamorphose* à la salle Saint-Sulpice les 12, 14, 19 et 20 février à 20 h 30, ainsi que les dimanches 13 et 20 février à 16 h. *Métamorphose* regroupe trois courtes pièces de Gauvreau: *La jeune fille et la lune, Au coeur de la Quenouille* et *Le prophète et la mer*. Dans une production signée Monique Lepage et Pierre Beaudry, *Métamorphose* sera interprété par Anne Létourneau, Jean Marchand et Pierre Beaudry.

Dernier volet de cet événement culturel qui se poursuivra jusqu'au 28 février, sera une pièce de résistance longtemps attendue: la publication des oeuvres complètes de Claude Gauvreau aux Éditions Partis-Pris, dont le lancement sera annoncé incessamment.

Le nouveau député de Mercier, M. Gérald Godin, invité à venir présenter cet ouvrage qu'il tenait à la main imprimé et relié mais sans couverture, "tout nu", comme il l'expliquait, est le fruit de six années de travail et n'a aucun équivalent dans le domaine de l'édition québécoise, "à l'exception de l'annuaire téléphonique".

Plus de 1,500 pages de textes "revisé lettre par lettre", couverture cartonnée pleine toile, couleur magenta, revêtu d'une jacquette sur laquelle apparaitra une photo du poète "paisible et souriant", tel est l'aspect que présentera l'intégrale des oeuvres de Gauvreau. L'ouvrage sera tiré à 3,000 exemplaires mais comme le faisait remarquer Gérald Godin si toutes les personnes qui lui ont demandé depuis six ans "Quand est-ce que Gauvreau sort" se le procuraient maintenant, il pourrait tirer facilement à 20,000 exemplaires!



Claude Gauvreau

*Au Théâtre expérimental de Montréal*

# Un roi "Lear" décadent

**par Adrien Gruslin**

*Lear* constitue une approche intéressante à plusieurs aspects mais ne contient jamais le pouvoir de séduction qui ressortait de *Une Femme, un Homme* ou encore *Garden Party* que le Théâtre Expérimental de Montréal (T.E.M.) a présenté l'été dernier. L'oeuvre est totalement baroque, voire échevelée. Tout gravite autour de la sordide décrépitude. Les personnages sont bizarrement accoutrés, ils endossent de vieilles fourrures, sont à demi-nus ou en sous-vêtements. Parfaitement décadents, ils s'enfoncent dans un bourbier sans nom: costumes-guenilles, scatologie et laideur.

La création dramatique du T.E.M. tient l'affiche à des horaires irréguliers (23 h cette semaine et 21 h la semaine prochaine) jusqu'au six février au 320 est rue Notre-Dame. Le texte, inspiré des thèmes shakespeariens, est signé Jean-Pierre Ronfard qui campe également le roi Lear. L'étage de la Maison de Beaujeu, où est installé le groupe, a été tapissé de vieux journaux pour le spectacle. On en a même lié en paquets pour tenir lieu de sièges. Vieux journaux pour vieux thèmes pour vieux théâtre!... Le spectateur est invité à s'asseoir dessus comme le spectacle s'assied cavalièrement sur Shakespeare. En assistant à la présentation, certains risquent de s'offusquer de ce qu'il est advenu du grand maitre dramaturge britannique.

Lear (Jean-Pierre Ronfard) apparait en vieux roi gâteux et solitaire, nostalgique des temps anciens où il n'était "pas baveux pour deux sous", où il "était in" pour reprendre sa propre expression. On le voit au départ entouré de ses trois filles. Elles ont troqué leurs exotiques prénoms de Goneril, Régane et Cordélia pour de plus quotidiens et ridicules. La première (Ginette Morin) tient à la fois du gendarme et de la dactylo. Le policier jappe comme il se doit! La deuxième (Louise Ladouceur) est une traînée montrant ses fesses. Elle séduit Hector (Robert Gravel) le bâtard sans foi ni loi, véritable truand malpropre et cruel. La cadette (Anne-Marie Provencher) effectue un pied-de-nez à son roi et père sans dignité. Exilée, elle revient déguisée en traditionnel fou du roi avec les cabrioles physiques que le rôle suppose.

Ce n'est pas tout, on trouve également la camériste (Monique Mercure). Plus qu'une servante, elle tient du vassal noble qui lèche les pieds du roi. Mère de l'illégitime Hector, elle s'appelle Corneille. Devenue la voyante aux yeux crevés, nommée aussi la médium-saignante, elle accompagne Lear dans sa mort. La scène du faux suicide constitue pratiquement le seul moment tendre du spectacle. Tous deux forment un couple étrange, véritable duo à la Laurel et Hardy. Et Lear meurt en clamant: turlututu chapeau pointu.

La mascarade se déroule sous les yeux de deux nobles classiques, dignitaires enfarinés en habits d'époque, seuls revêtus des vrais costumes. Ces lords (Robert Claing et Pierre Pesant) assistent impassibles à la scène, de la taverne où ils boivent un pot. Après l'orage, ils constatent: "Tiens il ne pleut plus!" Belle insignifiance! Quand tous meurent, ils viennent se battre à l'épée, caricaturant les formes et mourant aussi prestement que noblement.

Si j'ai relaté longuement personnages et situations de *Lear*, c'est afin de dégager l'aspect éminemment parodique du texte de Jean-Pierre Ronfard. Plus rien ne tient. Les thèmes shakespeariens sont là: amour, cruauté, haine, pouvoir, violence, etc... tous poussés à leur extrême limite, du coup s'écrasant lourdement sous le poids du ridicule. Quand noblesse et grandeur disparaissent, il ne subsiste que la dérision toute nue.

La démarche du T.E.M. se révèle toujours peu banale. *Lear* ne prend cependant pas le spectateur, il aurait même plutôt tendance à le détourner en raison de son allure. Pas de fascination, ni non plus d'approfondissement des thèmes shakespeariens, *Lear* apparait un effleurement aussi discutable qu'original. On peut même se demander si l'ensemble de ce spectacle ne tourne pas quelque peu à vide?

# L'Institut québécois du cinéma a élu son exécutif

QUÉBEC — M. Roch Demers a été porté à la présidence du conseil d'administration de l'Institut québécois du cinéma. Les deux autres membres de l'exécutif sont MM. Michel Brûlé et Paul Gendron. Ils ont été élus respectivement vice-président et secrétaire-trésorier du nouvel organisme.

L'élection de l'exécutif a eu lieu à l'issue de réunions de travail qui ont commencé jeudi et se sont poursuivies jusqu'en fin d'après-midi, samedi.

C'est la première fois que le conseil d'administration de l'Institut se réunissait au complet depuis la promulgation de la Loi no 1 sur le cinéma le 19 juin 1975.

Les membres ont commencé à dégager les lignes directrices à partir desquelles sera élaboré le premier programme d'activités qu'ils soumettront à l'approbation du ministre des Communications, responsables du cinéma, M. Louis O'Neill.

Les autres membres du conseil d'administration de l'Institut, qui compte sept sièges, sont Mme Louise Cousineau ainsi que MM. Jean Dansereau, Guy Fournier et François Protot.

## la boîte à échos

Le **Théâtre des Galeries** présente jusqu'au 27 février, une comédie de Neil Simon, *Drôle de couple* (Odd couple) avec Serge Elemond, Robert Lavoie, Sylvia Gariepy, Jacqueline Magdeleine, Jacques Piperni, Jean-François Bélanger, Mario Benoit et Serge Bradet. Les représentations ont lieu les jeudis, vendredis, samedis et dimanches à 20 h 30 au 1950 boul. de la Concorde à Laval, 663-6177.

•

Les auditions pour les candidats désireux de fréquenter à partir de septembre 1977 le programme de **Concentration ballet** à l'école Pierre-Laporte (Commission scolaire Sainte-Croix), se tiendront le 6 février prochain à Montréal aux Grands ballets canadiens, 5415 ch. de la Reine Marie à 14 h. Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Sylvette Montal (739-6311) ou à Mme Blanche Girard (489-4959). Des auditions se tiendront également dans neuf autres localités du Québec jusqu'au 15 février.

•

Le **Canadian Women's Club** de New York organise un concours ouvert à tous les pianistes de moins de 30 ans. Les épreuves se tiendront à New York le 19 mars prochain. Le premier prix consiste en une bourse de $1,000 et un récital à New York. Un second prix de $500 sera aussi attribué. Pour renseignements et formulaires d'inscriptions, on peut écrire à Mme Barbara C. Kerr, présidente du concours, Canadian Women's Club, The Barbizon, Lexington ave et 63ème Rue, New York, N.Y. 10021.

•

Les pianistes-duettistes **Alfons et Aloys Kontarsky** présenteront un récital d'oeuvres de Mozart, Brahms, Boulez, Ligeti et Bartok à la salle de concert Pollack (555 Sherbrooke ouest) le 2 février prochain à 20 h 30. Ce récital est le deuxième de trois Concerts-ateliers présentés par l'Institut Goethe de Montréal.

DÈS LE 28 JANVIER — 18 ANS Adultes
Si jeune et pourtant si libre...
Néa ou L'Initiation d'une Adolescente
Après Emmanuelle et Emmanuelle l'Antivierge
le nouveau chef-d'oeuvre érotique d'EMMANUELLE ARSAN
BERRI — ST-DENIS, STE-CATHERINE 288-2115
MERCIER — STE-CATHERINE-PIE-IX 255-6224
ODEON 2 - LAVAL — CENTRE 2000 - HYPERMARCHE — boul. St-Martin à l'ouest de l'Autoroute des Laurentides 687-5207

PIERRE DAVID PRÉSENTE UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS — POUR TOUS
Après "Orfeu Négro"... ...le nouveau film de Marcel Camus
OTALIA DE BAHIA
Une merveilleuse histoire d'amour dans la ville la plus baroque et la plus voluptueuse du Brésil.
le DAUPHIN 1 — BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-6060
Sem.: 7.30 - 9.30
Sam.-Dim.: 12-45 - 3.00
5.15 - 7.30 - 9.30

14 Ans
une dramatique histoire d'amour
6e grande semaine
l'oeuvre ultime de LUCHINO VISCONTI
L'INNOCENT
CINEMA FLEUR DE LYS — 858 Ste-Catherine Est 288-3303 — BERRI DE MONTIGNY
Lundi à ven.: 7.15 - 9.30 Sam.: 2. - 4.30 - 7. - 9.30 Dim.: 1. - 3.30 - 6.00 - 8.30

AVIS AUX ÉTUDIANTS
Afin de permettre à un nombre maximal d'étudiants de voir l'oeuvre ultime de Luchino VISCONTI, "L'INNOCENT" Le Cinéma FLEUR DE LYS réduira pour eux le prix d'admission à $1.49.
Prière de noter que ce film ne sera présenté nulle part ailleurs à Montréal dans sa version française.
*Veuillez présenter cet avis au contrôle.*
Sur semaine 19:15 - 21:30
Samedi 14:00 - 16:30 - 19:00 - 21:30
Dimanche 13:00 - 15:30 - 18:30 - 20:30

ÉCOLE NATIONALE DE BALLET
AUDITIONS
À MONTRÉAL
L'école Nationale de Ballet est une institution offrant aux étudiants internes et externes, de la cinquième à la douzième année, un enseignement général et une formation professionnelle de ballet.
Le programme d'études générales répond à toutes les exigences du Ministère de l'Éducation de l'Ontario. Les étudiants de langue française bénéficient de cours spéciaux et ceux de langue anglaise étudient le français. Le petit nombre d'élèves par classe, les professeurs hautement doués et un programme enrichi permettent à chaque enfant de développer ses talents au maximum.
Seuls les candidats intéressés à un entraînement professionnel de ballet doivent se présenter. La priorité va aux enfants les plus jeunes, les 10 à 12 ans, mais l'École peut accepter une quantité limitée d'étudiants plus âgés. Une formation préalable en ballet ne constitue pas un critère valable pour les enfants débutant en cinquième année.
**Une aide financière est disponible en cas de nécessité.**
Pour de plus amples renseignements et les formules d'inscription, veuillez vous adresser à la Registraire, 111 Maitland Street, Toronto M4Y 1E4 (1-416-964-3780).
LES DEMANDES D'INSCRIPTION DEVRONT NOUS PARVENIR AVANT LE 12 FÉVRIER 1977.

DE RETOUR
LE MISANTHROPE MOLIÈRE
du 1er au 12 février
Mise en scène François Cartier
Direction générale: Jeanine Beaubien
Billets en vente à l'hôtel Sheraton Mt-Royal, G-20, 526-0821
Guichet ouvert de 12h à 18h.
Montreal Trust P.V.M.

CONCERTS & ARTISTES CANADIENS (1976) INC.
présente
PAUL BADURA-SKODA
Pianiste
7 FÉVRIER 20h30 $8 $7 $6 $4 $3
Haydn-Beethoven-Mendelssohn-Schubert
IVAN DAVIS
Pianiste
21 FÉVRIER 20h30 $8 $7 $6 $4 $3
Schubert-Schumann-Scarlatti-Scriabine
ANDRES SEGOVIA
Guitariste
28 FÉVRIER 20h30 $12 $10 $8 $5 $4
Billets en vente à la Place des Arts 1 MOIS avant chaque concert.
COMMANDES POSTALES ACCEPTÉES DES MAINTENANT avec chèque, mandat à l'ordre de:
Concerts & Artistes Canadiens (1976) Inc.
2090 Sherbrooke ouest, Suite 5
Montréal H3H 1G5.
CHARGEX 935-0678 MASTER CHARGE
SALLE WILFRID-PELLETIER PLACE DES ARTS Montréal (Québec) H2X 1Z9
Guichets: du lundi au samedi inclusivement, de midi à 21 heures. Pas de réservations téléphoniques. Renseignements: 842-2112

Beau Bec, Luc Phaneuf et CKOI-FM présentent
André Gagnon
26 au 29 janvier à 9h30 $4.00
OUTREMONT 1248 Bernard 277-4145
Billets (sieges res) en vente de midi à 10h00 au cinema

Un homme... une femme... à la recherche du bonheur
SALLE RESNAIS
Le voyage de noces
Un film de Nadine Trintignant
Jean Louis Trintignant
Stefania Sandrelli
ELYSÉE 35 MILTON / 842-6053
HORAIRE: LUN à VEN 7.20; 9.30
SAM 1.00; 3.10; 5.20; 7.30; 10.00
DIM 1.00; 3.10; 5.20; 7.30; 10.00
POUR TOUS
EISENSTEIN — POUR TOUS
le critique, après avoir délibéré, déclare recevables interprétation et réalisation et condamne le film au succès
JEAN PAUL GROUSSET LE CANARD ENCHAINÉ
Michel Galabru face à Philippe Noiret : la rencontre est superbe...
FRANÇOIS FORESTIER/L'EXPRESS
Un film de BERTRAND TAVERNIER
Le Juge et l'Assassin
PHILIPPE NOIRET · MICHEL GALABRU

# Les GBC souligneront leur 2,000e représentation par un gala au Méridien

par Angèle Dagenais

Pour souligner la 2,000ème représentation des Grands ballets canadiens (qui sont également à l'aube de leurs vingt ans), la compagnie a décidé d'organiser un grand gala qui se tiendra à l'Hôtel Méridien le 4 février prochain et dont la présidence d'honneur a été confiée au ministre des Affaires culturelles et des Communications, M. Louis O'Neill.

Surnommée **Gala Variations polissonnes** par le comité de trente personnes à qui est dévolue la tâche de préparer cet événement à la fois culturel et social, la soirée du 4 février comprendra un cocktail, un diner et un bal en plus de la présentation par les membres de la compagnie de la chorégraphie de Brian MacDonald, **Variations polissonnes.**

M. Jean-Jules Guilbault, vice-président du conseil d'administration des GBC et président du comité organisateur du gala rappelait au cours de la conférence de presse d'hier, mouillée aux consommations d'usage mais aussi par les eaux réchauffées de la piscine de l'Hôtel Méridien, où étaient conviés les journalistes, que ce gala marque le début d'une nouvelle implication des amis des Grands ballets dans les activités de la compagnie. Il s'inscrit ainsi dans le cadre d'une série de manifestations qui ont eu cours depuis le début de la saison: défilé de mode de fourrures à Montréal, diner bénéfice à Québec, gala à Ottawa. D'autres projets sont aussi à l'étude pour aider la compagnie à supporter les coûts grandissants de ses productions.

La 2,000ème représentation des Grands ballets avait lieu à la Place des arts, le 20 novembre dernier avec la présentation de deux grands "classiques" de la danse romantique et contemporaine, le deuxième acte du *Lac des Cygnes* et *Carmina Burana* de Fernand Nault. Il est révélateur du reste que cet événement soit souligné par une chorégraphie récente du répertoire de la compagnie, gage d'un avenir de plus en plus tourné vers la danse de notre temps, créée ici!

Puisque l'on parle d'histoire, rappelons que la compagnie des Grands ballets canadiens donnait son premier spectacle le 12 avril 1958 à la Comédie canadienne, intitulé *L'initiation à la danse* et composé de cinq oeuvres que commentait Pierrette Champoux sur un texte de Mme Ludmilla Chiriaeff. Deux des oeuvres au programme, *Étude* et *Farces*, inspirées de la Commedia dell'arte était signées par Ludmilla Chiriaeff tandis qu'une troisième était de Eric Hurst, qui était également premier danseur de la compagnie et les deux dernières étaient extraites du 2ème acte de Giselle et de Coppelia. La distribution comprenait entre autres, Andrée Millaire (maintenant directrice adjointe de l'École supérieure des GBC), Brydon Paige (maitre de ballet des GBC), Eva von Genscy (directrice artistique des Ballets jazz), John Stanzel (danseur de la compagnie), Roger Rochon et Michel Martin.

Depuis ce temps, la compagnie a fait des bonds qui l'ont conduite à travers le Canada, les États-Unis et l'Europe et est sur le point d'entreprendre une fois encore une longue tournée de cinq semaines de l'Ouest canadien. Aussitôt rentrés au Québec, les Grands ballets donneront durant trois semaines à la Place des arts, un éventail de leurs plus grands succès des dix dernières années avant de repartir pour un mois et demi en Amérique du sud et aux Antilles.

# *Manitas de Plata*

## Du soleil dans le froid de la PDA

par Nathalie Petrowski

Entre Los Angeles et Carnegie Hall, la presse et le public de Montréal auront connu un rayon de soleil dans le ciel plutôt bas et gris du showbizz quotidien. Le rayon s'appelle Manitas de Plata, de passage à Montréal pendant un bref lundi soir à la PDA: le plus grand gitan dans l'histoire des gitans, comme l'a surnommé Dali.

Avant de parler du spectacle de Manitas, il faut sans doute raconter le personnage. Petit bonhomme à la peau basanée, les cheveux bouclés comme un Saint-Jean Baptiste, il est la personification-même d'un charme pur et presque enfantin. Attablé le midi dans un restaurant de la ville, affaibli par un abcès que les Américains n'ont pas su soigner, il sourit à tous calmement, ne montre aucun signe de fatigue ou de lassitude. Quelques heures plus tard à la Salle Wilfrid Pelletier, tout de blanc vêtu, il est encore plus resplendissant. Entouré de ses musiciens-gitans, Los Baliardos, il donne un spectacle rempli de soleil, imprégné de la magie incantatoire des guitares gitanes et du flamenco. Avant même de commencer à jouer, il a le don de transformer une salle aussi froide et impersonnelle comme Wilfrid Pelletier, en un temple sacré et silencieux où chaque spectateur fasciné et recueilli le suit dans ses moindres mouvements.

Selon la coutume, le spectacle commence sans lui. Les gitans viennent se placer parmi un décor simplifié et composé de quatre chaises blanches sur fond noir. Déjà le fait qu'il n'y ait aucun fil, pas le moindre appareil électronique crée une ambiance qui nous suggère que quelque chose de spécial va se passer. Hommes fiers de la Méditerrannée, se tenant avec la droiture que des siècles de traditions gitanes leur ont inculquée. Los Baliardos commencent énergiquement, mitraillent la salle de leurs rythmes folkloriques. Six mains n'en formant qu'une seule, bougent à une même cadence entre les clins d'oeil de complicité et les cris d'encouragement qu'ils se lancent continuellement: José Reyes, le chanteur, poursuit avec une espèce de lamentation gitane qu'il va chercher au plus profond de lui-même, chanson à la fois douce et mélancolique, bercée par le murmure des guitares. La fraternité des musiciens ponctuée de cris d'allégresse, de regards complices, communique rapidement la chaleur et l'entrain dans la salle. Ils quittent ensuite le public et Manitas, guitare au bout des doigts, entre en scène. Dès les premiers accords, il éclipse le style déjà raffiné de ses musiciens. Ses petites mains taillées dans l'argent, animées par je-ne-sais-quel esprit, parcourent inlassablement, avec une vitesse vertigineuse, les cordes de la guitare. La technique est magnifique, parce que non seulement est-elle rapide, hallucinante, colorée, mais on sent qu'elle vient du fond du coeur. La jambe relevée sur la chaise, l'oeil fermé dans la concentration, il n'arrête pas un seul instantn improvise une vaste fresque folklorique, pousse l'instrument jusqu'à la limite de l'habileté humaine. A la fin de chaque pièce et parfois même en plein milieu d'une pièce, il s'éloigne du micro, redonne à la guitare son ampleur authentique, un son caverneux et doux qui peu à peu grossit à mesure que l'oreille oublie le micro. Parfois aussi, Manitas descend de la scène, se promène le long de la première rangée, sérénade une jolie femme, embrasse une petite fille, traînant derrière lui une troupe imaginaire de bohémiens. Malgré la vivacité de son style, rien dans son attitude n'est brusque ou forcé; tout coule, roule, aussi fluide que l'eau d'une rivière alors que Manitas satisfait de son travail, s'incline, sourit et respectueusement présente sa guitare afin que l'on reconnaisse en elle, un don de Dieu.

Un spectacle de Manitas de Plata c'est presque une cérémonie tant dans la ritualité des gestes que dans l'atmosphère mystique qui s'en dégage; bientôt la salle s'est transformée en un campement de gitans et le public, assis autour du feu, perd la notion du temps, ne pense qu'à l'écouter jouer de la guitare et lui raconter la vie.

# Midem: les producteurs se montrent très discrets

par Jacques Bouchard

CANNES (PC) — Les quelque 35 sociétés canadiennes et québécoises qui ont participé au 11ème Marché international du disque et de l'édition musicales (Midem) sont unanimes à dire que c'est l'une des meilleures participations depuis la fondation de cette manifestation commerciale il y a 11 ans.

Cependant la plus grande discrétion est exercée par les représentants de ces différentes maisons, dont plusieurs sont subventionnées par le ministère canadien de l'Industrie et du Commerce pour leur participation, sur l'importance monetaires de leurs transactions et sur les contrats signés ou à venir.

Au "Quebec stand" de la Délégation générale du Québec à Paris qui a aussi son propre kiosque en plus de celui de l'ambassade du Canada, les informations sont plutôt rares et elles sont généralement fournies par la représentante de l'Association québécoise des producteurs de disques.

On reconnait bien volontiers à ce stand que les magnats de cette production sont très avares et ne désirent pas étaler au grand public les contrats conclus définitivement ou les pourparlers en cours. "C'est une question de concurrence", laisse-t-on entendre aux journalistes qui s'intéressent à la question.

En fait, on peut se poser la question de l'utilité pour le grand public de la participation des gouvernements canadien et québécois à cette foire commerciale puisqu'ils sont visiblement à la merci de ces industriels de la chanson. Il reste cependant, a noté un observateur, le fait pour un pays comme le Canada de voir son commerce extérieur se développer le plus possible, aussi bien du côté de la chanson que d'un autre domaine économique.

La délégation canadienne pour sa part était présente dans la bâtisse réservée à la presse internationale, près du palais des Festivals, sur la Croisette, à Cannes, ville jouissant d'une réputation incontestable surtout pour son prestigieux festival cinématographique.

Pour sa part, la représentation québécoise n'a fait parvenir aucun communiqué de presse aux journalistes et il était très difficile d'avoir quelques précisions de la part des représentants du gouvernement québécois, même en se rendant au kiosque de l'exposition.

Cette prise de position peut se résumer d'ailleurs très bien dans la bouche du directeur général de Kebec Disque, Gilles Talbot, qui a fait savoir d'une façon non équivoque son mépris pour toute information.

"Nous n'avons pas besoin de journalistes ou des journaux pour faire vendre des disques. Un chanteur c'est un chanteur, et de toute manière il sera vendu s'il est bon, les journaux ne nous servent à rien, nous n'avons besoin d'aucune publicité", a dit ce producteur lors de la réception offerte par M. et Mme Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada.

Ce type ne semble pas non plus préoccupé par la diffusion de la culture mais tout simplement par la vente de son produit, a-t-on pu découvrir au cours de cette conversation. •

Pour le Canada, cette industrie du disque et de l'édition musicale employait en 1975, 3,500 personnes et le chiffre d'affaires, au niveau des distributeurs, a dépassé $140 millions.

Sur le plan du commerce extérieur, les exportations de 1970 à 1974 sont passées de $0.6 à $1.9 million et les importations de $6 à $14.5 millions.

Le Midem 1977 se termine donc avec des résultats que nous ne connaitrons que plus tard pour l'industrie canadienne et québécoise et un peu plus prématurément que prévu en raison d'une grève dans les transports publics aujourd'hui et jeudi.

Plusieurs ont été en effet obligés de repartir dès hier soir pour leur domicile parisien ou ailleurs.

## *la boîte à échos*

**Soeur Marie Timmins** qui a écrit également sous les noms de Soeur Henriette-de-Jésus et de Olivier Durocher a reçu récemment un diplôme d'honneur de la Société historique de Montréal. C'est le président de cet organisme, M. Maurice da Silva, qui a remis le parchemin à la religieuse de la Communauté des Soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie, en reconnaissance de ses cinq années d'excellent travail comme secrétaire de la Société historique de Montréal. Rappelons que Soeur Timmins, docteur ès lettres de l'Université Laval est l'auteur de *Marie Noël au Canada français, Biographie de Mgr Conrad Chaumont, Lucien Rainier, prêtre et poète, J'ai vu Clio* et plusieurs autres ouvrages de haute tenue littéraire.

Votre facteur a l'air en bonne santé? Faites comme lui PARTICIPACTION ©
Marchez. Dès aujourd'hui.

## *télévision*

■ Emissions en noir et blanc

### CBFT 2

9.10 Ouverture et horaire
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Les Oraliens
9.45 En mouvement
10.00 You-hou
10.15 Virginie
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clemence
11.30 Le comte Yoster a bien l'honneur ■
12.00 Skippy
12.30 Les coqueluches
1.30 Téléjournal
1.35 Femme d'aujourd'hui
2.30 Le temps de vivre
4.00 Bobino
4.30 Le grenier
5.00 Sur la côte du Pacifique
5.30 L'heure de pointe
6.00 Ce soir
7.00 Daniel Boone
8.00 Grand-papa
8.30 Vedettes en direct: Manitas de Plata.
9.00 Rue des Pignons
9.30 Le 60
10.30 Telejournal
10.55 Nouvelles du sport
11.05 Reflet d'un pays
12.00 Cinema: "Les vacances portugaises" (comédie — Français 1963)
1.30 Telejournal

### CFTM 10

7.15 Horaire-Bienvenue
7.50 Les p'tits bonshommes
8.00 Fantan Dede
8.30 A la bonn'heure
10.00 Pour vous mesdames
11.30 Les p'tits bonshommes
12.20 Le dix vous informe
12.30 Les tannants
1.30 Ciné-mercredi: "Couple interdit" (drame — Franco-Espagnol 1965) ■
3.15 Droits de parole
4.00 Patof voyage
4.30 Les cadets de la forêt
5.00 Pour tout le monde
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le dix vous informe
7.30 Chère Isabelle
8.00 A la canadienne
8.30 L'union fait la farce
9.00 Hawaii 5-0
10.00 Cabaret
10.30 Les nouvelles TVA

11.00 La couleur du temps
11.15 Ça prend un voleur
12.15 Cinema: "Mon mari est merveilleux" (comédie — Français 1958) ■
2.00 Le dix vous informe

### RADIO-QUÉBEC 17

13.30 Parlons français
13.45 Les Oraliens
14.00 Les 100 tours de Centour
14.15 Mon ami Pierrot
14.30 Parlons français
14.45 Intermède musical
15.30 Opéra sauvage
16.30 Histoire sur le vif
17.40 Bien dans sa peau
18.00 L'expérience aidant
18.30 Le drame de la survie
La guerre des roses.
19.00 Les apprentis-cuistots
Fromage
19.30 D'une école à l'autre
La formation des aides.
20.00 Surville. "Eh, garez-vous".
20.30 Laisser-passer
La Roumanie.
21.30 Chacun son tour
22.00 Approche. Anatomie de l'orgasme.

### CBMT 6

9.00 The friendly Giant
9.15 Mon ami
9.30 Quebec school telecasts
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 The Bob McLean Show
12.55 CBC News
1.00 Mary Hartman
1.30 Coronation Street
2.00 All in the family
2.30 The edge of Night
3.00 Take 30
4.00 It's Your Choice

4.30 The magic Lie
5.00 Nic et pic
5.30 Room 222
6.00 The city at Six
6.30 Documentary special
7.00 Sirota's Court
7.30 Bluff
8.00 The nature of things
8.30 Ruzicka
9.00 Musicamera
10.00 Barbara Shuttleworth
11.00 The national
11.22 The City Tonight
11.35 90 minutes live
12.57 Station closing

### CFCF 12

6.00 University of the Air
6.30 Pots and pans
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 Kareen's Yoga
10.00 The community
10.30 McGowan and Co.
11.00 The art of cooking
11.30 Definition
12.00 The Flintstones
12.30 Matinee with Jimmy Tapp: "The good guys and the bad guys" (comédie — American 1969)
2.30 Pay cards
3.00 Another World
4.00 Alan Hamel
5.00 First impressions
5.30 The price is right
6.00 Pulse
7.00 The gong show
7.30 McGowan and Co.
8.00 Good Times
8.30 Maude
9.00 Cinema: "The Take" (drame — 1974)
11.00 CTV National News
11.21 Pulse
12.00 The Twelve Midnight Movie: "Loss of innocence" (drame — 1961)
2.00 Sign-off

## *cinéma*

**ATWATER I:** Niveau métro Alexis Nihon 935-4246. "Carry on England" 1.30, 3.30, 7.20, 9.20.
**ATWATER II:** Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Cousin, Cousine" 7.15, 9.15.
**AVENUE:** 1224 Ave Greene Westmount 937-2747. "It shouldn't happen to a Vet" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
**BEAVER:** 5117 Ave du Parc 844-1932. "Female chauvinists" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Five minutes Kiss" 1.35, 4.25, 7.15, 10.05.
**BERRI:** 1280 St-Denis 288-2115 "Duel des geants" 2.10, 5.50, 9.35 et "Les requins" 12.30, 4.15, 8.00.
**BONAVENTURE:** 1 Place Bonaventure. 861-2725. (Salle I): "Jaws of death" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00. (Salle II): "Celestine, all around french maid" et "Keyhole".
**CARREFOUR:** 318 Ste-Catherine 866-8057 "Si c'était à refaire" 1.15, 3.20, 5.20, 7.20, 9.15.
**CHAMPLAIN:** 1815 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "La malédiction" 2.25, 5.35, 9.30 et "Intervention Delta" 12.55, 4.25, 7.55 (Salle II) "Barry Lyndon" 1.15, 4.45, 8.15.
**CHEVALIER:** 1590 St-Denis "2001 odyssée de l'espace" 12.00, 3.05, 5.55, 8.45.
**CINÉ-CENTRE:** 1430 Bleury 849-2384 (Salle I) "You can't cheat an honest man" 1.00. "Never give a sucker an even break" 2.15. "The Bank Dick" 3.45. "The magic flute" 7.00, 9.30. (Salle II): "The incredible shrinking man" 6.30, 8.15, 10.00.
**CINEMA LONGUEUIL:** 1 Place Longueuil 677-7933 "Un citoyen se rebelle" 6.30, 9.40 et "Poker au colt" 8.11.
**CLAREMONT:** 5048 Sherbrooke ouest 348-7395 "Network" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.15.
**CINEMA 7e ART:** 3180 Bélanger E. 722-0302 "Jonathan Livingston le goéland" 7.30 et "Harold et Maude" 9.35.
**COMPLEXE DESJARDINS:** (Salle I) "Lucia et les gouapes" 12.45, 3.30, 6.15, 9.00. (Salle II) "Mado" 1.05, 3.40, 6.15, 8.50. (Salle III) Adolescentes devant plaisir" 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20 (Salle IV) "Cousin, cousine" 1.15, 3.20, 5.20, 7.25, 9.25.
**CREMAZIE:** 861 St-Denis 288-4210 "Barry Lyndon" 8.00.
**DAUPHIN:** 1296 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Otalia de Bahia" 7.30, 9.30 (McLaren) "On aura tout vu" 7.30, 9.30.
**ELYSEE:** 35 Milton O. 842-0563 (Salle Resnais) "La juge et l'assassin" 7.20, 9.30 (Salle Eisenstein) "La faille" 7.20, 9.30.
**KENT:** 610 Sherbrooke O. 489-9707 "King Kong" (ang.) 6.30, 9.00.
**LOEWS:** 954 Ste-Catherine O. (Salle I) "Fighting Mad" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle II) "Wild nation" 1.15, 3.15, 5.15, 7.15, 9.15 (Salle III) "Shout at the devil" 1.30, 3.45, 6.10, 8.40 (Salle IV) "King Kong" (angl) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00 (Salle V) "King Kong" (fr) 1.45, 4.05, 6.30, 9.00.
**MAJESTIC:** 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Un citoyen se rebelle. Sem. 7.30. L'incorrigible. Sem. 9.15.
**MERCIER:** 4246 Ste-Catherine E. 255-6224 "Duel des geants" 6.00, 9.40 et "Les requins" 8.00.
**MONKLAND:** 5505 Monkland 489-2579 "Buggy malone" 2.25, 5.55, 9.30 et "Shootist" 12.35, 4.05, 7.40.
**OUTREMONT:** 1243 Bernard Outremont 277-4145 "L'electra Glide en bleu" 7.00 Spectacle sur scène: André Gagnon — 9.30.
**PALACE:** 698 Ste-Catherine O. 866-6991 "The Enforcer" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.
**PARISIEN:** 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "Spermula" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40 (Salle II) "La fête sauvage" 1.20, 3.20, 5.20, 7.20, 9.20 (Salle III) "L'aile ou la cuisse" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00 (Salle IV) "Isabelle devant le désir" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10, 9.10 (Salle V): "Exebition" 1.30, 5.30, 9.30 et "Prostitution" 3.30, 7.30.
**PIERROT:** 1590 St-Denis "Je suis loin de toi mignonne" 1.00, 3.00, 5.00, 7.05, 9.05.
**PLACE DU CANADA:** Hôtel Champlain 861-4595 "Seven per cent solution" 7.15, 9.15.
**PLACE VILLE-MARIE:** 866-2533 (Petit cinema): "Carrie" 12.15, 2.05, 3.55, 5.50, 7.40, 9.35.
**PLACE VILLE-MARIE:** 866-2533 (Grand-cinema) "Silver Streak" 12.40, 2.45, 4.55, 7.10, 9.20.
**PUSSYCAT:** 4015 St-Laurent 845-5315 "3 A.M." 12.00, 2.50, 5.45, 8.40 et "Clamdigger's daughter" 1.20, 4.15, 7.05, 10.00.
**SEVILLE:** 2155 Ste-Catherine 932-1139 "Lost in the stars" 5.30, "Il était une fois dans l'est" 7.30, "The Phamtom of liberty" 9.45.
**SNOWDON:** 2552 Decarie 842-1322 "Silver streak" 7.10, 9.20.
**VAN HORNE:** 6150 Côte-des-Neiges 731-8243 "Wild nation" 7.00, 8.55.
**VERDUN:** 3841 Wellington, 768-2092 "Emmanuelle" 6.30, 9.50 et "Emmanuelle l'anti-vierge" 8.10.
**VILLERAY:** 8042 St-Denis 388-5577 "La malédiction" 6.00, 9.15 et "Intervention Delta" 8.00.
**WESTMOUNT SQUARE:** 1 Westmount 931-1477 "A star is born" 12.45, 3.20, 6.00, 8.45.
**YORK:** 1487 Ste-Catherine O. 937-8978 "The Pink Panther strikes again" 12.30, 2.30, 4.50, 7.10, 9.30.

**CINEMATHEQUE QUEBECOISE:** 1700 St-Denis 844-8734. Histoire du cinéma "The nazis strike" (F. Capra — USA 1942) "The battle of China" (F. Capra — USA 1943) 7.30, "Quebec: Duplessis et après" (de Denys Arcand — Canadien 1972) 9.30.
**CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE:** 1455 boul. de Maisonneuve 879-4349. "La Dolce Vita" (de F. Fellini — Italien 1960) 8.30.

## *sur scène*

**CENTAUR:** 453 St-François-Xavier 288-1229 "Les trois soeurs" Adaptation de R. Lalonde. Tous les soirs 20 h 30. Relâche lundi. (Centaur II) "Artichoke" de J.M. Glass, du mardi à samedi 20 h 00. Dimanche 19 h 00. Matinées mercredi 13 h 00 et samedi 14 h 00.
**CENTRE D'ESSAI DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL:** 2332 Edouard Montpetit 343-6524 "Pauvres originaux beaux fous détraqués" d'Yves Labbé — 20 h 30 Relâche lundi.
**NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE:** 1200 Bleury 866-1964 "Mademoiselle Julie" de Strinberg. Lundi au mercredi 14 h 30. Jeudi, vendredi 19 h 30. Samedi 20 h 30. Relâche dimanche.
**PATRIOTE:** 1474 Ste-Catherine E. 523-1131 Alain Lamontagne et Edith Butler. Semaine et dim. 21 h 00. Samedi 20 h 00 et 23 h 00.
**PATRIOTE EN HAUT:** "Les nerfs à l'air" mercredi, jeudi, vendredi et dim. 20 h 00. Samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Lundi et mardi: relâche.
**LA POUDRIERE:** Ile Ste-Hélène 526-0821. "Uberlebensgross Herr Krott" de Martin Walser — 20 h 30.
**SALLE WILFRID PELLETIER:** L'Orchestre symphonique de Montreal les grands concerts, au pupitre Kazuyoshi Akiyama — 20 h 30.
**THEATRE D'AUJOURD'HUI:** 1297 Papineau 523-1211. "Chpeux pas rester on m'attend" de Sauvageau — tous les soirs à 20 h 30 — relâche lundi.
**THEATRE EXPÉRIMENTAL DE MONTRÉAL:** 320 Est, Notre-Dame 879-1306 "Lear" 23 h 00.
**THEATRE MAISONNEUVE:** Jean-Guy Moreau — 20 h 30.
**THEATRE DU NOUVEAU-MONDE:** 84 rue Sainte-Catherine ouest 861-0563 "Pygmalion" de J.B. Shaw jusqu'au 29 janvier — mardi à vendredi à 20 h. Samedi à 17 h et 21 h. dimanche à 19 h. Relâche lundi.
**THEATRE PORT-ROYAL:** Relâche.
**THEATRE DE QUAT'SOUS:** 100 Avenue des Pins 845-7277. Relâche.
**THEATRE DU RIDEAU-VERT:** 355 rue Gilford 845-0267 "Les jeux de la nuit" de F.D. Gilroy — du mardi au samedi 20 h 00. Relâche dimanche et lundi.

Le 4 février est une date importante pour les travailleurs.

Comme vous le savez sans doute, depuis le 4 janvier dernier, vous pouvez vous procurer des formulaires d'inscription aux programmes de création d'emplois **Canada au travail** et **Jeunesse-Canada au travail** au Centre de Main-d'oeuvre du Canada de votre localité.

Vous faites partie d'une corporation, d'une association ou d'une organisation reconnue et vous n'avez pas encore soumis votre projet? Passez au Centre de Main-d'oeuvre du Canada de votre localité. On vous y donnera tous les détails sur ces programmes et il ne vous restera plus qu'à trouver...un projet intéressant.

Faites vite! Car du succès des programmes **Canada au travail** et **Jeunesse-Canada au travail** dépend le bien-être d'un grand nombre d'entre nous.

CANADA AU TRAVAIL
JEUNESSE-CANADA AU TRAVAIL

La date limite pour remettre votre projet est le 4 février.

Main-d'oeuvre et Immigration — Manpower and Immigration
Bud Cullen, Ministre — Bud Cullen, Minister

*Créons des emplois, c'est important!*

Archambault MUSIQUE
En face du MÉTRO Berri/Ste-Catherine

# FOIRE DU DISQUE

Archambault MUSIQUE
En face du MÉTRO Berri/Ste-Catherine

## DEUX ÉTAGES DE DISQUES, CASSETTES ET CARTOUCHES

**99¢ ch.** DISQUES pour enfants ← Autres titres disponibles. *(Quantité limitée)*


MOZART


PINOCHIO


BEETHOVEN


CHOPIN


LES CHIBOUKIS


MONSIEUR SURPRISE


PICCOLO

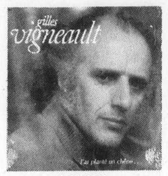


PATOFVILLE

Autres disques pour enfants → *(Quantité limitée)* **1.99 ch.**

## Du 26 janvier au 5 février inclus

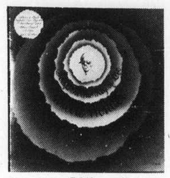
## SUPER SPÉCIAUX



GVN-1007
**GILLES VIGNEAULT**
— J'ai planté un chêne
— Gens du pays
Spécial **3.99**



LUL-505
**LES PETITS VIOLONS**
LA LÉGENDE DU FEU
Spécial **4.99**


T-340
**STEVIE WONDER**
SONGS IN THE KEY OF LIFE
2 disques Spécial **9.99**

## PLUS DE 40,000 DISQUES DANS CETTE FOIRE



METROPOLITAN GALA


THE LOVE EXPERIENCE


MOZART


THE DIVINE EXPERIENCE

2000 disques DEUTSCHE GRAMMOPHON → *(Quantité limitée)* **3.49 ch.**

DISQUES PEERLESS → *(Quantité limitée)* **2.99 ch.**
Autres titres disponibles



BEETHOVEN - Symph. No 6



CASSE-NOISETTE



LE SACRE DU PRINTEMPS



CHOPIN - (piano)

## Des milliers de DISQUES CLASSIQUES à prix réduits

## Des milliers de DISQUES POPULAIRES à prix réduits

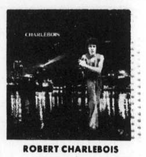
# 1.99 à 3.99

Paquets de CINQ 45 tours pour **.99**


DIANE DUFRESNE


DANIELLE LICARI


JEAN-PIERRE FERLAND


ROBERT CHARLEBOIS


AUTR'CHOSE

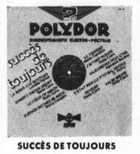


MELINA MERCOURI



ROBERTO DELGADO


JOHN LENNON



SUCCÈS DE TOUJOURS



FERRANTE AND TEICHER



JAMES LAST

**2.99 chacun**


VAN McCOY



BOB DYLAN



CONCERTO ST-PREUX



B.T. EXPRESS



JAMES LAST


CATHERINE LARA



BEATLES



CLASSIC FILM THEMES



LOUISE FORESTIER



JOE DASSIN



JC2-1013
Les Grands succès de
SERGE REGGIANI

QUANTITÉ LIMITÉE


CHOPIN (piano)



VIVALDI - 4 saisons

DISQUES DIVERTIMENTO → **3.99 ch.** *(Quantité limitée)*


RAVEL - Bolero



TCHAIKOVSKI

Autres titres disponibles.



MUSIQUE DES ANDES



LE FAN CLUB DE MOZART

DISQUES VARIÉS → **1.99 ch.** *(Quantité limitée)*



MRS MILLS


EMMANUELLE

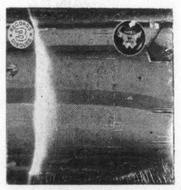
Autres titres disponibles.

DISQUES 45 tours - chacun **.99**

## TOUS NOS DISQUES, CASSETTES ET CARTOUCHES 8 pistes SONT EN VENTE À PRIX RÉDUITS DURANT CETTE GRANDE FOIRE



PGF-90348
**HARMONIUM**
L'Heptade **6.49**


SWCO-11593
**McCARTNEY**
Wings over America 2 disques **9.99**



**DONNA SUMMER**
Four Seasons To Love **5.49**



DB-1000
**PLUME**
A deux faces **5.99**



ABL-7038
**DALIDA**
Coup de chapeau au passé **5.99**

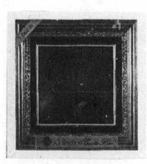


PA-7016
**REVERBERI**
Timer **5.49**


PFS-90398 - **JOE DASSIN** - Le jardin du Luxembourg.



7602 - **BOULE NOIRE** - Les années passent.


TWK-6511/12 - **GINETTE RENO** - Collection d'or.



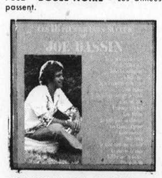
KD-915-1 **GASTON BRISSON**


50-2553 - **TOUT L'MONDE EST MALHEUREUX** - L'Ensemble Claude Gervaise joue Gilles Vigneault.


KD-907- **JEAN LAPOINTE** - Démaquillé.



989 - **EDITH BUTLER** - Je vous aime, ma vie recommence.



KES-90387 - **JOE DASSIN** - ses plus grands succès

**4.99 chacun**


KD-913 - **ZACHARY RICHARD** - Bayou des mystères.


PFS-90393 - **GERARD LENORMAN** - Drôles de chansons.



NBL-12001 - **RENÉ SIMARD** à 15 ans - Fernando.



PFS-90385 - **SÉGUIN** - Festin d'amour.



PES-90389 - **TINA CHARLES** - Dance Little Lady dance.



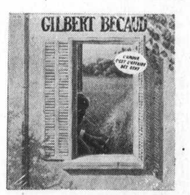
ST-70045 - **JULIE AREL** - Merci à toi.



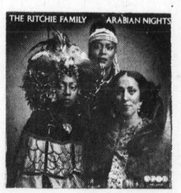
D3-5 - **Guy Lemaire** - Nostalgie.



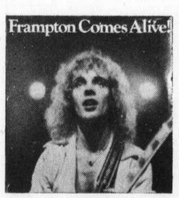
FLP-217 - **DIANE JUSTER** - Mes plus belles chansons.



ABL-7036
**GILBERT BÉCAUD**
L'amour c'est l'affaire des gens **5.49**



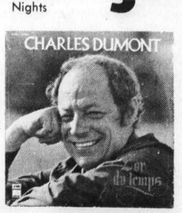
ABL-17008
**RITCHIE FAMILY**
Arabian Nights **5.49**



SP-3703
**PETER FRAMPTON**
Comes Alive **5.99**



PE-7504
**GEORGES LANDFORD**
Blue Nose **5.99**



SPAM-67376
**CHARLES DUMONT**
L'or du temps **5.49**



SP-44252
**ANDRÉ GAGNON**
Neiges **5.99**

**ARCHAMBAULT MUSIQUE 500-EST, STE-CATHERINE/BERRI - AUCUNE COMMANDE POSTALE OU TÉLÉPHONIQUE - ÇA VAUT LA PEINE DE VENIR EN PERSONNE CHEZ ARCHAMBAULT MUSIQUE**

*"Je continuerai selon ma conscience"*

# Sakharov menacé de poursuites pénales

MOSCOU (AFP) — M. Andrei Sakharov, prix Nobel de la paix, a été avisé hier par les autorités soviétiques qu'il devait immédiatement "cesser ses activités antisoviétiques sous peine d'être poursuivi pénalement", mais il a déclaré qu'il continuerait son activité "selon sa conscience".

Sous le titre "Le calomniateur a été averti", l'agence Tass a diffusé hier après-midi une mise au point de "son correspondant" qui précise que "le procureur général adjoint de l'URSS, Serguei Goussev a convoqué aujourd'hui le citoyen Andrei D. Sakharov et lui a expliqué que la déclaration provocatrice que celui-ci a faite sur "la participation" des organes du pouvoir à l'explosion qui a eu lieu dans le métro de Moscou, contient des inventions calomnieuses manifestement mensongères, qui insultent le régime de l'État et de la société soviétique, ce qui est punissable par le code pénal".

D'après des sources soviétiques, cinq personnes au moins auraient trouvé la mort et plusieurs dizaines d'autres auraient été blessées par cette explosion, qui résulterait d'un attentat terroriste, le 6 janvier.

Au cours d'une conférence de presse, M. Sakharov a décrit dans le détail l'entretien qu'il avait eu dans la journée, avec M. Serguei Goussev, et avec le chef des organes d'enquête du parquet de l'URSS, M. Markov, à la suite d'une convocation impérative que l'académicien soviétique avait reçue lundi. Selon M. Markov, a déclaré le physicien, cet entretien a été provoqué par "les déclarations calomniatrices du citoyen Sakharov, selon lesquelles l'explosion du métro serait une provocation des organes soviétiques de sécurité". M. Markov aurait demandé à M. Sakharov de publier un démenti "dans la forme qu'il sait si bien utiliser".

Le prix Nobel de la paix a précisé qu'il avait refusé de signer un document notifiant l'avertissement qui lui était fait et que M. Goussev lui avait conseillé de prendre "très au sérieux". M. Sakharov a déclaré qu'il ne pouvait signer un texte qualifiant son activité de criminelle, alors qu'elle est légale et reconnue internationalement, comme l'a montré l'attribution du prix Nobel de la paix.

L'académicien a également dit à ses interlocuteurs qu'il "n'avait pas affirmé que les organes de répression avaient organisé l'explosion mais qu'il avait exprimé la crainte qu'il y ait là une provocation contre les dissidents". "Ma déclaration était grave, mais elle correspondait à une situation grave", a souligné l'académicien qui a ajouté que "certains faits aggravaient ses craintes et qu'il ne reniait pas sa déclaration".

M. Sakharov faisait ainsi allusion à l'interrogatoire de M. Vladimir Albrecht, secrétaire du groupe russe d'Amnesty international. Le physicien a précisé qu'il avait également déclaré à MM. Goussev et Markov que "certains assassinats perpétrés l'an dernier, laissaient deviner la main du KGB". Il leur a, en particulier, cité les cas du traducteur Konstantin Bogatyriov, et du juriste Evgueni Brounov, tous deux morts dans de mystérieuses conditions. M. Sakharov qui a indiqué qu'on ne l'avait pas autorisé à recopier le texte de l'avertissement, a ajouté qu'avant de lui dire au revoir, M. Goussev lui avait dit "Vous pouvez vous tromper".

Selon des dissidents soviétiques, ce type d'avertissement dont M. Sakharov a été l'objet hier, est assez fréquent et débouche quelquefois sur un procès.

M. Sakharov a d'ailleurs dit qu'il s'attendait à ce que ces intimidations se renouvellent sous une forme ou une autre et il s'est déclaré inquiet pour ses proches". Il a également précisé qu'il avait reçu il y a moins de 2 semaines, douze lettres provenant de Norvège et contenant des photos morbides "de meurtres ou d'accidents de la route découpées dans la presse étrangère".

Par ailleurs, l'épouse du dissident soviétique Vladimir Borissov a dénoncé hier "l'arbitraire de la psychiatrie soviétique" et demandé à l'opinion publique internationale "de sauver son mari", interné une nouvelle fois le 25 décembre dernier dans un hôpital psychiatrique de Leningrad pour "délit d'opinion".

Âgé de 33 ans, électricien, Vladimir Borissov est l'un des fondateurs du "groupe d'initiative pour les droits de l'homme en URSS" (illégal). Il a déjà passé près de neuf ans en hôpital psychiatrique depuis 1964. Dans une lettre ouverte remise aux correspondants occidentaux à Moscou, sa femme Mme Irina Kaploune déclare:

"Un mois s'est déjà écoulé depuis la troisième isolation forcée de mon mari, et une nouvelle fois ce sont des psychiâtres qui sont devenus les exécuteurs de cette action illégale. J'ai toutes les raisons de considérer ce mois comme le début d'un nouvel internement illimité de mon mari qui n'est pas encore accusé officiellement", ajoute-t-elle.

# Pologne: des clubs catholiques menacés

VARSOVIE (Reuter) — Le gouvernement polonais a publié un décret spécial supprimant les ressources de l'Organisation des clubs catholiques indépendants (KIK) et les transférant à un petit groupe catholique dissident plus favorable aux autorités communistes.

Ce groupe, connu sous le nom de Clubs catholiques polonais (PKIK), s'est séparé du KIK l'année dernière en se déclarant favorable à des modifications de la constitution que la majorité des catholiques ont rejetées, parce qu'elles portent atteinte, selon eux, aux droits des citoyens.

Le KIK s'est en outre attiré les foudres des autorités en réclamant une amnistie pour les ouvriers emprisonnés à la suite des manifestations violentes de l'été dernier contre la cherté des prix des produits alimentaires.

Un porte-parole du KIK a déclaré que "cette décision arbitraire est inacceptable. Nous tenterons de préserver notre indépendance quel que soit le sacrifice financier. Ce transfert de ressources à un groupe fantôche est un simple camouflage pour la nationalisation de KIK et de l'entreprise Libella qui soutient financièrement notre organisation".

Depuis vingt ans, la société Libella, une fabrique de cosmétiques et de produits chimiques, donnait, avec l'approbation officielle, une partie de ses bénéfices au KIK pour payer son personnel permanent et ses bureaux et pour financer le mensuel catholique indépendant Wiez.

# Charte 77: Prague pourrait expulser les auteurs à Vienne

VIENNE (Reuter) — L'Autriche est prête à accorder l'asile politique aux dissidents tchécoslovaques, a indiqué le ministre autrichien des Affaires étrangères, M. Willibald Pahr, à l'ambassadeur de la Tchécoslovaquie.

Celui-ci, M. Karel Komarek était venu demander confirmation de déclarations faites la semaine dernière par le chancelier Bruno Kreisky, qui avait dit aux journalistes que l'Autriche donnerait asile à des partisans de la Charte 77, manifesté pour le respect des droits de l'homme en Tchécoslovaquie signé par environ 300 personnes. Depuis sa publication quatre dirigeants du mouvement en faveur des droits de l'homme ont été arrêtés à Prague.

Après la démarche de l'ambassadeur, on se demande si les autorités tchécoslovaques n'envisagent pas de déporter les dirigeants du mouvement dissident.

D'autre part, le secrétaire général du PC français, M. Georges Marchais reprenant hier les critiques adressées par l'humanité sur le comportement des autorités tchécoslovaques à l'égard des signataires de la Charte 77, n'a pas hésité à faire l'éloge de la "contestation" — y compris dans les pays de l'Est — pour conduire au perfectionnement de la société socialiste.

La réaction normale des autorités tchécoslovaques aurait dû être non pas des mesures répressives mais d'engager la discussion avec les personnes intéressées. Nous condamnons ces méthodes qui rappellent un passé que nous croyons pour notre part révolu".

Par ailleurs, le quotidien du parti communiste tchécoslovaque, Rude Pravo, rapportait hier que quelqu'un se faisant passer pour le correspondant de l'agence Reuter à Prague a téléphoné à un professeur de l'université de la capitale tchécoslovaque, M. Joseph Haubelt, pour s'étonner de sa position sur la Charte 77.

Dans un éditorial, le journal déclare que l'interlocuteur du professeur Haubelt lui a suggéré que son opinion sur Charte 77 différait de l'opinion des autres professeurs de sa faculté.

"Le professeur Haubelt a réaffirmé une fois de plus sa position, indique Rude Pravo qui ajoute: "Le correspondant de Reuter, si c'était lui, aurait pu lire dans Rude Pravo que l'ensemble du collège des professeurs partage la même opinion."

Le correspondant de l'agence Reuter à Prague, M. Pierre Requette, ni aucun membre du bureau de l'agence n'a téléphoné au professeur Haubelt.

Rude Pravo poursuit: "Nous avons découvert que le professeur Haubelt n'est pas le seul à avoir reçu de tels coups de téléphone. Les auteurs du pamphlet en question (Charte 77) ont certainement tenté d'exercer des pressions psychologiques sur les travailleurs scientifiques et culturels qui, avec beaucoup de détermination, l'ont rejeté.

## Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

AVIS est par les présentes donné conformément à l'article 26 de la Loi des pouvoirs spéciaux des Corporations (S.R.Q. 1964 C 275) que la garantie créée par un certain acte de Fidéicommis comportant hypothèque, nantissement, cession et transfert exécuté par "Solectar International Ltd" devant le Notaire Claude Laurier, le 22 juillet 1976 et enregistré au bureau du registraire de la division d'enregistrement du District de Montréal, le 27 juillet 1976, sous le numéro 2711753 (laquelle garantie s'étend aux dettes, droits et réclamations en faveur de Solectar International Ltd, en plus d'autres biens et actifs de ladite Compagnie) est devenue exécutoire.
Saul Kwiat
Fidéicommissaire pour le dit
acte de fidéicommis

DEMANDE DE TRANSFERT

Marcel Bazinet demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à "Les Entreprises L. Laporte de Bayonne Inc." le permis portant le numéro MCV 8553 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région no 06, catégorie entrepreneur.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports — 505 est, rue Sherbrooke — Place du Cercle — Montréal.

1ère Publication: 26 janvier 1977
2ème Publication: 27 janvier 1977
3ème Publication: 28 janvier 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE (DIVISION DES DIVORCES)**

NO: 12-053 464-750

DAME HUGUETTE RENAUD,
requérante,
-vs-
CLAUDE MAILLE,
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, CLAUDE MAILLE, est par les présentes avisé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 12 octobre 1976, dont copie a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre procédure en Appel dans les délais légaux, la requérante procédera à obtenir contre vous un jugement irrévocable de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, ce 20 janvier 1977
ME MARION THIBAULT
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)**

NO: 12-066420-773

CARMEN CHARTIER, ménagère, domiciliée et résidant au 3339 Windsor, app. 1, St-Hubert, district de Montréal,
Requérante
C.
PHILIPPE PARENT, adresse inconnue
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé PHILIPPE PARENT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
St-Hubert, le 21 janvier 1977
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE

LAMARRE, LAFONTAINE
LAVIOLETTE & TREMBLAY
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)**

NO: 12-065881-769

DAME GEORGINA LITNER, ménagère domiciliée et résidant au 5795 rue Aubin, à St-Hubert, district de Montréal,
Requérante
C.
ROBERT DUBOIS, adresse inconnue
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé ROBERT DUBOIS est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
St-Hubert, le 21 janvier 1977
(S) CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE

LAMARRE, LAFONTAINE
LAVIOLETTE & TREMBLAY
Procureurs de la requérante

"AVIS est par les présentes donné que le contrat en date du 29 octobre 1976 par lequel Mediamus Ltd. a transporté et cédé toutes ses dettes de livre présentes et futures à la Banque de Montréal, à titre de garantie, a été enregistré au Bureau de la Division d'Enregistrement de Montréal, le 23 décembre 1976 sous le no 2748289.
Banque de Montréal,
le 13 janvier 1977.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que MESSAGEX INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 14ème jour du mois d'octobre 1975 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 17ème jour du mois d'octobre 1975 sous le numéro 2641879.
Daté à Montréal ce 19ème jour
du mois de janvier 1977.
LA BANQUE PROVINCIALE
DU CANADA

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-05-024034-769

BANQUE CANADIENNE NATIONALE,
Demanderesse
-vs-
JACQUES RICHER & LUCILLE LAUZIÈRE-RICHER,
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR
A LUCILLE LAUZIÈRE-RICHER

Avis vous est donné qu'une action a été intentée contre vous par la demanderesse dans cette cause pour le montant de $27,307.79 plus les intérêts et frais.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée à votre intention au greffe de la Cour Supérieure de Montréal, et vous êtes requise de comparaître d'ici trente jours, à défaut de quoi, jugement pourra être rendu par défaut.
(S) A. BEAULIEU
Protonotaire Adjoint
Cour Supérieure
Montréal

REINHARDT, DESCHAMPS & LEBEL,
500, Place d'Armes
Montréal, Québec
Avocats de la demanderesse.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-12-066478-771

DAME LINA HOUDE-LANTIN, ménagère, domiciliée et résidant au 8977 rue Emile Nelligan, St-Léonard,
Requérante
contre
M. AURÉLIEN LANTIN, d'adresse inconnue,
Intimé

AVIS LÉGAL — par ordre de la cour

Il est ordonné à l'intimé M. AURÉLIEN LANTIN de comparaître dans un délai de 60 jours à compter de la dernière publication du présent avis et est avisé qu'une copie de la requête en divorce a été laissée pour lui au Palais de Justice à Montréal, au 10 rue St-Antoine suite, division des divorces.

PRENEZ AVIS DE PLUS, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 24 JANVIER 1977.
PARENT & GIRARD-avocats,
333 rue St-Antoine, est, suite 208,
Montréal, H2X 1R9,
Procureurs de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR PROVINCIALE**

NO: 500-02-041326-765

NICOLAS PLANTE, électricien, demeurant et résidant au 1790 rue Salaberry, appartement #401, dans les cité et district de Montréal,
demandeur,
-vs-
PIERRE MARTIN, résidant et demeurant au 2405 rue St-Zotique est, dans les Cité et district de Montréal,
et
ANDRÉ DURAND, résidant et demeurant au 5373 Bazile-Patenaude, appartement #15, dans les cité et district de Montréal,
défendeurs,

AVIS

SUIVANT ORDONNANCE DE CETTE COUR, le défendeur ANDRÉ DURAND, est enjoint de comparaître dans un délai de trente jours de la dernière publication.
Une copie du Bref d'assignation, Déclaration et Avis a été laissée pour lui au bureau du Greffier de la Cour Provinciale de Montréal.
Montréal, le 13 janvier 1977
CLAUDE DUFOUR
G.A.C.P.M.
Mes Liberman, Segall & Finkelberg
Me Gilles Pelletier, avocat,
1303 Avenue Greene,
Suite 401
Montréal, P.Q.
937-3976

Avis est par les présentes donné conformément à l'article 1571D du Code Civil de la Province de Québec, qu'un acte de transport de toutes les créances, présentes et futures, de FORGET, ENTREPRENEUR GÉNÉRAL LTÉE, ayant sa seule place d'affaires en la Cité de Montréal, en faveur de Banque Canadienne Nationale en date du 29 octobre 1975, a été enregistré à Montréal le 30 octobre 1975 sous le numéro 2645112.
Banque Canadienne Nationale
Montréal, 24 janvier 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-05-025 364-769

DENISE PELLETIER NEAGU, épouse séparée de biens, infirmière, domiciliée au 11.066 rue Wilfrid St-Louis, district de Montréal,
demanderesse,
-vs-
MAURICE ADRIAN,
-et-
HENRI MILLER,
défendeurs.

AVIS

Il est ordonné au défendeur, Henri Miller, de comparaître dans le mois.
MONTRÉAL, le 24 janvier 1977.
Canuel, Quidoz, Tremblay,
Fournier et Bourdon
Procureurs de la demanderesse

Prenez avis que la requérante s'adressera à la Commission des Transports du Québec en vue d'obtenir l'autorisation de modifier son permis no. 635 A, en vue d'ajouter à ce permis le service suivant:
St-Hyacinthe à St-Denis et retour et points intermédiaires. La requérante opère actuellement un service entre Granby et St-Hyacinthe en vertu de son permis et le nouveau parcours demandé était opéré auparavant par Bonin Autobus Ltée. Si la modification du permis est accordée le nouveau service devra se lire comme suit: St-Hyacinthe à St-Denis et retour via St-Thomas. La Présentation. Restriction: Pas de service local dans St-Hyacinthe. Tout intéressé peut faire opposition à cette requête dans les cint (5) jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis dans le journal en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505, rue Sherbrooke est, Montréal, Qué.
Steve Cornish, gérant
Autobus Inter-Cité Ltée
438 rue St-Jean
Granby, Qué.
1ère parution: 24 janvier 1977
2e parution: 25 janvier 1977
3e parution: 26 janvier 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)**

NO: 500-12-066295-779

RAYMONDE MÉNARD
Requérante,
-vs-
JACQUES JESSERY
Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR

La partie intimée, JACQUES JESSERY, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUETE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la partie requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
SAINTE-AGATHE, le 19 janvier 1977
CLAUDETTE MÉNARD
PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)**

NO: 12-066-686-762

DAME MARIA TRUCHON, de la ville et du district de Montréal,
Requérante,
-vs-
LEO SYLVIO ELSLIGER, présentement d'adresse inconnue.
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR:

L'intimé LEO SYLVIO ESLIGER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 18 janvier 1977.
A. BEAULIEU
Registraire-Adjoint
Me Micheline Parizeau-Popovici,
Popovici & Parizeau-Popovici
10 rue St-Jacques ouest,
suite 609,
Montréal

Prenez avis que: Veillette et Drapeau Inc., 30 rue Nottaway Matagami, P.Q. demande à la Commission des Transports du Québec l'autorisation de tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés les remorques de Les Transports de la Baie d'Hudson Inc. Case postale 1390, Route 101, Matagami, P.Q. selon les clauses un (1) et deux (2) et droit additionnel, de son permis # 22499-V.
Tout intéressé peut faire opposition dans les cinq (5) jours qui suivent la date de la première parution dans les journaux.

1ère parution: 24 janvier 1977
2ième parution: 25 janvier 1977
3ième parution: 26 janvier 1977

RIBERAC DEVELOPMENT CO. LTD.

La compagnie "RIBERAC DEVELOPMENT CO. LTD.", une corporation constituée en vertu de la Loi des Compagnies et ayant son siège social dans le District de Montréal, donne avis qu'elle s'adressera au ministre des Institutions financières, Compagnies et Coopératives de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des Compagnies.
Daté à Montréal, ce 24ième
jour de janvier, 1977.
YELIN & KIRSHENBLATT
Procureurs de Riberac Development
Co. Ltd.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)**

NO: 500-12-066401-773

Dame Marie-Paule Thérèse Godin, épouse commune en biens de Roland Laquerre, résidant et domiciliée au 3594 rue Adam, dans les Cité et District de Montréal,
requérante
-vs-
Roland Laquerre, contremaître, de lieux inconnus,
intimé

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé Roland Laquerre est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante jours à compter de la date de la première publication. Prenez avis qu'une copie de la requête en divorce a été déposée à votre intention au Greffe des Divorces du District de Montréal à Montréal. Vous êtes de plus avisé qu'à défaut par vous de signifier ou de déposer votre comparution ou votre contestation dans les délais prévus, la requérante pourra obtenir contre vous un jugement de divorce par défaut accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, le 21 janvier 1977
CLAUDE DUFOUR
REGISTRAIRE-ADJOINT

DEMANDE DE PUBLICATION DANS LES JOURNAUX

La requérante, Service de Limousines Murray Hill Ltée, qui détient divers permis de transport et notamment un permis de transport par véhicules de promenade non immatriculés comme taxis, s'adresse à la Commission pour demander une augmentation de 5% à 10% de ses tarifs pour les services suivants:

A — Les tarifs de zones applicables aux services entre l'Aéroport International de Montréal (Dorval) et retour, lesdites zones comprenant les municipalités de la rive sud, de l'Île Jésus et l'Île de Montréal;

B — Le tarif général de location de véhicules de promenade non enregistrés comme taxis;

Tout intéressé peut s'opposer à cette demande, dans les cinq (5) jours de la troisième publication, en formulant à la Commission des Transports, une opposition à cette fin.

GUERTIN, GAGNON & LAFLEUR
Procureurs de la requérante

1ère publication: 24 janvier 1977
2ième publication: 25 janvier 1977
3ième publication: 26 janvier 1977

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)**

NO: 12-065-686-762

GILLES LAMARCHE, résidant et domicilié au 1320 Bousquet, app. 4, à Pont-Viau, Ville de Laval, district de Montréal,
requérant
-vs-
HELENE BEAULIEU, de lieux inconnus,
intimée

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimée Hélène Beaulieu, est par les présentes requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
LAVAL, le 18 janvier 1977
A. BEAULIEU
REGISTRAIRE

Saint-Aubin, Londei, Charbonneau & Lacroix,
a/s Me Johane Comming-Lacroix,
avocate,
3509 boul. de la Concorde
Suite 207
Duvernay, Laval, P.Q.
DOM. ELU: 31 ouest, St-Jacques
Montréal, P.Q.
a/s Linteau & Linteau, H.C.S.

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est donné que SHIU HUM, étudiante, domiciliée et résidant au 3535 rue Aylmer, appartement 7, Montréal, district de Montréal, demandera au Lieutenant-Gouverneur en Conseil de la Province de Québec un décret changeant son nom en celui de SHIRLEY SHIU HUM.
MONTRÉAL, ce 10e jour de janvier 1977
BORENSTEIN DUQUETTE & BROTT
PROCUREURS DE LA REQUÉRANTE

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR PROVINCIALE**

NO: 500-02-048299-767

STAFF SERVICES INTERNATIONAL LTD.,
Demandeur,
VS
CLAUDE LÉVESQUE,
ET
PROTO MÉTAL SPÉCIALITÉS CO. LTÉE,
Conjointement et solidairement
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR

Les défendeurs, Claude Lévesque et Proto Métal Spécialités Co. Ltée sont par la présente requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à la Cour provinciale, 10 est, rue Craig dans la cité et district de Montréal, à leur intention.
A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.
Montréal, le 20 janvier 1977
Robinson, Cutter, Sheppard,
Borenstein, Shapiro, Langlois & Flam
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-05272-771

CYRILLE E. RENSONNET
-et-
DAME CYRILLE RENSONNET
Demandeurs
-vs-
DOMINIQUE DUPUIS
Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur, Dominique Dupuis, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention.
GRANBY, ce 20 janvier 1977.
P.C.S.M.
Mes Lizotte, Grignon & Brun
9 rue Dufferin
Granby, Qué.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR PROVINCIALE**

NO: 500-02-045775-769

LIBERTY MUTUAL INSURANCE COMPANY et
DAME NICOLE LEVESQUE DeDONA,
Demanderesses
-vs-
EXCEL DELIVERY INC. et NORMAN BYFORD, de lieux inconnus,
Défendeurs

PAR ORDRE DE LA COUR:

Les défendeurs Excel Delivery Inc. et Norman Byford sont par les présents requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour Provinciale de Montréal à l'intention de chacun des défendeurs.
Montréal, ce 21 janvier 1977
A. BEAULIEU, G.A.C.P.M.
Mes Campbell Pepper & Laffoley
1 Place Ville Marie, suite 1414
Montréal, Québec
Procureurs des demanderesses

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DU DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE (Division des Divorces)**

NO: 500-12-066-274-774

DAME LAURETTA BUJOLD, épouse commune en biens de Anthyme Dupuis, ménagère, domiciliée et résidant au 8147 de la rue St-Denis, à Montréal, district de Montréal,
Requérante,
-vs-
ANTHYME DUPUIS, présentement de lieux inconnus,
Intimé,

PAR ORDRE DE LA COUR

L'intimé, MONSIEUR ANTHYME DUPUIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 21 janvier 1977
J. BÉLANGER
Registraire-adjoint
Me ISABELLE LAFONTAINE
400 est, rue Jarry,
Montréal, Qué.

PATISSERIE COLLINS INC.

Avis est par les présentes donné que PÂTISSERIE COLLINS INC. une corporaiton constituée selon les Loi des Compagnies, et ayant son siège social à Montréal, Québec, s'adressera à Secrétaire provincial de la Province de Québec pour obtenir l'abandon de sa charte selon les dispositions de ladite Loi.
DATÉ À MONTRÉAL,
ce 21e jour de janvier 1977
J.P. RAYMOND COLLINS
Secrétaire
Pâtisserie Collins Inc.
Me Harry Blank, C.R.
Avocat
Suite 300
1255 rue Université
Montréal, Québec H3B 3B5
Procureur pour Pâtisserie Collins Inc.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL**

NO: 500-43-1342-76

MADEMOISELLE X,
Requérante,
A: Monsieur George Gordon Hackett, autrefois domicilié et résidant à Montréal et présentement d'adresse inconnue.

AVIS

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption sera présentée pour adjudication le 14 mars 1977, à 10:00 a.m. devant un des Honorables Juges de la Cour du Bien-Être Social, pour le district de Montréal, au 410 est, rue Bellechasse, chambre 100. À défaut, par vous de comparaître à ladite date, la Cour statuera par défaut sur ladite requête en adoption.
Verdun, ce 21 janvier 1977
Mes LAFOREST, BIBEAU & CARRIERE
4080, rue Wellington, No 10,
Verdun, Qué. H4G 1V4
Tél: 761-4838

MISE EN DEMEURE DE COMPARAÎTRE PERSONNELLEMENT OU DE CONSTITUER UN NOUVEAU PROCUREUR
(Art. 248-251)

A. Wheeling Transportation Inc.
228-48 North Avenue East
Box 1070
Elizabeth, New Jersey, (Demanderesse)

Votre procureur, Me O'Brien, Hall, Saunders, ne vous représentant plus, vous êtes avisé de comparaître personnellement ou de vous nommer un autre procureur, et ce, dans les trente (30) jours de la publication de la présente.

Si vous faites défaut d'obtempérer à la présente, il sera procédé contre vous par défaut.
MONTRÉAL, ce 20e jour de janvier, 1977.
PHILLIPS & VINEBERG
Procureurs du demandeur

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR DE BIEN-ÊTRE SOCIAL**

NO: 500-43-001413-76
500-43-001414-76

MONSIEUR ET MADAME X,
Requérants,
A: Monsieur Gratien Gagnon, autrefois domicilié et résidant à Montréal, et présentement d'adresse inconnue.

AVIS

PRENEZ AVIS qu'une requête en adoption sera présentée pour adjudication le 22 mars 1977, à 14 heures p.m. devant l'un des Honorables Juges de la Cour du Bien-Être Social, pour le district de Montréal, au 410 est, rue Bellechasse, chambre 207. À défaut par vous de comparaître à ladite date, la Cour statuera par défaut sur ladite requête en adoption.
Verdun, ce 24 janvier 1977
Mes LAFOREST, BIBEAU & CARRIÈRE
4080, rue Wellington, #10,
Verdun, Qué. H4G 1V4
Tél: 761-4838.

**Travaux publics Canada — Public Works Canada**

## APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs (Québec), ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3 sur versement du dépôt exigible.

**ENTREPRISE**

**Numéro 600002-DN-077 - Système intégré avertisseur d'incendie et de communication d'urgence, immeuble Sir John Carling, Ottawa, Ontario.**

On peut aussi consulter les documents de soumission aux bureaux des Associations des constructeurs d'Ottawa, Hull, Montréal et Toronto.

Date limite: jeudi, le 17 février 1977.
Dépôt: $50.00 dollars.

**INSTRUCTIONS**

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

**F. J. Brazeau,**
**Administrateur intérimaire**
**Services financiers et administratifs**
**Capitale Nationale**

**Transports Canada — Transport Canada**
**Air — Air**

## APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, adressées au Directeur général de l'Aéroport, Transport Canada, Aéroport International de Calgary, Calgary, Alberta, et indiquées:

**BOUTIQUE SPÉCIALISÉE EN FOURRURE ET/OU CUIR, STAGE 1**

seront reçues jusqu'à 3:00 P.M. heure normale de l'Ouest, le 18 février 1977.

La soumission donnera l'occasion d'approvisionner une boutique d'articles tels que des vestons, manteaux, bourses, gants et autres articles s'y rapportant en fourrure / cuir aux voyageurs aériens du nouveau "Air Terminal Complex", Aéroport International de Calgary, Calgary, Alberta.

Les soumissions seront faites en deux stages, Premier stage — les personnes intéressées devront soumettre un plan d'opérations pour une boutique de fourrure et / ou cuir. Les soumissions considérées seront celles venant d'organismes ou d'individus qui auront fait preuve de connaissance suffisante et d'expertise dans l'administration et opérations de magasins de détail et qui seront éligibles à l'obtention des permis provincial et municipal nécessaires.
provincial et municipal nécessaires.

Second stage - les soumissionnaires qualifiés au premier stage peuvent émettre une offre financière. Le soumissionnaire choisi entrera dans un accord pour un terme de dix ans, avec Transport Canada. Il sera appelé à donner un service de haute qualité aux voyageurs aériens qui désirent se procurer ces articles à l

*Au bord de la faillite*

# Cleveland demande $500,000 à la LNH

VANCOUVER (CP) — Les Barons de Cleveland ont demandé hier un prêt de $500,000 à la Ligue nationale de hockey afin de faire face à leurs obligations financières d'ici la fin de la saison. Le président des Barons, Mel Swig, a confirmé que la concession des Barons était dans une situation financière fort précaire, et qu'il lui était devenu nécessaire de demander l'aide des gouverneurs du circuit.

Le président du conseil d'administration de la LNH, John Ziegler, a pour sa part dit qu'aucune décision n'avait été prise à la suite de la demande des Barons. Il a du reste indiqué qu'une réunion doit avoir lieu le 2 février prochain entre Mel Swig et les joueurs des Barons. Le directeur exécutif de l'Association des joueurs de la LNH, Alan Eagleson, soutient que les joueurs des Barons devront éventuellement accepter une réduction de salaire de 1 ½%.

Ziegler a ajouté que cette diminution de salaire pourrait s'exprimer sous la forme d'étalement jusqu'à ce que la situation se normalise. Eagleson soutient cependant que les difficultés financières des Barons sont telles que les chances de l'équipe de terminer la saison sont de l'ordre de 60-40. Il espère enfin que les joueurs accepteront une baisse de salaire dans l'intérêt de tous.

"Les joueurs auront le choix d'accepter ou de refuser l'invitation qui leur est faite," a dit Eagleson. Il est toutefois dans l'intérêt du hockey que les Barons puissent terminer la saison.

On se rappellera que les joueurs des Falmes d'Atlanta ont accepté il y a quelques semaines de donner 1 ½% de leur salaire dans le cadre d'une campagne de publicité destinée à raviver l'intérêt des citoyens de la région, qui ont affiché une certaine indifférence envers l'équipe cette saison.

Les Barons en sont à leur première saison à Cleveland après que la concession ait été déménagée de Oakland après huit saisons extrêmement difficiles sur la côte californienne.

Swig et George Gund 111 sont les deux principaux actionnaires des Barons. Originaires de San Francisco, ils ont fait l'acquisition de l'équipe il y a deux ans après que Charles O. Finley eut abandonné l'équipe à la LNH.

Gund avait accepté d'aller chercher $4 millions en nouveau capital d'ici Noël mais pour une raison quelconque, il a abandonné le projet.

Le président de la LNH, Clarence Campbell a du reste dit lundi que son circuit refuserait désormais de financer une équipe en proie à des difficultés financières, comme ce fut le cas pour Oakland et Pittsburgh.

Bob Stewart, représentant des joueurs des Barons, a mentionné que l'on n'avait pas encore demandé aux joueurs d'accepter une réduction de salaire. Il a dit qu'il ne pouvait connaître la décision des joueurs avant la réunion.

La situation des Barons a été discutée lors d'une réunion du conseil des joueurs et des propriétaires. On en a profité pour mettre sur pied un conseil exécutif composé de quatre propriétaires et de quatre joueurs. Ils se réuniront deux fois par mois.

"Les joueurs ont démontré qu'ils sont aussi au courant et aussi inquiets que les propriétaires de la situation du hockey professionnel", a dit Ziegler.

On a également discuté de la situation internationale. Ziegler a réaffirmé que le Canada participerait aux championnats mondiaux de Vienne et que les équipes encore impliquées dans les séries éliminatoires ne seraient pas appelées à fournir des joueurs à Équipe-Canada.



Le gardien de but Ken Dryden a échangé quelques mots avec Frank Fredrickson, 82 ans, et Cyclone Taylor, 94 ans, à d., à l'occasion du dîner offert par la LNH, lundi soir, à Vancouver. (Téléphoto CP)

*Match des étoiles*

# Le talent de Martin brille et le circuit Prince de Galles demeure imbattable

VANCOUVER (PC) — Le deuxième but de la période par l'ailier Richard Martin, avec moins de deux minutes à jouer, a procuré une victoire de 4-3 au Circuit Prince de Galles hier soir aux dépens du Circuit Clarence Campbell dans la 30e édition du match des étoiles de la Ligue nationale de hockey.

Martin avait procuré une avance de 3-2 aux siens, après quatre minutes de jeu dans le dernier engagement, avant le but de Phil Esposito des Rangers, qui égalait les chances pour la troisième fois du match.

Mais à deux minutes de la fin, Martin a accepté une passe de Guy Lafleur, des Canadiens, pour finalement déjouer Glenn Resch, des Islanders.

C'était la troisième victoire du Circuit de Galles en autant de rencontres du genre. Martin a été choisi le joueur par excellence et a reçu la voiture accordée par les chroniqueurs sportifs.

Eric Vail avait procuré une première avance aux perdants après 2:54 minutes de jeu, en déjouant Ken Dryden sur un lancer de 35 pieds.

Lanny McDonald a nivelé les chances avec le premier de ses deux buts, moins de quatre minutes plus tard, après que Bernard Parent eut effectué un bel arrêt devant Bob Gainey des Canadiens.

Rick McLeish des Flyers a redonné l'avance au Circuit Campbell à 11:56 de la deuxième, 29 secondes après que Dryden eut cédé sa place à Gerry Desjardins, des Sabres.

McDonald a provoqué une deuxième égalité avec seulement 33 secondes à écouler dans la période, sur un tir de 30 pieds.

Les deux côtés ont raté de belles chances de compter; Gary Dornhoefer, des Flyers, a touché le poteau derrière Dryden et Marcel Dionne des Kings a également frappé la tige en deuxième.

Les perdants ont été punis pour un surplus de joueurs sur la glace en première. C'était la première fois en 30 ans qu'une punition était accordée pour une telle infraction dans ce match.

L'arbitre Ron Wicks a imposé un total record de neuf punitions; 16 minutes seulement ont été imposées en pénalités au cours des quatre derniers matches du genre et aucune punition majeure depuis 1953.

**De Galles 4, Campbell 3**

**Première période**

1—CAMPBELL: Vail, Potvin ..... 2:54
2—GALLES: McDonald, Gainey, McNab ..... 6:22
Pénalités: Campbell banc purgée par Gilbert 15:39; Dornhoefer Cam. Lapointe Gal. 16:24.

**Deuxième période**

3—CAMPBELL: MacLeish Nystrom, Potvin ..... 11:56
4—GALLES: McDonald Perreault, Robinson ..... 19:27
Pénalités: Potvin Cam 4:11; Lapointe Gal 5:16; Paiement Cam 8:34; Joe Watson Cam 14:02.

**Troisième période**

5—GALLES: Martin Dionne, Robinson ..... 4:06
6—CAMPBELL: Esposito Gilbert, Dornhoefer ..... 12:03
7—GALLES: Martin Dionne, Lafleur ..... 18:04
Pénalités: Russel Cam 3:17; Salming Gal 15:46.

**Tirs au but**

| | | | |
|---|---|---|---|
| De Galles: | 14 | 10 | 12—36 |
| Campbell: | 10 | 8 | 7—25 |

Gardiens: Dryden, Desjardins, de Galles; Parent, Resch, Campbell.
Assistance: 15,644.

# Bruce Jenner refuse de jouer "Superman" aux côtés de Brando

NEW YORK (AFP) — Bruce Jenner, le champion olympique du décathlon à Montréal a refusé un rôle de "superman" dans un film où il aurait eu Marlon Brando et Gene Hackman comme partenaires. "Cela ne correspond pas à mon image", a déclaré l'athlète californien qui commence une carrière dans le "show-business".

Parti sur les traces de Johnny Weissmuller et Buster Crabbe, Jenner, 26 ans, est très sélectif. Il étudie actuellement diverses propositions qui lui ont été faites par Hollywood, mais semble plus intéressé par une carrière à la télévision. "Je ne tiens pas à devenir une grande vedette de cinéma", a-t-il dit, "c'est le reportage télévisé qui m'intéresse".

Jenner a signé un contrat de deux ans avec la chaine "ABC" pour faire des reportages sportifs et tourner deux films. Sa femme, Christi, une hôtesse de l'air, écrit un livre sur la vie d'épouse d'un athlète célèbre, et son chien, Bertha, un Labrador, tourne des spots publicitaires pour des produits canins.

●

BURKE MOUNTAIN, Vermont — Les skieuses canadiennes ont nettement dominé la deuxième épreuve des championnats des États-Unis de ski nordique à Burke Mountain en prenant quatre des cinq premières places de la course des 7,500 kilomètres-dames.

Shirley Firth, qui avait pris dimanche la deuxième place du 10 kilomètres, derrière sa soeur Sharon, a inversé les rôles en terminant au premier rang en 26 minutes 33 secondes 94, contre 27 minutes six secondes 84 à sa soeur Sharon.

Joan Groothuysen a pris la troisième place en 27 minutes 19 secondes 43, l'Américaine Alison Spencer, la quatrième en 27 minutes 29 secondes 33 et la Canadienne Esther Miller, la cinquième en 27 minutes 48 secondes 07.

●

BUFFALO — Les Sabres de Buffalo ont rappelé l'ailier droit Alex Tidey de leur filiale de Hershey dans la Ligue américaine.

Tidey, un ancien porte-couleurs des Mariners de San Diego, de l'Association mondiale, remplacera Danny Gare, qui souffre d'une blessure au dos et qui devra prendre quelques jours de repos.

●

HELSINKI — Après le programme court des épreuves par couples des championnats du monde de patinage artistique, qui ont lieu à Helsinki, en Finlande, trois équipes soviétiques occupent les trois premières places. Comme prévu, les champions du monde et champions olympiques Irena Rodnina et Alexei Zaitseev sont en tête avec 32.28 points et neuf points de place devant leurs compatriotes Irina Vorobieva et Alexandre Vlasov, 34.54 et 18 points de place, et Marina Tcherkasova et Sergei Sharkhrai, 33.7 et 31.5 points de place.

●

CINCINNATI — L'as de la relève des Reds de Cincinnati, le lanceur Rawly Estwick, a qualifié de stupide la décision du club de céder ses coéquipiers Will McEnaney et Tony Perez aux Expos de Montréal en échange de Woody Fryman et Dale Murray. Il a exprimé l'avis que les Reds avaient désiré engager Dale Murray pour le cas où il déciderait de jouer son option cette année. Il a du reste indiqué être en quête d'un contrat de longue durée à des conditions nettement meilleures que celles de l'an dernier alors qu'il n'avait touché que $29,000 malgré une saison de 11 victoires, cinq défaites et 26 victoires préservées.

●

CHATHAM, Ontario — Le lanceur des Red Sox de Boston Ferguson Jenkins a déclaré à Chatham, Ontario, qu'il était tout à fait remis de la blessure subie au tendon d'Achille au milieu de la saison dernière. Il a ajouté qu'il se sentait prêt à rejoindre le camp d'entraînement des Red Sox et qu'il espérait bien remporter au moins 20 victoires cette année.

# Belle revanche pour Brigitte Habersatter

CRANS-MONTANA (Reuter — AFP) — Brigitte Habersatter, 23 ans, a remporté sur la très rapide piste de vitesse de Crans-Montana sa troisième descene descente de la saison en battant de 0,17 sec. l'audacieuse allemande de l'ouest Evi Mittermaier et de 0.32 sa camarade et grande rivale de l'équipe Annemarie Moser.

Les favorites suisses ont été plus nettement battues: Marie-Thérèse Nadig qui fallit tomber au début du vertigineux schus d'arrivée n'est que 4ème, son amie Bernadette Zurbriggen, la gagnante de la dernière descente de Schruns, 7ème.

Sa victoire a permis à Brigitte Habersatter de se rapprocher de la tête du classement de la coupe du monde. Elle n'est maintenant plus qu'à 19 points de Lise-Marie Morerod et à 11 points d'Annemarie Moser.

"Je commençais à douter de moi en raison de ma brusque baisse de forme depuis le début de janvier", a déclaré Brigitte Habersatter-Toschnig après sa victoire, coupe du monde de ski.

Meilleure spécialiste de descente de l'année 1976, médaille d'argent olympique derrière Rosi Mittermaier, la jolie Brigitte, mariée depuis un an à un sauter à ski autrichien de grand talent, a eu en effet de la peine à continuer sur sa lancée au début de ce mois.

# hockey

**Ligue Nationale**

**Hier soir**
Conférence Prince de Galles 4,
Conférence Clarence Campbell 3

**Ce soir**
Minnesota à Los Angeles

**Jeudi**
Pittsburgh à Rangers NY
Toronto à Islanders NY
Philadelphie à St-Louis
Atlanta à Buffalo
Détroit à Washington
Colorado à Boston
Chicago à Vancouver

**Les pointeurs**

| | b | p | pts |
|---|---|---|---|
| Lafleur, Mtl | 37 | 38 | 75 |
| Dionne, L.A. | 28 | 43 | 71 |
| Shutt, Mtl | 38 | 29 | 67 |
| Young, Min | 20 | 39 | 59 |
| McNab, Bos | 30 | 28 | 58 |
| Gilbert, Ran | 18 | 38 | 56 |
| Sittler, Tor | 18 | 38 | 56 |
| Perreault, Buf | 22 | 33 | 55 |
| Martin, Buf. | 29 | 25 | 54 |
| Clarke, Phil | 18 | 36 | 54 |
| Goring, L.A | 17 | 36 | 53 |
| Salming, Tor | 8 | 45 | 53 |
| Robinson, Mtl | 11 | 41 | 52 |
| Murdoch, Ran | 31 | 20 | 51 |
| Esposito, Ran | 24 | 27 | 51 |
| Williams, L.A. | 24 | 26 | 50 |

**Association Mondiale**

**Hier soir**
Indianapolis 1, Québec 2
N.-Angleterre 2, Cincinnati 4
Phoenix à Calgary
Winnipeg 2, Houston 5

**Jeudi**
N.-Angleterre à San Diego
Winnipeg à Houston

**Les pointeurs**
(Parties d'hier non comprises)

| | b | p | pts |
|---|---|---|---|
| Hedberg, Wpg | 40 | 37 | 77 |
| Cloutier, Qué | 36 | 40 | 76 |
| Ftorek, Phx | 28 | 42 | 70 |
| C.Bordeleau, Qué | 22 | 45 | 67 |
| Nilsson, Wpg | 21 | 44 | 65 |
| Tardif, Qué | 28 | 34 | 62 |
| S.Bernier, Qué | 29 | 32 | 61 |
| Stoughton, Cin | 31 | 29 | 60 |
| Leduc, Cin | 27 | 33 | 60 |
| D.Sobchuk, Cin | 25 | 33 | 58 |

**Ligue Majeure du Québec**

**Lundi**
Québec 6, Shawinigan 4
Hull 4, Sorel 1
Chicoutimi 7, Laval 6
Sherbrooke 10, Montréal 3

**Hier soir**
Chicoutimi 6, Trois-Rivières 10

**Jeudi**
Sherbrooke à Montréal
Hull à Cornwall
Shawinigan à Sorel

## LIGUE NATIONALE

**Section Lester Patrick**

| | pj | g | p | n | pp | pc | pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| ISLANDERS NY | 57 | 29 | 11 | 7 | 173 | 116 | 65 |
| PHILADELPHIE | 48 | 27 | 10 | 11 | 183 | 133 | 65 |
| ATLANTA | 48 | 22 | 17 | 9 | 160 | 153 | 53 |
| RANGERS NY | 50 | 17 | 20 | 13 | 178 | 182 | 47 |
| **Section Connie Smythe** | | | | | | | |
| ST-LOUIS | 48 | 21 | 22 | 5 | 141 | 164 | 47 |
| CHICAGO | 49 | 17 | 24 | 8 | 155 | 174 | 42 |
| MINNESOTA | 47 | 11 | 25 | 11 | 137 | 191 | 33 |
| COLORADO | 48 | 12 | 28 | 8 | 133 | 179 | 32 |
| VANCOUVER | 50 | 14 | 32 | 4 | 137 | 195 | 32 |
| **Section Charles Adams** | | | | | | | |
| BOSTON | 48 | 30 | 14 | 4 | 184 | 143 | 64 |
| BUFFALO | 47 | 28 | 15 | 4 | 170 | 129 | 60 |
| TORONTO | 48 | 23 | 19 | 6 | 170 | 156 | 52 |
| CLEVELAND | 48 | 15 | 25 | 8 | 143 | 169 | 38 |
| **Section James Norris** | | | | | | | |
| MONTREAL | 50 | 36 | 7 | 7 | 241 | 114 | 79 |
| PITTSBURGH | 47 | 20 | 19 | 8 | 150 | 154 | 48 |
| LOS ANGELES | 49 | 17 | 22 | 10 | 158 | 162 | 44 |
| WASHINGTON | 49 | 14 | 28 | 7 | 127 | 184 | 35 |
| DETROIT | 47 | 13 | 28 | 6 | 123 | 169 | 32 |

## ASSOCIATION MONDIALE

**Section Est**

| | pj | g | p | n | pp | pc | pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| QUEBEC | 43 | 27 | 15 | 1 | 195 | 152 | 55 |
| INDIANAPOLIS | 45 | 22 | 19 | 4 | 148 | 160 | 48 |
| CINCINNATI | 45 | 22 | 21 | 2 | 105 | 168 | 46 |
| N.-ANGLETERRE | 49 | 18 | 26 | 5 | 159 | 184 | 41 |
| BIRMINGHAM | 49 | 16 | 32 | 1 | 161 | 197 | 33 |
| **Section Ouest** | | | | | | | |
| HOUSTON | 46 | 25 | 16 | 5 | 165 | 137 | 55 |
| SAN DIEGO | 47 | 26 | 19 | 2 | 156 | 152 | 54 |
| WINNIPEG | 42 | 25 | 16 | 1 | 199 | 152 | 51 |
| EDMONTON | 48 | 20 | 27 | 1 | 132 | 169 | 41 |
| PHOENIX | 46 | 19 | 25 | 2 | 161 | 208 | 40 |
| CALGARY | 44 | 18 | 23 | 3 | 138 | 147 | 39 |

## LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC

**Section Est**

| | pj | g | p | n | pp | pc | pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| TROIS-RIVIERES | 48 | 28 | 14 | 6 | 302 | 224 | 62 |
| CHICOUTIMI | 48 | 29 | 16 | 3 | 268 | 224 | 61 |
| QUÉBEC | 49 | 28 | 16 | 5 | 254 | 208 | 61 |
| SHAWINIGAN | 46 | 10 | 27 | 9 | 170 | 234 | 29 |
| SOREL | 49 | 9 | 35 | 5 | 203 | 296 | 23 |
| **Section Ouest** | | | | | | | |
| SHERBROOKE | 48 | 27 | 14 | 7 | 255 | 222 | 61 |
| CORNWALL | 49 | 27 | 18 | 4 | 228 | 194 | 58 |
| HULL | 47 | 19 | 22 | 6 | 192 | 201 | 44 |
| MONTRÉAL | 47 | 19 | 22 | 6 | 201 | 234 | 44 |
| LAVAL | 47 | 14 | 26 | 7 | 216 | 252 | 35 |

*Éliminer l'apartheid sans en avoir l'air*

# La longue marche de l'Afrique du Sud

**par Pierre Haski**

JOHANNESBOURG (AFP) — L'Afrique du Sud a entrepris dans un bouillonnement d'idées et la confusion sa "longue marche" vers le sport multiracial.

Dans aucun autre domaine le pays de l'apartheid n'a été soumis à autant de pressions internationales pour changer sa politique de discrimination raciale. L'Afrique du Sud a été exclue de la plupart des organisations sportives internationales, et en raison des liens sportifs entre la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud, les derniers Jeux olympiques de Montréal ont été boycottés par la plupart des pays africains qui demandaient le départ des athlètes néo-zélandais.

Bien que les responsables sud-africains s'acharnent à ne pas vouloir le reconnaître; ce sont ces pressions internationales, et sa volonté de réintégrer le sport mondial qui font bouger l'Afrique du Sud.

Le sport sud-africain revient de loin: pour chaque discipline sportive, il existe quatre fédérations, une blanche, une africaine, une métisse et une indienne, et les contacts entre sportifs des différents groupes étaient, il y a seulement peu de temps, inexistants et même interdits.

Aujourd'hui, dans toutes les disciplines, des discussions difficiles sont engagées pour "normaliser" le sport afin de le rendre acceptable aux yeux des responsables internationaux.

Le gouvernement, pour sa part, a défini en septembre dernier une politique sportive destinée à la fois à contenter d'un côté les sportifs sud-africains qui souhaitent aller de l'avant dans l'élimination des barrières raciales et de l'autre à rassurer les électeurs blancs qui veulent voir ces barrières tomber le plus lentement possible. C'est ainsi que le gouvernement autorise le sport multiracial à moitié, c'est-à-dire, blancs contre noirs, mais pas blancs et noirs de chaque côté. Cette politique est présentée comme étant compatible avec la doctrine de l'apartheid, et on l'a baptisée "sport multinational", chaque groupe racial s'étant identifié à une "nation".

Paradoxalement, au même moment, le ministre des Sports, M. Piot Koornhof, considéré comme un libéral dans le contexte du gouvernement sud-africain, donne le feu vert pour un cricket, un football et un rugby multiraciaux, au niveau des clubs.

Tout se passe, remarque un commentateur sud-africain, comme si le gouvernement souhaitait éliminer l'apartheid dans le sport... sans en avoir l'air.

Dans le football, par exemple, des discussions sont en cours entre les unions "raciales" et un nouvel organismes, le conseil du football sud-africain, non racial, présidé par M. George Thabe, un Africain. Un championnat "parallèle" pourrait être organisé dès la prochaine saison, en marge des championnats traditionnels, entre des équipes mixtes.

Les choses sont bien avancées également pour le cricket, et même pour le rugby, où les quatre fédérations actuelles doivent encore se rencontrer pour établir un "modus operandi" pour un rugby normalisé.

Dans chaque discipline, un organisme non racial a été formé ou est en voie de création, et prépare la voie à la dissolution des anciennes fédérations.

Le tout dans un concert de déclarations d'intentions contradictoires, de polémiques, de querelles de clocher, de susceptibilités.

Et, bien que le sport multiracial complet ne soit pas encore envisageable dans un avenir immédiat en Afrique du Sud, "toute cette agitation montre que nous ne demeurons pas immobiles", souligne M. Rashid Varachia, président d'un comité de neuf membres qui lutte depuis plusieurs années pour intégrer le cricket, et qui participe activement aux négociations en cours.

"La situation bouge dans notre pays, ajoute M. Varachia, et nous serons bientôt en mesure de reprendre notre place au conseil international de Cricket".

De même, la fédération internationale de football association (F.I.F.A.), qui a exclu l'Afrique du Sud l'année dernière, a manifesté son intérêt pour l'évolution en cours, et la fédération internationale d'athlétisme amateur enverra une délégation en Afrique du Sud en avril prochain pour étudier la situation. "Elle pourra voir que nous ne restons pas assis sur une chaise", a déclaré M. Hannes Botha, président de la fédération d'athlétisme.

De nombreux sportifs noirs se méfient cependant de ce processus et seraient partisans du "tout ou rien". Ils soulignent que l'égalité ne viendra que lorsque le retard concernant l'équipement dont disposent les sportifs noirs sera comblé, et quand le gouvernement autorisera des assistances multiraciales dans les tribunes des stades et non pas séparées par des grillages.

D'ores et déjà, les cricketteurs sud-africains rêvent de rencontrer l'équipe des Antilles (West Indies) ou du Pakistan, et les athlètes de voir brûler la flamme olympique. Le pari du sport multiracial pourrait bien être gagné, à moins que l'effondrement d'un simple plan de mur de l'apartheid ne fasse craindre au gouvernement que tout l'édifice ne suive.

**JEUNES PORTEURS DEMANDÉS**

*pour faire la livraison du journal LE DEVOIR*

à

Montréal
et
Banlieue

*Excellentes routes disponibles*

**Nos bureaux sont fermés le samedi**

**844-3361**

**COMPTABLES AGRÉÉS**

**LUCIEN DAHMÉ, C.A.**
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

**BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

**VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS**
Comptables agréés
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Waguih Boulos, C.A.
H. Lionel Robin, C.A.
Jean-Jacques Ouellette, C.A.
Jacques R. Chadillon, C.A.
Jacques Joyal, C.A.
Richard De Bellefeuille, C.A.
Louis Baril, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

**samson, bélair & associés**
comptables agréés
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

# toronto

## Activité intense

La Bourse de Toronto a subi une hausse modérée hier au cours de la séance la plus animée depuis plus d'un mois.

L'indice 300 a monté de 4.09 pour atteindre 1,004.65, sous la pression des minières qui ont progressé de 14.36 à 1,126.50, et des pétroles qui se sont engraissés de 8.23 à 1,111.04.

Les services financiers ont reculé de 1.82 à 911.95 et les produits industriels ont baissé de 0.04 à 908.49.

Par contre, les transports ont progressé de 14.64 à 1,095.12 et les valeurs aurifères ont monté de 12.80 à 856.72. Les services publics ont reculé de 5.1 à 1,095.5 et les produits de consommation de 4.2 à 846.9.

Mardi, le comportement des titres était le suivant: 239 avances, 173 reculs et 237 stationnaires. La veille, on avait observé 188 hausses, 215 baisses et 262 titres inchangés.

Le volume des affaires brassées au cours de la journée d'hier comprenait 2.53 millions d'actions d'une valeur globale de $25.15 millions, soit un record depuis 22 séances, alors que lundi le volume marquait 2.23 millions et la valeur $18.94 millions.

Sur le marché des options, 167 contrats ont été négociés, contre 296 la veille.

Dans le secteur des industrielles, Falconbridge Nickel a monté de 1 1-2 à $36, General Motors de 1 1-4 à $76 1-2, Canadian Industries Ltd de 1 à $18 3-8, Cominco de 1 à $36 1-2 et Redpath Industries A de 3-4 à $27 3-4. Federal Pioneer A a reculé de 1 1-8 à $26, Moore Corp. de 7-8 à $34 1-8, Great Lakes Paper de 3-4 à $29 1-4, IAC de 1-8 à $15 3-4 et Bell Canada de 1-2 à $47.

Dans le secteur minier, McIntyre Mines a progressé de 1 à $32, Rio Algom de 3-4 à $28 et Camflo Mines de 5-8 à $9 3-8. Denison Mines a fléchi de 3-8 à $53 7-8 et Lacana Mining a cédé 10 cents à $3.75.

Parmi les pétroles, voyager Petroleums a gagné 1-2 à $17 1-8, Siebens Oil and Gas 3-8 à $14 7-8 et Prairie Oil Royalties 3-8 à $11 1-2. Ranger Oil Canada a glissé de 7-8 à $22 1-8 et Asamera Oil a perdu 3-8 à $12 3-8.

### Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

| | Ventes | Haut | Bas | Ferm. | Ch. |
|---|---|---|---|---|---|
| **Industrielles** | | | | | |
| A.G.F.M | 100 | 166 | 166 | 166 | |
| Aby Gin w | 600 | 80 | 80 | 80 | |
| Abitibi | 8900 | $9⅝ | 9½ | 9⅝ | + ⅛ |
| Acklands | 100 | $12¾ | 12¾ | 12¾ | |
| Acme Gas | 15500 | 6 | 6 | 6 | |
| Adanac M | 2000 | 20 | 20 | 20 | |
| Agnico E | 1458 | 360 | 355 | 355 | |
| Agra Ind A | 1200 | $5⅞ | 5⅞ | 5⅞ | — ⅛ |
| Ahed M | 1800 | 200 | 195 | 195 | — 5 |
| Akaitcho | 1000 | 57 | 57 | 57 | — 3 |
| Albany | 700 | 35 | 35 | 35 | |
| Alf East G | 220 | 16 | 16 | 16 | |
| Alf Energy | 4900 | $12¼ | 12 | 12¼ | + ⅛ |
| Alta Gas A | 14364 | $14 | 13¾ | 13¾ | — ¼ |
| Alta G D p | 22 | $142 | 142 | 142 | |
| Alta G 9.76 | 7250 | $27¾ | 27⅜ | 27¾ | — ¼ |
| Alta Nat | 544 | $30 | 30 | 30 | — ¼ |
| Alcan | 24101 | $25⅜ | 25 | 25¼ | + ⅜ |
| Algo Cent | 400 | $11½ | 11¼ | 11¼ | — ¼ |
| Algoma St | 949 | $18 | 17⅝ | 18 | + ⅜ |
| Allarco Dv | 200 | $10¾ | 10¾ | 10¾ | |
| Alminex | 7550 | $9 | 8¾ | 9 | + ⅛ |
| Alum 3rd p | 240 | $27¼ | 27¼ | 27¼ | |
| Am Bonza | 12900 | $8½ | 8 | 8¼ | — ¼ |
| Am Eagle | 1000 | 55 | 55 | 55 | |
| Andres W | 250 | $8½ | 8½ | 8½ | |
| Ang U Dev | 1000 | 85 | 85 | 85 | + 2 |
| Aquitaine | 1452 | $17½ | 17¼ | 17¼ | — ¼ |
| Argus B pr | 125 | $29½ | 29½ | 29½ | + ⅜ |
| Argus C pr | 400 | 12 | 12 | 12 | — ⅜ |
| Asamera | 12600 | $12⅞ | 12⅜ | 12⅜ | — ⅜ |
| Asbestos | 110 | $22¾ | 22¾ | 22¾ | + ½ |
| Ashland C | 1450 | $11½ | 11⅜ | 11½ | + ½ |
| Atco A | 2400 | $13½ | 13¼ | 13⅜ | + ¼ |
| Auric Res | 10000 | 29 | 29 | 29 | + 2 |
| Ato Hard A | 100 | $13 | 13 | 13 | |
| Avoca M | 3500 | 12 | 10½ | 12 | |
| BC Sugar A | 150 | $25¼ | 25¼ | 25¼ | |
| BC Sugar P | 100 | $12½ | 12½ | 12½ | + ½ |
| BP Can | 8505 | $9⅛ | 9 | 9⅛ | + ¼ |
| Banister C | 6150 | $13⅛ | 13 | 13 | |
| Bank BC | 183 | $21 | 21 | 21 | — ½ |
| Bank Mtl | 11278 | $14 | 13⅞ | 14 | — ⅛ |
| Bank N S | 13177 | $21 | 20¾ | 21 | |
| Bankeno | 1775 | 175 | 170 | 175 | — 1 |
| Bartaco | 500 | 160 | 160 | 160 | |
| Bathrst p | 268 | $10¼ | 10¼ | 10¼ | |
| Becker B p | 1000 | $5¾ | 5⅝ | 5⅝ | |
| Bell Canad | 16165 | $47¾ | 46⅝ | 47 | — ½ |
| Bell A pr | 210 | $47 | 47 | 47 | |
| Bell B pr | 350 | $47⅝ | 47⅝ | 47⅝ | |
| Bell C pr | 300 | $26¼ | 26¼ | 26¼ | — ¼ |
| Bell D pr | 1018 | $50⅜ | 50⅜ | 50⅜ | + ⅛ |
| Bell 2.28 | 2925 | $26¾ | 26½ | 26½ | — ⅜ |
| Bell 1.80 | 3225 | $20⅜ | 20½ | 20⅜ | + ⅛ |
| Bell Can W | 14925 | 315 | 280 | 295 | — 15 |
| Beth Cop A | 650 | $12½ | 12¼ | 12½ | + ¼ |
| Bevis Cor | 1350 | 66 | 66 | 66 | |
| Bow Valy | 4920 | $24¼ | 24 | 24⅛ | + ⅛ |
| Bralor Res | 705 | 330 | 320 | 320 | — 5 |
| Brameda | 31261 | 150 | 144 | 150 | + 7 |
| Brascan A | 10636 | $12¼ | 12 | 12⅛ | — ⅛ |
| Brscn 8½ p | 7300 | $25½ | 25⅜ | 25½ | + ⅛ |
| Brenda M | 1910 | $8⅜ | 8¼ | 8⅜ | + ⅛ |
| BCFP | 870 | $24½ | 24¼ | 24¼ | |
| BC Phone | 2180 | $13⅛ | 12⅞ | 12⅞ | — ⅛ |
| BCPh 4¾ p | 25 | $51¼ | 51¼ | 51¼ | |
| BCPh 4.84 | 200 | $13½ | 13½ | 13½ | — ½ |
| BCPh 5.15 | 165 | $54 | 54 | 54 | — 2 |
| BCPh 5¾ p | 100 | $63¼ | 63¼ | 63¼ | + 1¼ |
| BCP 7.04 p | 600 | $19⅜ | 19¼ | 19⅜ | + ⅛ |
| BCP 2.32 p | 565 | $28½ | 28⅜ | 28½ | + ¼ |
| Broul Reef | 1000 | 20 | 20 | 20 | + ½ |
| Brunswk | 4300 | 56 | 53¾ | 6 | + ¼ |
| Bulora Cor | 7525 | 14 | 14 | 14 | |
| CC Yachts | 10600 | 385 | 380 | 385 | |
| CFCN | 750 | $8½ | 8¼ | 8¼ | — ⅛ |
| Cad Frv | 100 | $9 | 9 | 9 | + ¼ |
| Cal Pow A | 6449 | 533 | | 3991 | |
| Cal P 10 p | 50 | $110 | 110 | 110 | — ⅜ |
| Cal P 9.80 | 10 | $108½ | 108½ | 108½ | + 1½ |
| Cal P 2.36 | 2490 | $27 | 26¾ | 27 | + ⅛ |
| Calvrt Die | 1800 | 230 | 230 | 230 | + 5 |
| Cam Mine | 28000 | 41 | 38 | 38 | — 3 |
| Camflo | 2650 | $9⅜ | 9 | 9⅜ | + ⅜ |
| C Chib A | 2500 | 340 | 330 | 335 | |
| Camp RL | 100 | $24 | 24 | 24 | + ½ |
| Campau A | 400 | 410 | 405 | 410 | +10 |
| Campau 7p | 4100 | $7¼ | 7⅛ | 7¼ | + ⅛ |
| Can Cem A | 2800 | $7⅞ | 7⅞ | 7⅞ | — ⅛ |
| CCe Cp | 219 | $14 | 14 | 14 | |
| CDC pr B | 607 | $100¼ | 100 | 100¼ | + ¼ |
| C Nor West | 6720 | $8 | 7⅞ | 8 | |
| C Pakrs C | 17250 | $18 | 17⅞ | 18 | |
| Can Perm | 4225 | $17⅞ | 17¾ | 17¾ | — ⅛ |
| C Safway p | 100 | $81¾ | 81¾ | 81¾ | + 2 |
| CS Pete | 6500 | 320 | 315 | 320 | + 5 |
| Can Trust A | 164 | $22½ | 22½ | 22½ | |
| C Tung | 5600 | $6½ | 6¼ | 6⅜ | — ⅛ |
| C Cablew | 710 | 145 | 141 | 145 | + 5 |
| Cdn Cel | 5150 | $6¾ | 6⅝ | 6¾ | + ⅜ |
| C Curtis | 1000 | 47 | 47 | 47 | |
| C Ex Gas | 900 | $6⅜ | 6⅜ | 6⅜ | |
| CGE | 29 | $23¾ | 23¾ | 23¾ | |
| CG Invest | 279 | $18¾ | 18¾ | 18¾ | + ½ |
| C Hidrogas | 2000 | 107 | 105 | 105 | |
| C Homestd | 4500 | $7 | 6¾ | 6⅞ | + ⅛ |
| C Hydro | 3800 | $8½ | 8⅜ | 8⅜ | |
| C I Bk Com | 10058 | $25⅜ | 25¼ | 25⅜ | |
| C I L | 1400 | $18⅜ | 17¾ | 18⅜ | + 1 |
| C I Powr A | 1700 | $17⅞ | 17⅝ | 17⅝ | — ¼ |
| C L I Pete | 4400 | 39 | 38 | 38 | — 1 |
| C Merrill | 4000 | $13 | 12¾ | 12¾ | — ¼ |
| C Nat R | 3800 | 370 | 350 | 370 | +15 |
| C Occental | 1000 | $16⅜ | 16¼ | 16¼ | — ⅛ |
| C Ocdntl p | 1650 | $26⅜ | 26¼ | 26⅜ | |
| C P Inve | 4350 | $19 | 18¾ | 19 | + ⅜ |
| C P Inve pr | 140 | $37½ | 37½ | 37½ | +1¼ |
| C P Ltd | 24695 | $16⅜ | 16¼ | 16½ | + ¼ |
| C Reserve | 2100 | $5¼ | 5⅛ | 5⅛ | — ⅛ |
| Cdn Sup O | 400 | $42¼ | 42 | 42¼ | + ¾ |
| Cdn Tire A | 2391 | $40 | 39¾ | 39¾ | |
| C Utilties | 6185 | $14⅛ | 13⅞ | 14⅛ | + ¼ |
| C Util 5 pr | 210 | $54½ | 54½ | 54½ | |
| CU 10¼ | 150 | $28⅜ | 28⅜ | 28⅜ | + ⅛ |
| C Util w | 6500 | $5 | 485 | 5 | +15 |
| Canbra | 2000 | 330 | 330 | 330 | |
| Candel Oil | 700 | $12¼ | 12 | 12 | — ¼ |
| Canray | 11975 | 142 | 140 | 140 | |
| Canray rt | 22363 | 8 | 7 | 8 | + 1 |
| Canron | 500 | $21½ | 21½ | 21½ | — ¼ |
| Canron pr | 26 | $95 | 95 | 95 | |
| Capit Div | 2000 | 23 | 22½ | 23 | + 1 |
| Carl OK | 4930 | 300 | 295 | 295 | — 5 |
| Carl A p | 225 | $22 | 22 | 22 | |
| Carma A | 550 | $6⅛ | 6⅛ | 6⅛ | + ⅛ |
| Cassiar | 120 | $6⅛ | 6⅛ | 6⅛ | |
| Cassidy L | 300 | 390 | 390 | 390 | |
| Celanese | 3620 | 315 | 315 | 315 | — 5 |
| Celan 175 p | 275 | $16½ | 16½ | 16½ | — ¼ |
| Ctl Est A | 100 | $11¼ | 11¼ | 11¼ | |
| Cent Pat | 1000 | 71 | 71 | 71 | — 3 |
| Chib Kay | 4000 | 12½ | 12½ | 12½ | — ½ |
| Chib M | 2200 | 19 | 19 | 19 | |
| Chieftan D | 12198 | $13 | 12¾ | 12¾ | — ⅛ |
| Chieftain p | 550 | $55 | 54¾ | 54¾ | |
| Chimo | 1000 | 92 | 92 | 92 | — 2 |
| Chrysler | 13130 | $21¾ | 21 | 21⅜ | + ⅜ |
| CHUM | 200 | $6¾ | 6¾ | 6¾ | — ⅛ |
| CHUM B | 150 | $8¼ | 8¼ | 8¼ | — ¼ |
| C S 10¾ | 200 | $11¼ | 11¼ | 11¼ | + ¼ |
| Cockfield | 500 | 305 | 305 | 305 | — 5 |
| Coin Lake | 5000 | 7½ | 7½ | 7½ | — ½ |
| Coles Book | 250 | $8¾ | 8½ | 8¾ | + ¼ |
| Cominco | 16204 | $36¾ | 35¾ | 36½ | + 1 |
| Com Cap | 750 | 360 | 360 | 360 | —10 |
| C Holiday I | 1150 | 395 | 395 | 395 | — 5 |
| Compr Ap | 500 | $12½ | 12½ | 12½ | + ½ |
| Computel | 250 | $5⅛ | 5⅛ | 5⅛ | |
| Conduit A | 200 | 310 | 310 | 310 | |
| Con Chm A | 2100 | $6⅞ | 6⅞ | 6⅞ | |
| Con Bath A | 365 | $27½ | 27½ | 27½ | + ¼ |
| Con Bath p | 200 | $17¼ | 17¼ | 17¼ | + ⅛ |
| C Bath 68 w | 100 | $10 | 10 | 10 | — ¾ |
| Con Bldg | 500 | 248 | 245 | 245 | — 5 |
| Con Fardy | 3386 | 310 | 300 | 305 | |
| C Durham | 2500 | 70 | 70 | 70 | + 2 |
| C Marben | 2200 | 78 | 78 | 78 | |
| C Morisn | 27600 | 170 | 159 | 165 | + 6 |
| Cons Prof | 4500 | 15 | 15 | 15 | — 1 |
| C Rambler | 500 | 99 | 99 | 99 | + 4 |
| C Rexspar | 2800 | 115 | 115 | 115 | + 2 |
| Con Distrb | 1120 | 325 | 320 | 325 | + 5 |
| Cons Gas | 7540 | $14¼ | 14⅛ | 14¼ | + ⅛ |
| Con Gas D | 225 | $22¾ | 22¾ | 22¾ | |
| Copeland | 500 | 75 | 75 | 75 | |
| Cop Fields | 16300 | 200 | 187 | 200 | +11 |
| Corby vt | 6100 | $18½ | 18⅛ | 18½ | + ¼ |
| Cornat Ind | 1500 | 495 | 485 | 490 | |
| Corp Food | 1200 | $10½ | 10¼ | 10½ | + ¾ |
| Coseka R | 32400 | 460 | 450 | 455 | |
| Courvan | 2185 | 5 | 5 | 5 | |
| Craigmt | 6400 | $6 | 5¾ | 5⅞ | + ⅛ |
| Crwn Life | 302 | $42⅞ | 42⅞ | 42⅞ | — ⅜ |
| C Zelrba A | 2000 | $18¼ | 18 | 18 | — ½ |
| Crow Nest | 753 | $38½ | 38⅜ | 38½ | + ½ |
| Crush Intl | 900 | $8⅛ | 7⅞ | 7⅞ | |
| Cyprus | 4100 | $11⅜ | 11⅛ | 11¼ | |
| DRG Ltd A | 200 | $5 | 5 | 5 | |
| Dale-R pr | 26 | $6¼ | 6¼ | 6¼ | |
| Dalmy A | 1000 | $9⅝ | 9½ | 9½ | — ¼ |
| Daon Dev | 300 | $9 | 9 | 9 | + ⅛ |
| Daon A | 200 | $6½ | 6⅜ | 6½ | |
| D Aragon | 1700 | 21 | 20½ | 20½ | — ½ |
| Datline | 258 | 420 | 420 | 420 | |
| Decca R | 4500 | $7⅜ | 7¼ | 7⅜ | |
| D Eldona | 4500 | 60 | 58 | 58 | — 3 |
| Delhi Pac | 3000 | 12 | 12 | 12 | |
| Deltan Ltd | 600 | 56 | 5½ | 6 | + ½ |
| Denison | 2367 | $54½ | 53½ | 53⅞ | — ⅜ |
| Dicknsn | 1100 | 425 | 420 | 425 | +10 |
| Digtech | 2000 | 41 | 41 | 41 | + 1 |
| Dist Tr A | 500 | $5⅛ | 5 | 5⅛ | — ⅛ |
| Doman I | 2400 | $5¼ | 5⅛ | 5¼ | |
| Dome | 516 | $44 | 44 | 44 | + ¾ |
| Dome Pete | 5190 | $41⅛ | 40½ | 40½ | — ½ |
| D Bridge | 510 | $18¼ | 18 | 18¼ | + ⅛ |
| D Citrs A | 100 | $7 | 7 | 7 | — ¼ |
| D Explor | 13000 | 16½ | 15½ | 16½ | — ½ |
| Dofasco A | 4000 | $25½ | 25⅜ | 25½ | + ⅛ |
| Dofasco p | 230 | $55½ | 55½ | 55½ | |
| Dom Store | 350 | $15⅛ | 15⅛ | 15⅛ | |
| D Textie A | 200 | $7½ | 7½ | 7½ | |
| Domtar | 8065 | $16 | 15⅜ | 16 | + ¼ |
| Donlee M | 25 | $9¾ | 9¾ | 9¾ | |
| Dover Ind | 100 | $34 | 34 | 34 | — ¾ |
| Dunde Pal | 36000 | 48 | 41 | 45 | + 4 |
| Du Pont | 750 | $13 | 12⅞ | 13 | |
| Dylex L A | 100 | $6¾ | 6¾ | 6¾ | |
| E-L Fin w | 500 | 60 | 60 | 60 | — 6 |
| East Mal | 4100 | 173 | 170 | 173 | |
| East Sul A | 8330 | 100 | 100 | 100 | |
| Econ Inv | 250 | $12¾ | 12¾ | 126 | |
| Ego Mines | 5200 | 52 | 52 | 52 | — 2 |
| Electro A | 2400 | 330 | 320 | 320 | —10 |
| Electro p | 225 | $40 | 40 | 40 | |
| Emco | 1200 | $6 | 6 | 6 | |
| Extndcar | 2300 | $6½ | 6⅜ | 6½ | + ⅛ |
| Falcon C | 5900 | $6⅜ | 6¼ | 6⅜ | — ⅛ |
| Falcon | 7492 | $36 | 34¾ | 36 | +1½ |
| Fed Pion | 500 | $26 | 26 | 26 | —1⅛ |
| Fields S | 10200 | $9 | 8½ | 9 | + ½ |
| Finning T | 100 | $10¾ | 10¾ | 10¾ | — ¼ |
| F Mar | 5010 | 50 | 46 | 50 | + 4 |
| Foodcrp Lt | 450 | 360 | 360 | 360 | |
| Foodex S | 400 | $5⅜ | 5⅜ | 5⅜ | — ⅛ |
| Ford Cnda | 101 | $88 | 88 | 88 | |
| F Sea A pr | 100 | $6 | 6 | 6 | |
| Francana | 7300 | $7½ | 6¾ | 7⅛ | + ¼ |
| Fraser A | 1035 | $22¾ | 22½ | 22¾ | + ¾ |
| G&H Steel | 800 | 310 | 310 | 310 | |
| GSW Cl B | 2000 | $6¾ | 6¾ | 6¾ | + ¼ |
| GSW C pr | 250 | $85 | 85 | 85 | |
| Gaz Metr | 1150 | $6¼ | 6¼ | 6¼ | + ⅛ |
| Gaz 5½ p | 100 | $53 | 53 | 53 | + ⅛ |
| G Distrb A | 100 | $7⅛ | 7⅛ | 7⅛ | — ⅛ |
| GMC | 825 | $76½ | 75½ | 76½ | +1¼ |
| Genstar L | 1400 | $22¾ | 22⅝ | 22¾ | + ⅛ |
| Gnstar L w | 500 | $6⅞ | 6¼ | 6⅞ | + ⅜ |
| Gerin 1st p | 200 | $7¼ | 7¼ | 7¼ | |
| Gesco Dis | 400 | 330 | 310 | 310 | —30 |
| Gnt Masct | 2600 | 150 | 148 | 148 | — 1 |
| Giant Yk | 214 | $6⅜ | 6⅜ | 6⅜ | |
| Gibraltar | 4300 | $6⅜ | 6½ | 6⅜ | + ⅛ |
| Goldund M | 16500 | 25 | 25 | 25 | |
| Goodyear | 300 | $11¾ | 11¾ | 11¾ | + ⅜ |
| Goodyear p | 100 | $30 | 30 | 30 | |
| Granduc | 1475 | 135 | 130 | 130 | + 5 |
| Gt Oil Sds | 200 | $6¼ | 6¼ | 6¼ | + ⅛ |
| GL Paper | 675 | $29¼ | 29¼ | 29¼ | — ¾ |
| GL Pap w | 600 | $6½ | 6½ | 6½ | — ½ |
| GN Fin | 500 | 158 | 158 | 158 | — 2 |
| Gt W Life | 650 | $53¾ | 53¾ | 53¾ | + ½ |
| Gt West S | 2200 | 290 | 275 | 290 | +10 |
| G West wt | 250 | 106 | 106 | 106 | + 1 |
| G Goose A | 500 | $6¾ | 6¾ | 6¾ | + ⅛ |
| Greyhnd C | 2550 | 50 | 45 | 50 | + 5 |
| Greyhnd | 210 | $15⅞ | 15⅞ | 15⅞ | |
| Guar Trst | 6774 | $6½ | 6⅜ | 6½ | + ⅛ |
| Guard Cap | 220 | 305 | 305 | 305 | |
| Gulf Can | 5770 | $26¼ | 25¾ | 26 | + ⅜ |
| Gulfstrem | 11353 | 48 | 45 | 45 | — 2 |
| Hambro C | 2250 | 350 | 350 | 350 | — 5 |
| H Group A | 500 | 285 | 285 | 285 | —10 |
| Hardee | 1986 | 92 | 92 | 92 | |
| Hard Crp A | 1400 | 475 | 470 | 470 | |
| Harlequin | 3725 | $14¼ | 13¾ | 14 | |
| Harris J A | 500 | 380 | 380 | 380 | |
| H Wood | 4821 | 80 | 80 | 80 | |
| Hawker A | 2137 | 465 | 460 | 465 | + 5 |
| Hawker pr | 2115 | $57 | 56½ | 56½ | |
| Hayes D A | 2254 | $6¼ | 6¼ | 6¼ | |
| Hedway A | 100 | 265 | 265 | 265 | — 5 |
| Home A | 6383 | $30¼ | 29½ | 29⅝ | + ⅛ |
| Home B | 1000 | $26 | 25½ | 26 | + ¼ |
| Hud Bay A | 2350 | $19 | 18¾ | 18¾ | — ⅛ |
| H Bay Co | 6625 | $16⅜ | 16⅜ | 16⅜ | + ⅛ |
| HB Oil Gas | 1518 | $37¼ | 36⅞ | 37¼ | + ¾ |
| HB Oil G pr | 237 | $36 | 36 | 36 | |
| Hu-Pam | 1000 | 15 | 15 | 15 | |
| Husky Oil | 20260 | $23⅛ | 22⅞ | 22⅞ | + ½ |
| Husky A pr | 230 | $33⅜ | 33¼ | 33¼ | |
| Husky B pr | 220 | $33¼ | 33¼ | 33¼ | |
| Husky E w | 6800 | $7 | 6⅜ | 6½ | + ⅛ |
| Hydra Ex | 540 | 22 | 22 | 22 | |
| IAC | 80620 | $16 | 15¾ | 15¾ | — ⅛ |
| ITL Ind | 1000 | 110 | 105 | 105 | — 5 |
| IU Intl | 61526 | $13⅜ | 13 | 13⅛ | + ⅛ |
| IWC Com | 14400 | 165 | 161 | 163 | — 5 |
| Imasco A | 2906 | $24½ | 24½ | 24½ | + ½ |
| Imp Gen | 200 | 370 | 350 | 370 | +35 |
| Imp Oil A | 44513 | $21¾ | 21¼ | 21⅝ | + ⅜ |
| Imp Oil B | 500 | $21⅜ | 21¾ | 21⅜ | |
| INCO A | 14070 | $34⅝ | 34⅛ | 34½ | + ⅜ |
| Indal | 1552 | $14¼ | 14 | 14¼ | + ¼ |
| Indusmin | 600 | $10 | 9⅞ | 10 | |
| Ind Adhes | 28 | $22¾ | 22¾ | 22¾ | |
| Inland Gas | 600 | $10¼ | 10 | 10⅛ | — ⅛ |
| Inter-City | 4925 | $6½ | 6¼ | 6½ | + ⅛ |
| Inter C B w | 3200 | 365 | 360 | 365 | +10 |
| Intrmetco | 700 | $6¼ | 6¼ | 6¼ | + ¼ |
| IBM | 242 | $275 | 274 | 274 | — 3 |
| Int Mogul | 200 | 260 | 260 | 260 | + 2 |
| Interpool | 1300 | $16⅝ | 16⅝ | 16⅝ | + ⅛ |
| Int Pipe A | 2138 | $14⅛ | 14 | 14⅛ | + ⅛ |
| Ipsco | 400 | $12½ | 12⅜ | 12⅜ | — ⅛ |
| Inv Grp A | 1358 | $6¾ | 6⅝ | 6⅝ | |
| Inv Grp 5 p | 500 | $13⅞ | 13⅞ | 13⅞ | |
| Iron Bay T | 300 | $5¼ | 5¼ | 5¼ | — ¼ |
| Irwin T A | 1000 | 218 | 218 | 218 | + 8 |
| Island Tel | 200 | $11½ | 11½ | 11½ | |
| ISO | 3000 | 110 | 109 | 110 | + 5 |
| Ivaco A | 200 | 56 | 6 | 6 | + ⅛ |
| Jannock | 100 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | |
| Jannock B | 200 | $12½ | 12½ | 12½ | + ¼ |
| Jannock D | 250 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | — ⅛ |
| Janoc 6 p | 250 | $64 | 64 | 64 | |
| Jelex | 2500 | 3½ | 3½ | 3½ | |
| Jorex Ltd | 1000 | 17 | 17 | 17 | |
| K-Tel Intl | 360 | $5⅜ | 5⅜ | 5⅜ | — ⅛ |
| Kaiser Re | 6500 | $14¾ | 14⅛ | 14⅜ | |
| Kam Kotia | 1500 | 60 | 59 | 59 | |
| Kaps Tran | 6000 | 75 | 73 | 74 | + 1 |
| Keen Ind | 2200 | 127 | 125 | 125 | — 1 |
| Keeprite B | 200 | $10 | 10 | 10 | |
| Kerr A A | 3796 | $13½ | 13¼ | 13¼ | — ⅛ |
| Kerr A B | 230 | $13⅛ | 13⅛ | 13⅛ | |
| Koffler A | 1000 | 495 | 495 | 495 | + 5 |
| Koffler A p | 1800 | $7⅞ | 7⅞ | 7⅞ | |
| La Luz | 25 | $5¼ | 5¼ | 5¼ | |
| Labatt A | 6387 | $17 | 16¾ | 16⅞ | — ⅛ |
| Lab Min | 110 | $30½ | 30½ | 30½ | + ½ |
| Lacana | 29100 | 385 | 375 | 375 | —10 |
| Laidlaw A | 4000 | $7¾ | 7¾ | 7¾ | — ⅛ |
| Laidlaw B p | 100 | $6 | 6 | 6 | + ⅛ |
| LOnt Cem | 1050 | 350 | 345 | 350 | +10 |
| L Shore | 240 | 191 | 191 | 191 | |
| Laurasia | 1000 | 38½ | 38 | 38 | — 2 |
| Lau Fin | 1205 | $6⅜ | 6⅛ | 6⅜ | + ⅛ |
| Lau F 1.25 | 150 | $14¼ | 14¼ | 14¼ | |
| Lau F 2.00 | 125 | $23 | 23 | 23 | + ¾ |
| Leigh Inst | 3050 | 206 | 201 | 206 | + 1 |
| Leons Frn | 274 | $8¼ | 8¼ | 8¼ | |
| Levy A pr | 1400 | $6¾ | 6¾ | 6¾ | + ⅛ |
| L L Lac | 266 | 125 | 125 | 125 | |
| Living pr | 260 | $37½ | 37½ | 37½ | |
| Lob Co A | 214 | 270 | 270 | 270 | |
| Lob Co B | 1250 | 290 | 290 | 290 | — 5 |
| Lob Co pr | 140 | $22½ | 22½ | 22½ | — ⅛ |
| Lob Ltd Ap | 1300 | $14 | 13⅝ | 14 | + ⅜ |
| Lochiel | 2700 | 155 | 155 | 155 | + 3 |
| Loeb M | 1010 | 310 | 300 | 300 | |
| Lost River | 200 | 232 | 232 | 232 | + 2 |
| Lytton M | 2500 | 33 | 33 | 33 | |
| MEPC | 100 | $5⅝ | 5⅜ | 5⅜ | — ⅛ |
| MICC A | 100 | $26⅜ | 26⅜ | 26⅜ | + ⅛ |
| Mclan H A | 600 | $7½ | 7¼ | 7¼ | — ¼ |
| MB Ltd | 4510 | $22⅝ | 22⅜ | 22⅜ | — ⅛ |
| Madeline | 1050 | 91 | 91 | 91 | + 1 |
| Madsen | 5000 | 57 | 56 | 57 | + 3 |
| Magna Int | 1151 | $25½ | 25 | 25½ | |
| Magnason | 100 | 200 | 200 | 200 | —10 |
| Malartic | 800 | 66 | 66 | 66 | + 1 |
| Man Bar | 76500 | 82 | 77 | 77 | — 3 |
| M Lf Mills | 425 | $29½ | 29½ | 29½ | — ½ |
| Marcana | 3000 | 15 | 14½ | 14½ | + ½ |
| Maritime | 1224 | $18½ | 18 | 18½ | |
| Mar T 940 | 400 | $10¾ | 10¾ | 10¾ | |
| Mass Fer | 16126 | $21¼ | 20⅞ | 21 | + ¼ |
| Mas F A | 700 | $27⅜ | 27½ | 27½ | — ⅜ |
| Mas F B | 2280 | $27¼ | 27 | 27¼ | |
| Matgmi A | 1800 | $14 | 13⅝ | 14 | + ½ |
| Mc Adam | 1100 | 39 | 39 | 39 | |
| Mc Intyre | 1860 | $32 | 31 | 32 | + 1 |
| McLaghln | 100 | $6⅜ | 6⅜ | 6⅜ | + ⅛ |
| Melcor | 500 | 430 | 430 | 430 | —10 |
| Mercantil | 3765 | $15⅝ | 15⅜ | 15⅜ | — ⅜ |
| Merland E | 87861 | 475 | 450 | 470 | +15 |
| Met Stor A | 475 | $9½ | 9½ | 9½ | + ¼ |
| Met Trust | 23 | $19¼ | 19¼ | 19¼ | |
| Midcon | 4600 | 160 | 145 | 150 | +11 |
| Minrl Res | 215 | 140 | 140 | 140 | |
| Moffat A | 250 | $10 | 10 | 10 | |
| Molson A | 2754 | $16¼ | 15⅞ | 15⅞ | — ⅜ |
| Molson B | 100 | $14½ | 14½ | 14½ | |
| Monenco A | 200 | $8¾ | 8¾ | 8¾ | — ¼ |
| Moore | 17115 | $35 | 34⅛ | 34⅛ | — ⅞ |
| Mt Wright | 2000 | 20 | 20 | 20 | |
| Murphy | 2500 | $8½ | 8⅜ | 8⅜ | — ⅜ |
| NBU Mine | 4000 | 160 | 160 | 160 | |
| NRD Min | 6500 | 39 | 39 | 39 | |
| NSI Mark | 6000 | 48 | 47 | 48 | |
| NaChrs I | 1000 | $5⅞ | 5¾ | 5¾ | — ⅛ |
| Nabrs Dig | 250 | $13⅜ | 13⅜ | 13⅜ | + ⅛ |
| Nat Drug | 600 | 480 | 480 | 480 | — 5 |
| Nat Groc p | 1008 | $27½ | 27½ | 27½ | |
| at Pete | 250 | 28 | 28 | 28 | |
| Nat Trust | 10100 | $17¼ | 17 | 17 | — ¼ |
| Neigh Inst | 3000 | 201 | 196 | 196 | — 5 |
| NB Tel | 2625 | $17¾ | 17⅝ | 17¾ | + ¼ |
| NB Tel A p | 250 | $16¼ | 16¼ | 16¼ | + 1 |
| NB Tel 1.85 | 950 | $20¾ | 20⅝ | 20⅝ | + ¼ |
| N Dimens | 1300 | 56 | 53 | 56 | + 6 |
| N Senator | 15500 | 11 | 10½ | 10½ | |
| N York Oil | 1669 | 115 | 111 | 115 | + 2 |
| Newconx | 100 | 400 | 400 | 400 | |
| Nfld LP A | 415 | $12¾ | 12⅝ | 12¾ | |
| Nick Rim | 1000 | 11 | 11 | 11 | — ½ |
| Noble M | 2000 | 44 | 44 | 44 | |
| Noranda A | 26104 | $30⅜ | 29¼ | 29¾ | + ½ |
| Noranda B | 100 | $29⅛ | 29⅛ | 29⅛ | |
| Norcen | 7480 | $11½ | 11¼ | 11⅜ | + ⅛ |
| Norcen B | 820 | $20½ | 20⅛ | 20½ | + ½ |
| Norcn 150 | 2445 | $19½ | 19⅜ | 19½ | — ⅛ |
| Norcen w | 19700 | 38 | 34 | 38 | + 4 |
| Nordsir A | 100 | 215 | 215 | 215 | —15 |
| NC Oils | 5300 | $8⅜ | 8⅛ | 8¼ | — ⅛ |
| Nor Tel | 2762 | $31¾ | 31⅜ | 31⅜ | — ⅛ |
| NTecm B w | 2500 | $12¾ | 12½ | 12¾ | + ¼ |
| Northgat | 4240 | 485 | 470 | 485 | +15 |
| Northld | 5000 | 12 | 11 | 11 | |
| NS Savngs | 260 | $11½ | 11½ | 11½ | |
| Nowsco W | 2000 | $18⅛ | 18 | 18⅛ | + ⅛ |
| Nu-Wst A | 360 | $11¾ | 11⅜ | 11⅜ | — ⅛ |
| Nufort Res | 26832 | 20 | 19 | 19 | — 1 |
| Numac | 14950 | $11½ | 11⅛ | 11⅛ | — ⅛ |
| OSF Ind | 520 | 300 | 290 | 295 | — 5 |
| Oakwood P | 4000 | 150 | 144 | 150 | + 4 |
| Obrien | 16100 | 124 | 120 | 120 | |
| Ocelot A | 2600 | $10¼ | 10⅛ | 10⅛ | |
| Ocelot B | 17100 | $10¼ | 10 | 10¼ | + ⅛ |
| Orchan A | 2700 | 235 | 225 | 235 | +10 |
| Orlando | 410 | $11½ | 11½ | 11½ | |
| Oshawa A | 11125 | 370 | 335 | 350 | —20 |
| Oshawa w | 2525 | 5 | 5 | 5 | |
| Oxford A | 1025 | $11¼ | 11¼ | 11¼ | — ⅛ |
| Pac Coper | 2500 | 104 | 103 | 104 | — 1 |
| Pac Nth G | 150 | 305 | 305 | 305 | — 5 |
| Pac Nth 6¾ | 225 | $15¾ | 15¾ | 15¾ | |
| Pac Pete | 2769 | $29¼ | 29 | 29 | —1¼ |
| Page Pet | 200 | 280 | 280 | 280 | + 5 |
| Pamour A | 5850 | 300 | 285 | 300 | +10 |
| Pan Centr | 2266 | 88 | 88 | 88 | — 2 |
| Pancana I | 7313 | 135 | 125 | 125 | |
| PanCan P | 1090 | $25½ | 25⅜ | 25½ | + ¼ |
| Pango Gld | 2000 | 18 | 18 | 18 | + 1 |
| Patino N V | 2400 | $14⅛ | 14 | 14 | |
| Pe Ben O | 1125 | 380 

# Québec investit $5 millions pour chercher quoi faire avec Bellevue

**par Michel Vastel**

C'est presque à contre-coeur que le ministre de l'Industrie et du Commerce recommendera ce matin au Conseil des ministres de voler au secours, une fois de plus, des Produits Bellevue à Thetford.

L'injection de $5 millions, qui sera probablement décidée, ne sera que provisoire, on parle d'une année, et ne visera qu'à gagner du temps et à rechercher une diversification pour cette usine que tout le monde, dans l'industrie, qualifie d'éléphant blanc.

Les Produits Bellevue auraient besoin d'un chiffre d'affaires de $30 millions pour devenir viable. Ils n'ont jamais dépassé les $13 millions!

Il se confirme par ailleurs que les fonctionnaires du ministère de l'Industrie et du Commerce, aussi bien que la Société de Développement Industriel (SDI) et les manufacturiers de véhicules récréatifs étaient hostiles à une intervention directe du gouvernement dans le secteur de la roulotte de voyage et de la tente roulotte. On n'a pas manqué, hier, de souligner au ministre Tremblay que recréer 300 emplois à Thetford, c'est en supprimer 300 autres ailleurs.

Le président du conseil de Treco, M. Camille Lacroix, s'est encore montré plus direct. Il a carrément déclaré au DEVOIR: "si le gouvernement devient actionnaire de Bellevue, je recommande à mon conseil d'administration de fermer immédiatement notre usine de Granby". Cette usine, qui est dans la production de véhicules récréatifs, a employé jusque 160 ouvriers et réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de $5 millions l'an dernier.

Il semble bien que l'intervention du gouvernement dans les roulottes Bellevue prendra la forme d'un prêt de $2.5 millions et, peut-être, d'une participation au capital actions de $2.5 millions. Au cours d'une rencontre hier matin avec tous les dirigeants de l'industrie, regroupés dans l'Association des manufacturiers de véhicules récréatifs, le ministre Rodrigue Tremblay a clairement laissé entendre que Bellevue n'ira pas envahir le marché de la roulotte de voyages. On pense inciter l'entreprise à se diversifier, vers le marché des containers par exemple.

Bellevue a déjà connu une intervention du gouvernement Bourassa, qui lui garantissait son déficit d'exploitation ( $2.5 millions) pour l'exercice 1975-1976. Il faut dire que la situation de l'emploi dans la région de Thetford-Mines était très différente de ce qu'elle est aujourd'hui puisqu'à cette époque les mines d'amiante étaient en grève.

Le ministre Rodrigue Tremblay qui, déjà, au moment du sauvetage de Tricofil, se défendait de diriger "une entreprise antifaillite", semblait tellement gêné par son geste qu'il a tenu à rencontrer longuement hier les manufacturiers de véhicules récréatifs.

Le président de l'Association devait déclarer hier soir au DEVOIR que les industriels sont sortis généralement satisfaits du bureau du ministre. "C'est la première fois qu'on peut vraiment parler à un gouvernement" devait-il souligner en révélant quelques détails des ententes intervenues avec le ministre hier.

Le ministre s'est par exemple engagé à siéger lui-même sur un comité consultatif composé également de membres de l'industrie de la construction usinée, soit les maisons mobiles, les roulottes et tentes-roulottes.

M. Tremblay a par ailleurs promis de demander à son collègue des Finances, l'abolition de la taxe de vente sur les maisons mobiles, comme cela existe d'ailleurs dans d'autres provinces. Enfin il semble que le ministre ne soit pas hostile à un plus grand contrôle des importations de maisons mobiles, particulièrement américaines, qui seraient en grande partie des "reprises" d'une qualité fort douteuse.

C'est semble-t-il la première fois qu'un ministre de l'Industrie et du Commerce écoute autant l'industrie de la construction usinée et, surtout, cherche avec ses leaders des solutions à long terme.

En ce qui concerne les roulottes de voyage par exemple, le mémoire remis hier à M. Tremblay par l'Association des manufacturiers rappelait que, sur une capacité de production de 7,600 véhicules par année, l'industrie québécoise n'en a produit que 4,303 mais les multinationales américaines, en particulier Fleetwood, par l'intermédiaire de leurs filiales de l'Ontario, ont placé 2,400 véhicules sur le marché québécois, soit plus du tiers!

Rappelons que l'industrie québécoise a produit près de 7,000 roulottes de voyage en 1974. En 1976, elle n'en a vendu que 4,000 et a terminé l'année avec des inventaires de 1,700 véhicules.

Pour ce qui est de la tente-roulotte, la situation est encore pire puisque l'industrie québécoise ne produit guère que la moitié de sa capacité.

Sur une capacité de production de 25,700 véhicules, l'industrie de la tente-roulotte en a produit près de 14,000 en 1974, 16,605 en 1975 et 13,686 en 1976. Il s'agit d'un secteur qui exporte, hors du Québec, 70% de sa production.

On comprend que l'industrie voie d'un mauvais oeil le gouvernement investir dans une compagnie, Bellevue, dont la disparition arrangeait tout le monde. Mais le ministre Tremblay semble bien avoir promis aux entreprises privées que Bellevue ira dans un autre marché. Il faut dire que l'an dernier, forts de la promesse des $2.5 millions du gouvernement Bourassa, les Produits Bellevue ont littéralement inondé le marché à des prix en deçà du prix de revient! Qui plus est, Bellevue avait un service de ventes de deux à trois fois supérieur à celui de ses concurrents.

À ce prix-là, les manufacturiers estiment qu'il s'agit de concurrence déloyale, soutenue par les taxes de tous les contribuables. L'Association des manufacturiers de véhicules récréatifs, qui parle au nom de 5,700 employés et réalise un chiffre d'affaires de $350 millions, s'est chargée de le rappeler hier au ministre de l'Industrie et du Commerce...



La roulette de voyage québecoise: un produit durement touché par les importations américaines... via l'Ontario.

# Transformation de l'amiante: l'industrie propose à Québec de financer une étude

L'industrie de l'amiante a renouvelé hier son offre, faite voici plus de deux ans au précédent gouvernement, de financer une étude indépendante "de grande envergure", en vue d'explorer toutes les possibilités d'implanter au Québec une industrie de transformation viable de l'amiante.

Le président de l'Association des mines d'amiante, M. Hutcheson, a rappelé hier que cette offre a déjà été faite, en vain, en 1974 à l'administration libérale. "Cette offre tient toujours, devait ajouter le président de l'Association, et nous la réitérons au nouveau gouvernement québecois".

En 1974, les mines d'amiante ne vendaient que 15% de leur production à leurs usines intégrées de transformation. En 1975, notamment en raison d'une grève de sept mois, ce pourcentage n'a augmenté que de deux points.

Les gouvernements se sont plaints, depuis longtemps, du faible degré de transformation de la fibre dont le Québec est le plus important producteur au monde. Quelques jours après son élection, le premier ministre, M. René Lévesque, déclarait que cette industrie "n'a pas effectué le travail de développement industriel que, nous pensons, elle aurait dû faire" et M. Lévesque ajoutait, rappelant ainsi un point du programme de son parti, qu'il "faudra rapatrier le contrôle de cette industrie".

L'industrie de l'amiante est l'objet, depuis plusieurs années, de diverses critiques, les unes portant sur son faible degré d'intégration à l'économie québecoise, les autres, venant principalement des syndicats, portant sur le manque de qualité des conditions de travail offertes aux employés.

M. Hutcheson devait rappeler hier, à l'occasion de l'assemblée annuelle des mines d'amiante, que ce secteur a su rétablir une certaine paix sociale dans ses mines et obtenir un rendement exceptionnel. La production d'amiante atteignit en effet 1.4 million de tonnes en 1976 pour un chiffre d'affaires de $340 millions.

L'industrie a versé environ $100 millions de salaires à ses 6,500 employés. Les compagnies d'amiante ont encore versé quelques $30 millions en taxes aux divers gouvernements et effectué des achats de l'ordre de $75 millions. D'après le discours de M. Hutcheson, " "les mines d'amiante injectent plus de $250 millions chaque année dans l'économie du pays sous forme de salaires de taxes aux gouvernements et d'achats de biens et de services sur place."

Au plan de la sécurité et de la santé au travail, l'Association des mines d'amiante rappelle qu'elle apporte son entier appui au rapport Beaudry. Elle signale en outre que, par l'intermédiaire de son Institut de médecine du travail à Montréal, elle a déjà investi plus de $5 millions dans la recherche scientifique, visant à déceler et à éliminer les dangers de l'amiante au travail. L'industrie de l'amiante, dans son ensemble, serait d'ailleurs engagée dans un programme de trois ans visant à assainir l'air dans les mines et les usines. Les producteurs d'amiante y consacreraient $35 millions.

Avant de formuler sa proposition au gouvernement quant au financement d'une étude sur les possibilités de transformation de l'amiante au Québec, le président de l'AMAQ devait rappeler que les mines sont "des contribuables respectueux de leurs obligations civiques, toujours réceptifs aux représentations des pouvoirs publics lorsque la collaboration des mines d'amiante est sollicitée pour contribuer au mieux-être de la population ou pour participer à la recherche de nouveaux moyens visant à développer l'économie québécoise"...

# $100 millions de profits pour Merrill Lynch

Merrill Lynch and Co., la plus grande firme de courtage aux États-Unis, a vu en 1976, pour la première fois de son histoire, son chiffre d'affaires et ses bénéfices nets dépasser respectivement un milliard et 100 millions de dollars.

Ses bénéfices nets ont totalisé l'année dernière 106.6 millions de dollars contre 95.7 millions en 1975 tandis que son chiffre d'affaires passait d'une année sur l'autre de 979.3 à 1.125 millions de dollars.

La plupart des autres "brokers" américains devraient annoncer pour 1976 de bons résultats financiers à l'image de Merrill Lynch et de E.F. Hutton, la deuxième firme de courtage à Wall Street, qui a annoncé récemment une progression de 17% de ses bénéfices l'année dernière.

# Assurance-auto: le CDE se rallie au plan Gauvin

L'étatisation de l'industrie des assurances automobiles au Québec présente tant de risques que le Centre des Dirigeants d'Entreprises suggère au gouvernement de s'en tenir au rapport Gauvin. "Si la réforme Gauvin s'avérait un échec, affirme le CDE, il serait toujours temps de tirer la conclusion qu'un monopole d'État est vraiment nécessaire".

Le CDE vient de faire parvenir un court mémoire au ministre des Institutions financières, compagnies et coopératives, dont environ la moitié est consacrée à décrire les nombreux risques que présente un régime public d'assurance automobile.

Le CDE rappelle ainsi que les augmentations de primes qu'ont connues les automobilistes de Colombie-Britannique et du Manitoba ne "constituent parfois que la pointe visible de l'iceberg". L'organisme souligne en particulier les augmentations de taxes, de 4 à 9 cents le gallon d'essence, qui représentent un coût additionnel de $2 à $4.50 les mille milles parcourus par une automobile consommant en moyenne un gallon pour 20 milles.

Il y a de plus un certain nombre de coûts de l'assurance-automobile qui échappent aux assureurs comme le coût des réparations, les problèmes de sécurité routière, la discipline des conducteurs, l'usage de l'alcool et des drogues, etc. autant de questions qui relèvent davantage du gouvernement que de l'industrie des assurances.

Le CDE exprime encore de sérieuses réserves sur l'efficacité et la productivité d'un régime public d'assurance qui devrait employer de 8 à 10,000 fonctionnaires.

Quant aux coûts d'opération d'un monopole d'État, le CDE rappelle que l'expérience de la Colombie-Britannique devrait inciter à la prudence. En effet, après avoir offert à son personnel des traitements de 30% supérieurs à ceux qu'il recevait du secteur privé, le régime public fut bientôt paralysé par une grève de trois mois, au terme de laquelle le personnel obtenait une nouvelle augmentation de 40%. Ces hausses successives ont contribué pour une bonne part au déficit de $180 millions auquel aboutissait, en moins de deux ans, le régime public dans cette province. "On peut affirmer sans exagérer, ajoute le CDE, que le Québec n'est pas à l'abri d'une pareille aventure."

Le CDE ne prétend pas aborder les éléments techniques du problème. Il insiste davantage sur ses aspects d'intérêt général, sur l'importance de maintenir la viabilité des sociétés d'assurance québécoises, sur le fait que l'État possède les moyens de procéder aux modifications que requièrent les intérêts des usagers et ceux de l'ensemble du Québec.

Aux yeux du CDE, l'objectif à atteindre consiste à trouver à une situation imparfaite la meilleure solution possible. Pour y parvenir, il importe d'utiliser au mieux les ressources de l'un et l'autre secteurs. Les sociétés d'assurance possèdent une compétence précieuse et des ressources diverses qu'il convient de coordonner. Le gouvernement détient, d'autre part, des responsabilités à l'endroit de la population. Son rôle n'est pas d'administrer des polices d'assurance, ni de s'éparpiller dans des milliers d'ateliers de réparation, mais de veiller à ce que les gens spécialisés dans ce domaine effectuent leur travail à des conditions acceptables aux assurés.

Après une critique plutôt sévère du rôle actuellement joué par le Bureau d'Assurance du Canada, le Centre des Dirigeants d'Entreprises, qui s'interdit par ailleurs de "se livrer à une défense aveugle de l'entreprise privée", conclut son mémoire à Madame Payette par les trois recommandations suivantes:

— Le gouvernement possède le moyen d'obtenir que les compagnies d'assurance automobile, regroupées dans une association solidement organisée, se donnent un code d'éthique et un mode de comportement collectif qui leur permette d'offrir à leurs clients des taux convenables et des services adéquats. Dans cette perspective, le regroupement de certains services (ajustements, enquêtes, évaluations) devrait être sérieusement considéré.

— L'attribution de nouveaux pouvoirs au surintendant des assurances pourrait permettre au gouvernement d'exercer un contrôle efficace sur les taux des primes et sur la qualité des services offerts à la population.

— Le gouvernement possède les moyens de s'assurer que les réserves des sociétés privées, accumulées à même les contributions des Québécois, serviront d'abord au développement économique du Québec.

# L'immobilier n'est pas toujours un bon placement

OTTAWA (PC) — Certaines personnes ont gagné beaucoup d'argent en achetant et en vendant leurs maisons, et les agents immobiliers sont entrés dans le jeu, parce que c'était dans leur intérêt.

M. Keith Hearn, du Royal Trust, déclare cependant: "Ce n'est pas une bonne chose d'acheter une maison comme placement. Ce n'est pas la meilleure façon de gagner de l'argent".

Le prix des maisons va continuer de monter, mais très peu car, dit-il, il semble avoir atteint un plateau.

M. Hearn explique que le couple qui investit $20,000 dans une maison de $70,000 dépensera probablement $30,000 en paiements d'hypothèques capital et intérêts sur une période de cinq ans. Cela fait $500 par mois sur une hypothèque dont le taux d'intérêt est de 11.5 pour cent. Ajoutez à cela $4,000 en taxes et $3,750 pour le chauffage et autres services, et vous obtenez un total de $37,750.

Après cinq ans, le solde de l'hypothèque est de $45,000 environ. Ajoutez cela aux dépenses de $37,750, et le prix payé et dû est $82,750. Si l'on songe que la valeur d'une maison augmente d'à peu près neuf pour cent par année, le prix de la maison atteindra $107,750 en cinq ans. La différence est de $25,000, moins le paiement initial. Le bénéfice net serait donc de $5,000.

Par ailleurs, le locataire peut, aujourd'hui, investir $20,000 à neuf pour cent et se retrouver avec $30,772 après cinq ans... M. Hearn admet qu'il y a beaucoup d'impondérables dans les exemples cités mais, dit-il, il s'est montré conservateur dans les coûts du chauffage, des services et de l'entretien.

Il a comparé les coûts entre une maison achetée et une maison louée, mais il en coûterait beaucoup moins cher pour louer un appartement.

Le plus important, pour déterminer ce que rapporterait éventuellement un placement de $20,000, c'est le prix que vaudra la maison dans cinq ans. Selon les spécialistes, il n'est plus réaliste d'espérer les hausses spectaculaires qui se sont produites entre 1970 et 1974.

Le taux annuel d'augmentation dans le coût de l'habitation, dans la plupart des villes, et de sept pour cent.

MEMBRES
BOURSE DE MONTRÉAL
BOURSE DE TORONTO
ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
QUÉBEC • MONTRÉAL • TORONTO
MAISON FONDÉE EN 1901
RENÉ T. LECLERC INCORPORÉE
SUITE 500, 800 EST, BOUL. DE MAISONNEUVE, MONTRÉAL, P.Q. H2L 4L9
TÉL.: 845-1152

UN PLACEMENT AVANTAGEUX
LES OBLIGATIONS
9½ % 5 ANS
10 ANS 10%
Consultez des spécialistes:
LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.
360, rue St-Jacques, Montréal
879-2222
TORONTO - OTTAWA - QUÉBEC - SHERBROOKE
TROIS-RIVIÈRES - MONCTON - CHICOUTIMI
ST-HYACINTHE - VICTORIAVILLE - JOLIETTE
ROUYN-NORANDA - RIVIÈRE-DU-LOUP
PARIS - BRUXELLES - GENÈVE

AGENCE DE PUBLICITÉ
partagerait local et ses commodités avec une personne s'occupant de publicité ou de relations publiques.
*Écrire, en toute confiance, à:*
DOSSIER
Le Devoir
C.P. 6033,
Montréal H3C 3C9

SERVICE FRANÇAIS
GEORGES CAMPEAU
Jones Heward & Company Ltd. Compagnie Ltée.
Membres:
BOURSE DE MONTRÉAL
BOURSE DE TORONTO
l'Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières
249 ouest, rue St-Jacques — Montréal H2Y 1M8
Tél.: 845-6131

CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

MEUBLES DE BUREAUX
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.,
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
Robic, Robic
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

TAXI 273-6331 DIAMOND
Au lieu d'utiliser de l'argent comptant,
Pourquoi n'auriez-vous pas un compte courant avec nous !
Association des Taxis Diamond Ltée
909 St-Grégoire
Appelez 273-1725

BREVETS D'INVENTION
MARQUES DE COMMERCE
EN TOUS PAYS
ROBIC, ROBIC
ET ASSOCIÉS
ci-devant
MARION & MARION
(Fondée en 1892)
2100, rue Drummond Montréal H3G 1X5
Tél.: 288-2152
Telex: 05-268656 Robic Mtl

EMPLOYEURS DU QUÉBEC
ATTENTION... PIGISTES DISPONIBLES
Des spécialistes du travail à la pige dans des disciplines professionnelles variées, sont maintenant groupés sous un même toit, pour vous faciliter la tâche de les atteindre, sans frais.
Ils sont là pour vous servir, à l'heure, à la journée, au mois ou pour un travail de plus longue durée.
*"Un coup de téléphone et nous vous mettrons en contact avec eux gratuitement":*
• rédacteurs • écrivains • caricaturistes • criminologues • recherchistes • publicitaires
• analystes • photographes • cinéastes • dactylos
• secrétaires • traducteurs • journalistes • relationnistes • généralistes • musicologues
*Téléphoner à:*
AGENCE DE PIGISTES (G.D.)
(G.D.) FREE LANCERS' AGENCY
TÉL.: 849-4313 ou 6466 ou 2897

# Carter remanie son Conseil de sécurité

WASHINGTON (AFP) — Moins d'une semaine après avoir pris ses fonctions, le président Carter a déjà remanié de fond en comble la principale branche de ce qui avait constitué sous ses prédécesseurs la "présidence impériale": le Conseil national de sécurité.

Si l'on en croit en effet, et le président Carter et son conseiller pour les affaires de sécurité nationale, M. Zbigniew Brzezinski, la politique étrangère des États-Unis sera désormais effectivement conduite à partir du département d'État, et non plus, comme ce fut le cas jusqu'en novembre 1975, date à laquelle M. Henry Kissinger cessa de porter le "double chapeau" de la diplomatie et de la sécurité nationale, de la Maison-Blanche.

M. Brzezinski, dont la formation universitaire, la spécialisation dans les études stratégiques, la naissance en Europe centrale, l'accent même, font souvent penser à son célèbre prédécesseur, doit surtout ne pas être, dans l'esprit du président Carter, un second Kissinger. Aussi "Zbig", comme l'appellent ses intimes et ses anciens élèves, parle-t-il volontiers de "l'esprit d'équipe" qui doit, selon lui, caractériser le nouveau Conseil de sécurité. Un brillant journaliste diplomatique, transfuge de Time Magazine, Jerrold Schecter, va être chargé de renseigner ses collègues, ainsi que les membres du Congrès, sur les activités, autrefois ultra-confidentielles du Conseil. Cette nomination est en elle-même caractéristique de l'état d'esprit actuel de la Maison-Blanche.

En même temps, et c'est là la première des réformes de l'exécutif de la nouvelle administration, les structures du Conseil national de sécurité sont allégées et simplifiées, et les principales responsabilités attribuées à des hommes plus jeunes et souvent plus "libéraux" que leurs anciens titulaires.

A la place des sept commissions interdépartementales que dominait M. Kissinger, puis son ancien adjoint qui devint son successeur, le général Brent Scowcroft, le Comité dont les effectifs sont ramenés d'une cinquantaine à une trentaine, ne comprendra plus que deux branches principales: 1) La Commission d'examen des politiques (Policy Review Committee) comprenant les membres du cabinet et hauts fonctionnaires siégeant de droit au conseil (secrétaire d'État, secrétaire à la Défense, secrétaire au Trésor, directeur de la CIA, chef d'État-major interarmes), plus d'autres personnalités à l'occasion, et que présidera soit M. Brzezinski, soit le président lui-même.

2) Commission spéciale de coordination (Special Coordinating Committee) présidée par M. Brzezinski, et dont les responsabilités porteront sur les crises internationales, les opérations clandestines des services de renseignement, ou les incidences de négociations spécifiques, telles que les SALT.

Un seul membre de l'équipe Kissinger demeure en place, à un poste majeur: M. William Hyland, l'un des grands "soviétologues" du département d'État qui était l'adjoint du général Scrowcroft et sera chargé des affaires européennes.

Mais, "l'homme qui monte", M. David Aaron, nouveau numéro deux du comité, âgé de 38 ans, est d'orientation nettement "libérale". Après avoir quitté le Conseil national de sécurité sous Kissinger, il était devenu durant la campagne électorale le conseiller pour les affaires étrangères du sénateur Walter Mondale.

M. Brzezinski a également recruté pour son département nouvellement créé des Affaires globales (Global Issues Office) une jeune biochimiste, Mlle Jessica Tuchman. Sa mère, Barbara Tuchman, historienne célèbre, est notamment l'auteur d'un livre, Les canons d'août (The Guns of August), qui analyse en détail le fatal engrenage qui conduisit en 1914 au déclenchement de la première guerre mondiale, et les erreurs alors commises par les hommes d'État européens. Un tel ouvrage est riche d'enseignements pour les responsables du nouveau Conseil national de sécurité, chargés justement de conseiller le président du plus puissant État du monde en cas de crise mondiale.

# Mondale n'a pu dissiper toutes les divergences entre Bonn et Washington

BONN (d'après AFP et Reuter) — L'entretien du vice-président des États-Unis, M. Walter Mondale avec le chancelier Helmut Schmidt ne semble pas avoir permis un rapprochement fondamental des points de vue respectifs, tant à propos de la relance de l'économie mondiale, qu'au sujet de la commande nucléaire brésilienne, deux des principaux thèmes abordés par les deux hommes.

Le vice-président des États-Unis a exposé au chef du gouvernement ouest-allemand le souhait du nouveau gouvernement américain de voir la République fédérale stimuler son économie pour favoriser la reprise à l'échelon mondial.

Le chancelier Schmidt a certainement réaffirmé à ce propos la détermination de son gouvernement de poursuivre la politique de stabilité et de ne pas lancer de programmes conjoncturels comportant des risques d'inflation.

Devant la presse, le chef du gouvernement de Bonn a d'ailleurs admis que les conceptions américaine et allemande en la matière n'étaient pas forcément "parallèles" et qu'il pouvait en résulter des distorsions.

Les deux interlocuteurs ont fait ressortir leur souhait de voir le troisième sommet économique des puissances capitalistes aboutir à un succès. Le chancelier a mis l'accent sur la nécessité de "très bien préparer" cette réunion et a laissé entendre qu'en plus des États-Unis, de la France, de la Grande-Bretagne, du Japon et de la République fédérale "d'autres pays pourraient peut-être participer à ce sommet".

Quant au problème "très délicat" selon les deux hommes — de la fourniture d'équipements nucléaires ouest-allemands au Brésil, MM. Mondale et Schmidt ont souligné que les deux gouvernements "intensifieraient leurs contacts au plus haut niveau pour en étudier tous les détails". Selon le chancelier, les deux hommes d'État ont constaté d'un commun accord que Bonn a "respecté ses engagements internationaux découlant du traité de non-dissémination". M. Schmidt a ajouté qu'il en serait de même dans l'Avenir et qu'il n'était pas exclu que la République fédérale accepte dans le futur des obligations supplémentaires.

"Nous avons procédé à un échange de vues sincère et sommes convenus de poursuivre nos consultations à ce sujet dans un état d'esprit coopératif. Les perspectives d'une solution ont été considérablement améliorées par cette discussion", a déclaré M. Mondale au cours d'une conférence de presse.

"Je tiens à confirmer ce que le vice-président vient de dire", a enchaîné le chancelier Schmidt.

L'administration Carter craint que ce contrat de 15 milliards de deutschemark, comportant l'implantation d'une usine de retraitement nucléaire, n'aboutisse à la fabrication d'armes nucléaires par le Brésil.

Le vice-président des États-Unis a qualifié son entretien avec le chancelier fédéral de "cordial" et "utile", cherchant sans doute ainsi à dissiper le malaise qui avait plané sur la rencontre à la suite de la publication, par le New York Times, de certaines déclarations attribuées à M. Schmidt.

Selon les correspondants de ce journal, le chancelier aurait, notamment, dit qu'il n'avait pas de leçon à recevoir des États-Unis en matière économique, que le discours inaugural du président Carter avait manqué d'options clairement définies et que le nouveau chef de l'administration américaine serait bien inspiré de se préparer soigneusement au sommet économique mondial.

Le porte-parole officiel du gouvernement de Bonn avait fait état de "malentendus", précisant notamment que le conseil d'une préparation approfondie s'était adressé à tous les responsables des pays participants et pas seulement au président Carter.

D'autre part, les entretiens du vice-président américain et des dirigeants italiens, cet après-midi à Rome, porteront essentiellement sur les difficultés économiques de l'Italie et l'aide que les États-Unis sont prêts à lui apporter, estime-t-on à Rome de source informée.

Ils porteront également sur la préparation de la réunion économique des principaux pays industrialisés, prévue pour le milieu de l'année, et sur l'évolution du dialogue avec les pays en voie de développement.

Pour l'aide américaine à l'Italie, on s'attend à Rome que M. Mondale confirmera les promesses faites par l'administration de M. Gerald Ford à M. Giulio Andreotti, président du Conseil, lors du voyage de ce dernier à Washington, en décembre.

Il s'agira d'une ligne de crédit destinée surtout à limiter une éventuelle reprise de la spéculation contre la lire, indépendamment de l'exécution du programme économique lancé par le gouvernement italien. M. Andreotti fera le point sur ce dernier, et plus particulièrement sur la lutte contre l'inflation (21% en 1976), ainsi que sur les négociations en cours entre patronat et syndicats pour la réduction du coût du travail.

Pour la préparation de la conférence économique au sommet, l'Italie est entièrement acquise aux vues exprimées par M. Mondale à son arrivée à Bruxelles et suivant lesquelles les États-Unis souhaitent que la communauté des neuf soit représentée en tant que telle à la conférence. Ce devrait être l'un des points essentiels en discussion au Conseil européen qui se tiendra le 25 mars à Rome, estime-t-on du côté italien.

On est plus discret à Rome sur les aspects politiques des entretiens. Les observateurs ne doutent cependant pas que M. Mondale sera intéressé par les explications qu'il pourra entendre sur les conditions et les perspectives de l'appui donné par le Parti communiste au gouvernement démocrate-chrétien minoritaire de M. Andreotti.

M. Mondale arrivera à Rome en début d'après-midi, aujourd'hui. Il s'entretiendra aussitôt avec M. Andreotti, qui sera entouré de ses principaux ministres économiques et financiers et du gouverneur de la Banque d'Italie.

# Brown: $2.5 milliards de moins pour la Défense

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Le nouveau secrétaire à la défense, M. Harold Brown, a l'intention de réduire de deux milliards et demi de dollars les dépenses prévues par le budget de son prédécesseur pour l'année financière 1978.

Il compte notamment opérer des coupes sombres dans certains programmes, entre autres celui du bombardier B-1 et celui de la fusée intercontinentale MX, indique-t-on de bonne source.

Vendredi, le jour même de son entrée en fonctions, M. Brown a fait parvenir à l'armée, à la marine et à l'armée de l'air une liste de 33 projets de réductions de programmes, d'un montant de 2,8 milliards de dollars.

Pour ne pas trop contrarier les chefs des trois armes, il leur a cependant alloué 300 millions de dollars supplémentaires. Il leur a également demandé de faire connaître leurs objections suffisamment tôt pour permettre à l'administration Carter de présenter son programme budgétaire au Congrès le 15 février. L'année financière 1978 commence le 1er octobre.

On fait toutefois remarquer de même source que les réductions proposées par M. Brown permettraient au budget d'être ramené aux 120 milliards de dollars recommandé par les services budgétaires du président sortant, ceux-ci estimaient qu'une telle somme permettrait aux États-Unis d'avoir un budget en équilibre en 1979.

Outre les réductions apportées aux programmes B-1 et MX, M. Brown propose d'annuler purement et simplement les 315 millions de dollars alloués par l'administration sortante à la construction de 60 fusées Minuteman.

L'état-major de l'armée de terre a été accablé par le projet de M. Brown d'amputer les effectifs de 10,000 hommes, sur les 790,000 prévus. On ne sait pas si cette diminution affecterait les unités stationnées à l'étranger, ni si elle porterait sur les troupes de soutien ou les forces de combat. L'armée de terre soutient que les effectifs actuels sont déjà proches du minimum requis. Quant à la marine, si la proposition du chef du Pentagone est adoptée, elle pourrait perdre l'espoir d'obtenir un nouveau croiseur d'attaque, dont le prix de revient unitaire pourrait atteindre un milliard de dollars. Les réductions de crédits proposées concernent également deux autres bâtiments en projet: un hydrofoil equipé de missiles et un navire rapide se déplaçant sur coussin d'air.

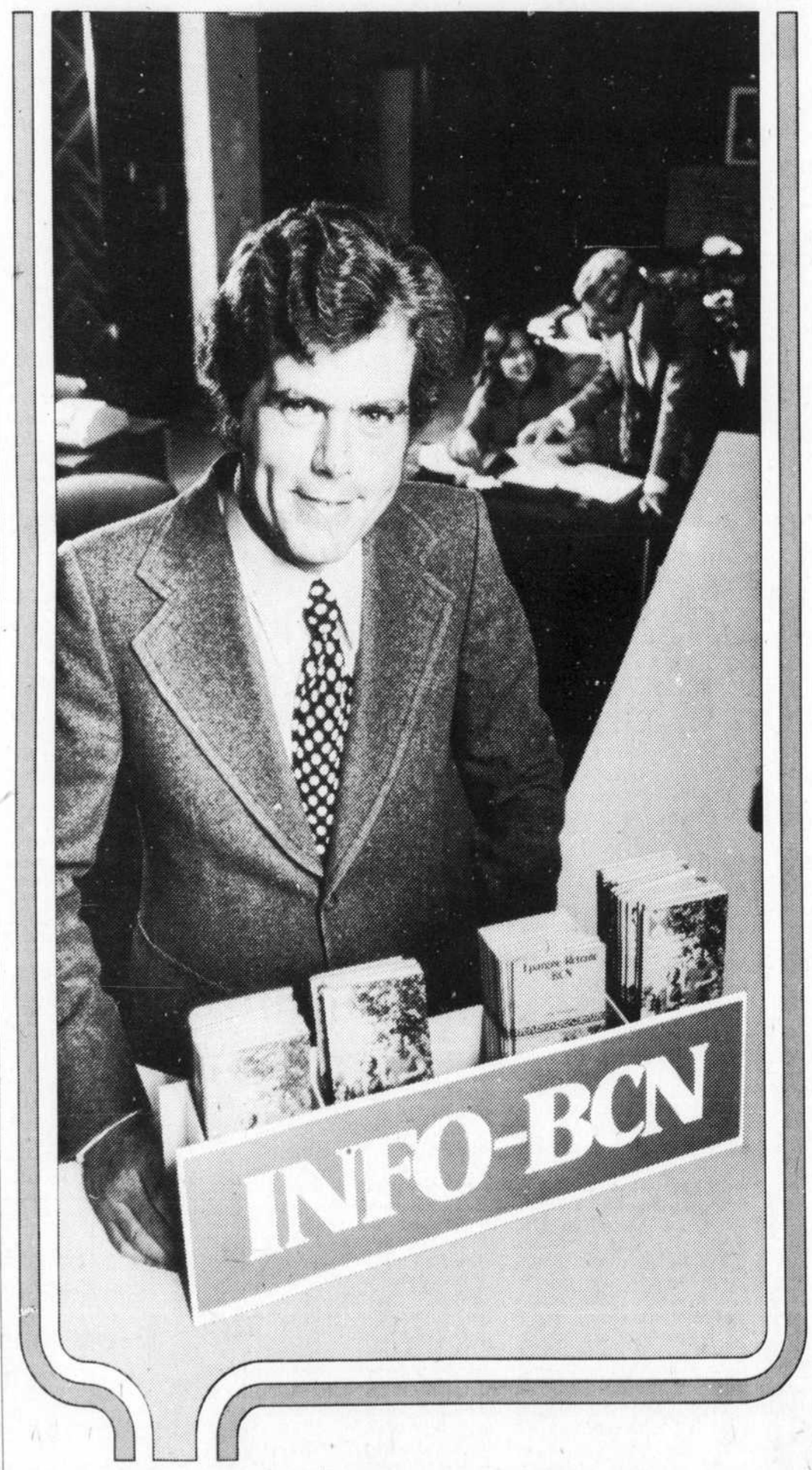
Par ailleurs, l'administration Carter a l'intention de proposer le remboursement de 50 dollars d'impôts à tous les Américains en 1977, ce qui coûtera environ 11 milliards de dollars au Trésor, a annoncé hier le directeur du bureau de la gestion et du budget, M. Thomas "Bert" Lance.

M. Lance a précisé, au cours d'une conférence de presse, les détails du programme de relance économique, dont les grandes lignes avaient été arrêtées le mois dernier par M. Carter. Ce programme, a-t-il dit, injectera dans l'économie quelque 15,8 milliards de dollars en 1977, et 15,5 milliards en 1978, soit plus de 31 milliards au total. La nouvelle administration a donc opté pour les chiffres les plus élevés parmi les options qu'elle s'était donnée.

Selon M. Lance, chaque contribuable américain aura droit en principe à un remboursement de 50 dollars par personne pour lui et les personnes qu'il déclare à sa charge. Ceux qui sont trop pauvres pour payer des impôts devraient eux aussi recevoir des versements.

Le directeur de la gestion et du budget a d'autre part confirmé que l'administration prévoit maintenant de donner aux entreprises le choix entre la possibilité de déduire de leurs impôts quatre pour cent de leurs contributions à la sécurité sociale et celle de bénéficier d'un abattement d'impôt de 12 pour cent au lieu de 10 pour cent sur leurs investissements. Initialement, seule la première formule avait été envisagée avec une déduction de cinq pour cent au lieu des quatre prévus maintenant. Le coût du nouveau plan pour le Trésor est estimé à 2,5 milliards de dollars au lieu de 2 milliards pour le précédent.

M. Lance a souligné que le programme de relance, qui prévoit aussi une augmentation des dépenses publiques pour stimuler l'emploi, n'est pas encore prêt dans tous ses détails. Dès qu'il le sera, a-t-il dit, il sera soumis au Congrès.




Les Régimes enregistrés BCN

Épargne-retraite

Épargne-logement

Venez rencontrer notre conseiller spécial au comptoir INFO-BCN. Il vous fournira les détails complets sur les régimes et vous remettra notre brochure.

Profitez du choix des 4 options de placement et des 4 formules de versement que vous offrent les Régimes BCN.

Adhérez dès maintenant aux Régimes BCN, la façon idéale d'organiser vos affaires tout en bénéficiant d'importants avantages fiscaux.

BCN

Banque Canadienne Nationale

"On s'adonne bien"

